

Et, un autre débat s'engageant, le conseiller Pierre DesMarais, président du Comité exécutif, fait les remarques suivantes:

"Je n'ai pas l'intention de discuter aujourd'hui du mérite du plan Field-Dozois, et je me bornerai à quelques observations d'ordre général sur une question qui menace de jeter notre ville dans le chaos de l'anarchie.

En 1955, lorsque nous avons dû emprunter \$ 35,000,000 pour payer des travaux effectués par l'administration précédente, j'ai dû, à mon titre de président du Comité exécutif de la cité, faire des déclarations bien catégoriques à l'effet que nous n'engagerions pas la cité dans des projets d'habitation ou de métro qui pourraient conduire notre ville au marasme financier.

Lors de l'emprunt de \$ 22,000,000 que nous avons effectué récemment, me basant sur la même charte, et répondant à des questions bien spécifiques des financiers prêteurs, j'ai fait à peu près les mêmes déclarations qu'en 1955, et j'ai particulièrement déclaré que je ne favoriserais pas la réalisation par la ville de projets de construction d'habitations, projets que les financiers considèrent comme des aventures qui nuisent au crédit des municipalités, comme la chose a été notée dans le rapport du comité d'experts chargé de faire rapport au président des Etats-Unis sur l'ensemble des projets de construction d'habitations subventionnés. J'ai par contre déclaré aux financiers que nous étudions des projets de rénovation de certains secteurs vétustes de notre ville. J'ai fait ces déclarations sous mon autorité de président du Comité exécutif. Dans tous les prospectus publiés lors des emprunts de la cité sur le marché américain, la responsabilité de l'administration de la cité est établie comme suit: "With few exceptions all matters pertaining to the government and administration of the affairs of the City must be initiated by the Executive Committee and prepared and submitted by it to the Council for the latter's approval, rejection, amendment or reference back to the Executive Committee. The Committee is the intermediary between the Council as a whole and the various administrative departments of the City."

Je ne puis aujourd'hui adopter une attitude contraire à la parole que j'ai donnée et je respecte mes engagements.

Il est inconcevable que des personnes qui savaient pertinemment qu'une élection municipale devait avoir lieu à Montréal en octobre prochain aient pu avoir recours aux procédés que nous connaissons pour hâter la réalisation d'un projet aussi controversé, projet que je considère néfaste pour Montréal dont le gouvernement doit être ordonné avant tout au bien général des citoyens.

Mais les promoteurs du plan Field-Dozois ont refusé de voter en faveur d'un appel au peuple afin que l'électorat puisse juger de la question, et l'autorité responsable du bill 27, approuvé à toute vapeur, a refusé au maire et au président du Comité exécutif de la cité l'opportunité d'aller faire valoir leur point de vue auprès des législateurs qui ont créé un véritable état d'anarchie poli que et administrative à Montréal. Leur geste constitue une ingérence indue et inutile dans les affaires de notre ville et change rétroactivement la portée du vote des électeurs de Montréal au milieu du mandat d'une administration légalement élue.

Dans l'ordre politique et civil cependant, les loinsont pour but le bien commun et doivent être dictées par la vérité et la justice. Pouvoir exprimer son opinion personnelle sur les devoirs et les sacrifices qui lui sont imposés; ne pas être contraint à obéir sans avoir été entendu; voilà deux droits des citoyens qui trouvent dans une démocratie, comme le nom l'indique, leur expression.

- 4 -

Proposé par le conseiller J.-P. Hamelin,
Appuyé par les conseillers Boire, Mack, E.-T. Asselin,
Croteau et E. Hamelin,

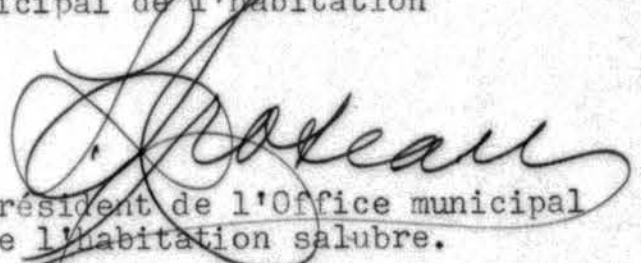
Que le conseiller English soit nommé vice-président de l'Office municipal de l'habitation salubre.

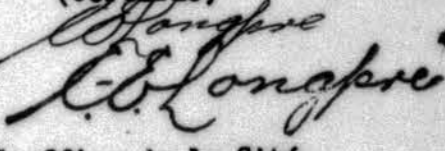
Le conseiller English étant le seul candidat mis en nomination, le maire suppléant le déclare élu vice-président de l'Office municipal de l'habitation salubre.

Le maire suppléant prie le greffier de la Cité de bien vouloir consigner au procès-verbal les noms des conseillers suivants qui étaient présents lors de l'élection du vice-président de cet Office:

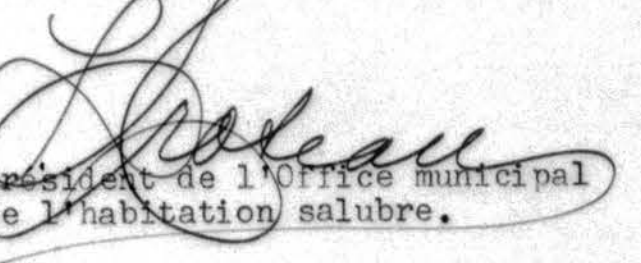
Les conseillers Seigler, Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vannier, Kolber, Leblanc, Lafaille, Godin, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Simoneau, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Cagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Poitras, Bonnier, Hayes, Campeau, A. Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Pélouquin, Leroux et Allard. (63).

Je donne, ce jour, 21 janvier 1957,
mon assentiment à la présente résolution nommant le président de l'Office municipal de l'habitation salubre.


Président de l'Office municipal
de l'habitation salubre.

(Certifié)

Greffier de la Cité.

Je donne, ce jour, 21 janvier 1957,
mon assentiment à la présente résolution nommant le vice-président de l'Office municipal de l'habitation salubre.


Président de l'Office municipal
de l'habitation salubre.

Le bill 27, probablement à l'insu de ses auteurs, aura des répercussions néfastes sur le crédit non seulement de Montréal mais de tous les organismes qui tombent sous la juridiction de la province. Un gouvernement ne peut imposer arbitrairement sa volonté à toute une population sans que l'intérêt commun en reste lésé et sans créer partout une certaine méfiance.

Les auteurs du bill 27 ont étayé leur loi sur des arguments extrêmement fallacieux qui nous semblent être autant de prétextes d'ingérence abusive. On a fait valoir qu'une foule d'associations avaient demandé la réalisation du plan, alors qu'il a été établi que la plupart des dites associations ignoraient tout de la question; on a fait valoir que le Conseil municipal avait adopté le plan par un vote de 77 à 4, alors que lorsque ce vote fut pris, les conseillers étaient convaincus qu'ils ne votaient que pour la continuation de l'étude du plan et qu'ils seraient appelés à se prononcer définitivement plus tard sur le mérite de la question et sur les plans définitifs.

Le législateur provincial a fait grand état du fait que plusieurs membres du Conseil avaient signé une requête lui demandant de légiférer en vue de la réalisation immédiate du plan Field-Dozois. Cette requête n'émanait pas du Conseil municipal cependant, et il est étrange de constater avec quelle rapidité un gouvernement, qui a déjà ignoré complètement une pétition signée par plus de 800,000 citoyens de cette province, s'est considéré lié par une requête signée par une poignée de citoyens de notre ville.

Le législateur s'est enfin basé sur le principe extrêmement discutable de la souveraineté du Conseil municipal, ignorant absolument la charte de la Cité de Montréal qui établit de façon non équivoque que le Comité exécutif possède les pouvoirs administratifs et a la responsabilité de la gestion du budget de la Cité. Cette même charte prescrit que le Conseil, en règle générale, n'a juridiction que sur les affaires que lui soumet le Comité exécutif.

Faire de ce principe la règle générale et dominante, c'est fa l'esprit et la lettre de la charte de Montréal, c'est verser dans une aberration sans nom.

Conscient du mandat qui m'a été confié, je proteste avec énergie contre un tel affront à l'autorité légalement établie à Montréal, et je ne participerai pas à la formation du comité prévu au bill 27, ce qui serait renier l'attitude que j'ai prise envers la population avec Son Honneur le maire et un groupe de conseillers lors de l'élection municipale de 1954, attitude réitérée à plusieurs occasions depuis. Si demain l'anarchie domine à l'hôtel de ville de Montréal et si l'ordre public est bouleversé jusque dans ses fondements, les responsables seront les auteurs du bill 27.

Je suis trop soucieux du respect de la volonté exprimée par l'électorat de notre ville pour approuver une manœuvre qui aura inévitablement pour effet de jeter Montréal dans l'anarchie et le marasme le plus complet.

Je suis convaincu que les répercussions du bill 27 sur le crédit de Montréal seront des plus néfastes et se traduiront à plus ou moins brève échéance par une augmentation des taxes ou une diminution des services que la cité rend à ses citoyens. A cause de l'instabilité administrative créée par ce bill, Montréal devra effectuer ses emprunts à des taux toujours plus élevés, et l'intérêt sur ces emprunts amènera éventuellement une hausse des taxes.

Il est inconcevable que la Cité soit conduite par deux autorités et que les pouvoirs administratifs soient partagés entre deux comités exécutifs; cette situation créera partout la plus grande confusion et détruira l'ordre public.

Le bill 27 a pour conséquence de saper la confiance des électeurs envers l'administration régulièrement constituée; il jette la confusion chez les prêteurs et place les fonctionnaires de la Cité dans une situation fautive et intenable.

Cette législation constitue une injure non seulement au Comité exécutif, mais aussi au Conseil municipal, à Son Honneur le maire qui est l'objet d'une clause d'exclusion particulièrement odieuse, et à toute la population de notre ville.

Quand on sait le mérite du maire Jean Drapeau, qui a constamment préconisé l'économie et le probité dans l'administration publique, et qu'on sait avec quelle conscience il s'acquitte de son mandat, on ne peut s'empêcher de croire que l'insulte dont il a été l'objet n'a pu être motivée que par des raisons de vengeance et de haine. Je tiens à l'assurer aujourd'hui de ma confiance la plus entière et j'appuierai de toutes mes forces la lutte qu'il mène pour défendre notre ville contre les empiétements de la législation provinciale et ses poussées assimilatrices.

Je voterai donc contre la création d'un deuxième comité exécutif tel que prévu dans le bill 27, je ne serai pas l'approbateur de ce projet honteux, et je tiens à réitérer à la population de notre ville que le geste que posent aujourd'hui les adversaires de l'administration sera des plus funestes à notre ville et à sa population.

En sapant les droits de l'autorité élue on sappe par le fait même le fondement de la propre dignité et liberté des citoyens, et on ébranle dans ses bases sa propre autorité."

Son Honneur le maire demande alors au président de l'assemblée de prier le greffier de la Cité de consigner au procès-verbal tous les points d'ordre, les décisions du maire suppléant et les déclarations faites par les conseillers.

Le conseiller Lafaille, chef du Conseil, déclare que la demande de Son Honneur le maire est inusitée ou du moins étonnante. Il n'existe pas de Hansard pour les délibérations du Conseil municipal de Montréal et le greffier de la Cité a toujours jusqu'ici rédigé les délibérations du Conseil au meilleur de sa connaissance. Il ajoute qu'il serait nécessaire, si l'on veut se rendre à la demande de Son Honneur le maire d'employer des sténographes officiels. Autrement l'on pourrait se servir plus tard, à bon ou à mauvais escient, de la transcription forcément incomplète des délibérations de la présente séance. Il termine en disant qu'une demande identique a déjà été faite, mais que l'on y a pas donné suite.

Le président de l'assemblée dispense alors le greffier de la Cité de prendre le mot à mot des délibérations de cette séance.

Son Honneur le maire souligne alors que quoique personne ne se soit objecté à la décision du président de l'assemblée au début de la séance, lui-même, le président du Comité exécutif et plusieurs conseillers ne l'approuvent pas.

Le maire suppléant maintient sa décision et informe ceux qui ne l'approuvent pas qu'ils peuvent en appeler de cette décision. Il ajoute qu'il ne sera pas du tout offensé si une motion à cet effet était proposée.

Proposé par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller E. Hamelin,

Que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures
jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

DIRECTEUR DES TRAVAUX
JAN 21 5 01 PM '57

Et, un débat s'engageant,

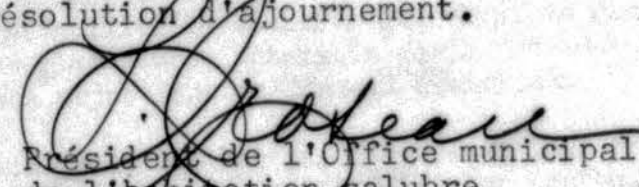
Proposé en amendement par le
conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par le conseiller Sauvé,

Que ce Conseil s'ajourne jusqu'au mercredi, le 16 janvier 1957, à
3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil,
les conseillers J.-M. Savignac et Sauvé retirent leur amendement.

La motion des conseillers Pierre DesMarais et E. Hamelin étant alors
mise aux voix, elle est adoptée et la présente séance est en conséquence
suspendue jusqu'à 8 heures 30 du soir, ce jour.

Je donne, ce jour, le vingt-et-un janvier (21) 1957,
mon assentiment à la présente résolution d'ajournement.


Président de l'Office municipal
de l'habitation salubre.

Et, advenant 8 heures 30 du soir, ce jour.

Son Honneur le maire ayant repris le fauteuil et les conseillers
Seigler, Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O.
Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Loblanc,
Pierre DesMarais, Lafaille, Lyall, Godin, Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine,
Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Serrazin, Coulet,
Brisebois, Loisselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archaubault, Gagliardi, E. Pigeon,
Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Vozeau, Crompt, Flynn,
Brown, Desjardins, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Labelle,
Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier,
Hayes, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, A. Tremblay, Marchand,
Lalberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge,
Boissonnault, Pélouquin, David, Leroux et Allard étant présents, le Conseil
reprend sa séance.

Son Honneur le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le
conseiller Provost, maire suppléant.

Le conseiller Boissonnault propose alors que l'étude des articles 2, 3 et
4 de l'ordre du jour soit suspendue jusqu'à une prochaine séance qui devrait
être convoquée pour le 28 janvier 1957.

Le maire suppléant déclare cette proposition hors d'ordre, vu qu'elle
n'a pas de secondaire et que, de plus, elle est complexe.

Son Honneur le maire demande alors si, lui ou le Conseil serait dans
l'ordre de discuter ou de parler

A) de la résolution du Conseil du 20 avril 1956;

B) du projet mentionné à l'article 2 du bill 27 autorisant le Conseil
de la Cité de Montréal à exécuter le projet d'élimination de taudis
et de construction d'habitations salubres, approuvé par le Conseil
le 20 avril 1956;

C) de la loi nationale d'habitation et ses amendements;

D) du bill 27 et de ses répercussions.

Le maire suppléant déclare que Son Honneur le maire ne peut pas parler de ces questions et qu'il doit s'en tenir à ne discuter que l'article présentement à l'étude, soit la constitution de l'Office municipal de l'habitation salubre. Il dit qu'il fonde sa décision sur celle déjà prise par Son Honneur le maire au cours de l'étude d'un projet de règlement visant à modifier un règlement existant, alors que ce dernier avait permis au Conseil de discuter seulement de l'amendement soumis par le Comité exécutif et n'avait pas permis d'apporter ou de discuter d'autres amendements au règlement original.

Vu que Son Honneur le maire avait demandé au maire suppléant que ses questions et les réponses soient consignées au procès-verbal, le conseiller Laberge désire savoir comment le greffier a procédé jusqu'ici dans la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil. Selon lui, le procès-verbal ne peut être considéré comme un document relatant fidèlement toutes les discussions qui ont eu lieu au cours d'une séance.

Son Honneur le maire dit qu'il respecte la décision du maire suppléant, mais qu'il ne l'accepte pas. La jurisprudence établie ne correspond pas aux faits actuels. Lorsqu'il a demandé d'être reçu à Québec relativement au bill 27, on lui a répondu que s'il avait des choses à dire, il devrait en faire part au Conseil. Il ne peut reconcilier la décision que vient de rendre le maire suppléant avec celle des plus hautes autorités de la Province qui lui ont répondu de faire valoir ses objections au Conseil municipal.

Le maire suppléant répond qu'il est lié par l'ordre du jour et qu'il ne peut y déroger. Si Son Honneur le maire désire discuter toutes les questions qu'il vient de mentionner, il lui était loisible de convoquer une séance du Conseil comportant ces items sur l'ordre du jour.

Son Honneur le maire dit que l'ordre du jour comprend une rubrique couvrant la constitution de l'Office municipal de l'habitation salubre et que s'il est illégal de discuter de ce que cet Office aura à faire, l'on ne devra pas être surpris si d'autres autorités sont appelées à trancher le débat. Les décisions de l'Office pourront être attaquées devant les tribunaux. L'on verra qu'il est impossible de faire fonctionner l'Office quand le président du Comité exécutif, le maire et le tiers des conseillers s'opposent au projet. Il ne sera pas possible de réaliser le plan Dozois si l'Office n'a pas la coopération de tous.

La motion à l'effet de créer l'Office municipal de l'habitation salubre étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Seigler, Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Lafaille, Godin, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loiseleur, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Mack, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Poitras, Bonnier, Hayes, Campeau, A. Tremblay, Marchand, Laberge, Lencicault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Leroux et Allard. (61)

CONTRE: Les conseillers Pierre Desfrais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Grégoire, Vezeau, Flynn, A. Dupuis, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Maunier, Moisan, Angers, Saulnier, Sigouin, Boissonnault, Pélouquin et David. (24)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Je donne, ce jour, le 21 janvier 1957, mon assentiment à la présente résolution constituant l'Office municipal de l'habitation salubre.

J. St-Onge
Président de l'Office municipal de l'habitation salubre.

(Certifié)
J. St-Onge
Greffier de la Cité.

VENDREDI, 8 FEVRIER 1957
FRIDAY, FEBRUARY 8th 1957

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL
SPECIAL COUNCIL MEETING



LA CITÉ DE MONTRÉAL
CABINET DU MAIRE

REC
BUREAU DE
LA CITE DE
FEB 5 7 19 PM '57

le 5 février, 1957.

Monsieur C.-E. Longpré,
Greffier de la Cité,
HOTEL DE VILLE.

Monsieur le greffier,

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la charte de la Cité de Montréal, je vous enjoins de convoquer une séance du Conseil municipal à être tenue vendredi le 8 février, 1957, à trois heures et trente de l'après-midi, pour prendre en délibération une motion que j'entends soumettre au Conseil en vue de demander au Gouvernement provincial d'avancer la date des élections municipales, en la fixant à la plus prochaine date possible: le tout en conséquence des mesures législatives annoncées et qui auraient pour effet de valider des illégalités.

LE MAIRE DE MONTREAL

Jean Drapeau
Jean Drapeau.-

JD/

VENDREDI, 8 FEVRIER 1957
FRIDAY, FEBRUARY 8th 1957

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL
SPECIAL COUNCIL MEETING

Conformément à l'avis, le Conseil de la Cité de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, Hôtel de ville, le 8e jour de février courant, à trois heures et demie de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montréal, met in the Council Room, City Hall, on the 8th day of February instant, at 3.30 o'clock in the afternoon to consider the business summarily specified in the following order of the day.

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

Hôtel de ville, 5 février 1957.

City Hall, 5th February 1957.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le VENDREDI, HUITIÈME jour de FÉVRIER courant, à TROIS HEURES ET DEMIE de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à une séance spéciale dudit Conseil, convoquée conformément à la loi par Son Honneur le Maire, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend a special meeting of the Council, to be held on FRIDAY, the EIGHTH day of FEBRUARY instant, at 3.30 O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by His Worship the Mayor, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Cité,

C.-E. Longpré
City Clerk.

SÉANCE SPÉCIALE

DU

Conseil de la

Cité de Montréal

VENDREDI, 8 FÉVRIER 1957

SPÉCIAL MEETING

OF THE

Council of the

City of Montréal

FRIDAY, 8th FEBRUARY 1957

Formule CK 1216

Form CK 1216

ORDRE DU JOUR

Motion en vue de demander au Gouvernement provincial d'avancer la date des élections municipales, en la fixant à la plus prochaine date possible: le tout en conséquence des mesures législatives annoncées et qui auraient pour effet de valider des illégalités.

ORDER OF THE DAY

Motion to request the Provincial Government to advance the date of municipal elections, fixing it on the nearest possible date: this as a consequence of legislative measures which have been announced and would have the effect of validating illegalities.

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL

tenue VENDREDI, le 8 février 1957,
à 3 heures 30 de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Coulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin, David et Allard.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Son Honneur le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Provost, maire suppléant.

1.- L'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération une motion en vue de demander au Gouvernement provincial d'avancer la date des élections municipales, en la fixant à la plus prochaine date possible; le tout en conséquence des mesures législatives annoncées et qui auraient pour effet de valider des illégalités.

A ce stage de la séance, le conseiller Croteau soulève un point d'ordre et prétend que le Conseil ne procède pas dans l'ordre, vu que le feuillet de la présente séance ne comporte pas d'item relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de la dernière séance. Il ne croit pas que cela aurait pour effet d'infirmar la présente séance, mais soutient, qu'en vertu de l'article 295 de la Charte de la Cité, le Conseil doit lire et ratifier le procès-verbal de la séance précédente.

Son Honneur le maire parlant sur ce point d'ordre déclare que rien dans la Charte ou même dans l'article 295 dit que l'ordre du jour doit comporter un item relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de la dernière séance, et que le procès-verbal peut être lu à n'importe quel moment de la présente séance. Il ajoute qu'il n'est pas surpris de voir le conseiller Croteau tenter de lui donner des leçons de droit, mais que cela part de si bas, qu'il ne soulèvera même pas une question de privilège comme il serait en droit de le faire.

Lorsqu'il m'insulte dans des déclarations, il ne me touche pas parce que je place mon honneur bien au-dessus de tout ce que pourraient dire de petits nègres à sa solde.

Le conseiller Lanciault proteste contre ces paroles de Son Honneur le maire et demande que sa protestation soit notée au procès-verbal.

Le maire dit alors au conseiller Lanciault de se rassurer, car il ne voulait pas parler de lui lorsqu'il a parlé de petits nègres.

Le conseiller Croteau parlant sur le même point d'ordre dit que dans ses remarques il n'a insulté personne. Il a attaqué Son Honneur le maire, mais non son honneur. Il demande en conséquence à Son Honneur le maire de retirer ses paroles.

Plusieurs autres points d'ordre sont soulevés en même temps, et le maire suppléant fait appel à tous les conseillers afin que l'ordre soit respecté. Il donne alors lecture de l'article 295 de la Charte, après quoi il déclare que la Charte de la Cité prime les règles du Conseil. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire qu'un item comportant la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente soit inscrit sur l'ordre du jour. Cette lecture doit être faite et ledit procès-

SPECIAL COUNCIL MEETING

held on FRIDAY, February 8th, 1957,
at 3.30 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor JEAN DRAPEAU, in the chair;
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

-o-o-o-o-o-o-o-o-

His Worship the Mayor left the chair and was replaced by Councillor Provost, Acting Mayor.

1.- The order of the day being read to consider the motion to request the Provincial Government to advance the date of municipal elections, fixing it on the nearest possible date: this as a consequence of legislative measures which have been announced and would have the effect of validating illegalities.

At this phase of the meeting, Councillor Croteau rose to a point of order and claimed that Council did not proceed in order, as the order of the day of the present meeting did not include an item pertaining to the reading and approval of the minutes of the last meeting. He did not believe that this would have the effect of invalidating the present meeting, but sustained that, in virtue of Article 295 of the City Charter, Council should read and ratify the minutes of the preceding meeting.

His Worship the Mayor speaking on this point of order declared that nothing in the Charter or either in Article 295 stated that the order of the day should include an item pertaining to the reading and approval of the minutes of the last meeting, and that the minutes can be read at any time during the present meeting. He added that he was not surprised to see Councillor Croteau try to give him lessons of law, but that it came from so low, that he would not rise to a question of privilege as he would be entitled to do.

When he insults me in some declarations, he does not touch me because I place my honor far above all that his hirelings could say.

Councillor Lanciault protested against the words of His Worship the Mayor and asked that his protest be noted in the minutes.

The Mayor then said to Councillor Lanciault to be reassured, because he did not intend to speak of him when he spoke of hirelings.

Councillor Croteau speaking on the same point of order said that in his remarks he did not insult anyone. He had attacked His Worship the Mayor, but not his honor. He accordingly asked His Worship the Mayor to withdraw his remarks.

Many other points of order were raised at the same time, and the Acting Mayor made an appeal to all the Councillors so that order be respected. He then gave reading of Article 295 of the Charter, after which he declared that the City Charter takes precedence over the rules of Council. He added that it was not necessary for an item including the reading and approval of the minutes of the preceding meeting to be placed on the order of the day. This reading should be done and said minutes should be ratified during the

VENDREDI, le 8 FEVRIER 1957

verbal doit être ratifié au cours de la séance, sans que ce soit nécessairement au début. Il ajoute qu'il n'a pas d'objection à ce que le chef du contentieux vienne au Conseil donner son opinion sur ledit article 295, mais il déclare que ce qu'il vient de dire est sa décision.

Il est alors,

Proposé par le conseiller Gagliardi,
Appuyé par le conseiller Tozzi,

Que le chef du contentieux municipal soit prié de venir donner au Conseil son interprétation sur l'article 295 de la Charte de la Cité.

Le conseiller Croteau se déclare satisfait de la décision du maire suppléant.

Le conseiller Gagliardi déclare qu'il maintient sa motion parce que le maire suppléant a émis l'opinion qu'il n'a pas d'objection à ce que le chef du contentieux exprime son opinion à ce sujet.

Son Honneur le maire déclare ici qu'il respecte la décision que vient de rendre le maire suppléant et conseille aux membres de toujours agir ainsi.

Le maire suppléant déclare qu'il a rendu sa décision et qu'il faudrait 5 membres du Conseil pour en appeler de cette décision. Il déclare donc la motion des conseillers Gagliardi et Tozzi hors d'ordre.

Le conseiller Bass fait remarquer que la règle 82 du Conseil exige que le procès-verbal de la séance précédente soit soumis pour confirmation ou rectification et signature.

Son Honneur le maire déclare qu'à ce stage-ci de la séance, aucune motion n'a été proposée à cette fin et qu'il ne s'objectera pas à toute motion dans ce sens en tout temps au cours de cette séance, mais après l'étude de l'article apparaissant à l'ordre du jour sur la demande d'élection.

Il est alors,

Proposé par le conseiller Laberge,
Appuyé par le conseiller Marchand,

Que soit lu et ratifié le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 15 janvier 1957.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Pierre DesMarais, président du Comité exécutif, s'objecte à ce qu'une motion qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour soit soumise.

Le conseiller Burrows fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de présenter une motion pour la lecture et la confirmation du procès-verbal, vu que la Charte de la cité l'ordonne.

Le conseiller Meunier demande au maire suppléant s'il accepterait un point d'ordre, s'il n'y avait pas de motion sur la table?

Le maire suppléant répond dans la négative car un point d'ordre ne peut être conditionnel.

Le conseiller Meunier ajoute alors que le maire suppléant ayant accepté le point d'ordre du conseiller Croteau, au début du débat, c'est qu'il considérait que la motion de Son Honneur le maire était déjà sur la table.

Le maire suppléant déclare que la motion de Son Honneur le maire n'est pas sur la table parce qu'elle n'a pas été proposée, appuyée et lue.

Le conseiller Lafaille, chef du Conseil, déclare aussi qu'une motion doit comporter un texte élaboré et que ce qui a été lu jusqu'ici par le greffier de la cité n'est que l'article de l'ordre du jour.

Le maire suppléant répète alors la décision qu'il a rendue au sujet de la lecture et de la confirmation du procès-verbal de la séance précédente.

FRIDAY, FEBRUARY 8th, 1957

meeting, without necessarily being at the beginning. He added that he did not object to the Chief City Attorney coming to the Council Room to give his opinion on said Article 295, but he declared that what he just said was his decision.

It was then,

Moved by Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor Tozzi,

That the Chief City Attorney be requested to come and give to Council his interpretation on Article 295 of the City Charter.

Councillor Croteau declared himself satisfied with the decision of the Acting Mayor.

Councillor Gagliardi declared that he maintained his motion because the Acting Mayor had expressed the opinion that he did not object to the Chief City Attorney expressing his opinion to that effect.

His Worship the Mayor here declared that he respected the decision just rendered by the Acting Mayor and advised the members always to do so.

The Acting Mayor declared that he had rendered his decision and that it would need five members of the Council to appeal this decision. He therefore declared the motion of Councillors Gagliardi and Tozzi out of order.

Councillor Bass pointed out that Rule 82 of Council required that the minutes of the preceding meeting be submitted for adoption or amendment and be signed.

His Worship the Mayor declared that at this phase of the meeting, no motion has been moved to that effect and that he would not be against any motion in that order at any time during this meeting, but after the study of the article specified on the order of the day on the request for an election.

It was then,

Moved by Councillor Laberge,
Seconded by Councillor Marchand,

That the minutes of the Council meeting held on January 15th, 1957 be read and approved.

And, a debate arising, Councillor Pierre DesMarais, Chairman of the Executive Committee, opposed to a motion which was not specified on the order of the day being submitted.

Councillor Burrows pointed out that it was not necessary to bring a motion for the reading and approval of the minutes, as the City Charter of ordered it.

Councillor Meunier asked the Acting Mayor if he would accept a point of order, if there was no motion on the table.

The Acting Mayor answered in the negative hence a point of order cannot be conditional.

Councillor Meunier then added that the Acting Mayor having accepted the point of order of Councillor Croteau, at the beginning of the meeting, he was therefore considering the motion of His Worship the Mayor to be on the table.

The Acting Mayor declared that the motion of His Worship the Mayor was not on the table because it was not moved, seconded and read.

Councillor Lafaille, Leader of Council, also declared that the motion should bear an elaborate text and that what was read until now by the City Clerk was only the item on the order of the day.

The Acting Mayor then repeated the decision he had rendered concerning the reading and approval of the minutes of the preceding meeting.

VENDREDI, le 8 FEVRIER 1957

Lecture est alors faite du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1957.

Cette lecture étant terminée, il est alors,

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Marchand,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 1957 soit approuvé et ratifié.

Le conseiller Saulnier demande alors si Son Honneur le Maire a signé le procès-verbal de la dernière séance; sinon, qui l'a signé et à quel titre?

Le greffier de la cité donne alors lecture de la lettre suivante de Son Honneur le maire refusant de signer le procès-verbal:-



LA CITÉ DE MONTRÉAL
CABINET DU MAIRE

le 18 janvier, 1957.

Monsieur C.-E. Longpré,
Greffier de la Cité de Montréal,
Hôtel de ville,
Montréal.

Monsieur le Greffier,

J'ai pris connaissance des minutes que vous avez rédigées de l'assemblée spéciale du Conseil Municipal de Montréal, tenue le 15 janvier 1957 et que vous m'avez remises pour y obtenir ma signature suivant la charte.

Afin d'éviter la confusion que pourrait créer ma signature apparaissant à la fin des minutes d'une assemblée dont la validité est sujette à contestation de même que la validité des décisions qui y ont été prises, je me vois dans l'obligation de refuser de signer les minutes de cette assemblée spéciale et je vous les retourne avec la présente.

Croyez-moi,

Votre tout dévoué,

LE MAIRE DE MONTREAL

Jean Drapeau
Jean Drapeau

JD/ad

Le greffier de la cité ajoute que le conseiller Croteau, à titre de président de l'Office municipal de l'habitation salubre, a donné son assentiment aux résolutions incluses dans ce procès-verbal concernant le projet d'habitation.

Le conseiller Croteau déclare qu'il n'a pas signé le procès-verbal de la dernière séance.

Son Honneur le maire demande si quelqu'un a signé une partie du procès-verbal.

Le greffier de la cité répond que le conseiller Croteau a signé les résolutions concernant la création et la nomination des membres de l'Office municipal de l'habitation salubre.

FRIDAY, FEBRUARY 8th 1957

The reading was then made of the minutes of the meeting held on January 15th, 1957.

This reading being completed, it was then,

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Marchand,

That the minutes of the meeting held on January 15th, 1957 be approved and ratified.

Councillor Saulnier then asked if His Worship the Mayor had signed the minutes of the last meeting; if not, who had signed them and in what capacity?

The City Clerk then gave reading of the following letter of His Worship the Mayor refusing to sign the minutes:

The City of Montréal
Mayor's Office

January 18th, 1957.

Mr. C.-E. Longpré,
City Clerk of the City of Montréal,
City Hall,
Montréal.

Dear Sir,

I have considered the minutes that you have written of the special meeting of the Municipal Council of Montréal, held on January 15th, 1957 and which you have given me to obtain my signature according to the Charter.

In order to avoid the confusion that could be created by my signature appearing at the end of the minutes of the meeting the validity of which is subject to contestation as well as the validity of the decisions taken, I am obliged to refuse to sign the minutes of this special meeting and I refer them back to you.

I am,

Yours truly,

THE MAYOR OF MONTREAL

(Signed) Jean Drapeau,
Jean Drapeau."

The City Clerk added that Councillor Croteau, as Chairman of the Municipal Sanitary Housing Bureau, had given his consent to the resolutions included in the minutes concerning the Housing project.

Councillor Croteau declared that he did not sign the minutes of the last meeting.

His Worship the Mayor asked if someone had signed part of the minutes.

The City Clerk answered that Councillor Croteau had signed the resolutions concerning the constitution and the appointment of the members of the Municipal Sanitary Housing Bureau.

VENDREDI, le 8 FEVRIER 1957

Le président du Comité exécutif, le conseiller Pierre DesMarais, demande à quel titre le conseiller Croteau a signé les résolutions. Il demande également au greffier de la cité s'il a des opinions légales qui l'ont autorisé à permettre à quelqu'un, autre que le maire, à signer ledit procès-verbal et de quelle autorité il a autorisé quelqu'un d'autre à signer.

Le conseiller Croteau soulève un autre point d'ordre et souligne que le débat ne porte pas sur la légalité ou l'illégalité de la signature du procès-verbal ou des résolutions; il ne porte que sur la lecture du dernier procès-verbal. Il ajoute que le fait que le procès-verbal ait été signé ou non, n'infirmes en rien les résolutions adoptées au cours de la dernière séance.

Son Honneur le maire demande alors au greffier d'inscrire la décision rendue par le maire suppléant au début de cette séance relative à la lecture et à la ratification du procès-verbal.

Le conseiller Lafaille se lève et déclare être de l'avis de Son Honneur le maire, mais à condition que chaque conseiller soit traité sur le même pied. Si l'on veut que les paroles prononcées par un membre du Conseil soient inscrites verbatim, qu'on le fasse pour tous les autres conseillers. Ce n'est pas un hansard que l'on fait ici. Si l'on veut en faire un, que l'on fasse venir des sténographes officiels.

Son Honneur le maire déclare qu'il n'y voit pas d'objection si la chose est possible. Il dit que sa demande n'avait pour but que de rendre justice à la décision prise par le maire suppléant.

Le conseiller Lafaille souligne que les déclarations inscrites au procès-verbal peuvent servir pour les prochaines élections.

Son Honneur le maire ajoute: "avant ça".

Certaines personnes applaudissant dans les galeries, le maire suppléant s'adresse à elles pour leur demander de respecter les règlements du Conseil afin qu'il n'y ait pas de désordre. Autrement, il sera forcé de faire évacuer les galeries.

Le conseiller Laberge soutient que toutes les déclarations du maire et de ceux qui l'appuient ne sont que de l'hypocrisie.

Le conseiller Pierre DesMarais soulève un point d'ordre et proteste contre ces paroles, en ajoutant que le conseiller n'a pas le droit de dire qu'un ou des membres du Conseil font preuve d'hypocrisie. Cette expression n'est pas parlementaire, dit-il.

Le maire suppléant maintient le point d'ordre du conseiller Pierre DesMarais.

Le conseiller Sigouin demande alors qu'on corrige le procès-verbal de la dernière séance pour y inscrire sa protestation contre la décision du maire suppléant de ne pas laisser discuter du mérite ou du démérite du plan Dozois, mais seulement du mérite de la création de l'Office municipal de l'habitation salubre.

Cette correction est agréée.

Son Honneur le maire demande également à ce que soit inscrite audit procès-verbal la déclaration suivante: "Je formule une objection générale à l'adoption du procès-verbal, parce que la loi n'a pas été suivie".

Cette demande est aussi agréée.

La motion des conseillers Lafaille et Marchand, à l'effet d'approuver et de ratifier le procès-verbal de la séance du 15 janvier 1957, étant alors mise aux voix, les conseillers Saulnier et Meunier demandent à ce que le vote sur cette motion soit enregistré.

Cette demande étant agréée, ladite motion est alors mise aux voix, et le Conseil se partage comme suit:

FRIDAY, FEBRUARY 8th, 1957

The Chairman of the Executive Committee, Councillor Pierre DesMarais, asked by what right Councillor Croteau had signed the resolutions. He also asked the City Clerk if he had any legal opinion to authorize him to allow someone, other than the Mayor, to sign said minutes and from what authority he had authorized someone else to sign.

Councillor Croteau rose to a point of order and stated that the debate was not on the legality or the illegality of the signature of the minutes or of the resolutions; it was only on the reading of the last minutes. He added that the fact that the minutes were signed or not, did not annul in any way the resolutions adopted during the last meeting.

His Worship the Mayor then requested the City Clerk to enter the decision rendered by the Acting Mayor at the beginning of this meeting pertaining to the reading and approval of the minutes.

Councillor Lafaille rose and declared he was of the opinion of His Worship the Mayor, but on condition that each Councillor be treated on the same level. If one wished that the words pronounced by a member of Council be entered verbatim, it should be done for all other Councillors. It was not a question of Hansard we were making here. If one wanted to do one, we should have official stenographers.

His Worship the Mayor declared that he saw no objection if the thing were possible. He said his request had the effect of giving justice to the decision taken by the Acting Mayor.

Councillor Lafaille stated that the declarations entered in the minutes could be used for the next elections.

His Worship the Mayor added "before that".

Some people applauded in the galleries, the Acting Mayor spoke to them to ask them to respect the rules of Council in order that there be no disturbance. Otherwise, he would be obliged to have the galleries evacuated.

Councillor Laberge maintained that all the declarations of the Mayor and of those who seconded him were only hypocrisy.

Councillor Pierre DesMarais rose to a point of order and protested against these words, adding that the Councillor had not the right to say that one or some members of Council had shown sign of hypocrisy. This expression was not parliamentary, he said.

The Acting Mayor maintained the point of order of Councillor Pierre DesMarais.

Councillor Sigouin then requested correction of the minutes of the last meeting to enter his protest against the decision of the Acting Mayor not to let the advantage or disadvantage of the Dozois Plan be discussed, but only the advantage of the constitution of the Municipal Sanitary Housing Bureau.

This correction was agreed to.

His Worship the Mayor also requested that there be entered into said minutes the following declaration: "I make a general objection to the adoption of the minutes, because the law was not followed".

This request was also agreed to.

The motion of Councillors Lafaille and Marchand to approve and ratify the minutes of the meeting of January 15th, 1957, then being put, Councillors Saulnier and Meunier requested that the vote on this motion be registered.

This request being agreed to, said motion was then put, and Council divided as follow:

VENDREDI, le 8 FEVRIER 1957

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautlet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loiseau, E.-T. Asselin, Archambault, Emile Figeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Desjardins, Kliger, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Outerbridge, Boissonnault, Féloquin et Allard. (62)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Vezequ, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Moisan, Angers, Saulnier, Sigouin et David. (22)

Ladite motion est en conséquence adoptée.

2.- Son Honneur le maire se lève alors pour expliquer sa motion.

Le conseiller Croteau soulève un point d'ordre et prétend qu'il n'y a aucune motion devant le Conseil. Une motion, pour être devant le Conseil, doit être d'abord proposée, appuyée et ensuite lue en entier.

Son Honneur le maire, appuyé par le conseiller Pierre DesMarais propose alors la motion suivante:-

Le maire suppléant prie le greffier de la cité de lire ladite motion:

"ATTENDU QUE le 19 décembre 1956 une Loi (Bill 27) a été adoptée par la Législature Provinciale de Québec, modifiant la structure même de la Charte de Montréal, sans que cette loi n'ait jamais été soumise à l'approbation préalable du Conseil Municipal;

ATTENDU QUE par cette loi un deuxième organisme administratif est substitué au Comité exécutif de la Cité relativement à l'exécution d'une mesure particularisée;

ATTENDU QUE ledit organisme prévu par la Loi (Bill 27) a été apparemment institué par ce Conseil au cours d'une assemblée régulièrement convoquée pour le 15 janvier 1957, mais illégalement poursuivie;

ATTENDU QUE cet organisme désigné sous le nom "Office municipal de l'habitation salubre", bien que n'existant pas juridiquement, a commencé de siéger et qu'il en résulte un malaise évident dans l'administration et chez les directeurs de services;

ATTENDU QUE de ses seuls agissements, il résulte une confusion et une lutte interne dans l'administration, lesquelles causent un préjudice considérable à la réputation même de la Cité, tant ici qu'à l'étranger, à l'efficacité même de l'administration et de l'exécution de toutes les mesures administratives, ainsi qu'au crédit de la Cité;

ATTENDU QU'il a été annoncé à la Législature provinciale de Québec, mardi après-midi, le 5 février, qu'une autre Loi (Bill 58) serait présentée pour adoption par la Législature, loi dont les véritables but et effet sont d'intervenir encore directement dans l'administration de la Cité, sans que le Conseil municipal de Montréal n'ait jamais été consulté et sans que le même Conseil n'ait eu l'opportunité d'étudier ladite Loi, en ses termes aussi bien qu'en ses répercussions sur l'économie juridique de la charte, les pouvoirs du Conseil municipal, et le crédit de la Cité;

FRIDAY, FEBRUARY 8th 1957

YEAS: Councillors Filion, (62)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, (22)

Said motion accordingly was adopted.

2.- His Worship the Mayor then rose to explain his motion.

Councillor Croteau rose to a point of order and claimed that there was no motion before the Council. A motion, to be before the Council, must first be moved, seconded and then read in its entirety.

His Worship the Mayor, seconded by Councillor Pierre DesMarais then moved the following motion:

The Acting Mayor requested the City Clerk to read said motion:

"WHEREAS, on December 19th 1956, an Act (Bill 27) was adopted by the Provincial Legislature of Quebec, amending the very essence of the Charter of Montréal without ever having this law submitted to the previous approval of the City Council;

WHEREAS by this Act, a second administrative body is substituted for the Executive Committee of the City in relation to the carrying out of a particularly mentioned measure;

WHEREAS the said body, envisaged by the Act (Bill 27) was apparently formed by this Council in the course of a meeting regularly convened for January 15th 1957, but illegally carried out;

WHEREAS this body, designated by the name of "Municipal Sanitary Housing Bureau" although not legally in existence, began its sittings and there ensues patent uneasiness in the administration and among directors of departments;

WHEREAS, from these activities alone, there has developed a state of confusion and internal strife within the administration, which are causing great prejudice to the reputation of the City itself, both here and abroad, to the effectiveness of the administration and the carrying out of all municipal measures, as well as to the credit of the City;

WHEREAS it was stated before the Provincial Legislature of Quebec in the afternoon of Tuesday, February 5th, that another Act (Bill 58) would be presented for adoption by the Legislature, of which the true purpose and effect are once again to interfere directly in the administration of the City, without ever having consulted the Montreal City Council and without having given it any opportunity to study the said Act, even in its wording or as to its effects on the juridical set-up of the Charter, the powers of the City Council, or the credit of the City;

VENDREDI, le 8 FEVRIER 1957

ATTENDU QUE cette nouvelle Loi (Bill 58) tendrait, entre autres choses, à valider des illégalités et qu'en se faisant un autre pouvoir se substituer injustement et arbitrairement au Conseil municipal de Montréal, qui dispose déjà par la charte, de toute la juridiction voulue pour corriger des erreurs commises, et légaliser lui-même les mesures qu'il adopte;

ATTENDU QUE l'annonce de cette nouvelle mesure (Bill 58) a eu pour effet de soulever à bon droit l'inquiétude et l'indignation des Montréalais, et constitue la négation de leur droit de citoyens électeurs;

ATTENDU QUE les Lois (Bills 27 et 58) constituent indiscutablement une atteinte grave à l'autonomie municipale de Montréal et à la souveraineté véritable du Conseil dans les limites mêmes de sa juridiction, et favorisent l'anarchie;

ATTENDU QUE les deux lois (Bills 27 et 58) ne s'appuient nullement sur la volonté des électeurs de Montréal qui n'ont jamais été consultés à ce sujet;

ATTENDU QUE cette rivalité active entre deux manières de penser, sur un même sujet, ne sera nullement diminuée ou supprimée par l'adoption de mesures législatives passées ou à venir, quels qu'en soient le nombre et la teneur;

ATTENDU QUE la situation dans laquelle se trouvent le Conseil municipal et le Comité exécutif de la Ville de Montréal est telle qu'elle attire l'attention d'un nombre de plus en plus grand de personnes qui déplorent cette situation au point que, entre autres, le Principal de l'université McGill, le Dr. F. Cyril James, dans un discours prononcé à Toronto récemment a cru devoir exprimer son regret de l'existence à Montréal d'un différend entre deux Comités exécutifs et de la tentative de recourir à un veto, en comparant cette confusion regrettable à la confusion qui règne trop souvent aux assemblées des Nations-Unies;

ATTENDU QUE des journaux, tout en favorisant l'une ou l'autre des manières de penser sur une même question, n'ont pas manqué ces jours derniers encore de déplorer l'atmosphère de lutte interne qui existe dans l'administration et au Conseil de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE des journaux ont cru devoir affirmer, - très justement, - que cette situation ne peut, tout compte fait, que nuire à l'administration de la Ville et paralyser les activités nécessaires;

ATTENDU QUE dans sa livraison de Février 1957, une revue dont l'autorité et l'objectivité sont bien établies, - RELATIONS - croit même devoir écrire:

"Enfin, en permettant d'établir, à l'intérieur de la municipalité montréalaise, aux côtés de l'administration actuelle, une administration rivale, jouissant d'une position privilégiée et soustraite à la surveillance de la première, la loi Dozois crée la confusion et favorise l'anarchie. Les fonctionnaires municipaux seront sans doute les premiers à en souffrir. Ils ne seront pas les seuls; en définitive, ce sont les citoyens de Montréal qui auront à payer les frais de cette querelle politique; avec eux, les citoyens de chacune des municipalités de la province. Bref, sous prétexte de hâter la réalisation d'un projet à peine discuté, le gouvernement provincial s'est servi d'une loi qui respire beaucoup plus l'esprit de parti que le souci du bien commun, d'une loi que le parlement d'une saine démocratie se serait bien gardé d'adopter, parce qu'elle introduit du désordre dans le gouvernement. Le geste est d'autant plus grave qu'il s'agit de la métropole du pays."

ATTENDU QUE l'on s'inquiète dans tous les milieux bien pensants de voir se prolonger et surtout s'aggraver une lutte engagée dans ces conditions sans nier, toutefois, à aucune des deux manières de penser, le droit de faire valoir leurs moyens;

FRIDAY, FEBRUARY 8th, 1957

WHEREAS this new Act (Bill 58) would have the effect, among other things, of legalizing irregularities whereby another authority is unjustly and arbitrarily substituted for the Montreal City Council, which by its Charter itself possesses all the required jurisdiction to correct any error made and to legalize the measures which it adopts;

WHEREAS the announcement of this new measure (Bill 58) had the effect, quite justifiably, of causing uneasiness and indignation to the people of Montréal, and is, in effect, a denial of their rights as voting citizens;

WHEREAS the Acts (Bills 27 and 58) are undeniably a serious affront to the municipal autonomy of Montréal and to the real sovereignty of the Council even within the limits of its jurisdiction, and encourage anarchy;

WHEREAS the two Acts (Bills 27 and 58) are in no way supported by the expressed will of the voters of Montréal who have never been consulted in this matter;

WHEREAS the active opposition between two attitudes towards the same subject will never be lessened or suppressed by the adoption of Legislative measures, past or future, whatever may be their number or tenor;

WHEREAS the situation in which the Montréal City Council and its Executive Committee find themselves is such that it is being brought to the attention of an ever-increasing number of people who regret this state of affairs to the point that, among others, Dr. F. Cyril James, Principal of McGill University, in an address recently delivered in Toronto, considered that it was his duty to express his regrets at the existence in Montréal of disagreement "Between two Executive Committees" and of the attempt to have recourse to a veto, comparing this regrettable state of confusion to that which too often exists in the assemblies of the United Nations;

WHEREAS the newspapers, while supporting one or other line of thought on the same question, have not failed, only lately, to deplore the atmosphere of internal strife which exists in the administration in the Montréal City Council;

WHEREAS newspapers have considered it their duty to declare - and rightly so - that this situation cannot have any other effects, when all is considered, than to harm the administration of the City and paralyze necessary activities;

WHEREAS, in its issue of February 1957, a periodical, "RELATIONS", the authority and objective point of view of which are acknowledged, considered it necessary to state:

"Lastly, by allowing the establishment, within the municipality of Montréal, alongside of the existing administration, of a rival administration, endowed with privileged status and exempt from control by the first one, the Dozois Act causes confusion and encourages anarchy. Municipal employees will doubtlessly be the first to suffer the consequences. They will not be alone; in the long run, it will be the citizens of Montréal who will have to pay the costs of this political quarrel and, along with them, all the citizens of every municipality in the province. Briefly, under the pretext of hastening the realization of a violently discussed project, the Provincial Government has utilized an Act which seems to be much more imbued with Party spirit than with interest for the common weal, a law which a Parliament of a healthy Democracy would be careful not to adopt, because it brings disorder into Government. This action is all the more serious as it concerns the Metropolis of the country."

WHEREAS it is disturbing to all serious-minded people to see strife being carried on, extended and, especially, becoming worse, in these conditions, without in any way denying to the proponents of either side of the question the right to voice their points of view;

VENDREDI, le 8 FEVRIER 1957

ATTENDU QUE de tout cela il résultera une prolongation et une aggravation du malaise administratif et du désordre juridique dans lesquels se trouve placée la Cité de Montréal, parce que les mesures législatives passées ou à venir ne pourront jamais supprimer totalement tous les recours des citoyens, payeurs de taxes, quant à la validité des résolutions, décisions ou mesures adoptées en vertu des lois d'exception énumérées plus haut;

ATTENDU QUE toutes ces Lois, elles-mêmes, passées et à venir, sont sujettes à être soumises à l'étude des tribunaux et que l'on peut prendre pour acquis qu'elles le seront un jour ou l'autre;

ATTENDU QUE quels que soient les torts ou raisons de l'une ou l'autre des deux parties en présence et sans déterminer laquelle des deux manières de voir est mieux fondée l'une que l'autre, l'on peut prendre pour acquis qu'aucun des intéressés n'abdiquera, ou ne renoncera à aucun des droits qu'il prétend avoir ou qu'il a selon le cas;

ATTENDU QUE, vu cette attitude irréductible des diverses parties en opposition, la réalisation du projet concerné se heurtera à des obstacles de toutes natures jusqu'à ce que le peuple se prononce en définitive au cours d'une élection municipale;

ATTENDU QUE si le peuple ne veut pas la réalisation de ce projet, personne ni aucun pouvoir n'a le droit de le lui imposer, mais par ailleurs, si le peuple y est favorable, il importe que sa volonté soit connue au plus tôt, afin de ne pas en retarder l'exécution;

ATTENDU QU'en saine démocratie, les citoyens électeurs sont les seuls maîtres des élus et ont seuls le droit de leur imposer leur volonté au moyen d'une élection;

ATTENDU QU'une élection municipale est obligatoirement prévue pour cette année même, selon la Loi, c'est-à-dire, pour le mois d'octobre 1957;

ATTENDU QUE le budget de l'année 1957 doit prévoir de toute façon les dépenses occasionnées par la tenue d'une élection municipale et que ce budget s'applique à compter du 1er mai 1957;

ATTENDU QU'il n'en coûtera rien de plus à la Cité pour tenir une élection municipale au mois de mai 1957, plutôt qu'au mois d'octobre 1957, et que tous les préparatifs et toutes les procédures d'élections municipales seront sûrement terminés pour mai 1957, au plus tard;

ATTENDU QU'en saine démocratie, la tenue d'une telle élection serait le plus sûr moyen de mettre fin à la néfaste dualité d'administration et à la préjudiciable situation décrite ci-haut, et constitue le seul moyen de sauvegarder la souveraineté du peuple et l'autonomie municipale;

POUR CES MOTIFS, il est en conséquence,

Proposé par Son honneur le maire Jean Drapeau,
Appuyé par le président du Comité exécutif,
monsieur Pierre DesMarais,

Que la Cité de Montréal demande à la législature provinciale d'adopter le plus tôt possible la législation nécessaire à l'avancement de la date des élections municipales prévues pour le mois d'octobre 1957, à la plus prochaine date possible, et de toute façon pas plus tard qu'au mois de mai 1957."

Son Honneur le Maire et le conseiller Croteau ayant parlé sur cette motion,

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Poitras,
Appuyé par les conseillers Marchand, Laberge et
Delisle,

Que la question préalable soit maintenant posée.

FRIDAY, FEBRUARY 8th, 1957

WHEREAS there will result a continuation and a worsening of administrative disquietude and of juridical disorder in which the City of Montreal now finds itself, because legislative measures adopted or to come can never totally annihilate all the means of recourse of the citizens, the ratepayers as to the validity of resolutions, decisions or measures adopted under the exceptional enactments above mentioned;

WHEREAS all these Laws themselves, past or future, are liable to be submitted to the study of the Court and it can be taken for granted that they will be at some future time;

WHEREAS whatever may be the rights or wrongs of one or other of the two opposing parties and without determining which of the two points of view is better than the other, it can be taken for granted that neither of the interested parties will give ground, or will abandon the rights which either has or pretends to have, as the case may be;

WHEREAS, seeing this uncompromising attitude of the opposing parties, the realization of the project concerned will run up against obstacles of all kinds until such time as the public shall have defined its stand at a municipal election;

WHEREAS, if the public does not want this project to be carried out, no person or no power has the right to impose its realization; but, on the other hand, if the public favours it, it is important that its will be known as soon as possible, in order not to delay its execution;

WHEREAS, in a healthy Democracy, the voting citizens are the sole masters of the elected and they alone have the right to impose their will by means of an election;

WHEREAS a municipal election is, according to Law, obligatory in the Month of October 1957;

WHEREAS the budget for the year 1957 must, at all events provide for the expenditures demanded by a City election and said budget will apply as from May 1st 1957;

WHEREAS it will not cost the City any more to hold civic elections in the month of May 1957, than it will in the month of October 1957 and all preparations and electoral procedures would certainly be completed for May 1957, at the latest;

WHEREAS in a healthy Democracy, to hold such an election would be the surest way to bring to an end the iniquitous double administration and the harmful situation above described, and would be the only means to maintain both the sovereignty of the people and municipal autonomy;

FOR THESE REASONS, it is accordingly:

Moved by His Worship the Mayor Jean Drapeau,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,
Chairman of the Executive Committee,

That the City of Montréal requests the Provincial Legislature to adopt, as soon as possible, the Legislation required to advance the date of municipal elections, determined for the month of October 1957, to the soonest possible date, and, at all events, not later than the month of May 1957."

His Worship the Mayor and Councillor Croteau having spoken on this motion,

And, a debate arising,

Moved by Councillor Poitras,
Seconded by Councillors Marchand, Laberge and Delisle,

That the previous question now be put.

VENDREDI, le 8 FEVRIER 1957

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Lépine, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Desjardins, Boire, Aronoff, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Outerbridge et Allard. (51)

CONTRE: Les conseillers Edmond Hamelin, Bass, Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Murphy, Laverdure, Lévesque, Goulet, Gagliardi, Hanson, Grégoire, Vezeau, Crompt, Flynn, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Moisan, Lucien Tremblay, Saulnier, Sigouin, Boissonnault, Pélouquin et David. (35)

Cette motion est en conséquence adoptée.

La motion de Son Honneur le Maire, appuyée par le conseiller Pierre DesMarais étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Sauvé, Pierre DesMarais, Lyall, Lortie, Drapeau, Lévesque, Grégoire, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Moisan, Saulnier, Sigouin, Boissonnault, Pélouquin et David. (26)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Godin, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Crompt, Desjardins, Kliger, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Outerbridge et Allard. (60)

Ladite motion est en conséquence rejetée.

Du consentement unanime du Conseil, les motions suivantes sont soumises:-

- 3.- Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers P. DesMarais, Hanson,
Croteau, Hamelin et Sarrazin, il est

RESOLU:- QUE les membres de ce Conseil ont appris avec douleur le décès de Me Claude Choquette qui fût, pendant quelques années, avocat en chef de la Cité de Montréal;

QUE les membres de ce Conseil ont su apprécier l'intégrité et le dévouement de ce dévoué serviteur;

QU'ils désirent offrir aux membres de la famille du regretté défunt l'expression de leurs plus sincères condoléances dans ce deuil cruel qui vient de les frapper.

- 4.- Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers P. DesMarais, Hanson,
Croteau, E. Hamelin et Sarrazin, il est

RESOLU: QUE ce Conseil déplore le décès de monsieur J.-B.-A. Méreineau, auditeur de la Cité de Montréal depuis plusieurs années, survenue ces jours derniers;

FRIDAY, FEBRUARY 8th, 1957

Said Motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (51)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Edmond Hamelin, (35)

This motion was accordingly adopted.

The motion of His Worship the Mayor, seconded by Councillor Pierre DesMarais then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Sauvé, (26)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (60)

Said motion was accordingly rejected.

By unanimous consent of Council, the following motions were submitted:

- 3.- On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors P. DesMarais, Hanson,
Croteau, E. Hamelin and Sarrazin, it was

RESOLVED: That the members of this Council have learned with deep regret of the death of Mr. Claude Choquette who was, during several years, Chief City Attorney of the City of Montreal;

That the members of this Council have appreciated the integrity and the devotedness of this employee;

That they wish to offer to the members of the family of the deceased their heartfelt sympathy in this hour of bereavement.

- 4.- On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors P. DesMarais, Hanson,
Croteau, E. Hamelin and Sarrazin, it was

RESOLVED: THAT this Council deeply regrets the death of Mr. J.-B.-A. Méreineau, Auditor of the City of Montreal during several years, which occurred recently;

VENDREDI, le 8 FEVRIER 1957

QUE les membres de ce Conseil ont su apprécier l'intégrité et le dévouement de ce dévoué serviteur;

QU'ils s'unissent aux membres de la famille éplorée dans ce deuil qui vient de les frapper et qu'ils forment à ces derniers des vœux sincères de sympathie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'ajourne
SINE DIE.

LE GREFFIER DE LA CITE,

A. Langpré

Reg. D. Lavast
MAIRE SUPPLEANT.

FRIDAY, FEBRUARY 8th, 1957

THAT the members of this Council have appreciated the integrity and the devotedness of this employee;

THAT the members of this Council condole with the members of the family of the deceased and that they request them to accept their sincere sympathy in this hour of sorrow.

The order of the day being exhausted, the meeting was adjourned
SINE DIE.

A. Langpré

CITY CLERK.

Reg. D. Lavast
ACTING MAYOR.

JEUDI, 28 FEVRIER 1957
THURSDAY, FEBRUARY 28th 1957

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL
SPECIAL COUNCIL MEETING

Conformément à l'avis, le Conseil de la Cité de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, Hôtel de ville, le 28e jour de février courant, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montréal, met in the Council Room, City Hall, on the 28th day of February instant, at 3.30 o'clock in the afternoon to consider the business summarily specified in the following order of the day:

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

Hôtel de ville, 25 février 1957.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le JEUDI, VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER courant, à TROIS HEURES de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à une séance spéciale dudit Conseil, convoquée conformément à la loi par l'Office municipal de l'habitation salubre, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Le greffier de la Cité.

A. B. Longpré
City Clerk.

City Hall, 25th February 1957.

Sir,

You are requested to attend a special meeting of the Council, to be held on THURSDAY, the TWENTY-EIGHTH day of FEBRUARY instant, at THREE O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Municipal Sanitary Housing Bureau, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

SÉANCE SPÉCIALE

DU

Conseil de la

Cité de Montréal

JEUDI, 28 FÉVRIER 1957

SPECIAL MEETING

OF THE

Council of the

City of Montréal

THURSDAY, 28th FEBRUARY 1957

Formule CK 1216

Form CK 1216

JEUDI, 28 FEVRIER 1957
THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -
Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente et approbation des résolutions qu'il contient.

- 1 -
Reading and ratification of the minutes of the preceding meeting and approval of the resolutions which it contains.

RAPPORTS DE L'OFFICE

REPORTS OF THE BUREAU

- 2 -
Soumettant un projet de règlement pourvoyant à un emprunt de \$4,700,000.00 pour dépenses capitales en vue de l'exécution d'un projet d'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres.

- 2 -
Submitting a draft by-law providing for a loan of \$4,700,000.00 for capital expenditures for the carrying out of a project of slum clearance and construction of sanitary housing.

- 3 -
À l'effet d'approuver un projet d'entente entre Sa Majesté la Reine aux droits du Canada, la Cité de Montréal et la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement relativement à l'acquisition, au déblaiement et à l'aménagement d'un secteur de la Cité.

- 3 -
To approve a draft agreement between Her Majesty the Queen in the rights of Canada, the City of Montréal and the Central Mortgage and Housing Corporation concerning the acquisition, the clearing and the layout of a sector of the City.

- 4 -
À l'effet d'approuver un projet de convention entre Sa Majesté la Reine aux droits du Canada, Sa Majesté la Reine aux droits de la Province de Québec, la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Cité de Montréal relativement au transport du secteur ci-dessus mentionné, à son aménagement, à son occupation, etc.

- 4 -
To approve a draft convention between Her Majesty the Queen in the rights of Canada, Her Majesty the Queen in the rights of the Province of Québec, the Central Mortgage and Housing Corporation and the City of Montréal concerning the transfer of the abovementioned sector, its layout, its occupancy, etc.

- 5 -
À l'effet d'approuver un projet de convention entre Sa Majesté la Reine aux droits de la Province de Québec et la Cité de Montréal relativement aux droits et obligations de la Cité et de la Province au sujet du projet d'habitation ci-dessus mentionné.

- 5 -
To approve a draft convention between Her Majesty the Queen in the rights of the Province of Québec and the City of Montréal concerning the rights and obligations of the City and of the Province as regards the abovementioned housing project.

- 6 -
À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable d'immeubles d'un secteur de la Cité pour l'élimination de taudis, et de voter un crédit de \$3,480,000.00 pour l'acquisition des immeubles concernés et les frais légaux et autres s'y rapportant, le déblaiement et la démolition desdits immeubles et tous autres travaux corrélatifs.

- 6 -
To ordain the acquisition and prior possession of immovables in a sector of the City for slum clearance, and to vote a credit of \$3,480,000.00 for the acquisition of the immovables concerned and the legal costs and others pertaining thereto, the clearing and the demolition of said immovables and all other correlative works.

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL

tenue le JEUDI, 28 février 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire Jean Drapeau au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Kolber, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissomnault, David et Allard.

—o—o—o—o—o—o—

Son Honneur le maire fait part au Conseil que, pour éviter des malentendus et dans le but de faciliter le travail du greffier de la Cité et de reconnaître les droits de chaque conseiller, il a retenu les services d'un sténographe officiel de la cour municipale pour prendre note des objections qui seront faites par les membres du Conseil durant la présente séance et ajoute que chaque conseiller est invité à se prévaloir de ce privilège.

Chaque conseiller aura ainsi le droit de demander au greffier de la Cité de consigner au procès-verbal les objections qui auront été notées.

Le conseiller Hanley demande à Son Honneur le Maire s'il est légal qu'un fonctionnaire autre que ceux assignés par les règles du Conseil assiste aux délibérations, vu qu'il a toujours cru que seul l'avocat en chef pouvait assister à ces délibérations en outre du personnel du greffier de la Cité.

Son Honneur le maire répète qu'il a pris cette mesure dans le but de permettre aux conseillers de faire prendre fidèlement les objections qu'ils pourraient faire au cours des délibérations et qu'ils désireraient faire consigner au procès-verbal.

Le conseiller Hanley s'objecte à cette mesure.

Son Honneur le maire déclare alors la séance ouverte sous réserve expresse de tous les droits et recours qui peuvent exister en faveur de tous les citoyens de Montréal, des membres du Conseil et de toutes autres parties et sous réserve aussi de tous les droits et recours de la Cité elle-même. Une telle séance n'implique en rien la ratification ni la confirmation des illégalités qui ont pu être commises jusqu'à présent et n'implique en rien non plus la reconnaissance de la légalité des avis de convocation, de l'ordre du jour ni aucune des procédures qui vont suivre.

Le conseiller Hanley fait ensuite la déclaration suivante:

"Au début de cette séance du Conseil, à titre de conseiller représentant du district no 2, je m'objecte à la présence d'un employé de la Cour municipale en me basant sur les règles imprimées en 1954, qui ne permettent pas à un employé de se tenir en fonction sur le parquet de la salle du Conseil, à moins qu'il ne s'agisse de visiteurs de marque ou d'officiers publics qui ont été invités par le maire à assister aux délibérations du Conseil. Pour cette raison, j'exprime le désir que cette règle s'applique dans le cas actuel."

SPECIAL COUNCIL MEETING

held on THURSDAY, February 28th,
1957, at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau in the chair;
Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

—o—o—o—o—o—o—

His Worship the Mayor informed Council that, to avoid any misunderstanding and in order to facilitate the work of the City Clerk and to acknowledge the rights of every Councillor, he had retained the services of an official stenographer of the Municipal Court to note the objections which will be made by the members of Council during the present meeting and added that every Councillor was invited to avail himself of this privilege.

Every Councillor will thus have the right to request the City Clerk to enter in the minutes the objections so noted.

Councillor Hanley asked His Worship the Mayor if it was legal for a municipal employee, other than those assigned by the Rules of Council, to attend the deliberations, as he had always believed that only the Chief City Attorney could attend these deliberations in addition to the personnel of the City Clerk.

His Worship the Mayor repeated that he had resorted to this measure in order to allow the members to have taken down faithfully the objections they might make during the deliberations and which they would wish to be entered in the minutes.

Councillor Hanley objected to this measure.

His Worship the Mayor declared the meeting open under the express reserve of all the rights and recourses which may exist in favor of all the citizens of Montréal, of the members of the Council and of all other parties and also with reserve of the rights and recourses of the City itself. Such a meeting does not imply in any way the ratification nor the confirmation of the illegalities which may have been committed up to now and does not imply the recognition of the legality of the notices of convocation, of the order of the day, or procedures which may follow.

Councillor Hanley then made the following statement:

"At the beginning of this meeting of Council, as Councillor representing District No. 2, I object to the presence of an employee of the Municipal Court, basing my opinion on the Rules printed in 1954, which do not allow an employee to be on duty on the floor of the Council Room, unless it be a question of distinguished visitors or public officials invited by the Mayor to attend the deliberations of Council. For this reason, I express the wish that this rule apply in the present case."

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

QUESTION DE PRIVILEGE

Le conseiller Croteau, président de l'Office municipal de l'habitation salubre, soulève ici une question de privilège et déclare que le greffier de la Cité ne s'est pas conformé à la règle 3 du Conseil qui lui ordonne de réserver des sièges à un certain endroit dans l'enceinte de la salle du Conseil pour les membres de l'Office municipal de l'habitation salubre, et ce, à sa demande expresse.

Il ajoute que la loi qui a été sanctionnée à ce sujet décrète à l'article 13 que, pour tout ce qui concerne l'exécution de la décision prise par le Conseil le 20 avril 1956, relativement au projet d'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres, ainsi que toute décision, tout procédé et tous actes quelconques y ayant trait, l'Office, dès sa constitution, est substitué au Comité exécutif et en exerce à l'exclusion de ce dernier, tous les pouvoirs, droits, fonctions, juridictions et prérogatives, subordonnés aux mêmes obligations, conditions, responsabilités et restrictions.

Il signale qu'il était du devoir du greffier de la Cité d'assigner aux membres de cet Office, pour la présente séance, les sièges qui sont ordinairement réservés aux membres du Comité exécutif, mais comme les membres de l'Office ont réalisé tout le trouble et les ennuis que ces changements entraîneraient, l'Office, lors d'une séance régulière, a consenti et a demandé à ce que les membres du Comité exécutif ne soient pas déplacés.

Sur la proposition du conseiller Croteau,
Appuyée par le conseiller Simoneau, il est alors

RESOLU:— que la règle 3 du Conseil soit suspendue pour la durée de la présente séance et que tous les conseillers conservent la place qui leur est présentement assignée.

1.— Du consentement unanime du Conseil, la motion suivante est soumise et lue:

"Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Pierre DesMarais, il est

RESOLU:— que les membres de ce Conseil ont appris avec un vif regret la mort subite du constable Charles Houle, survenue le 27 février 1957 durant l'exercice de ses fonctions à la suite d'un vol à main armée.

Qu'ils tiennent à rendre un hommage officiel au zèle et au courage héroïque dont a fait preuve en cette circonstance tragique ce brave serviteur;

Qu'ils désirent exprimer à la famille éprouvée du regretté défunt leurs condoléances dans le deuil cruel qui vient de la frapper."

Les membres du Conseil observent alors une minute de silence.

Son Honneur le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Provost, maire suppléant.

ORDRE DU JOUR

2.— L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente et l'approbation des résolutions qu'il contient.

A ce sujet, le greffier de la Cité donne lecture de la communication suivante de Son Honneur le maire en date du 12 février 1957:

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

QUESTION OF PRIVILEGE

Councillor Croteau, Chairman of the Municipal Sanitary Housing Bureau, rose to a question of privilege and stated that the City Clerk had not followed Rule 3 of Council which ordained him to reserve seats at a certain place in the Council Room for the members of the Municipal Sanitary Housing Bureau, and this, at his express request.

He added that the law which had been assented to in this respect ordained in Article 13 that, for all that concerned the carrying out of the decision taken by Council on 20th April, 1956, in connection with the slum clearance and Sanitary Housing project, together with any decision, any procedure and all acts relating thereto, the Bureau, as of its constitution, was substituted to the Executive Committee and exercised to the exclusion of the latter, all the powers, rights, functions, jurisdictions and prerogatives, subordinate to the same obligations, conditions, responsibilities and restrictions.

He pointed out that it was the duty of the City Clerk to assign to the members of this Bureau, for the present meeting, the seats which are usually reserved for the members of the Executive Committee, but as the members of the Bureau have understood all the trouble which these changes would entail, the Bureau, at a regular meeting had agreed and requested that the members of the Executive Committee retain their places.

On motion of Councillor Croteau,
Seconded by Councillor Simoneau, it was then

RESOLVED: that Rule No. 3 of Council be suspended for the duration of the present meeting and that all Councillors keep the seats designated to them

1.— By unanimous consent of Council, the following motion was submitted and read:

"On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais, it was

RESOLVED: that the members of this Council have learned with deep regret of the tragic death of Constable Charles Houle, on February 27th, 1957 in the performance of his duties following an armed robbery;

That they wish to pay an official tribute to the zeal and heroic courage shown in this tragic occurrence by this brave policeman;

That they wish to express to the afflicted family of the deceased their condolence in their sad bereavement."

The members of Council then observed a minute of silence.

His Worship the Mayor left the chair and was replaced by Councillor Provost, Acting Mayor.

ORDER OF THE DAY

2.— Article 1 of the order of the day being read for the reading and approval of the minutes of the preceeding meeting and the approval of the resolutions which it contains.

In this connection, the City Clerk read the following communication from His Worship the Mayor dated 12th February 1957:

JEUDI, LE 28 FEVRIER 1957



LA CITÉ DE MONTRÉAL
CABINET DU MAIRE
CITY OF MONTREAL, QUEBEC
CITY CLERK'S OFFICE

le 12 février, 1957.

Monsieur C.-E. Longpré,
Greffier de la Cité,
Hôtel de ville,
Montréal.

Monsieur le greffier,

Je vous retourne les minutes (ou procès-verbal) de l'assemblée du 8 février 1957.

La loi n'ayant pas été suivie au cours de la séance du 8 février aussi bien que celle du 15 janvier 1957, je suis dans l'obligation de refuser mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Bien à vous,

LE MAIRE DE MONTREAL

Jean Drapeau
Jean Drapeau

JD/ad

pièces jointes.

Il est alors

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Croteau,

Que les résolutions qui ont été adoptées à la séance du Conseil tenue le 8 février 1957 et qui n'ont pas été approuvées par Son Honneur le Maire soient de nouveau soumises pour approbation.

Cette motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le greffier de la Cité donne alors lecture dans l'ordre suivant des résolutions consignées au procès-verbal de la séance du 8 février 1957:

a) Résolution concernant la lecture et la confirmation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1957;

Il est alors

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Marchand,

Que cette motion soit adoptée de nouveau.

Et, un débat s'engageant, ladite motion étant mise aux voix, et le greffier de la Cité ayant appelé le nom du premier conseiller à voter, le conseiller Croteau soulève un point d'ordre et prétend que Son Honneur le Maire devrait voter sur cette motion comme le requiert l'article 290 de la charte de la Cité dans les cas où la majorité de tous les membres du Conseil est requise.

Et, un débat s'engageant, Son Honneur le Maire déclare qu'il n'a pas d'objection à voter sur cette motion, mais qu'il considère qu'il n'en est pas tenu.

*Soumise à la
Séance Conseil
28/2/57*

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

City of Montréal,
Office of the Mayor

12th February 1957

Mr. C.E. Longpré,
City Clerk,
City Hall,
Montréal.

Mr. City Clerk:

I return to you the minutes of the meeting of 8th February 1957.

The law not having been carried out during the meeting of 8th February, as well as during that of 15th January 1957, I find myself in the obligation of refusing my assent to the contents of these minutes.

Yours truly,

THE MAYOR OF MONTREAL

(Signed) Jean Drapeau

Jean Drapeau

JD/ad

annex

It was then

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Croteau,

That the resolutions which were adopted at the meeting of Council held on February 8th, 1957 and which had not been approved by His Worship the Mayor be again submitted for approval.

This motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The City Clerk then read in the following order the resolutions entered in the minutes of the meeting of 8th February 1957:

a) Resolution concerning the reading and approval of the minutes of the meeting of 15th January, 1957;

It was then

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Marchand,

That this motion be again adopted.

And, a debate arising, the said motion being put, and the City Clerk having called the name of the first Councillor to vote, Councillor Croteau rose to a point of order and claimed that the Mayor should vote on this motion as required by Article 290 of the City Charter in the cases when the majority of all the members of Council was required.

And, a debate arising, His Worship the Mayor stated that he had no objection to vote on this motion, but that he considered that he was not held to do so.

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

Le vote étant alors pris sur ladite motion, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edm. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Deslisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Godin, Croteau, Murphy, Laverdure, Vautellet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisel, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, J.-P. Hamelin, Grégoire, Lessard, Crompt, Brown, Desjardins, Kliger, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault et Allard. (60)

CONTRE: Son Honneur le Maire, les conseillers Pierre DesMarais, Drapeau, Lévesque, Vezeau, Flynn, A. Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Moisan, Angers, Saulnier, Sigouin, et David. (22)

Ainsi, ladite motion est de nouveau adoptée.

b) Résolution relativement à la demande au gouvernement provincial d'avancer la date des élections municipales qui avait été mise aux voix et rejetée sur division.

Il est ensuite

Proposé par Son Honneur le Maire,
Appuyé le conseiller Pierre DesMarais,

Que la motion en vue de demander au Gouvernement provincial d'avancer la date des élections municipales, etc., soit de nouveau mise aux voix.

Le conseiller Croteau soulève un point d'ordre et prétend que cette motion ne peut pas être de nouveau mise aux voix, vu qu'elle n'a pas reçu l'approbation du Conseil, ni celle qui a été soumise pour poser la question préalable parce que cette dernière motion est une règle de procédure.

Le maire suppléant déclare que la question préalable découle de la procédure et ne peut être considérée comme une résolution selon l'esprit de l'article 11 du chapitre 73 de la loi 13 Geo. VI. Il ajoute que la résolution ci-dessus mentionnée concernant la date des élections ne peut pas être non plus mise de nouveau aux voix, vu qu'elle a été rejetée à la séance du 8 février 1957.

c) Motion de condoléances à la suite du décès de Me Claude Choquette ex-avocat en chef de la Cité.

Cette motion étant de nouveau mise aux voix, elle est adoptée.

d) Motion de condoléances à la suite du décès de M. J.-B.-A. Mélineau, ex-auditeur de la Cité.

Cette motion étant de nouveau mise aux voix, elle est adoptée.

Il est alors

Proposé par le conseiller
Lafaille,
Appuyé par le conseiller Croteau,

Que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 8 février 1957 soit considéré comme lu et que les résolutions qu'il contient soient de nouveau approuvées.

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

The vote being called on said motion, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (60)

(for names, see opposite page)

NAYS: His Worship the Mayor, Councillors Pierre DesMarais, . . . (22)

Thus, said motion was again adopted.

b) Resolution concerning the request to the Provincial Government to advance the date of the municipal elections which had been put to vote and rejected on division.

It was afterward

Moved by His Worship the Mayor,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,

That the motion to request the Provincial Government to advance the date of the municipal election, etc., be again put.

Councillor Croteau rose to a point of order and claimed that this motion could not again be put to vote, as it had not received the approval of Council, nor that which had been submitted to call the previous question because this latter motion was a rule of procedure.

The Acting Mayor stated that the previous question proceeded from the procedure and could not be considered as a resolution according to the spirit of Article 11 of Chapter 73 of the Act 13 George VI. He added that the above-mentioned resolution concerning the date of the elections could not either be put again, as it had been rejected at the meeting of 8th February, 1957.

c) Motion of condolence following the death of Mr. Claude Choquette, former Chief City Attorney.

This motion being again put, it was adopted.

d) Motion of condolence following the death of Mr. J.B.A. Mélineau, former City Auditor.

This motion being again put, it was adopted.

It was then

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Croteau,

That the minutes of the meeting held on February 8th, 1957 be considered as read and that the resolutions which it contains be again approved.

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, les conseillers Pierre DesMarais et Vezeau demandent que le vote soit enregistré sur cette motion, et le Conseil se partage encore comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Kolber, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Godin, Croteau, Murphy, Laverdure, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Lessard, Crompt, Brown, Desjardins, Kliger, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Outerbridge et Allard. (60)

CONTRE: Son Honneur le Maire, les conseillers Pierre DesMarais, Drapeau, Lévesque, Grégoire, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Gullbeault, Montpetit, Meunier, Moisan, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just et David. (24)

Ainsi, ladite motion est adoptée.

Ledit procès-verbal est en conséquence signé par le maire suppléant et le greffier de la Cité.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 FEB 1957

3.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant de l'Office municipal de l'habitation salubre:

(Pour rapport	voir page	volume	des rapports)
Pour règlement	voir page	volume	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille, Appuyée par les conseillers Croteau, English, Simoneau, R. Savignac et Provost, il est

RESOLU: Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement, et le titre et le premier paragraphe du préambule étant lus,

Le conseiller Meunier souligne au Conseil que ce projet de règlement ne mentionne pas les mots "à loyer modique".

Le président de l'Office municipal de l'habitation salubre répond que le projet de construction d'habitations salubres que le Conseil sera appelé à approuver comportera des logements à loyers modiques et que les avocats qui ont étudié ce projet de règlement ont dit qu'il était préférable que les attendus soient rédigés dans les mêmes termes que la Loi.

Le maire suppléant dit que ce projet de règlement a pour but de reconnaître l'existence du projet de démolition de taudis et non la reconstruction du secteur désigné.

Le conseiller Croteau soulève un point d'ordre et déclare que le projet en question comporte des habitations à loyers modiques. Il ajoute que le Conseil ne devrait pas à ce stage discuter du mérite du plan.

Le maire suppléant rejette ce point d'ordre.

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

And, a debate arising and said motion being put, Councillors Pierre DesMarais and Vezeau requested that the be registered on this motion, and Council again divided as follows:

YEAS: Councillor Filion, (60)

NAYS: His Worship the Mayor, Councillor Pierre DesMarais, . . . (24)

Thus, said motion was adopted.

Said minutes was accordingly signed by the Acting Mayor and the City Clerk.

3.- Article 2 of the order of the day being read to consider the following report from the Municipal Sanitary Housing Bureau:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Croteau, English,
Simoneau, R. Savignac and Provost, it was

RESOLVED: That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and the title and the first paragraph of the preamble being read,

Councillor Meunier pointed out that this draft by-law did not mention the words "low rentals".

The Chairman of the Municipal Sanitary Housing Bureau answered that the project of sanitary housing which Council will be called upon to approve comprised low rental dwellings and that the lawyers who had studied this draft-by-law had stated that it would be preferable that the whereases be drafted in the same terms as the law.

The Acting Mayor stated that this draft by-law aimed at recognizing the existence of the Slum Removal Project and not the reconstruction of the designated sector.

Councillor Croteau rose on a point of order and stated that the project in question comprised low cost housing. He added that Council should not at this stage discuss the merit of the plan.

The Acting Mayor rejected this point of order.

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

Le conseiller Gagliardi fait remarquer que ce projet de règlement n'engage pas le Conseil à la reconstruction du secteur et le conseiller Saulnier fait aussi observer qu'il s'agit de démolition et non de reconstruction.

Le Président du Comité exécutif fait observer que ce projet de règlement ne mentionne pas que le projet d'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres aura pour but de diminuer la délinquance juvénile, etc., et qu'avant de s'engager, le Conseil devrait connaître les obligations qu'il assume.

Le conseiller Croteau déclare que ce projet de règlement a été étudié avec le directeur des finances et l'avocat en chef de la Cité et que l'Office en connaît toutes les implications.

Un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller André Desmarais,
Appuyé par le conseiller Clouette,

Que le Conseil se forme en Comité plénier pour étudier ledit projet de règlement et que les divers directeurs de services soient priés de se mettre à la disposition du Comité plénier.

Certaines personnes ayant manifesté dans les galeries, Son Honneur le Maire reprend le fauteuil et informe le public qu'il ne peut tolérer le désordre, parce qu'il serait regrettable que la séance prenne fin à cause de manifestations. Il demande que l'ordre règne dans les galeries et que les photographes n'y soient pas permises.

Et, un débat s'engageant et la motion des conseillers André Desmarais et Clouette à l'effet que le Conseil se forme en Comité plénier étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Son Honneur le Maire ayant désigné le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et ayant quitté le fauteuil,

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède alors à l'étude dudit projet de règlement. A ce moment, MM. Lucien Héту, directeur des services, Lactance Roberge, directeur des finances, C.-E. Campeau, directeur du service d'urbanisme, Mes D.-A. McDonald et Théodore Lespérance, respectivement avocat de la Cité et avocat adjoint de la Cité, Me Paul Champagne, directeur adjoint des services et M. Paul-Emile Sénécal, 1er assistant-directeur des finances, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

M. L. Roberge, directeur des finances, répond à quelques conseillers que le certificat qu'il a donné quant à l'emprunt de \$4,700,000.00 prévu par le projet de règlement à l'étude n'implique pas l'approbation du projet de construction d'habitations salubres.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Gagliardi,
Appuyée par le conseiller A. Dupuis, il est

RESOLU:- Que ce Comité lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

Councillor Gagliardi pointed out that this draft by-law did not bind the Council as regards the reconstruction of the sector and Councillor Saulnier also pointed out that this was a question of demolition and not of reconstruction.

The Chairman of the Executive Committee pointed out that this draft by-law did not mention that the project of slum clearance and sanitary housing would aim at decreasing Juvenile Delinquency, etc., and that before binding itself, Council should know the obligations which it assumed.

Councillor Croteau stated that this draft by-law had been studied with the Director of Finance and the Chief City Attorney and that the Bureau was aware of all the implications.

A debate arising, it was

Moved by Councillor André Desmarais,
Seconded by Councillor Clouette,

That this Council resolve itself into Committee of the Whole to study said draft by-law and that the various Directors of Departments be requested to be at the disposal of the Committee of the Whole.

Certain persons having manifested in the galleries, His Worship the Mayor resumed the Chair and informed the public that he could not tolerate disorder, because it would be regrettable if the meeting were stopped because of manifestations. He requested that order be observed in the galleries and that photographs be prohibited.

And, a debate arising and the motion of Councillors André Desmarais and Clouette that Council resolve itself into Committee of the Whole being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

His Worship the Mayor having designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and having left the chair,

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole then proceeded with the study of the draft by-law. At that moment, Messrs Lucien Héту, Director of Departments, Lactance Roberge, Director of Finance, C.E. Campeau, Director of the City Planning Department, Mr. D.-A. McDonald and Théodore Lespérance, respectively City Attorney and assistant City Attorney, Mr Paul Champagne, Assistant Director of Departments and Mr. Paul-Emile Sénécal, 1st Assistant Director of Finance, entered the Council Room and furnished certain information.

Mr. L. Roberge, Director of Finance, answered some Councillors that the certificate he had gave concerning the loan of \$4,700,000.00 provided by the draft by-law now studied does not imply the approval of the project of construction of sanitary housing.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor A. Dupuis, it was

RESOLVED: that this Committee now rise its meeting and report progress.

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

Son Honneur le Maire ayant repris le fauteuil,

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ledit Comité a étudié ledit projet de règlement et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Sigouin,
Appuyée par le conseiller Despatis, il est

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, advenant 8 heures 30 du soir, ce jour.

Son Honneur le maire ayant repris le fauteuil et les conseillers Filion, J.-H. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Leblanc, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault et Allard étant présents, le Conseil continue sa séance.

Sur la proposition du conseiller Meunier,
Appuyée par le conseiller Guilbault, il est

RESOLU:- que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude du projet de règlement présentement devant le Conseil.

Son Honneur le maire ayant désigné le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et ayant quitté le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier continue alors l'étude dudit projet de règlement. MM. L. Héту, directeur des services, L. Roberge, directeur des finances, C.-E. Campeau, directeur du service d'urbanisme, Me Théodore Lespérance, avocat adjoint de la Cité, M. P.-E. Senécal, 1er assistant-directeur des finances, MM. L. L'Allier et P.-E. Morrissette, respectivement directeur et directeur-adjoint du service des travaux publics, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Le conseiller Vachon demande au président du Comité si le greffier de la Cité a retenu les services du sténographe officiel qui se tient à sa table.

Le greffier de la Cité répond que ce n'est pas lui qui a retenu les services de ce sténographe officiel.

Son Honneur le maire dit alors qu'il a bien expliqué au début de la séance de l'après-midi qu'il avait retenu les services de cet employé au cas où des conseillers voudraient faire consigner au procès-verbal des objections ou des déclarations dans leurs propres termes afin d'éviter des discussions plus tard.

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

His Worship the Mayor having resumed the chair,

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the whole, reported that said Committee had studied said draft by-law and that it reported progress.

On motion of Councillor Sigouin,
Seconded by Councillor Despatis, it was

RESOLVED: that the present meeting be suspended until 8.30 p.m., this day, to continue the present order of the day.

And, at 8.30 p.m., this day.

His Worship the Mayor having resumed the chair and Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

and Allard, being present, Council continued its meeting.

On motion of Councillor Meunier,
Seconded by Councillor Guilbault, it was

RESOLVED: that this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of the draft by-law now before Council.

His Worship the Mayor having designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and having left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole then continued the study of said draft by-law. Messrs L. Héту, Director of Departments, L. Roberge, Director of Finance, C.-E. Campeau, Director of the City Planning Department, Mr Théodore Lespérance, Assistant City Attorney, Mr. P.-E. Senécal, 1st Assistant Director of Finance, Messrs L. L'Allier and P.E. Morrissette, respectively Director and Assistant Director of the Public Works Department, entered the Council Room and furnish certain information.

Councillor Vachon asked the Chairman of the Committee whether the City Clerk had retained the services of the official stenographer who was at his table.

The City Clerk answered that he had not retained the services of this official stenographer.

His Worship the Mayor then said that he had well explained at the beginning of the afternoon meeting that he had retained the services of this employee in case Councillors should wish to have entered in the minutes objections or statements in their own words in order to avoid discussions later on.

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

Il ajoute que le sténographe officiel dont les services ont été retenus est un employé municipal permanent.

Le greffier de la Cité répond à une question du conseiller Vachon, que les notes d'un sténographe officiel, prises lors d'une assemblée délibérante, ne sont pas, à son avis, reconnues plus légales devant les Cours que celles prises par les employés du greffier de la Cité.

Son Honneur le maire dit qu'il est impossible pour les fonctionnaires du greffier de la Cité de prendre in extenso tous les discours qui sont prononcés lors des séances et que le sténographe officiel est à la disposition des conseillers et du greffier, s'ils désirent utiliser ses services.

Le conseiller Croteau souligne que le greffier de la Cité a à sa disposition des employés qui sont sténographes officiels et qui auraient pu prendre les notes demandées par les conseillers.

Le conseiller Meunier demande alors que le sténographe prenne note de la déclaration suivante:-

"Des présidents d'unions ouvrières sont passés à mon bureau et m'ont déclaré avec regret l'attitude de certains membres du Conseil. Ils m'ont déclaré ceci, sans que je leur demande:-

"Vous pouvez être assuré, M. Meunier, ce ne sont pas tous les présidents qui pensent de la même façon que les déclarations qui sont faites. Nous sommes plusieurs au sein des présidents d'unions ouvrières qui s'objectent d'une façon bien catégorique au plan "Dozois".

Quand ce sera nécessaire, je grouperai ces chefs d'unions ouvrières; on aura des déclarations signées de ces chefs-là, on aura des affidavits. Dans ce temps-là on verra ce que pensent les chefs d'unions ouvrières".

Le conseiller A. Desmarais demande à son tour au sténographe de prendre note du questionnaire suivant:-

QUESTION:- Me L'Espérance, d'après les explications qui ont été données, je comprends que le projet d'emprunt devant nous a pour but uniquement d'obtenir les fonds nécessaires pour démolir les taudis et déblayer le terrain. Est-ce que j'ai bien compris? Est-ce qu'il a uniquement pour but d'obtenir les emprunts nécessaires pour démolir les taudis et déblayer le terrain?

REPONSE:- Oui monsieur.

QUESTION:- M. Roberge, est-ce que le projet que nous avons devant nous a pour but, uniquement d'obtenir les emprunts nécessaires pour démolir les taudis et déblayer le terrain?

REPONSE:- Pour l'acquisition, la démolition et le déblaiement du terrain.

QUESTION:- M. L'Espérance, est-ce que vous pouvez me dire si l'entête du projet du règlement nous donne une explication exacte de la fin de l'emprunt?

REPONSE:- L'entête du projet n'est qu'une description. Vous constaterez que la description donnée est la suivante, on dit: "un projet en vue de l'élimination de taudis et de la construction d'habitations salubres." C'est une description du projet. Maintenant, l'objet précis de l'emprunt est exprimé dans le premier article du règlement. On le précise comme ceci: "que les fonds devront être employés pour le coût de démolition, le déblaiement des terrains et autres travaux corrélatifs.

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

He added that the official stenographer whose services had been retained was a permanent municipal employee.

The City Clerk answering a question from Councillor Vachon, stated that the notes of an official stenographer, taken during a deliberating meeting were not, in his opinion, recognized as more legal before the Courts than those taken by the employees of the City Clerk.

His Worship the Mayor said that it was impossible for the employees of the City Clerk to take in extenso all the speeches which had been made during the meetings and that the official stenographer was at the disposal of the Councillors and of the City Clerk, if they wished to have recourse to his services.

Councillor Croteau pointed out that the City Clerk had at his disposal employees who were official stenographers and could have taken the notes requested by the Councillors.

Councillor Meunier then requested the stenographer to take note of the following statement:

"Chairmen of Labor Unions have called at my office and have stated that they regretted the attitude of certain members of the Council. They have said this without my asking them:

"You may be assured, Mr. Meunier, that all Chairmen do not think in the same manner as the statements were made. There are several among the Chairmen of Labor Unions who object in very categorical manner to the "Dozois" Plan."

When it becomes necessary, I will convene these Labor Union leaders, we will have signed statements by these leaders, we will have affidavits. Then, we will see what the Labor Union leaders think".

Councillor A. Desmarais in his turn asked the stenographer to take notes on the following questionnaire:

QUESTION:- Mr. L'Espérance, according to the explanations which have been given, I understand that the draft loan before us is for the sole purpose of obtaining the funds required to demolish the slums and clear the land. Did I understand well? Is its sole aim to secure the loans required to demolish the slums and clear the land?

ANSWER:- Yes, Sir.

QUESTION:- Mr. Roberge, is the aim of the draft we have before us solely to secure the loans required to demolish the slums and clear the land?

ANSWER:- For the acquisition, the demolition and the clearing of the land.

QUESTION:- Mr. L'Espérance, could you tell me if the heading of the draft by-law gives us an exact explanation of the purpose of the loan?

ANSWER:- The heading of the draft is only a description. You will notice that the description given is the following, it is stated: "a project of slum clearance and construction of sanitary housing." This is a description of the project. Now, the precise aim of the loan is expressed in the first article of the by-law. It is precise as follows: "That the funds shall be used to cover the cost of demolition, clearing of the land and other correlative works".

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

QUESTION:- Si je comprends bien, l'entête du règlement, est faux. Vous venez de nous dire qu'il ne correspond pas au règlement?

REPONSE:- Le Bill 27 comme le Bill 58 sont intitulés comme suit: "Loi facilitant l'exécution d'un projet d'élimination de taudis et autorisant la construction d'habitations salubres." L'entête du règlement n'est simplement qu'une description.

QUESTION:- Est-ce que, d'après vous comme avocat, vous la trouvez complexe?

REPONSE:- Je ne crois pas que l'entête de la loi représente précisément l'objet de la loi. Il faut que vous regardiez les articles mêmes de la loi pour avoir une façon nette et précise de la limite et la portée des actes dont il s'agit.

QUESTION:- Alors, si je comprends bien, l'entête comprend beaucoup plus qu'il n'ait dans le règlement?

REPONSE:- L'entête indique d'une manière générale ce à quoi se rapporte le règlement actuel.

QUESTION:- Ce à quoi se rapporte le règlement, non pas totalement, mais partiellement?

REPONSE:- Ce n'est qu'une procédure type, générale. Vous avez à regarder chacun des articles de la loi pour connaître d'une façon précise la portée des obligations de la loi.

QUESTION:- Le préambule du règlement une fois adopté fera partie du règlement?

REPONSE:- Oui.

QUESTION:- Maintenant, est-ce que les membres de l'Office de l'Habitation pourront prendre en vertu de ce même premier attendu, une partie du quatre millions sept cent mille dollars (\$4,700,000.00) pour la reconstruction?

REPONSE:- Non, il faut que vous preniez le règlement là-dedans, dans tous ses articles.

QUESTION:- Est-ce que légalement on pourrait modifier le premier attendu? Le modifier comme ceci: "à exécuter un projet d'élimination de taudis afin d'obtenir un emplacement vacant où la Cité de Montréal construira des habitations salubres et à loyers modiques."? Est-ce que légalement il pourrait être modifié dans ce sens-là? Est-ce qu'une motion présentée dans ce sens-là, vous ne pourriez pas le modifier?

REPONSE:- Pour demeurer dans les cadres, dans la portée précise de l'objet du règlement d'emprunt exprimé par l'article 1, je ne pense pas qu'il soit réglementaire de modifier le premier attendu de manière à lui donner une portée qui supplée aux visées déterminées de l'objet de l'emprunt, ce à quoi les fonds devront être employés alors que le sens est déterminé par l'article 1 du règlement. Il n'y a pas rapport à rédiger le premier attendu de façon à ce qu'il puisse entrer en conflit avec l'article précis du règlement.

QUESTION:- Il n'entrera pas en conflit, il va être la confirmation de l'article 1, "démolir afin d'obtenir un emplacement vacant où la Cité de Montréal construira des habitations salubres". On indiquera toute cette histoire-là de loyers modiques. On veut un projet où on aura des loyers modiques. Nous prenons la loi avec ce qu'on voulait depuis le début: des loyers modiques?

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

QUESTION:- If I understand well, the heading of the by-law is false. You just told us that it does not correspond to the by-law?

ANSWER:- Bill 27 and Bill 58 are entitled as follows: "An act to facilitate the carrying out of a Plan for the Elimination of Slums and the Construction of Sanitary Dwellings. The heading of the by-law is but a description".

QUESTION:- In your opinion as a lawyer, do you find it complex?

ANSWER:- I do not believe that the heading of the law represents precisely the object of the law. You have to look at the articles themselves of the law to gather a clear and precise interpretation of the limit and the scope of the acts in question.

QUESTION:- Then, if I understand well, the heading covers much more than there is in the by-law?

ANSWER:- In a general manner, the heading indicates the bearing of the present by-law.

QUESTION:- That is not the total but the partial bearing of the by-law?

ANSWER:- This is only typical general procedure. You have to peruse each of the articles of the law to know in a precise manner the scope of the obligations of the law.

QUESTION:- The preamble of the by-law once adopted will form part of the by-law?

ANSWER:- Yes.

QUESTION:- Now, will the members of the Sanitary Housing Bureau be allowed in virtue of this first Whereas, to take part of the four million seven hundred thousand dollars (\$4,700,000) for the reconstruction?

ANSWER:- No, you have to take all the by-law, in all its articles.

QUESTION:- Could the first Whereas be legally amended? Amended as follows: "To carry out a plan for the elimination of slums in order to secure a vacant site where the City of Montréal will erect low rental sanitary housing"? Could it legally be amended in this sense? Could you amend it with a motion presented in this sense?

ANSWER:- To remain within the framework, within the precise scope of the object of the loan by-law expressed by Article 1, I do not believe that it would be according to the rules to amend the first "Whereas" so as to give it a scope which would supplement the aims determined in the object of the loan, to what purposes the funds must be used, while the sense is determined by article 1 of the by-law. There is no cause to draft the first Whereas so that it may be in conflict with the precise article of the by-law.

QUESTION:- It will not enter into conflict, it will be the confirmation of Article 1, "demolish in order to secure a vacant site where the City of Montréal will erect sanitary housing". All this matter of low rental will be indicated. We want a project where there will be low rental. We take the law with what was wished since the outset, low rental.

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

REPONSE:- L'objet du règlement d'emprunt, c'est de pourvoir aux fonds nécessaires pour l'acquisition, le déblaiement et les autres travaux corrélatifs.

QUESTION:- On mentionne qu'il faut construire des habitations salubres?

REPONSE:- Non, pas actuellement.

QUESTION:- Exécuter un projet d'élimination de taudis?

REPONSE:- Il est évident que c'est la première phase du projet si on veut arriver à la réalisation du projet total, mais si vous considérez la portée du projet d'emprunt qui doit être en fonction de travaux déterminés, là, je ne crois pas que vous devriez mentionner "pour construction de maisons" qui, elle, fera partie de la phase ultérieure.

QUESTION:- Est-ce que vous pouvez éliminer dans l'entête du règlement: "pourvoyant à un emprunt de \$4,700,000.00 pour dépenses capitales en vue de l'exécution d'un projet d'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres." Est-ce que vous pouvez éliminer "et de construction d'habitations salubres."? Ca montrerait exactement quel est le but du projet d'emprunt?

REPONSE:- Il s'agit tout simplement d'une description de l'objet de l'emprunt, d'une manière générale. Je ne vois pas de différence qu'on mentionne ceci tout simplement, si vous voulez retrancher les mots "de construction d'habitations salubres". C'est l'objet général de la loi. Le seul intérêt pour lequel il est mentionné dans l'entête, c'est pour le rattacher d'une façon bien précise à la législation précédente de laquelle découle ce règlement. Il n'y a pas obligation stricte au point de vue légal. Il s'agit simplement du titre du règlement. On voulait que le règlement par son titre soit identifié, relié d'une façon précise à la législation qui gouverne.

QUESTION:- Quant à l'entête, vous soutenez qu'il faut qu'il soit relié avec les mots textuels?

REPONSE:- Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il est plus opportun qu'il soit rédigé de cette façon. D'ailleurs, quand nous avons examiné la question du titre, nous avons précisément référé à la description qui était donnée dans le titre de la loi qui se réfère à ce sujet.

QUESTION:- Si je comprends bien, vous préférez ce titre là, mais vous n'avez pas objection à ce qu'on élimine la dernière préposition "et de construction d'habitations salubres"?

REPONSE:- Je ne vois pas d'objection stricte en droit, mais je crois préférable que le titre demeure relié sans aucune hésitation possible au règlement de la législation.

QUESTION:- Maintenant, pour le premier attendu, est-ce que vous auriez objection, ou est-ce que vous préférez encore à ce que la partie de préposition "et de construction d'habitations salubres" soit éliminée?

REPONSE:- Voici, dans le premier attendu, nous référons précisément au Bill 27. C'est le référant, et le référant ce n'est pas une loi qui existe actuellement. Les statuts ne sont pas imprimés. Cette loi n'est pas définie par un chapitre précis. La seule façon, c'est d'indiquer le titre tel qu'il est mentionné dans la loi elle-même. C'est comme je disais tantôt: "Exécuter un projet d'élimination de taudis et de constructions d'habitations salubres."

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

ANSWER:- The object of the loan by-law is to provide the funds required for the acquisition, the clearing and the other correlative works.

QUESTION:- It is mentioned that sanitary housing is to be erected.

ANSWER:- No, not presently.

QUESTION:- Carry out a slum clearing project?

ANSWER:- It is obvious that this is the first stage of the project if it is to be wished to arrive at the carrying out of the total project, but, if you consider the scope of the loan project which must be in relation to determined works, I do not believe that you should mention "for the erection of houses" which, in itself, will form part of an ulterior stage.

QUESTION:- Can you eliminate in the heading of the by-law "providing for a loan of \$4,700,000 for capital expenditures in view of the carrying out of a project of slum clearance and the construction of sanitary housing". Could you eliminate "and the construction of sanitary housing"? This would show exactly the aim of the loan project.

ANSWER:- In a general manner, this is simply a description of the object of the loan; I do not see any difference in mentioning simply this, if you wish to strike the words "the construction of sanitary housing". This is the general aim of the law. The only interest for which it is mentioned in the heading, is to tie it in a very precise manner to the preceding legislation from which proceeds this by-law. From the legal point of view there is no strict obligation. This is simply the case of the title of the by-law. It was wished that the by-law by its heading be identified and connected with the governing legislation in a precise manner.

QUESTION:- As regards the heading, you maintain that it must be connected with the textual words?

ANSWER:- No, I did not say that. I said that it would be more opportune that it be drafted in this manner. Moreover, when we have examined the question of the heading, we have precisely referred to the description which was given in the title of the law referred to in this respect.

QUESTION:- If I understand well, you prefer this title, but you do not object to the elimination of the last sentence "and the construction of sanitary housing"?

ANSWER:- I do not see any strict objection in law, but I believe it is preferable that the title remain connected without any possible hesitation to the act of the legislature.

QUESTION:- Now, as regards the first Whereas, would you object to, or would you still prefer that the part of the sentence "and the erection of sanitary housing" be eliminated?

ANSWER:- In the first Whereas, we refer precisely to Bill 27. It is the reference and the reference is not a law which exists presently. The Statutes are not printed. This law is not defined by a precise chapter. The only way is to indicate the title as it is mentioned in the law itself. As I have just stated: "carrying out of a project of slum clearance and the construction of sanitary housing".

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

QUESTION:- Si je comprends bien, vous me donnez comme réponse que, quant à l'entête, vous préférez que ces mots-là restent, mais il n'y a aucune objection à ce qu'ils soient rayés?

REPONSE:- Il n'y a pas d'objection sacramentelle. Il s'agit tout simplement de prendre un titre de manière à ce qu'il n'y ait aucune hésitation lors des procédures du règlement d'emprunt.

QUESTION:- Vous croyez que vos supérieurs n'auraient aucune objection à ce que ces mots-là soient rayés?

REPONSE:- Je vous donne mon opinion.

QUESTION:- Est-ce que vous préférez, si ça dure assez longtemps, consulter vos supérieurs pour qu'ils puissent nous donner une réponse?

REPONSE:- Je vous ai donné mon opinion."

A des questions du conseiller A. Desmarais, M. L. Roberge, directeur des finances, dit que le projet d'emprunt qui est présentement devant le Conseil a pour but de pourvoir à la démolition de taudis et au déblaiement des terrains. Me L'Espérance déclare que le titre qui a été donné à ce projet de règlement est en conformité des Bills 27 et 58 adoptés par la Législature provinciale.

D'autres conseillers demandent si une partie de l'autorisation d'emprunt demandée peut servir à la construction d'habitations salubres et le conseiller Croteau répond que ce projet n'a pour but que la démolition des immeubles et le déblaiement des terrains.

Le conseiller A. Desmarais suggère alors de biffer du titre et du premier "Attendu" du préambule dudit projet de règlement, les mots "et de construction d'habitations salubres".

Me L'Espérance répond à la demande de conseillers que ce projet de règlement doit comporter le titre mentionné dans la Loi.

Le conseiller Mayer demande au Maire s'il y a d'autres projets d'éliminations de taudis et de construction d'habitations salubres à l'étude et le Maire répond qu'il y a actuellement des études à ce sujet et que des crédits ont été votés à cette fin. Il souligne qu'il pourrait soumettre au Conseil un plan de rénovation urbaine qui pourrait être faite par l'entreprise privée, les coopératives, etc., et qui serait de nature à solutionner le problème du logement. Ces organismes pourraient entreprendre, en vertu de la loi nationale du logement qui a été modifiée, la construction d'habitations avec l'aide des gouvernements provincial et fédéral. Il exprime également l'avis que si des secteurs n'intéressaient pas l'entreprise privée, la Cité pourrait alors entreprendre elle-même la construction dans ces secteurs.

Des conseillers s'informent du coût du projet présentement à l'étude, et le conseiller Croteau répond qu'il estime à environ \$8,800,000.00 la dépense totale qui devrait être encourue relativement au projet de démolition, de déblaiement et de reconstruction d'habitations salubres dans le secteur recommandé.

Il ajoute qu'une grande partie de ce montant sera remboursée par les gouvernements provincial et fédéral et profite de l'occasion pour souligner le geste magnifique d'un philanthrope de la métropole qui a offert une somme substantielle en vue de construire un centre récréatif dans le secteur préconisé.

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

QUESTION:- If I understand well, you give me as an answer that, as regards the heading, you prefer that these words remain but that there is no objection to their being struck out?

ANSWER:- There is no binding objection. It is simply a case of taking a title so that there be no hesitation during the procedures of the loan by-law.

QUESTION:- You believe that your superiors would not object to these words being stricken out?

ANSWER:- I give you my opinion.

QUESTION:- Do you prefer, if this lasts long enough, to consult your superiors so that they may give you an answer?

ANSWER:- I have given you my opinion."

To questions by Councillor A. Desmarais, Mr. L. Roberge, Director of Finance, said that the draft by-law now before Council is to provide for the demolition of slums and for the clearance of the land. Mr. L'Espérance stated that the title which had been given to this draft by-law was in conformity with Bills 27 and 58 adopted by the Provincial Legislature.

Other Councillors asked if part of the loan authorization requested could be used for the construction of sanitary housing and Councillor Croteau answered that this draft was only for the demolition of the immovables and the clearing of the land.

Councillor A. Desmarais then suggested to strike out from the title and from the first "whereas" of the preamble of the said draft by-law the words "and the construction of sanitary housing".

Mr. L'Espérance, answering questions of Councillors, said that this draft by-law must comprise the title mentioned in the law.

Councillor Mayer asked the Mayor whether there were other projects of slum clearance and sanitary housing under study and the Mayor answered that there are presently studies in this respect and that credits had been voted for such purpose. He pointed out that he might submit to Council a plan of urban renovation which might be carried out by private enterprise, cooperatives, etc., and which would be of a nature to solve the housing problem. These organizations might undertake, under the National Housing Act as amended, the construction of houses with the help of the Provincial and Federal Governments. He also expressed the opinion that if sectors did not interest private enterprise, the City might then undertake itself the construction in these sectors.

Councillors enquired about the cost of the project now under study, and Councillor Croteau answered that he assessed at about \$8,800,000 the total expenditures which should be incurred in connection with the project of demolition, clearing and reconstruction of sanitary housing in the sector recommended.

He added that a large part of this amount would be reimbursed by the Provincial and Federal Governments and he took the occasion to bring out the noteworthy gesture of a philanthropist of the Metropolis who had offered a substantial sum in view of the construction of a recreation center in the advocated sector.

JEUDI, le 28 FEVRIER 1957

Sur la proposition du conseiller Sigouin,
Appuyée par le conseiller O'Hearn,
il est ici

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte
progress.

Son Honneur le maire ayant repris le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait
rapport que ce Comité a étudié ledit projet de règlement et qu'il rap-
porte progrès.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller McDougall,

Que le Conseil s'ajourne au vendredi, le 1er mars 1957, à
trois heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du
jour.

Proposé en amendement par le conseiller Gagliardi,
Appuyé par le conseiller Bertrand,

Que ce Conseil s'ajourne au vendredi, le 1er mars 1957, à
10:30 heures du matin, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil,
les conseillers Gagliardi et Bertrand retirent leur amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est a-
doptée et le Conseil s'ajourne en conséquence au vendredi, 1er mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

Je donne mon assentiment à cette dernière
décision, ce 11 mars 1957.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Langpre

L. Croix
Lucien Croix, président, Office Municipal
de l'habitation

MEMBRE PRESIDENT.

THURSDAY, FEBRUARY 28th, 1957

On motion of Councillor Sigouin,
Seconded by Councillor O'Hearn,
it was here

RESOLVED:- that the Committee of the whole now rise its meeting and report progress.

His Worship the Mayor having resumed the chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the whole, reported
that this Committee had studied said draft by-law and that it reported progress.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor McDougall,

That this Council adjourn until Friday, March 1st, 1957, at 3.00
o'clock p.m., to continue the study of the present order of the day.

Moved in amendment by Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor Bertrand,

That this Council adjourn until Friday, March 1st, 1957, at 10:30
o'clock a.m., to continue the study of the present order of the day.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, Councillors
Gagliardi and Bertrand withdrew their amendment.

The main motion being put, it was adopted and Council adjourn until
Friday, March 1st, 1957, at 3 o'clock in the afternoon.

I am giving my assent to this last resolution,
This 11 March, 1957.

C. Langpre

CITY CLERK.

L. Croix
Chairman, Municipal Sanitary
Housing Bureau.

W. L. Lacombe

PRESIDING MEMBER.

SEANCE SPECIALE AJOURNEE

Tenue VENDREDI, le 1er mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SOIT PRESENTS:- Son Honneur le Maire JEAN DRAPEAU, au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Kolber, Leblanc, Pierre Deslaurais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Coulet, Brisebois, Loisel, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Millen, Crampt, Flynn, Brown, Desjardins, A. Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding Poitras, Guilbeault, Bonnier, Meunier, Campeau, Angers, Tremblay A., L. Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin, David, Leroux et Allard.

QUESTION DE PRIVILEGE

Au début de la séance, le président du Comité exécutif soulève une question de privilège et proteste contre un article du journal "Montréal-Matin", en date de ce jour, à l'effet qu'il aurait déclaré que les conseillers dans leur ensemble seraient un groupe d'ignorants. Il dit que cet article est dû au chroniqueur municipal de ce journal qui a l'habitude de rapporter faussement les déclarations.

Le conseiller Croteau dit qu'il aimerait savoir si ces paroles sont attribuées au président du Comité exécutif, ou si elles ne seraient pas plutôt le fruit d'un compte rendu de ce qu'il a dit lui-même au Conseil. Il ajoute que ce journal a rapporté fidèlement ses paroles.

Son Honneur le Maire déclare qu'il a lu l'article et que ce journal n'était pas justifié de le publier sans publier la réplique qui a été donnée à ce sujet.

Il déclare ensuite l'incident clos.

—O—O—O—O—O—O—O—O—O—

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil continue alors l'étude du projet de règlement pourvoyant à un emprunt de \$4,700,000.00 pour dépenses capitales en vue de l'exécution d'un projet d'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres, qui a été laissée en suspens lors de l'ajournement de la séance tenue le 28 février 1957.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Croteau demande à Son Honneur le Maire s'il ne serait pas opportun de procéder à la lecture de l'article 1 dudit projet de règlement, conformément à la règle 44 du Conseil.

Son Honneur le Maire dit que le titre et les attendus du projet de règlement présentement à l'étude font partie du projet de règlement, et que ce dernier peut être étudié par le Conseil, vu que le titre et le premier attendu du préambule ont été lus à une séance précédente.

SPECIAL ADJOURNED MEETING

Held on FRIDAY, March 1st, 1957,
at 3:00 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor JEAN DRAPEAU, in the chair;
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

QUESTION OF PRIVILEGE

At the beginning of the meeting, the Chairman of the Executive Committee rose to a question of privilege and protested against an article in the newspaper "Montréal-Matin" of this day to the effect that he had declared that Councillors in general were a group of ignoramuses. He stated that this article is from the pen of a municipal press representative for this newspaper who has the habit of falsely reporting declarations.

Councillor Croteau stated that he would like to know if these words were attributed to the Chairman of the Executive Committee, or if they were rather the result of a report on what he had himself stated in Council. He added that this newspaper had faithfully reproduced his words.

His Worship the Mayor declared that he had read the article and that this newspaper was not justified in publishing it without also publishing the reply made in this connection.

He then declared the incident closed.

—O—O—O—O—O—O—O—O—O—

ORDER OF THE DAY

1.- Council then continued the study of the draft by-law providing for a loan of \$4,700,000.00 for capital expenditures in view of the carrying out of a project of slum clearance and the construction of sanitary housing, which had been left in abeyance at the adjournment of the meeting held on February 28th, 1957.

And, a debate arising, Councillor Croteau asked His Worship the Mayor if it would not be opportune to proceed with the reading of article 1 of said draft by-law, in conformity with Rule 44 of the Council.

His Worship the Mayor said that the title and the Whereas of the draft now under study are part of the draft by-law, and that this latter can be studied by the Council, as the title and the first Whereas of the preamble had been read at a previous meeting.

VENDREDI, le 1er mars 1957

Il est alors

Proposé par le conseiller Croteau,
Appuyé par le conseiller Simoneau,

Que le préambule du projet de règlement présentement devant le Conseil soit considéré comme lu et que le Conseil procède à l'étude de l'article 1 dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant, le greffier de la Cité est prié de donner lecture du préambule dudit projet de règlement. Le conseiller Croteau déclare que la discussion pourrait se faire aussi bien sur l'article 1 que sur le préambule.

Et, un autre débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Mayer,
Appuyé par le conseiller Vezeau, il est

RESOLU: Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude dudit projet de règlement.

Son Honneur le Maire ayant désigné le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et ayant quitté le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier continue l'étude dudit projet de règlement présentement devant le Conseil.

A ce moment, MM. Lucien Hétu, directeur des services, Lactance Roberge, directeur des finances, Lucien L'Allier, directeur du service des travaux publics, C.-E. Campeau, directeur du service d'urbanisme, Mes D.-A. MacDonald et Théo. Lespérance, respectivement avocat de la Cité et avocat adjoint de la Cité, Me Paul Champagne, directeur adjoint des services, M. P.-E. Senécal, 1er assistant-directeur des finances, et Me Pacifique Plante, directeur intérimaire du service de la police, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Le greffier de la Cité donne ici lecture du préambule et de l'article 1 du projet de règlement présentement devant le Conseil.

Et, un débat s'engageant, le conseiller O'Hearn demande au directeur des finances s'il considère cet emprunt un bon placement pour la Cité, et s'il considère que cette dernière est en position de rencontrer les dépenses de cet emprunt. Le directeur des finances répète qu'il a donné un certificat sur ledit projet de règlement, mais qu'il n'est pas en mesure de discuter du mérite de l'objet visé par ce projet de règlement.

Son Honneur le Maire pose des questions à Me Lespérance, avocat adjoint de la Cité, sur l'aspect financier et légal dudit projet, et un débat s'engageant, le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Provost.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller J.-P. Hamelin,
Appuyé par les conseillers Gagliardi et Clouette,
il est

RESOLU: que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le Maire, ayant repris le fauteuil.

FRIDAY, March 1st, 1957

It was then

Moved by Councillor Croteau,
Seconded by Councillor Simoneau,

That the preamble of the draft by-law now before Council be considered as read and that Council proceed with the study of article 1 of said draft by-law.

And, a debate arising, the City Clerk was requested to give reading of the preamble of said draft by-law. Councillor Croteau declared that the discussion could be done on article 1 as well as on the preamble.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Mayer,
Seconded by Councillor Vezeau, it was

RESOLVED:- That this Council resolve itself into Committee of the whole to continue consideration of said draft by-law.

His Worship the Mayor having designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and having left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole continued the study of said draft by-law now before Council.

At that moment, Messrs Lucien Hétu, Director of Departments, Lactance Roberge, Director of Finance, Lucien L'Allier, Director of the Public Works Department, C.E. Campeau, Director of the City Planning Department, Mr. D.A. MacDonald and Théo. Lespérance, respectively City Attorney and assistant City Attorney, Mr. Paul Champagne, Assistant Director of Departments, Mr. P.E. Senécal, 1st Assistant Director of Finance, and Mr. Pacifique Plante, Acting Director of the Police Department, entered the Council Room and furnished certain information.

The City Clerk gave reading of the preamble and of article 1 of the draft by-law now before Council.

And, a debate arising, Councillor O'Hearn asked the Director of Finance if he considered this loan to be a good investment for the City and if he considered that the latter was in a position to meet the expenses of such loan. The Director of Finance repeated that he had given his certificate on said draft by-law, but that he was not prepared to discuss the merit of the purpose of the draft by-law.

His Worship the Mayor asked some question to Mr. Lespérance, Assistant City Attorney, on the financial and legal aspects of the draft, and a debate arising, Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the whole, left the Chair and was replaced by Councillor Provost.

And, a new debate arising,

On motion of Councillor J.-P. Hamelin,
Seconded by Councillors Gagliardi and
Clouette, it was

RESOLVED: that the Committee of the whole now rise its meeting and report progress.

His Worship the Mayor, having resumed the chair.

VENDREDI, le 1er mars 1957

EN CONSEIL

Le conseiller Provost, membre président le Comité plénier, fait rapport que ce Comité a étudié ledit projet de règlement et qu'il rapporte progrès.

Proposé par le conseiller Clouette,
Appuyé par le conseiller A. Desmarais,

Que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures 15 du soir, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Proposé en amendement par le conseiller O'Flaherty,
Appuyé par le conseiller McDougall,

Que ce Conseil s'ajourne au lundi, le 4 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, les conseillers O'Flaherty et McDougall, retirent leur amendement.

Et, un autre débat s'engageant, il est

Proposé en amendement par le conseiller Croteau,
Appuyé par le conseiller Simoneau,

Que ce Conseil s'ajourne au lundi, le 4 mars 1957, à 2 heures 30 de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU: en conséquence.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Longpre

Je donne mon assentiment
aux résolutions contenues
dans ce procès-verbal, ce
onzième jour de mars 1957.

Lucien Croteau
Lucien Croteau, président,
Office Municipal de
l'Habitation Salubre.

W. L. Lamoignon

MEMBRE PRESIDENT.

FRIDAY, March 1st, 1957

IN COUNCIL

Councillor Provost, presiding member of the Committee of the whole reported that this committee had studied said draft by-law and that it reported progress.

Moved by Councillor Clouette,
Seconded by Councillor A. Desmarais,

That the present meeting be suspended until 8:15 o'clock p.m. this day, to continue the study of the present order of the day.

Moved in amendment by Councillor O'Flaherty,
Seconded by Councillor McDougall,

That this Council adjourn until Monday, March 4th, 1957, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, Councillors O'Flaherty and McDougall, withdrew their amendment.

And, another debate arising, it was

Moved in amendment by Councillor Croteau,
Seconded by Councillor Simoneau,

That this Council adjourn until Monday, March 4th, 1957, at 2:30 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

Said amendment being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

C. Longpre

CITY CLERK.

I am giving my assent to
the resolutions contained in
these minutes, this eleventh
day of March 1957.

Lucien Croteau
Lucien Croteau, Chairman,
Municipal Sanitary Housing
Bureau.

W. L. Lamoignon

PRESIDING MEMBER.

SEANCE SPECIALE AJOURNEE

tenue LUNDI, le 4 mars 1957
à 2 heures 30 de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire Jean Drapeau au fauteuil,

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautetlet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, A. Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Desmarais, A., Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Pélouquin, David et Allard.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil reprend l'étude du préambule et de l'article 1 du projet de règlement pourvoyant à un emprunt de \$4,700,000.00 pour dépenses capitales en vue de l'exécution d'un projet d'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres, qui a été laissée en suspens lors de l'ajournement de la séance du 1er mars 1957.

Il est alors proposé par le conseiller Meunier,
Appuyé par le conseiller Vezeau,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant,

Le conseiller Croteau demande que le Conseil ne se forme pas en comité général à cette fin, vu qu'il en est à sa quatrième séance, que les conseillers ont obtenus les renseignements qu'ils désiraient des directeurs des services concernés et qu'ils auront l'occasion de poser d'autres questions lors de l'étude de ce projet en Conseil.

Il demande la collaboration du proposeur et du secondeur de la motion à ce sujet, et dit que si elle n'est pas retirée, il se verra dans l'obligation de demander le vote sur cette motion.

Son Honneur le Maire se déclare surpris de la demande du conseiller Croteau, vu qu'à la dernière séance, il avait lui-même commencé à questionner les directeurs de services au sujet de ce projet de règlement, et qu'il avait été entendu qu'il pourrait continuer ce questionnaire lors de la prochaine séance.

Le conseiller Saulnier dit qu'il n'avait pas encore eu le privilège de poser certaines questions aux directeurs de services, qu'il espérait pouvoir le faire, et qu'il croyait qu'il en était ainsi de plusieurs autres de ses collègues.

Son Honneur le Maire fait part ici au Conseil que le docteur John W. Chucherepa, échevin de la ville de Toronto, est de passage à Montréal et qu'il désirerait assister à la séance du Conseil.

SPECIAL ADJOURNED MEETING

held on MONDAY, March 4th, 1957
at 2:30 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau in the chair,

Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

Council resumed consideration of the preamble and of article 1 of the draft by-law providing for a loan of \$4,700,000.00 for capital expenditures in view of the carrying out of a project of slum clearance and the construction of sanitary housing, which had been left in abeyance at the adjournment of the meeting of March 1st, 1957.

It was then moved by Councillor Meunier,
Seconded by Councillor Vezeau,

That this Council resolve itself into Committee of the whole to continue consideration of said draft by-law.

And, a debate arising,

Councillor Croteau requested that Council do not resolve in Committee of the whole for such purpose, as this is its fourth sitting, that the Councillors had secured from the directors of departments concerned the information required and that they will have the occasion to ask other questions on the occasion of the study of this project in Council.

He requested the collaboration of the mover and the secondor of the motion in this respect, and said that if it was not withdrawn, he would be obliged to ask the vote on this motion.

His Worship the Mayor declared that he was surprised at the request of Councillor Croteau, due to the fact that at the last meeting, he himself had started to question the directors of departments concerning this draft by-law, and that it had been understood that he could continue such questioning at the next meeting.

Councillor Saulnier said that he had not yet had the privilege of asking certain questions of the directors of departments, that he hoped he could do so, and he believed that such was the case for several of his colleagues.

His Worship the Mayor informed Council that Dr. John W. Chucherepa, Alderman of the City of Toronto, was passing through Montréal and wished to attend the meeting of Council.

LUNDI, le 4 mars 1957

Le greffier de la Cité est prié d'introduire le docteur Qucherapa dans l'enceinte du Conseil. Son Honneur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom des membres du Conseil et l'informe que ces derniers sont à étudier le Regent Park de Montréal.

La motion des conseillers Meunier et Vezeau à l'effet que le Conseil se forme en Comité général étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Sauvé, Burrows, J.-O. Asselin, Bass, Pierre Des-Marais, Lyall, Drapeau, Goulet, Hanson, Grégoire, Vezeau, Crompt, Flynn, Mayer, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Montpetit, Meunier, Moisan, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just, Boissonnault, David, A. Tremblay et L. Tremblay. (32)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, O'Flaherty, Hanley, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Godin, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Simoneau, Vachon, Moore, Despatis, English, Brisebois, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Brown, Desjardins, Sullivan, Aronoff, Poitras, Bonnier, Campeau, Marchand, Laberge, Lanciault Outerbridge et Allard (43).

Ladite motion est en conséquence rejetée.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Le conseiller Labelle émet l'avis que le Conseil devrait attendre que le projet en voie de préparation au sujet de l'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres soit soumis au Conseil avant de se prononcer sur le projet de règlement qui est à l'étude.

Le conseiller Bonnier dit ici que tout le monde est d'accord qu'il faut démolir les taudis à Montréal, et que si des maisons sont construites au même endroit, il n'y a pas d'autre moyen que de construire en hauteur, si la Cité veut profiter de l'occasion pour élargir ses rues, aménager des parcs, etc.

Il ajoute que les ouvriers qui demeurent dans le secteur préconisé désirent demeurer au même endroit; que, dans bien des cas, il sont à proximité de leur travail, et que, d'autre part, il est nécessaire qu'il y ait des résidences à cet endroit afin de ne pas léser les marchands qui exploitent des commerces sur les grandes artères environnantes.

M. Hanley dit aussi qu'il est en faveur de ce projet, car il espère voir démolir dans un avenir rapproché les taudis qui se trouvent aussi dans son district.

Son Honneur le Maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Provost.

M. Laberge se déclare en faveur du projet car il considère que le montant qui sera dépensé pour démolir les taudis et construire des maisons salubres sera certainement plus utile que ceux qui serviront à l'aménagement d'un jardin zoologique ou à d'autres fins du même genre.

Il dit ne pas voir pourquoi ce projet entraînerait une augmentation de taxes plus que les différents projets inscrits sur l'ordre du jour de la séance qui va suivre et qui s'élevaient à quelque quarante-cinq millions.

MONDAY, March 4th, 1957

The City Clerk was asked to introduce Dr. Qucherapa on the Council floor. His Worship the Mayor bid him welcome on behalf of the members of Council and said that the latter were studying the Regent Park of Montréal.

The motion of Councillors Meunier and Vezeau that Council resolve itself into Committee of the whole being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Sauvé, . . . (32)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, . . . (43)

Said motion was consequently rejected.

And, a new debate arising,

Councillor Labelle gave the opinion that Council should wait that the project in preparation for the slum clearance and the construction of sanitary housing be submitted to Council before giving an opinion on the draft by-law which is now considered.

Councillor Bonnier here stated that everyone agreed that slums must be demolished in Montréal, and that if houses were erected on the same site, there was no other means but to erect upwards if the City wishes to take the opportunity of widening its streets, lay out parks, etc.

He added that workmen who live in the advocated sector wish to remain in the same place; that, in many cases, they are near their work and, on the other hand, it is necessary to have residences in this place in order not to injure the merchants who operate businesses on the large arteries in the vicinity.

Mr. Hanley said that he was in favor of this project, because he hoped to see in the near future the demolishing of the slums which may also be found in his district.

His Worship the Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Provost.

Mr. Laberge declared that he was in favor of the project because he considered that the amount to be spent for the demolition of slums and the construction of sanitary housing will certainly be more useful than the amounts to be used for the laying out of a zoological garden and other similar purposes.

He stated that he could not see how this project would entail an increase in taxes anymore than the different projects entered on the order of the day of the next meeting, which amount to some forty-five millions.

LUNDI, le 4 mars 1957

Il est alors

Proposé par le conseiller J.-P. Hamelin,
Appuyé par les conseillers Mack, Godin et
Archambault,

Que la question préalable soit maintenant posée.

Le conseiller Meunier soulève un point d'ordre et prétend qu'il est injuste de soumettre cette motion à ce stage de la discussion, vu que plusieurs conseillers n'ont pas encore eu l'avantage de se prononcer sur cette question.

Le conseiller Saulnier proteste également parce qu'il avait demandé la parole avant le conseiller J.-P. Hamelin.

Le membre président déclare qu'il donne la parole au premier conseiller debout qu'il aperçoit, et qu'à son avis, s'il donnait la parole à tous les conseillers qui l'ont demandée et dont les noms apparaissent sur sa liste, il ne serait jamais possible de présenter de motion pour faire cesser le débat ou ajourner la séance.

Le membre président la séance pose alors la question préalable et le Conseil se partage comme suit sur cette motion:

POUR: les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Brisebois, Loisel, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, L. Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Outerbridge et Allard. (56)

CONTRE: les conseillers E. Hamelin, Delisle, McDougall, Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Goulet, Hanson, Grégoire, Vezeau, Crompt, Labelle, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Desmarais, A., Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Moisan, Angers, A. Tremblay, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just, Boissonnault, Pélouquin et David. (33)

Ainsi, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Le vote étant alors pris sur le préambule et l'article 1 du projet de règlement présentement devant le Conseil, le Conseil se partage comme suit:

POUR: les conseillers Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisel, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (64)

CONTRE: les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Grégoire, Vezeau, Flynn, A. Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Moisan, Angers, Saulnier, Sigouin, Boissonnault, Pélouquin et David. (25)

Ainsi, lesdits préambule et article 1 sont agréés.

MONDAY, March, 4th, 1957

It was then

Moved by Councillor J.-P. Hamelin,
Seconded by Councillors Mack, Godin and
Archambault,

That the previous question now be put.

Councillor Meunier rose to a point of order and pretended that it was unjust to submit this motion at this stage of the discussion, since some Councillors had not have the advantage to declare themselves on this question.

Councillor Saulnier protested because he had asked to speak before Councillor J.-P. Hamelin.

The presiding member declared that he allows the first Councillor he sees standing up to speak, and that in his opinion, if he let speak all the Councillors who have asked to and whose names are on his list, it would never be possible to present a motion to stop the debate or to adjourn the meeting.

The member presiding the meeting then put the previous question and Council divided as follows on this motion:

YEAS: Councillors Filion, . . . (56)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors E. Hamelin, . . . (33)

Thus, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The vote was then taken on the preamble and article 1 of the draft by-law now before Council, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (64)**NAYS:** Councillors Pierre DesMarais, . . . (25)

Thus, said preamble and article 1 were agreed to.

LUNDI, le 4 mars 1957

Il est alors,

Proposé par le conseiller Sigouin,
Appuyé par le conseiller Clouette,

Que la présente séance ajournée au MARDI, 5 mars 1957, à
3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Il est

Proposé en amendement par le conseiller
Lafaille,
Appuyée par le conseiller Hanley,

Que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures et demie
du soir, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix,
le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, O'Flaherty, Hanley, Delisle, Lafaille,
Lortie, Godin, Murphy, Lépine, Vautelot, Simoneau, Vachon, Moore,
Despatis, English, Brisebois, Provost, Bertrand, J.-P. Hamelin,
Mack, Brown, Desjardins, Aronoff, Guilbeault, Bonnier, Meunier,
Campeau, L. Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, et Outerbridge.
(32)

CONTRE: Les conseillers J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, Burrows, J.-O.
Asselin, Bass, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Pierre
Desmarais, Lauriault, Lyall, Drapeau, Croteau, Laverdure, Wagar,
Hudon, Sarrazin, Goulet, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Ar-
chambault, Gagliardi, E. Pigeon, Hanson, Grégoire, Lessard, Vezeau,
Millen, Crompt, Flynn, A. Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, R. Sa-
vignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding,
Poitras, Montpetit, Moisan, Angers, A. Tremblay, Sigouin, Letellier
de Saint-Just, Boissonnault, Pélouquin, David et Allard. (55)

Ainsi, ledit amendement est rejeté.

Les conseillers Gagliardi et Bertrand ayant alors demandé l'enregis-
trement du vote sur la motion principale, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers E. Hamelin, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall,
Vanier, Leblanc, Pierre Desmarais, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau,
Murphy, Laverdure, Lépine, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Hamilton,
Provost, Hanson, Grégoire, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Desjar-
dins, A. Dupuis, Mayer, Sullivan, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn,
A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Montpetit, Meunier,
Moisan, Angers, A. Tremblay, Marchand, Sigouin, Lanciault, Letellier
de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Pélouquin, David et Allard.
(51)

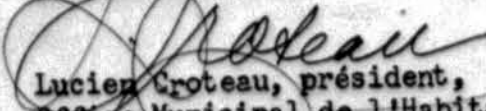
CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows,
Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Lauriault, Lafaille, Godin, Wagar,
Vautelot, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Loï-
selle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand,
J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Brown, Boire, Aronoff, R. Savignac,
Bonnier, Campeau, L. Tremblay, Laberge. (36)

Ainsi, elle est adoptée et le Conseil s'ajourne en conséquence au
MARDI, 5 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du
présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,



Je donne mon assentiment aux résolutions
contenues dans ce procès-verbal, ce onzième
jour de mars 1957.


Lucien Croteau, président,
Office Municipal de l'Habitation Salubre.


MEMBRE PRESIDENT.

MONDAY, MARCH 4th 1957

It was then,

Moved by Councillor Sigouin,
Seconded by Councillor Clouette,

That the present meeting be adjourned until TUESDAY, MARCH
5th, 1957, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the
present order of the day.

It was

Moved in amendment by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Hanley,

That the present meeting be suspended until 8.30 p.m., this day, to
continue the study of the present order of the day.

And, a debate arising and said amendment being put, Council divided
as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (32)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-M. Savignac, . . . (55)

Thus, said amendment was rejected.

Councillors Gagliardi and Bertrand having requested to register the
vote on the main motion, Council divided as follows:

YEAS: Councillors E. Hamelin, . . . (51)

(for names, see opposite page)


NAYS: Councillors Filion, . . . (36)

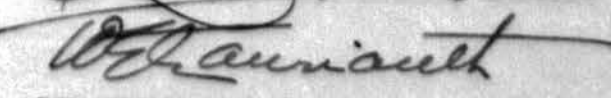
Thus, it was adopted and Council adjourn accordingly until TUESDAY,
March 5th 1957, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the
present order of the day.



CITY CLERK.

I am giving my assent to the resolutions
contained in these minutes, this
eleventh day of March 1957.


Lucien Croteau, Chairman,
Municipal Sanitary Housing Bureau.


PRESIDING MEMBER.

SEANCE SPECIALE AJOURNEE

tenue MARDI, le 5 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire Jean Drapeau au fauteuil.

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loisel, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissomault, Péloquin, David et Allard.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 2 de l'ordre du jour soumettant un projet de règlement pourvoyant à un emprunt de \$4,700,000.00 pour dépenses capitales en vue de l'exécution d'un projet d'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres, laissée en suspens lors de l'ajournement de la séance tenue le 4 mars courant.

L'article 2 de ce projet étant lu, et, un débat s'engageant, Son Honneur le Maire ayant demandé si cet article est agréé, il est mis aux voix et le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Godin, Croteau, Laverdure, Wagar, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loisel, E.-T. Asselin, Archambault, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (56)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Vezeau, Flynn, Mayer, Labelle, Clouette, O'Hearn, Niding, Montpetit, Meunier, Saulnier, Sigouin, Boissomault et David. (17)

Ledit article 2 est en conséquence agréé.

L'article 3 étant lu,

Il est proposé par le conseiller Croteau,
Appuyé par le conseiller Lafaille,

Que les articles 3 à 15 inclusivement dudit projet soient considérés comme lus et qu'ils soient agréés.

Et, un débat s'engageant, le président du Comité exécutif demande si une motion peut être présentée pour agréer les articles 3 à 15 inclusivement dudit projet de règlement, vu que l'article 3 a déjà été lu.

801.4-2/1

(4^e séance)

ADJOURNED SPECIAL MEETING

held on TUESDAY, March 5th 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau in the chair:

Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 2 of the order of the day submitting a draft by-law providing for a loan of \$4,700,000.00 for capital expenditures in view of the carrying out of a project of slum clearance and the construction of sanitary housing, left in abeyance at the adjourned meeting held on March 4th instant.

Article 2 of the draft being read, and, a debate arising, His Worship the Mayor asked if this article was agreed to, it was put and Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (56)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, (17)

Said article 2 was accordingly agreed to.

Article 3 being read,

It was moved by Councillor Croteau,
Seconded by Councillor Lafaille,

That articles 3 to 15 inclusively of said draft be considered as read and that they were agreed to.

And, a debate arising, the Chairman of the Executive Committee asked if a motion could be presented to agree articles 3 to 15 inclusively of said draft by-law, as article 3 has already been read.

MARDI, le 5 mars 1957

Le conseiller Lafaille dit qu'il a appuyé cette motion, vu que le texte de ces articles est le même que celui inclus dans tous les projets de règlements concernant les emprunts.

Les conseillers Guilbeault et Vezeau ayant demandé que ces articles soient étudiés séparément, le conseiller Croteau n'a pas d'objection à cette demande, et

Du consentement unanime des membres du Conseil, les conseillers Croteau et Lafaille retirent alors leur motion.

Et, un débat s'engageant, les conseillers A. Desmarais, Flynn, Vezeau et Saulnier demandent que le vote soit pris sur ledit article 3.

Son Honneur le Maire ayant demandé si cet article est agréé, il est mis aux voix et le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (62)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Vezeau, Flynn, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Saulnier, Sigouin, Boissonnault, Pélouquin, David. (21)

Ledit article 3 est en conséquence agréé.

L'article 4 étant lu,

Il est proposé par le conseiller Laberge,
Appuyé par le conseiller L. Tremblay,

Que cet article soit agréé avec le même partage de voix que celui enregistré pour l'article 3.

Et, un débat s'engageant, les conseillers A. Desmarais, Meunier, Guilbeault, Vezeau et Flynn demandent que le vote soit pris sur cet article.

Du consentement unanime du Conseil, les conseillers Laberge et L. Tremblay retirent alors leur motion, et le vote étant pris sur ledit article 4, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (63)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Vezeau, Flynn, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Saulnier, Sigouin, Boissonnault, Pélouquin et David. (21)

Ledit article 4 est en conséquence agréé.

TUESDAY, March 5th, 1957

Councillor Lafaille said he had seconded this motion, as the text of these articles were the same as those included in all the drafts by-laws concerning the loans.

Councillors Guilbeault and Vezeau having requested that these articles be studied separately, Councillor Croteau had no objection to this request, and

By unanimous consent of the members of Council, Councillors Croteau and Lafaille then withdrew their motion.

And, a debate arising, Councillors A. Desmarais, Flynn, Vezeau and Saulnier requested that the vote be called on said Article 3.

His Worship the Mayor having asked if this article was agreed to, it was put and Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (62)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, . . . (21)

Said article 3 accordingly was agreed to.

Article 4 being read,

It was moved by Councillor Laberge,
Seconded by Councillor L. Tremblay.

That this article be agreed to with the same division of votes as that entered for article 3.

And, a debate arising, Councillors A. Desmarais, Meunier, Guilbeault, Vezeau and Flynn requested that the vote be called on this article.

By unanimous consent of Council, Councillors Laberge and L. Tremblay then withdrew their motion, and the vote was called on said article 4, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (63)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, . . . (21)

Said article 4 accordingly was agreed to.

MARDI, le 5 mars 1957

L'article 5 étant lu et, un débat s'engageant,

Il est proposé par le conseiller Lortie,
Appuyé par le conseiller Vanier,

Que les articles 5 à 15 inclusivement soient considérés comme lus et qu'ils soient agréés.

Le président du Comité exécutif s'oppose à cette motion parce que tous les conseillers qui le désiraient n'ont pu exprimer leurs vues sur ce projet de règlement.

D'autres conseillers ayant exprimé le désir que ces articles soient étudiés séparément, du consentement unanime du Conseil, les conseiller Lortie et Vanier retirent leur motion.

Le conseiller Gagliardi s'étant informé de la possibilité de faire libeller dans les deux langues les obligations qui pourraient être négociées aux Etats-Unis, Son Honneur le Maire, à une phase ultérieure de la séance, dit que de l'avis de l'avocat en chef de la Cité, cette mesure serait de nature à nuire aux négociations de l'emprunt, parce que toute la littérature au sujet des emprunts est rédigée en langue anglaise seulement aux Etats-Unis.

Les conseillers Meunier, A. Desmarais, Vezeau, Guilbeault et Flynn demandent alors que le vote soit pris sur ledit article 5.

Son Honneur le Maire ayant alors demandé si cet article est agréé, il est mis aux voix et le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautlet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loiseau, E.-T. Asselin, Archambault, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Lamberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (63)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Gagliardi, Grégoire, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Miding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Boissonnault, Pélouquin et David. (25)

Ledit article 5 est en conséquence agréé.

L'article 6 étant lu, il est agréé sur le même partage de voix que pour l'article 5, sauf que le conseiller Gagliardi se prononce en faveur. (Pour: 64 - Contre: 24)

Les articles 7 et 8 étant lus, ils sont agréés sur le même partage de voix que pour l'article 6.

L'article 9 étant lu, et un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller Sigouin,
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que l'article 9 dudit projet de règlement soit modifié en remplaçant dans le dernier paragraphe le taux nominal d'intérêt de 5% qui y est mentionné par celui de 4%.

TUESDAY, MARCH 5th, 1957

Article 5 being read and, a debate arising,

It was moved by Councillor Lortie,
Seconded by Councillor Vanier,

That articles 5 to 15 inclusively be considered as read and be agreed to

The Chairman of the Executive Committee objected to this motion because all the Councillors who wished so could not express their views on this draft by-law.

Other Councillors having expressed the wish that these articles be considered separately, by unanimous consent of Council, Councillors Lortie and Vanier withdrew their motion.

Councillor Gagliardi having inquired as to the possibility of drawing up in both languages the debentures which might be negotiated in the United States, His Worship the Mayor, at a later stage of the meeting, stated that in the opinion of the Chief City Attorney, this measure would have the effect of interfering with the negotiations of the loan as all the literature on the loans is drawn up only in the English language in the United States.

Councillors Meunier, A. Desmarais, Vezeau, Guilbeault and Flynn then requested that the vote be called on said article 5.

His Worship the Mayor having then asked if this article was agreed to, it was put and Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (63)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, . . . (25)

Said article 5 accordingly was agreed to.

Article 6 being read, it was agreed to on the same division of votes as for article 5, except that Councillor Gagliardi declared himself in favor. (Yess: 64 - Nays: 24)

Articles 7 and 8 being read, they were agreed to on the same division of votes as for article 6.

Article 9 being read, and a debate arising, it was

Moved by Councillor Sigouin,
Seconded by Councillor Saulnier,

That article 9 of said draft by-law be amended by replacing in the last paragraph the nominal rate of interest of 5% which is mentioned by that of 4%.

MARDI, le 5 mars 1957

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, les conseillers Sigouin et Saulnier retirent leur motion.

Ledit article 9 est alors agréé sur le même partage de voix que pour les articles 7 et 8, sauf que le conseiller Wagar est absent de la salle du Conseil. (Pour: 63 - Contre: 24)

L'article 10 étant lu, il est agréé sur le même partage de voix que pour l'article 9. (Pour: 63 - Contre: 24)

L'article 11 étant lu, il est agréé sur le même partage de voix que pour l'article 10, sauf que le conseiller Gagliardi se déclare dissident sur le dernier paragraphe de cet article.

L'article 12 étant lu, et un débat s'engageant,

Il est proposé par le conseiller A. Desmarais,
Appuyé par le conseiller Clouette,

Que l'article 12 dudit projet de règlement soit modifié en y ajoutant après le mot "convenir" les mots "mais n'excédant pas 5 $\frac{1}{2}$ %".

Et, un nouveau débat s'engageant, le président du Comité exécutif dit qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer le taux maximum d'intérêt qui peut être payé pour les emprunts à court terme vu que la recommandation du directeur des finances est nécessaire dans chaque cas.

Du consentement des membres du Conseil, les conseillers A. Desmarais et Clouette retirent leur motion, et ledit article 12 est agréé sur le même partage de voix que pour l'article 11, sauf que le conseiller Gagliardi se prononce en faveur. (Pour: 64 - Contre: 23)

L'article 13 étant lu, le conseiller Meunier s'informe si une comptabilité particulière des dépenses de cet emprunt sera tenue, et le conseiller Croteau lui répond dans l'affirmative. A une question du conseiller Guilbault qui s'informe si les dépenses encourues jusqu'ici par l'Office ont été portées à un compte spécial, le conseiller Croteau répond qu'il n'a pas eu de dépenses jusqu'ici.

L'article 13 est alors agréé sur le même partage de voix que pour l'article 12, sauf que le conseiller Hamilton se prononce en faveur. (Pour: 65 - Contre: 22)

L'article 14 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé sur le même partage de voix que pour l'article 13. (Pour: 65 - Contre: 22)

L'article 15 étant lu, il est agréé sur le même partage de voix que pour l'article 14. (Pour: 65 - Contre: 22)

Il est alors proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Croteau, English, Simoneau,
Provost et R. Savignac,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit adopté.

Et, un débat s'engageant, la motion suivante est soumise:

"ATTENDU que le projet de démolition et de reconstruction qui fait l'objet dudit règlement d'emprunt n'a jamais été soumis à la Commission d'urbanisme;

TUESDAY, March 5th, 1957

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, Councillors Sigouin and Saulnier withdrew their motion.

Said article 9 was then agreed to on the same division of votes as for articles 7 and 8, except that Councillor Wagar was absent of the Council room. (Yeas: 63 - Nays: 24)

Article 10 being read, it was agreed to on the same division of votes as for article 9. (Yeas: 63 - Nays: 24)

Article 11 being read, it was agreed to on the same division of votes as for article 10, except that Councillor Gagliardi declare himself dissenting on the last paragraph of this article.

Article 12 being read, and a debate arising,

It was moved by Councillor A. Desmarais,
Seconded by Councillor Clouette,

That article 12 of said draft by-law be amended by adding after the word "agreed" the words "but not exceeding 5 $\frac{1}{2}$ %".

And, a new debate arising, the Chairman of the Executive Committee said it was not necessary to indicate the maximum rate of interest which could be paid for short term loan as the recommendation of the Director of Finance is required in each case.

By unanimous consent of Council, Councillors A. Desmarais and Clouette withdrew their motion, and said article 12 was agreed on the same division of votes as for article 11, except that Councillor Gagliardi declared himself in favor. (Yeas: 64 - Nays: 23)

Article 13 being read, Councillor Meunier inquired if a separate accounting of the expenses for this loan will be kept, and Councillor Croteau answered in the affirmative. To a question of Councillor Guilbault who inquired if the expenses incurred until now by the Bureau have been carried to a special account Councillor Croteau answered that there was no expenses until now.

Article 13 then was agreed to on the same division of votes as for article 12, except that Councillor Hamilton declared himself in favor. (Yeas: 65 - Nays: 22)

Article 14 being, and a debate arising, it was agreed to on the same division of votes as for article 13. (Yeas: 65 - Nays: 22)

Article 15 being read, it was agreed to on the same division of votes as for article 14. (Yeas: 65 - Nays: 22)

It was then moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Croteau, English,
Simoneau, Provost and R. Savignac,

That the draft by-law now before Council be adopted.

And, a debate arising, the following motion was submitted.

"WHEREAS the demolition and reconstruction project which is the object of the said loan by-law was never submitted to the City Planning Committee;

MARDI, le 5 mars 1957

ATTENDU qu'il serait utile de verser au dossier l'opinion de la Commission d'urbanisme sur ledit projet avant de procéder audit emprunt;

Proposé par le conseiller Sigouin,
Appuyé par le conseiller Meunier,

QUE soit retourné à l'Office de l'habitation salubre pour plus ample étude, ledit projet de règlement."

Et, un autre débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Grégoire, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin et David. (22)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loisele, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin et Allard. (65)

Ainsi, ladite motion est rejetée.

Et, un autre débat s'engageant, la motion suivante est soumise:

"ATTENDU que le projet d'entente soumis à l'approbation du Conseil au moyen de la motion principale n'a pas été étudié par le Service des finances, d'après la déclaration formelle du directeur des finances, faite par lui-même au Conseil, jeudi, le 28 février et vendredi, le 1er mars 1957;

ATTENDU que le directeur des finances a expressément déclaré au Conseil, n'avoir jamais été invité par l'Office municipal de l'habitation salubre à étudier les implications financières de l'exécution du projet visé à l'article I du règlement projeté;

Proposé par le conseiller Saulnier,
Appuyé par le conseiller Guilbeault,

QUE le rapport présentement devant ce Conseil soit retourné à l'Office pour obtenir une opinion écrite et circonstanciée des implications financières de la réalisation du projet."

Cette motion étant mise aux voix le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Pierre Desmarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, et David. (21)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loisele, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard,

TUESDAY, March 5th, 1957

Whereas it would be useful to include in the file the opinion of the City Planning Committee on the said project before proceeding with the said loan.

Moved by Councillor Sigouin,
Seconded by Councillor Meunier,

That said draft by-law be referred back to the Sanitary Housing Bureau for further study."

And, another debate arising and said motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Pierre DesMarais, (22)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (65)

Thus, said motion was rejected.

And, another debate arising, the following motion was submitted:

"WHEREAS the draft agreement submitted to the approval of Council by the main motion has not been studied by the Finance Department, according to the formal declaration of the Director of Finance, which he himself made to Council on Thursday, February 28th and Friday, March 1st, 1957;

WHEREAS the Director of Finance has expressly declared to Council that he had never been invited by the Municipal Sanitary Housing Bureau to study the financial implications in the carrying out of the project covered by Article 1 of the proposed by-law;

Moved by Councillor Saulnier,
Seconded by Councillor Guilbeault,

THAT the report now before Council be referred back to the Bureau in order to obtain a written and detailed opinion the financial implications in the realization of the project."

This motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Pierre Desmarais, (21)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (66)

MARDI, le 5 mars 1957

Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Pélouquin et Allard. (66)

Ainsi, cette motion est rejetée.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Il est alors proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Despatis, Hanley, Filion,
O'Flaherty, McDougall, Godin, Simoneau et Vachon,

Que la question préalable soit posée.

Cette motion étant mise aux voix, le conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, Dupuis, J.-H., McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Outerbridge, Boissonnault, Pélouquin et Allard. (63)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Grégoire, Vezeau, Crompt, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just et David. (24).

Ainsi elle est adoptée.

Le vote étant alors pris sur la motion des conseillers Lafaille, Croteau, English, Simoneau, Provost et R. Savignac à l'effet d'adopter ledit projet de règlement, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (63)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Grégoire, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Boissonnault, Pélouquin et David. (24)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.
Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller McDougall, il est

RESOLU: que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures et 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

TUESDAY, March 5th, 1957

Millen, . . .

(for names, see opposite page)

Thus, this motion was rejected.

And, a new debate arising,

It was then moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Despatis, Hanley, Filion,
O'Flaherty, McDougall, Godin, Simoneau and
Vachon,

That the previous question be put.

This motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (63)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, . . . (24)

Thus it was adopted.

The vote then being put on the motion of Councillors Lafaille, Croteau, English, Simoneau, Provost and R. Savignac to adopt said draft by-law, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (63)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, . . . (24)

Thus, said motion was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor McDougall, it was

RESOLVED: that the present meeting be suspended until 8.30 p.m., this day, to continue the study of the present order of the day.

MARDI, le 5 mars 1957

Et, advenant 8 heures 30 du soir, ce jour.

Son Honneur le maire ayant repris le fauteuil et les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Laverdure, Lépine, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Meunier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Pélouquin et Allard étant présents, le Conseil reprend sa séance.

Du consentement unanime du Conseil, les motions suivantes sont soumises et lues:

- 2.- Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller P. DesMarais, il est

RESOLU:- Que les membres de ce Conseil ont appris avec regret le décès de madame Wilfrid Ouimet, mère de leur estimé collègue, le conseiller J.-René Ouimet, membre du Comité exécutif;

Qu'ils désirent offrir à ce dernier ainsi qu'aux membres de la famille de la regrettée défunte l'expression de leurs condoléances dans ce deuil cruel qui vient de les frapper.

- 3.- Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller P. DesMarais, il est

RESOLU:- Que les membres de ce Conseil ont appris avec regret le décès de madame Louis-David Hamelin, mère de leur estimé collègue, le conseiller Jean-Paul Hamelin;

Qu'ils désirent offrir à ce dernier ainsi qu'aux membres de la famille de la regrettée défunte l'expression de leurs condoléances dans ce deuil cruel qui vient de les frapper.

- 4.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant de l'Office municipal de l'habitation salubre:

(Pour rapport voir page volume des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Simoneau, R. Savignac et Provost,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Saulnier demande si ce projet d'entente se rapporte au plan Dozois.

TUESDAY, March 5th, 1957

And, at 8:30 o'clock p.m., this day.

His Worship the Mayor having resumed the chair and Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

and Allard being present, Council resumed its meeting.

By unanimous consent of Council, the following motions were submitted and read:

- 2.- On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais, it was

RESOLVED: that the members of this Council have learned with regret of the death of Mrs. Wilfrid Ouimet, mother of their esteemed colleague, Councillor J.-René Ouimet, member of the Executive Committee;

That they wish to offer to Mr. J.-René Ouimet as well as to the other members of the family of the deceased the expression of their heartfelt sympathy in this hour of bereavement.

- 3.- On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais, it was

RESOLVED:- that the members of this Council have learned with regret of the death of Mrs. Louis-David Hamelin, mother of their esteemed colleague, Councillor Jean-Paul Hamelin;

That they wish to offer to Mr. Jean-Paul Hamelin as well as to the other members of the family of the deceased the expression of their heartfelt sympathy in this hour of bereavement.

- 4.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Municipal Sanitary Housing Bureau:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Simoneau, R. Savignac and Provost,

That said report be adopted.

And, a debate arising, Councillor Saulnier asked if this draft agreement was pertaining to the Dozois Plan.

MARDI, le 5 mars 1957

A une réponse affirmative, il ajoute que le projet de logements domiciliaires préconisé en est un de grande envergure, mais qu'il ne comporte pas de logements à loyers modiques.

Il cite divers auteurs qui ont étudié les projets d'habitation exécutés tant au Canada qu'aux Etats-Unis, et déclare que si l'on tient compte des statistiques et des renseignements qu'ils fournissent à ce sujet, il considère que le projet préconisé pour notre ville n'est pas recommandable.

Il fait ensuite la déclaration suivante qu'il demande de consigner au procès-verbal:

"Les arguments et les réserves que j'ai émis devant vous sur le projet, je les ai émis devant M. Charles-Edouard Campeau, directeur du service d'urbanisme, et j'aimerais que le Conseil le fasse venir au Conseil, parce que je voudrais lui faire dire que le projet est mauvais".

Le conseiller Aronoff dit en outre que si la Cité a d'autres projets à soumettre, il serait heureux d'en prendre connaissance.

Le conseiller Croteau fait des remarques sur les allégations du conseiller Saulnier et déclare que le projet actuellement soumis a déjà été approuvé en principe par le Conseil, et que bien qu'il ne le considère pas parfait, il y aurait lieu à son avis de le mettre à exécution, afin de commencer à démolir les taudis dans la Cité et de faire profiter l'administration de l'expérience que cette entreprise lui fournira.

Le vote étant alors appelé sur ladite motion, à l'effet d'adopter le rapport à l'étude, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, Dupuis J.-H., McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Vautellet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loisel, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (58)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Grégoire, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Boissonnault et Péloquin. (22)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

5.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant de l'Office municipal de l'habitation salubre:

(Pour rapport voir page volume des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Croteau, English, Simoneau,
R. Savignac et Provost,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

TUESDAY, March 5th, 1957

On affirmative answer, he added that the project of housing advocated is a vast one but does not include low rental housing.

He cited various authors who had studied housing projects both in Canada and in the United States, and declared that if we take into account the statistics and the information furnished by them, he considered that the project advocated for our City was not to be recommended.

He then made the following declaration and asked that it be entered in the minutes:

"The arguments and reservations which I have given on the project, I have also given them before Mr. Charles-Edouard Campeau, Director of the City Planning Department, and I would like the Council to call him before Council, as I wish to make him say that the project is bad".

Councillor Aronoff said in addition that if the City had other projects to submit, he would be glad to see them.

Councillor Croteau made some remarks on the allegations of Councillor Saulnier, and declared that the project presently submitted had already been approved in principle by Council, and although he did not consider it perfect, it should in his opinion be carried out, in order to start the demolition of slums in the City and to have the administration profit by the experience which will be given by this enterprise.

The vote being called on said motion, to adopt the report considered Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (58)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, . . . (22)

Thus, said motion was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

5.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Municipal Sanitary Housing Bureau:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Croteau, English,
Simoneau, R. Savignac and Provost,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

MARDI, le 5 mars 1957

Proposé en amendement par le conseiller Croteau,
Appuyé par les conseillers English, R. Savignac,
Provost et Simoneau,

Que le projet de convention annexé au rapport présentement devant le Conseil soit modifié en en retranchant l'article 20 qui y apparaît, et que les deux articles qui suivent soient renumérotés en conséquence.

Et, un nouveau débat s'engageant, le conseiller Croteau explique les raisons de cet amendement, et le Conseil ayant étudié le projet de convention, le président du Comité exécutif fait consigner au procès-verbal la déclaration suivante du conseiller Croteau:

"Le conseiller Croteau a dit que l'on ne s'occupe pas des personnes "en chambre", car la loi ne l'exige pas".

L'amendement proposé au projet de convention est alors adopté du consentement unanime du Conseil.

Le vote étant alors pris sur la motion principale, telle que modifiée par l'amendement ci-dessus mentionné, le Conseil se partage comme suit:-

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Vautlet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loiseleur, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Lancault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (59)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Grégoire, Vezeau, Flynn, Amand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbault, Heunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Boissonnault et Pélouquin. (22)

Ainsi, ledit rapport est adopté, tel qu'amendé, et il est

RESOLU: en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les deux rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller McDougall,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au JEUDI, 7 mars 1957, à trois heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Blangpré

Je donne mon assentiment
aux résolutions contenues
dans ce procès-verbal, ce
onzième jour de mars 1957.

Lucien Croteau
Lucien Croteau, président,
Office Municipal de l'Habitation
Salubre.

W. Lauriault
MEMBRE PRESIDENT.

TUESDAY, March 5th, 1957

Moved in amendment by Councillor Croteau,
Seconded by Councillors English, R. Savignac,
Provost and Simoneau,

That the draft convention annexed to the report now before Council be amended by striking out article 20 appearing therein, and that the two following articles be renumbered accordingly.

And, a debate arising, Councillor Croteau stated the reasons for this amendment, and the Council having considered the draft convention, the Chairman of the Executive Committee had entered in the minutes the following declaration of Councillor Croteau:

"Councillor Croteau said that it would not be accounted for "roomers" as the law does not require it".

The amendment moved to the draft convention was then adopted by unanimous consent of Council.

The vote being put on the main motion, as amended above, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (59)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, (22)

Thus, said report was adopted, as amended, and it was

RESOLVED: accordingly.

His Worship the Mayor declared the two above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor McDougall,

That Council adjourn until THURSDAY, 7th March 1957, at 3 o'clock, in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent to the
resolutions contained in
these minutes, this eleventh
day of March 1957.

CITY CLERK.

Lucien Croteau
Lucien Croteau, Chairman,
Municipal Sanitary Housing
Bureau.

W. Lauriault
PRESIDING MEMBER.

SEANCE SPECIALE AJOURNEE

tenue JEUDI, le 7 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le Maire Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vantelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Klinger, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Bonnier, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, L'aberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin, David et Allard.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant de l'Office municipal de l'habitation salubre:

(Pour rapport voir page volume des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Croteau, English,
Simoneau, R. Savignac et Provost,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé en amendement par le conseiller Croteau,
Appuyé par les conseillers English, Simoneau,
R. Savignac et Provost,

Que le projet de convention annexé au rapport présentement devant le Conseil soit modifié

1o en y insérant à la fin de l'article 1 de cette entente les mots "du gouvernement" avant les mots "de la Province de Québec";

2o en remplaçant l'article 3 par le suivant:

"3.- La présente convention ne pourra être interprétée comme affectant ou modifiant en aucune façon la contribution que le gouvernement de la province de Québec convient de verser à la Cité de Montréal pour les fins dudit projet d'habitations, au montant de un million de dollars, laquelle contribution sera payée suivant les termes et conditions des arrêtés en conseil No 105, en date du 31 janvier 1957, et No 124, en date du 27 février 1957."

Et, un nouveau débat s'engageant, le conseiller Croteau explique les raisons de cet amendement, et le Conseil ayant étudié le projet de convention, le Président du Comité exécutif signale que l'apport des gouvernements fédéral et provincial est limité dans cette entreprise, tandis que celui de la Cité est illimité.

SPECIAL ADJOURNED MEETING

held on THURSDAY, March 7th, 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Municipal Sanitary Housing Bureau:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Croteau, English,
Simoneau, R. Savignac and Provost,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved in amendment by Councillor Croteau,
Seconded by Councillors English, Simoneau,
R. Savignac and Provost,

That the draft convention annexed to the report now before Council be amended

1.- by inserting at the end of article 1 of this agreement the words "of Government" before the words "of the Province of Québec";

2.- by replacing article 3 by the following:

"3.- The present convention shall not be interpreted as affecting or modifying in any manner the contribution which the Government of the Province of Québec has agreed to pay to the City of Montréal for the purpose of the said housing project, to an amount of one million dollars, which contribution shall be paid under the terms and conditions of the Orders in Council No. 105, dated January 31st, 1957, and No. 124, dated February 27th, 1957."

And, a new debate arising, Councillor Croteau explained the reasons for this amendment, and Council having considered the draft convention, the Chairman of the Executive Committee pointed out that the contribution of the Federal and Provincial Governments was limited in this enterprise, where the one of the City was unlimited.

MARDI, le 7 mars 1957

Il ajoute, que lors de la crise du chômage, la Cité a été appelée à defrayer à peu près seule des dépenses de l'ordre de \$50,000,000.00, et souligne que si la Cité adopte le projet de convention, tel que soumis, la Cité s'aventurera dans une transaction semblable à celle du chômage.

Le conseiller Croteau dit que le projet de convention soumis a été préparé de concert avec les avocats de la Cité; que le Gouvernement de la province s'est engagé à payer la somme de \$1,000,000.00 pour l'exécution du projet d'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres présentement à l'étude, et que dans les conventions qui ont été approuvées par ce Conseil lors de la présente séance, il est dit que la Cité n'agit que comme mandataire de la Province, sans préjudice à ses droits quant aux contrats qui pourraient être passés à ce sujet.

Les amendements proposés au projet de convention présentement à l'étude sont alors adoptés du consentement unanime des membres du Conseil.

Le vote étant pris sur la motion principale, telle que modifiée par l'amendement ci-dessus mentionné, le Conseil se partage comme suit:-

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Vautelet, Simoneau, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Kliger, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (61)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Vezeau, Flynn, Mayer, Labelle, Tozzi, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Montpetit, Meunier, Angers, Sigouin, Boissonnault, Pélouquin et David. (19)

Ainsi, ledit rapport est adopté, tel qu'amendé et il est

RESOLU: en conséquence.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

14 FEB 1957

2.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant de l'Office municipal de l'habitation salubre:

(Pour rapport voir page volume des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Boissonnault demande de consigner au procès-verbal qu'il prie l'Office de l'habitation salubre de baser l'évaluation des immeubles à acquérir sur une formule juste et équitable plutôt que sur des valeurs locatives reconnues anormales.

Ladite motion étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

201.1-2/1
(4^e série)

TUESDAY, MARCH 7th, 1957

He added that, during the unemployment crisis, the City was called upon to pay practically alone expenses amounting to about \$50,000,000.00, and noted that if the City adopted the draft convention, as submitted, the City would enter into a transaction similar to that of the unemployment.

Councillor Croteau stated that the draft convention submitted had been prepared with the City Attorney, that the Provincial Government had undertaken to pay the sum of \$1,000,000.00 to carry out the project of slum clearance and of the construction of sanitary housing presently under consideration and that in the conventions approved by Council at this meeting, it was stated that the City acted only as agent of the Province, without prejudice to its right as regards the contract which might be passed in this connection.

The amendments proposed to the draft convention now considered were then adopted by unanimous consent of the members of Council.

The vote being put on the main motion, as above amended, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (61)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, (19)

Thus, said report was adopted, as amended and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

2.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following report from the Municipal Sanitary Housing Bureau:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, Councillor Boissonnault requested to enter in the minutes that he requested the Municipal Sanitary Housing Bureau to base the valuation of immovables to acquire on a just and equitable formula rather than on the renting values which are recognized abnormal.

Said amendment being put, Council divided as follows:

MARDI, le 7 mars 1957

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Mc-Dougall, Kolber, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-F. Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Kliger, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (63)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Vezeau, Flynn, Mayer, Labelle, Tozzi, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Montpetit, Meunier, Angers, Sigouin, Boissonnault, Péloquin et David. (19)

Ainsi, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

A 3 heures et 45 de l'après-midi, ce jour, Son Honneur le Maire déclare que l'ordre du jour de la séance convoquée par l'Office municipal de l'habitation salubre pour le 28 février 1957 est épuisé.

Il est alors

Sur la proposition du conseiller
Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller Lafaille,

RESOLU: que cette séance soit suspendue jusqu'à 4 heures de l'après-midi, ce jour, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour de la séance qui a été convoquée par le Comité exécutif pour le 1er mars 1957, à trois heures et demie de l'après-midi.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Longpue

Je donne mon assentiment aux résolutions contenues dans ce procès-verbal, ce onzième jour de mars 1957.

Lucien Croteau
Lucien Croteau, président,
Office Municipal de
l'habitation Salubre.

W. Taunault
MEMBRE PRESIDENT.

TUESDAY, MARCH 7th, 1957

YEAS: Councillors Filion, (63)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, (19)

Thus, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

At 3.45 o'clock p.m., this day, His Worship the Mayor declared that the order of the day for the meeting convened by the Municipal Sanitary Housing Bureau for February 28th, 1957 was exhausted.

It was then

On motion of Councillor Pierre
DesMarais,
Seconded by Councillor Lafaille,

RESOLVED:- that this meeting be suspended until 4 o'clock p.m., this day, to consider the business specified in the order of the day of the meeting which had been convened by the Executive Committee for the 1st March 1957, at three thirty o'clock p.m.

C. Longpue

CITY CLERK.

I am giving my assent to the resolutions contained in these minutes, this eleventh day of March 1957.

Lucien Croteau
Lucien Croteau, Chairman,
Municipal Sanitary Housing
Bureau.

W. Taunault
PRESIDING MEMBER.

MARDI, le 7 MARS 1957
TUESDAY, MARCH 7th, 1957



SECRETARIAT MUNICIPAL
BUREAU DU GREFFIER

Montréal, 7 mars 1957.

Son Honneur le Maire Jean Drapeau,
Hôtel de Ville,
Montréal.

1-6-131-5-56 43865

Monsieur le Maire,

Je vous transmets de nouveau les résolutions du 8 février 1957 que comporte le procès-verbal de la séance du Conseil du 28 février 1957 dont je vous transmets copie, qui ont été passées de nouveau par le Conseil municipal conformément à la loi, pour que vous y donniez votre assentiment, s'il y a lieu.

Donneriez-vous également votre assentiment aux autres résolutions contenues dans le procès-verbal ci-joint.

Votre bien dévoué,

Le greffier de la Cité,

C. E. Longpré

CEE:yl

MARDI, le 7 MARS 1957
TUESDAY, MARCH 7th, 1957



LA CITÉ DE MONTRÉAL
CABINET DU MAIRE

le 11 mars 1957

Monsieur C.-E. Longpré, Greffier,
Secrétariat municipal,
Suite 118,
Hôtel de ville.

Monsieur le Greffier,

Je vous retourne les textes que vous m'avez transmis et que vous avez identifiés, dans votre lettre du 7 mars, comme étant "les résolutions du 8 février 1957 que comporte le procès-verbal de la séance du Conseil du 28 février 1957".

Je vous retourne aussi les textes identifiés par vous comme étant "les procès-verbaux et les résolutions qu'ils contiennent" quant à des "séances" du Conseil du 1er, 4 - 5 et 7 mars 1957.

Je crois de mon devoir de refuser mon assentiment et ma signature à tous ces textes parce que, à mon avis, ils sont nuls et de nul effet.

Votre tout dévoué,
LE MAIRE DE MONTRÉAL,

Jean Drapeau
Jean Drapeau

jd/ml.

RECIEU
BUREAU DU GREFFIER DE
LA CITÉ DE MONTRÉAL, QUÉBEC
Mar 11 11 23 AM '57
CITÉ DE MONTRÉAL, QUÉBEC

SEANCE REGULIERE DU CONSEIL

tenue JUDI, le 7 mars 1957,
à 4 heures de l'après-midi.

Et, advenant 4 heures de l'après-midi, ce jour, et
Son Honneur le Maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil,

Les Conseillers Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-R. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Crégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Bonnier, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin, David et Allard, étant présents.

Le Conseil procède, conformément à la loi, à l'étude des articles suivants de l'ordre du jour de la séance qui avait été convoquée par le Comité exécutif pour le 1er mars 1957, à trois heures et demie de l'après-midi:

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

Hôtel de ville, 26 février 1957.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le VENDORI, PREMIER jour de MARS prochain, à TROIS HEURES ET DEMIE de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à la séance régulière dudit Conseil, convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Le greffier de la Cité.

J. C. Longpré
City Clerk.

City Hall, 26th February 1957.

Sir,

You are requested to attend the regular meeting of the Council, to be held on FRIDAY, the FIRST day of MARCH next, at 3.30 O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

SÉANCE RÉGULIÈRE

DU

Conseil de la

Cité de Montréal

VENDREDI, 1er MARS 1957

REGULAR MEETING

OF THE

Council of the

City of Montréal

FRIDAY, 1st MARCH 1957

REGULAR COUNCIL MEETING

held on THURSDAY, March 7th,
1957, at 4 o'clock p.m.

And, at 4 o'clock p.m., this day, and

His Worship the Mayor, Mr. Jean Drapeau, in the chair,
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

and Allard, being present,

Council proceeded, in accordance with the law, with the study of the following articles of the order of the day for the meeting which had been convened by the Executive Committee for March 1st, 1957, at 3.30 o'clock p.m.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- | | |
|---|---|
| <p>- 1 -
Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente.</p> <p>- 2 -
Nomination du maire suppléant pour le présent terme.</p> <p>RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF
Nomination</p> <p>- 3 -
A l'effet de nommer M. Léo Delage auditeur de la Cité.</p> <p>Projets de règlements</p> <p>- 4 -
Soumettant un projet de règlement autorisant un emprunt de \$10,000,000.00 pour dépenses d'expropriations.</p> <p>- 5 -
Soumettant un projet de règlement pourvoyant à un emprunt de \$35,000,000.00 pour dépenses capitales.</p> <p>Virements de crédits</p> <p>- 6 -
A l'effet d'opérer le virement d'une somme de \$100,000.00 pour dépenses imprévues.</p> <p>- 7 -
A l'effet d'opérer le virement de certains crédits.</p> <p>Construction d'égouts</p> <p>- 8 -
A l'effet de voter un crédit de \$22,800.00 pour la construction d'égouts dans la rue Prieur, de la rue Sackville à la rue André-Jobin, et dans la rue André-Jobin, de la rue Fleury à la rue Prieur.</p> <p>- 9 -
A l'effet de voter un crédit de \$2,700.00 pour la construction d'un égout dans la voie latérale ouest du haut-niveau du boulevard Cavendish, de l'avenue Western en gagnant le nord.</p> | <p>Reading and approving of the minutes of the preceding meeting.</p> <p>Appointment of the Acting Mayor for the present term.</p> <p>REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
Appointment</p> <p>To appoint Mr. Léo Delage City Auditor.</p> <p>Draft by-laws</p> <p>Submitting a draft by-law authorizing a loan of \$10,000,000.00 for expropriation expenses.</p> <p>Submitting a draft by-law providing for a loan of \$35,000,000.00 for capital expenditures.</p> <p>Transfers of credits</p> <p>To transfer a sum of \$100,000.00 for unforeseen expenses.</p> <p>To effect the transfer of certain credits.</p> <p>Laying of sewers</p> <p>To vote a credit of \$22,800.00 to lay sewers in Prieur Street, from Sackville Street to André-Jobin Street, and in André-Jobin Street, from Fleury Street to Prieur Street.</p> <p>To vote a credit of \$2,700.00 to lay a sewer in the lateral street west of the high level of Cavendish Boulevard, from Western Avenue northward.</p> |
|---|---|

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 10 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue Arcand, de la rue Sherbrooke en gagnant le sud, et les raccordements dans les rues transversales.

To vote a credit of \$24,100.00 to lay a sewer in Arcand Street, from Sherbrooke Street southward, and the connections in transverse streets.

- 11 -

A l'effet de voter un crédit de \$21,100.00 pour la construction d'un égout dans le boulevard Henri-Bourassa, côté nord, de la rue des Prairies à la rue de Lille.

To vote a credit of \$21,100.00 to lay a sewer in Henri-Bourassa Boulevard, north side, from des Prairies Street to Lille Street.

- 12 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant les nos 22-1 et 23-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, du boulevard Gouin en gagnant le nord.

To vote a credit of \$8,300.00 to lay a sewer in the projected street bearing Nos. 22-1 and 23-1 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from Gouin Boulevard northward.

- 13 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,500.00 pour la construction d'un égout dans la rue Saint Patrick, de l'égout existant jusqu'aux limites ouest de la Cité.

To vote a credit of \$25,500.00 to lay a sewer in Saint Patrick Street, from the existing sewer to the west limits of the City.

- 14 -

A l'effet de voter un crédit de \$65,000.00 pour la construction d'égouts dans l'avenue Christophe-Colomb (deux côtés), de la rue Jarry au boulevard Métropolitain.

To vote a credit of \$65,000.00 to lay sewers in Christophe-Colomb Avenue (both sides), from Jarry Street to Metropolitan Boulevard.

- 15 -

A l'effet de voter un crédit de \$80,100.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Laurier, de la 9e Avenue au boulevard Pie IX, et les raccordements dans les 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 17e Avenues, et dans la rue Lafond.

To vote a credit of \$80,100.00 to lay a sewer in Laurier Avenue, from 9th Avenue to Pie IX Boulevard, and connections in 11th, 12th, 13th, 14th, 15th and 17th Avenues, and in Lafond Street.

- 16 -

A l'effet de voter un crédit de \$61,100.00 pour la construction d'égouts dans l'avenue Elie-Blanchard, du lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet à la rue Pasteur, et dans la rue Pasteur, de l'avenue Elie-Blanchard à la rue Victor-Doré.

To vote a credit of \$61,100.00 to lay sewers in Elie-Blanchard Avenue, from lot No. 328 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet to Pasteur Street, and in Pasteur Street, from Elie-Blanchard Avenue to Victor-Doré Street.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 17 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,300.00 pour la construction d'égouts dans la rue Duquesne, de la rue de Jumonville à la rue Turenne, et dans la rue Turenne, de la rue Duquesne à la rue de Cadillac.

To vote a credit of \$15,300.00 to lay sewers in Duquesne Street, from de Jumonville Street to Turenne Street, and in Turenne Street, from Duquesne Street to de Cadillac Street.

- 18 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction d'un égout dans la rue Tellier, de la rue Lepailleur à la rue de Saint-Just.

To vote a credit of \$3,500.00 to lay a sewer in Tellier Street, from Lepailleur Street to de Saint-Just Street.

- 19 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Périnault, de la rue Reed aux voies de la Compagnie des chemins de fer nationaux.

To vote a credit of \$11,200.00 to lay a sewer in Périnault Street, from Reed Street to the Canadian National Railway tracks.

- 20 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,800.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Larose, de la rue Sauriol à la rue Sauvé.

To vote a credit of \$13,800.00 to lay a sewer in Larose Avenue, from Sauriol Street to Sauvé Street.

- 21 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,600.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Dubuisson, de la rue Taillon en gagnant l'est.

To vote a credit of \$3,600.00 to lay a sewer in Dubuisson Avenue, from Taillon Street eastward.

Construction de trottoirs

- 22 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Duquesne, entre la rue Chauveau et la rue Sherbrooke.

Laying of sidewalks

To vote a credit of \$5,000.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Duquesne Street, between Chauveau Street and Sherbrooke Street.

- 23 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Lacordaire, de la rue Turenne à la rue de Jumonville.

To vote a credit of \$3,700.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Lacordaire Street, from Turenne Street to de Jumonville Street.

- 24 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 26e Avenue, de la rue Beaubien à la rue Saint-Zotique.

To vote a credit of \$13,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 26th Avenue, from Beaubien Street to Saint-Zotique Street.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 25 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue de Lorimier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon.

To vote a credit of \$8,000.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of de Lorimier Avenue, from Bélanger Street to Jean-Talon Street.

- 26 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Prieur, de l'avenue Vianney en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$2,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Prieur Street, from Vianney Avenue westward.

- 27 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Westbury, de la rue Mackenzie à l'avenue de Courtrai.

To vote a credit of \$4,200.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Westbury Avenue, from Mackenzie Street to de Courtrai Avenue.

- 28 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de Courtrai, de l'avenue Westbury à la rue Victoria.

To vote a credit of \$13,600.00 to lay permanent sidewalks on both sides of de Courtrai Avenue, from Westbury Avenue to Victoria Street.

- 29 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Rancourt, de la rue Prieur au boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$10,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Rancourt Street, from Prieur Street to Henri-Bourassa Boulevard.

- 30 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,600.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de l'avenue Souigny, de l'avenue Hector à la rue de Contrecoeur.

To vote a credit of \$1,600.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of Souigny Avenue, from Hector Avenue to Contrecoeur Street.

- 31 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Clanranald, du trottoir existant au sud d'Athol Place en gagnant le nord.

To vote a credit of \$2,400.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of Clanranald Avenue, from the existing sidewalk south of Athol Place northward.

- 32 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la 9e Avenue, du boulevard Rosemont à la rue de Bellechasse.

To vote a credit of \$2,900.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of 9th Avenue, from Rosemont Boulevard to de Bellechasse Street.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 33 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue du Bois-de-Boulogne, du boulevard Henri-Bourassa aux trottoirs existant au nord de la rue Marie-Rollet.

To vote a credit of \$15,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bois-de-Boulogne Avenue, from Henri-Bourassa Boulevard to the existing sidewalks north of Marie-Rollet Street.

- 34 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Boyce, de la rue French au boulevard Bernard.

To vote a credit of \$3,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Boyce Street, from French Street to Bernard Boulevard.

- 35 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de Rustic Place, de l'avenue Coolbrook au boulevard Décarie.

To vote a credit of \$4,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Rustic Place, from Coolbrook Avenue to Décarie Boulevard.

- 36 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 10e Avenue, de l'avenue Laurier en gagnant le nord.

To vote a credit of \$5,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 10th Avenue, from Laurier Avenue northward.

- 37 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du boulevard des Ormes, de la rue Sauvé en gagnant le sud.

To vote a credit of \$7,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of des Ormes Boulevard, from Sauvé Street southward.

- 38 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Viau, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

To vote a credit of \$12,200.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Viau Street, from Saint-Zotique Street to Bélanger Street.

- 39 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 43e Avenue, entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique.

To vote a credit of \$11,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 43rd Avenue, between Bélanger Street and Saint-Zotique Street.

- 40 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Sainte-Claire, de l'avenue Bilaudeau à l'avenue Fletcher.

To vote a credit of \$1,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Sainte-Claire Street, from Bilaudeau Avenue to Fletcher Avenue.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 41 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 17e Avenue, de la rue Masson en gagnant le sud.

To vote a credit of \$3,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 17th Avenue, from Masson Street southward.

- 42 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 2e Avenue, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier.

To vote a credit of \$4,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 2nd Avenue, from Saint-Joseph Boulevard to Laurier Avenue.

- 43 -

A l'effet de voter un crédit de \$43,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Pine, de la rue Saint-Denis à l'avenue Laval, de l'avenue Laval à la rue Saint-Urbain, et de la rue Saint-Urbain à un point situé à l'ouest de la rue Jeanne-Mance.

To vote a credit of \$43,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Pine Avenue, from Saint-Denis Street to Laval Avenue, from Laval Avenue to Saint-Urbain Street, and from Saint-Urbain Street to a point west of Jeanne-Mance Street.

- 44 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dirval, de la rue Chabanel à la rue Legendre.

To vote a credit of \$9,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Dirval Street, from Chabanel Street to Legendre Street.

Construction de pavages

Laying of pavings

- 45 -

A l'effet de voter un crédit de \$32,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Sauvé à la rue Sauriol.

To vote a credit of \$32,200.00 to lay a permanent paving on Christophe-Colomb Avenue, from Sauvé Street to Sauriol Street.

- 46 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Prieur, de l'avenue Vianney en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$8,300.00 to lay a permanent paving on Prieur Street, from Vianney Avenue westward.

- 47 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Westbury, de la rue Mackenzie à l'avenue de Courtrai.

To vote a credit of \$10,600.00 to lay a permanent paving on Westbury Avenue, from Mackenzie Street to de Courtrai Avenue.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 48 -

A l'effet de voter un crédit de \$51,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Courtrai, de l'avenue Westbury à la rue Victoria.

To vote a credit of \$51,700.00 to lay a permanent paving on de Courtrai Avenue, from Westbury Avenue to Victoria Street.

- 49 -

A l'effet de voter un crédit de \$36,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Rancourt, de la rue Prieur au boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$36,300.00 to lay a permanent paving on Rancourt Street, from Prieur Street to Henri-Bourassa Boulevard.

- 50 -

A l'effet de voter un crédit de \$47,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue du Bois-de-Boulogne, du boulevard Henri-Bourassa au pavage existant au nord de la rue Marie-Rollet.

To vote a credit of \$47,900.00 to lay a permanent paving on Bois-de-Boulogne Avenue, from Henri-Bourassa Boulevard to the existing paving north of Marie-Rollet Street.

- 51 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Boyce, de la rue French au boulevard Bernard.

To vote a credit of \$11,100.00 to lay a permanent paving on Boyce Street, from French Street to Bernard Boulevard.

- 52 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur Rustic Place, de l'avenue Coolbrook au boulevard Décarie.

To vote a credit of \$11,400.00 to lay a permanent paving on Rustic Place, from Coolbrook Avenue to Décarie Boulevard.

- 53 -

A l'effet de voter un crédit de \$14,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 10e Avenue, de l'avenue Laurier en gagnant le nord.

To vote a credit of \$14,100.00 to lay a permanent paving on 10th Avenue, from Laurier Avenue northward.

- 54 -

A l'effet de voter un crédit de \$20,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le boulevard des Ormes, de la rue Sauvé en gagnant le sud.

To vote a credit of \$20,800.00 to lay a permanent paving on des Ormes Boulevard, from Sauvé Street southward.

- 55 -

A l'effet de voter un crédit de \$63,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Viau, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

To vote a credit of \$63,300.00 to lay a permanent paving on Viau Street, from Saint-Zotique Street to Bélanger Street.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 56 -

A l'effet de voter un crédit de \$51,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 43e Avenue, de la rue Bélanger à la rue Saint-Zotique. To vote a credit of \$51,100.00 to lay a permanent paving on 43rd Avenue, from Bélanger Street to Saint-Zotique Street.

- 57 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Sainte-Claire, de l'avenue Bilaudeau à l'avenue Fletcher. To vote a credit of \$6,200.00 to lay a permanent paving on Sainte-Claire Street, from Bilaudeau Avenue to Fletcher Avenue.

- 58 -

A l'effet de voter un crédit de \$18,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Laurendeau, entre les rues de Villiers et LeCaron. To vote a credit of \$18,900.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Laurendeau Street, between de Villiers and LeCaron Streets.

- 59 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest de l'avenue Wiseman, au nord de la rue Jarry. To vote a credit of \$4,200.00 to lay a permanent paving on the lane west of Wiseman Avenue, north of Jarry Street.

- 60 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de l'avenue des Érables, au nord de la rue Vauquelin. To vote a credit of \$5,900.00 to lay a permanent paving on the lane east of des Érables Avenue, north of Vauquelin Street.

- 61 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Louis-Hémon, au sud de la rue Vauquelin. To vote a credit of \$6,600.00 to lay a permanent paving on the lane east of Louis-Hémon Street, south of Vauquelin Street.

- 62 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Saint-André, entre les rues Boucher et Saint-Grégoire. To vote a credit of \$12,100.00 to lay a permanent paving on the lane east of Saint-André Street, between Boucher and Saint-Grégoire Streets.

- 63 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la 10e Avenue, au nord de la rue Beaubien. To vote a credit of \$6,000.00 to lay a permanent paving on the lane east of 10th Avenue, north of Beaubien Street.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 64 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Chambord, entre la rue de Castelnau et la rue Everett. To vote a credit of \$9,000.00 to lay a permanent paving on the lane east of Chambord Street, between de Castelnau Street and Everett Street.

- 65 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 17e Avenue, de la rue Masson en gagnant le sud. To vote a credit of \$11,200.00 to lay a permanent paving on 17th Avenue, from Masson Street southward.

- 66 -

A l'effet de voter un crédit de \$72,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 2e Avenue, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier. To vote a credit of \$72,000.00 to lay a permanent paving on 2nd Avenue, from Saint-Joseph Boulevard to Laurier Avenue.

- 67 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Louis-Hémon, au nord de la rue Vauquelin. To vote a credit of \$6,600.00 to lay a permanent paving on the lane east of Louis-Hémon Street, north of Vauquelin Street.

- 68 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dirval, de la rue Chabanel à la rue Legendre. To vote a credit of \$28,200.00 to lay a permanent paving on Dirval Street, from Chabanel Street to Legendre Street.

- 69 -

A l'effet de voter un crédit de \$200,700.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage sur l'avenue Pine, de la rue Saint-Denis au boulevard Saint-Laurent, et du boulevard Saint-Laurent à un point situé à l'est de la rue Jeanne-Mance. To vote a credit of \$200,700.00 to relay and widen the paving on Pine Avenue, from Saint-Denis Street to Saint-Laurent Boulevard, and from Saint-Laurent Boulevard to a point east of Jeanne-Mance Street.

- 70 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,059,000.00 pour l'élargissement et la reconstruction du pavage sur le boulevard Saint-Joseph, de l'avenue Park à la 2e Avenue. To vote a credit of \$1,059,000.00 to widen and relay the paving on Saint-Joseph Boulevard, from Park Avenue to 2nd Avenue.

Modifications de résolutions

Amendments to resolutions

- 71 -

A l'effet de modifier diverses résolutions du Conseil votant des crédits pour la construction d'égouts, de trottoirs et de pavages et pour expropriations. To amend various resolutions of Council voting credits to lay sewers, sidewalks and pavings and for expropriations.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 72 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 14 juillet 1954 votant un crédit de \$49,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du boulevard Saint-Laurent, entre la rue Jean-Talon et la ligne homologuée au sud du boulevard Métropolitain.

To amend the resolution of Council dated July 14th, 1954 voting a credit of \$49,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Saint-Laurent Boulevard, between Jean-Talon Street and the homologated line south of Metropolitan Boulevard.

- 73 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er septembre 1954 votant un crédit de \$188,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Salaberry, de l'avenue du Bois-de-Boulogne au boulevard Saint-Germain.

To amend the resolution of Council dated September 1st, 1954 voting a credit of \$188,600.00 to lay a sewer in de Salaberry Street, from Bois-de-Boulogne Avenue to Saint-Germain Boulevard.

- 74 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 18 juillet 1951 votant un crédit de \$251,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Fielding, du chemin de la Côte Saint-Luc à l'avenue Coronation.

To amend the resolution of Council dated July 18th, 1951, voting a credit of \$251,900.00 to lay a permanent paving on Fielding Avenue, from Côte Saint-Luc Road to Coronation Avenue.

- 75 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 18 juillet 1951 votant un crédit de \$70,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Fielding, du chemin de la Côte Saint-Luc à l'avenue Coronation.

To amend the resolution of Council dated July 18th, 1951, voting a credit of \$70,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Fielding Avenue, from Côte Saint-Luc Road to Coronation Avenue.

- 76 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 2 septembre 1952 votant un crédit de \$48,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue Shearer, de la rue Grand Trunk à la rue Saint Patrick.

To amend the resolution of Council of September 2nd, 1952 voting a credit of \$48,000.00 to lay a sewer in Shearer Street, from Grand Trunk Street to Saint Patrick Street.

Crédits supplémentaires re travaux

Additional credits re works

- 77 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$650.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Serres, de l'égout existant au sud du boulevard Gouin en gagnant le sud.

To vote an additional credit of \$650.00 to lay a sewer in de Serres Street, from the existing sewer south of Gouin Boulevard southward.

- 78 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,200.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de Vimy, du chemin Brinton aux limites de la Ville de Mont-Royal.

To vote an additional credit of \$1,200.00 to lay a sewer in de Vimy Avenue, from Brinton Road to the limits of the Town of Mount Royal.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 79 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$2,000.00 pour la construction d'un égout dans le boulevard Saint-Joseph, côté nord, de l'avenue de Lorimier jusqu'à la ruelle située à l'ouest, et d'accorder le contrat pour la construction de cet égout au plus bas soumissionnaire, Spino Construction Limited, au prix total approximatif de \$3,844.00.

To vote an additional credit of \$2,000.00 to lay a sewer in Saint-Joseph Boulevard, north side, from de Lorimier Avenue to the lane to the west, and to award the contract for the laying of this sewer to the lowest tenderer, Spino Construction Limited, at the total approximate price of \$3,844.00.

- 80 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Berri, de la rue Cherrier à la rue Roy.

To vote an additional credit of \$700.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Berri Street, from Cherrier Street to Roy Street.

Route sur la montagne

Road on the Mountain

- 81 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,070,000.00 pour la construction d'une route sur la montagne, à partir de l'intersection des chemins de la Côte des Neiges et Remembrance jusqu'au boulevard Mont-Royal.

To vote a credit of \$1,070,000.00 to lay a road on the Mountain, from the intersection of Côte des Neiges Road and Remembrance Road to Mount Royal Boulevard.

Boulevard Métropolitain

Metropolitan Boulevard

- 82 -

A l'effet de voter un crédit de \$326,100.00 pour la construction d'égouts dans la voie latérale sud et dans les ronds-points du boulevard Métropolitain, ainsi que certains raccordements dans la voie nord, de la rue Jeanne-Mance aux limites est de la Cité.

To vote a credit of \$326,100.00 to lay sewers in the south lateral roadway and in the junctions of Metropolitan Boulevard, as well as certain connections in the north roadway, from Jeanne-Mance Street to the east limits of the City.

- 83 -

A l'effet de permettre à la Commission Métropolitaine de Montréal de procéder à l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation d'immeubles en dehors des limites de la cité de Montréal, requis pour la construction du boulevard Métropolitain.

To permit the Montréal Metropolitan Commission to proceed with the acquisition by mutual agreement or by expropriation of immovables outside of the limits of the City of Montréal, required for the construction of Metropolitan Boulevard.

Travaux d'aqueduc

Waterworks

- 84 -

A l'effet de voter un crédit de \$100,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans et cahier des charges, y compris les forages et sondages requis et les autres travaux préliminaires, en vue de la construction de la première section du réservoir Rosemont.

To vote a credit of \$100,000.00 to cover the cost of preliminary studies and the preparation of plans and specifications, including borings and soundings required and other preliminary works, in anticipation of the construction of the first section of the Rosemont Reservoir.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 85 -

A l'effet de voter un crédit de \$100,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans et cahier des charges, y compris les forages et sondages requis et les autres travaux préliminaires, en vue de la construction d'une galerie de filtres additionnelle.

To vote a credit of \$100,000.00 to cover the cost of preliminary studies and the preparation of plans and specifications, including borings and soundings required and other preliminary works, in anticipation of the construction of an additional filter gallery.

- 86 -

A l'effet de voter un crédit de \$105,000.00 pour l'exécution des travaux relatifs à la rénovation de la distribution de l'appareillage électrique des édifices environnant l'usine centrale de pompage de l'aqueduc.

To vote a credit of \$105,000.00 to carry out works in connection with the renovation of the distribution of the electrical apparatus in the buildings around the central pumping station of the waterworks.

- 87 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,000,000.00 pour la pose de conduites et de services d'eau, bornes-fontaines, soupapes et pitomètres, y compris la préparation des plans et les travaux corrélatifs.

To vote a credit of \$2,000,000.00 to lay water mains and services, hydrants, valves and pitometers, including the preparation of plans and correlative works.

- 88 -

A l'effet de voter un crédit de \$500,000.00 pour le remplacement de l'appareillage électrique à l'usine centrale de pompage de l'aqueduc, ainsi que pour couvrir les frais s'y rapportant.

To vote a credit of \$500,000.00 to replace the electrical equipment at the waterworks central pumping station and to cover the costs pertaining thereto.

*Égout Décarie-Raimbault**Décarie-Raimbault sewer*

- 89 -

A l'effet de voter un crédit de \$100,000.00 pour la construction de certains accessoires de l'égout projeté Décarie-Raimbault, à l'intersection du boulevard Décarie et du Boulevard Métropolitain projeté.

To vote a credit of \$100,000.00 for the construction of certain accessories of the proposed Décarie-Raimbault sewer, at the intersection of Décarie Boulevard and the proposed Metropolitan Boulevard.

- 90 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,700,000.00 pour la construction de la deuxième section de l'égout collecteur Décarie-Raimbault, comprenant le tributaire de la rue Dudemaine.

To vote a credit of \$2,700,000.00 to lay the second section of the Décarie-Raimbault collector sewer, comprising the tributary of Dudemaine Street.

*Conduits souterrains**Underground conduits*

- 91 -

A l'effet de voter un crédit de \$47,856.98 pour la construction de conduits souterrains dans les districts existants.

To vote a credit of \$47,856.98 to lay underground conduits in existing districts.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 92 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,055,000.00 pour la construction de conduits souterrains.

To vote a credit of \$1,055,000.00 to lay underground conduits.

*Domages par incendie**Damages by fire*

- 93 -

A l'effet d'autoriser une dépense de \$29,169.52 pour l'achat de fournitures et matériaux, etc. détruits durant l'incendie du bâtiment situé dans la cour du district est de la voie publique le 8 décembre 1956.

To authorize an expenditure of \$29,169.52 to purchase supplies and materials, etc. destroyed in the fire at a building located in the yard of the East District of the Roads Department on December 8th, 1956.

- 94 -

A l'effet de voter un crédit de \$710.00 pour la réparation d'appareils endommagés et d'un bâtiment, par un incendie dans la cour du service de la voie publique de la rue Pullman le 23 décembre 1956.

To vote a credit of \$710.00 to repair apparatus and a building damaged by a fire in the Roads Department's yard on Pullman Street on December 23rd, 1956.

- 95 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,050.00 pour la réparation d'appareils endommagés par un incendie dans la cour du service de la voie publique de la rue de Rouen le 3 février 1957.

To vote a credit of \$4,050.00 to repair apparatus damaged by a fire in the Roads Department's yard on de Rouen Street, on February 3rd, 1957.

*Édifices municipaux**Municipal buildings*

- 96 -

A l'effet de voter un crédit de \$170,000.00 pour la conversion de l'édifice du refuge Meurling en édifice à bureaux.

To vote a credit of \$170,000.00 to transform the Meurling Refuge building into an office building.

- 97 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,400,000.00 pour construction de serres d'exposition et de serres de service au jardin botanique.

To vote a credit of \$1,400,000.00 for the erection of exhibition greenhouses and service greenhouses at the Botanical Garden.

- 98 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,000,000.00 pour l'agrandissement de l'annexe de l'hôtel de ville, ainsi que pour couvrir les frais s'y rapportant.

To vote a credit of \$3,000,000.00 to enlarge the City Hall Annex and to cover the costs pertaining thereto.

*Tunnels**Tunnels*

- 99 -

A l'effet de voter un crédit de \$920,000.00 pour la construction d'un pont au-dessus des voies de la Compagnie des chemins de fer nationaux à la rue Dickson, au sud de la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$920,000.00 to construct a bridge over the tracks of the Canadian National Railways at Dickson Street, south of Hochelaga Street.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 100 -

A l'effet de voter un crédit de \$820,000.00 pour la construction d'un tunnel sous les voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à la rue Masson, à l'ouest de la rue d'Iberville.

To vote a credit of \$820,000.00 to construct a tunnel under the tracks of the Canadian Pacific Railway at Masson Street, west of d'Iberville Street.

- 101 -

A l'effet de voter un crédit de \$100,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans et cahier des charges, y compris les forages et sondages requis et les autres travaux préliminaires, en vue de la construction d'un tunnel sous les voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à la rue Western.

To vote a credit of \$100,000.00 to meet the cost of preliminary studies and the preparation of plans and specifications, including soundings and borings required and other preliminary works, with a view to constructing a tunnel under the tracks of the Canadian Pacific Railway Company at Western Avenue.

Parcs et terrains de jeux

A l'effet de voter un crédit de \$2,000,000.00 pour l'aménagement de parcs et terrains de jeux et de golf, y compris la construction de bâtiments la préparation des plans et autres travaux corrélatifs.

- 102 -

Parks and playgrounds

To vote a credit of \$2,000,000.00 to lay-out parks, playgrounds and golf courses, including the erection of buildings, the preparation of plans and other correlative works.

Ile Sainte-Hélène

A l'effet de voter un crédit de \$600,000.00 pour la construction d'une nouvelle rampe d'accès à l'île Sainte-Hélène et pour couvrir les frais s'y rapportant.

- 103 -

Saint Helen Island

To vote a credit of \$600,000.00 to construct a new access ramp at Saint Helen Island and to cover the costs pertaining thereto.

Expropriations

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour un pan coupé à l'angle nord-ouest des rues Stanley et Dorchester, pour l'élargissement de la rue Stanley (côté ouest), au sud de la rue Dorchester, pour l'aménagement d'un pan coupé sur le coin nord-est des rues Osborne et Stanley et pour le déplacement de la rue Osborne, depuis la rue Stanley jusqu'à la rue Drummond, et pour un meilleur aménagement des abords ouest de la rue Stanley (élargie) au sud de la rue Dorchester et des abords sud de la rue Osborne (déplacée), à l'ouest de la rue Stanley, et de voter le crédit exigé à cette fin.

- 104 -

Expropriations

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required for a cut corner at the northwest corner of Stanley and Dorchester Streets, for the widening of Stanley Street (west side), south of Dorchester Street, for the establishment of a cut corner at the northeast corner of Osborne and Stanley Streets and for the displacement of Osborne Street, from Stanley Street to Drummond Street, and for a better arrangement of the west approaches of widened Stanley Street south of Dorchester Street and of the south approaches of displaced Osborne Street, west of Stanley Street, and to vote the credit required for such purpose.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 105 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour le prolongement vers l'ouest de la rue projetée 26-30 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe jusqu'à la rue Louis-Veuillot, et de voter un crédit de \$4,273.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required for the extension westward of projected street 26-30 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe to Louis-Veuillot Street, and to vote a credit of \$4,273.00 for such purpose.

- 106 -

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour le prolongement vers le sud de la ruelle no 228-74 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et pour son raccordement à l'avenue Péloquin, et de voter un crédit de \$885.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to extend southward lane No. 228-74 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet and to connect it with Péloquin Avenue, and to vote a credit of \$885.00 for such purpose.

- 107 -

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture d'une ruelle dans le quadrilatère borné par les rues Hamilton, Raudot, Beaulieu et le boulevard de la Vérendrye, et de voter un crédit de \$4,740.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to open a lane in the block bounded by Hamilton, Raudot and Beaulieu Streets and de la Vérendrye Boulevard, and to vote a credit of \$4,740.00 for such purpose.

- 108 -

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour fins de ruelles dans le quadrilatère borné par le boulevard Rosemont, la 43ème Avenue, la rue de Bellechasse et la 44ème Avenue, et de voter un crédit de \$1,980.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required for lane purpose in the block bounded by Rosemont Boulevard, 43rd Avenue, de Bellechasse Street and 44th Avenue, and to vote a credit of \$1,980.00 for such purpose.

- 109 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de l'emprise du boulevard Métropolitain sur le côté nord, entre l'avenue Park et l'emprise de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de voter un crédit de \$4,620.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to increase the width of Metropolitan Boulevard on the north side, between Park Avenue and the Canadian Pacific Railway Company's right-of-way, and to vote a credit of \$4,620.00 for such purpose.

- 110 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour l'ouverture de la rue Letellier, au nord de la rue de Salaberry, et de voter un crédit de \$2,650.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovable required to open Letellier Street, north of de Salaberry Street, and to vote a credit of \$2,650.00 for such purpose.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 111 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour l'établissement d'un pan coupé à l'angle nord-ouest du boulevard Saint-Laurent et de la rue Saint-Viateur, et de voter un crédit de \$125.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovable required to establish a cut corner at the northwest intersection of Saint-Laurent Boulevard and Saint-Viateur Street, and to vote a credit of \$125.00 for such purpose.

- 112 -

A l'effet de décréter l'acquisition d'un droit de passage pour une conduite d'aqueduc à travers une partie du lot no 1720-131 du cadastre du quartier Saint-Antoine, et de voter un crédit de \$4,000.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of a right-of-way for an aqueduct conduit across part of lot No. 1720-131 of the cadastre Saint-Antoine Ward, and to vote a credit of \$4,000.00 for such purpose.

- 113 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour le prolongement vers le nord jusqu'à la rue Hutchison de la ruelle sise à l'ouest de cette dernière et au nord de l'avenue du Mont-Royal, et de voter un crédit de \$2,295.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to extend northward to Hutchison Street the lane west of the latter and north of Mont-Royal Avenue, and to vote a credit of \$2,295.00 for such purpose.

- 114 -

A l'effet

a) de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure requise pour l'effacement de la ligne homologuée sur le côté nord de la rue de Rouen, à l'ouest de l'avenue de La Salle; et

b) de décréter l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour l'élargissement de ladite rue de Rouen, sur le côté nord, entre les avenues de La Salle et Letourneux, et de voter un crédit de \$103.00 à cette fin.

To

a) instruct the City Attorneys to take the necessary procedure to erase the homologated line on the north side of de Rouen Street, west of de La Salle Avenue, and

b) to ordain the acquisition and prior possession of the immovable required to widen said de Rouen Street, on the north side, between de La Salle and Letourneux Avenues, and to vote a credit of \$103.00 for such purpose.

- 115 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement du boulevard Gouin, côté sud, entre la rue Clark et la Grande-Allée, et de voter un crédit de \$11,500.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Gouin Boulevard, south side, between Clark Street and Grande-Allée, and to vote a credit of \$11,500.00 for such purpose.

- 116 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles situés du côté est de la rue Saint-Dominique, au nord de la rue Dorchester, et requis en vue d'un meilleur aménagement des abords de la rue Dorchester, et de voter un crédit de \$65,700.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables located on the east side of Saint-Dominique Street, north of Dorchester Street, and required to improve the approaches of Dorchester Street, and to vote a credit of \$65,700.00 for such purpose.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 117 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de la partie de la rue Alfred-Laliberté située entre la rue Suzor-Côté et la terre no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et de voter un crédit de \$103.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the part of Alfred-Laliberté Street located between Suzor-Coté Street and farm No. 328 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, and to vote a credit of \$103.00 for such purpose.

- 118 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'aménagement du carrefour formé par la 45ème Avenue et les boulevards Rosemont et de l'Assomption, et de voter un crédit de \$1,485.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to lay out the junction formed of 45th Avenue and Rosemont and de l'Assomption Boulevards, and to vote a credit of \$1,485.00 for such purpose.

- 119 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis

a) pour le raccordement de la rue de La Gauchetière à la rue Osborne, à l'ouest de la rue de la Cathédrale, ainsi que pour un meilleur aménagement des abords dudit raccordement des rues Osborne et de La Gauchetière;

b) pour l'élargissement de la rue de La Gauchetière, côté nord, entre les rues de la Cathédrale et Mansfield, et pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle nord-est des rues de La Gauchetière et Mansfield;

c) pour l'élargissement de la rue Sainte-Cécile, au nord de la rue Saint-Antoine, et pour son détournement vers l'ouest jusqu'à la rue de la Cathédrale, ainsi que pour un meilleur aménagement des abords de la rue de La Gauchetière, côté sud, entre les rues de la Cathédrale et de l'Inspecteur; de la rue Sainte-Cécile élargie, côtés est et ouest, au nord de la rue Saint-Antoine; de la rue Sainte-Cécile détournée, côté nord, à l'ouest de la rue Sainte-Cécile, et de la rue de la Cathédrale, côté est, entre les rues Saint-Antoine et Sainte-Cécile détournée, et de voter les crédits exigés à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required:

a) to connect de La Gauchetière Street with Osborne Street, west of de la Cathédrale Street, and for a better lay-out of the approaches of the said connection of Osborne and de La Gauchetière Streets;

b) to widen de La Gauchetière Street, north side, between de la Cathédrale and Mansfield Streets, and to lay out a cut corner at the intersection of de La Gauchetière and Mansfield Streets;

c) to widen Sainte-Cécile Street, north of Saint-Antoine Street, and for its turn westward to de la Cathédrale Street, and for a better lay-out of the approaches of de La Gauchetière Street, south side, between de la Cathédrale and de l'Inspecteur Streets; of Sainte-Cécile Street widened east and west sides, north of Saint-Antoine Street, from turned Sainte-Cécile Street, north side, west of Sainte-Cécile Street, and of de la Cathédrale Street, east side, between Saint-Antoine Street and turned Sainte-Cécile Street, and to vote the credits required for such purpose.

- 120 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable du lot no 641-3-101 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent requis en vue du raccordement de la rue Jeanne-Mance à l'avenue Park, au nord de l'avenue Beaumont, et de voter un crédit de \$2,645.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of lot No. 641-3-101 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent required for the junction of Jeanne-Mance Street with Park Avenue, north of Beaumont Avenue, and to vote a credit of \$2,645.00 for such purpose.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 121 -

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture d'une ruelle au sud de la rue Tillemont, entre la rue Chambord et la ruelle ouest de cette même rue, et de voter un crédit à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to open a lane south of Tillemont Street, between Chambord Street and the lane west of the same street, and to vote a credit for such purpose.

- 122 -

A l'effet de décréter l'acquisition d'une servitude permanente pour fins municipales sur certains terrains situés à l'est des voies de la Compagnie des chemins de fer nationaux, entre le chemin de la Côte Vertu et la limite sud de la Cité, et de servitudes temporaires sur certains terrains situés à l'est et à l'ouest des terrains susmentionnés, en vue de la construction de l'égout collecteur Décarie-Raimbault, et de voter un crédit de \$3,415.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of a permanent servitude for municipal purposes over certain lots located east of the Canadian National Railway tracks, between Côte Vertu Road and the south limit of the City, and temporary servitudes over certain lots located east and west of the above-mentioned lots, for the construction of the Décarie-Raimbault collector sewer, and to vote a credit of \$3,415.00 for such purpose.

- 123 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles situés au sud de la rue de Fleurimont, entre les rues Saint-Denis et Saint-Hubert, requis pour fins municipales, et de voter le crédit exigé à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of certain immovables located south of de Fleurimont Street, between Saint-Denis and Saint-Hubert Streets, required for municipal purposes, and to vote the credit required for such purpose.

- 124 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement des rues Cathcart et University, ainsi que pour un meilleur aménagement des abords des rues University élargie, Cathcart élargie et Mansfield élargie, et de voter le crédit exigé à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Cathcart and University Streets, and for a better arrangement of the approaches of University (widened), Cathcart (widened) and Mansfield Streets, and to vote the credit required for such purpose.

- 125 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable du lot no 20-43 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe (rue Chauveau), situé à l'ouest de la rue Dickson, et de voter un crédit de \$103.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of lot No. 20-43 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe (Chauveau Street), located west of Dickson Street, and to vote a credit of \$103.00 for such purpose.

- 126 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour fins de ruelles dans le quadrilatère borné par les avenues Champagneur, Ball, Bloomfield et la rue Saint-Roch, et de voter un crédit de \$15,235.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required for lane purposes in the block bounded by Champagneur, Ball, Bloomfield Avenues and Saint-Roch Street, and to vote a credit of \$15,235.00 for such purpose.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 127 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour fins de ruelles dans le quadrilatère borné par les avenues Hampton, Western, Belgrave et les voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de voter un crédit de \$19,980.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required for lane purposes in the block bounded by Hampton, Western, Belgrave Avenues and the Canadian Pacific Railway tracks, and to vote a credit of \$19,980.00 for such purpose.

- 128 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de l'avenue Christophe-Colomb, entre la rue Jarry et le chemin de la Côte Saint-Michel, ainsi que pour l'aménagement de pans coupés aux intersections de ladite avenue Christophe-Colomb avec la rue Jarry et le chemin de la Côte-Saint-Michel, et de voter le crédit exigé à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to open Christophe-Colomb Avenue, between Jarry Street and Côte Saint-Michel Road, and for the establishment of cut corners at the intersections of said Christophe-Colomb Avenue and Jarry Street and Côte Saint-Michel Road, and to vote the credit required for such purpose.

- 129 -

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Villeray, entre la rue Louis-Hémon et la limite est de la Cité, et de voter un crédit de \$3,750.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to widen Villeray Street, between Louis-Hémon Street and the east limit of the City, and to vote a credit of \$3,750.00 for such purpose.

- 130 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$934.00 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'aménagement de pans coupés à divers endroits sur la rue Hochelaga, du boulevard Pie IX en gagnant l'est.

To vote an additional credit of \$934.00 for the acquisition and prior possession of the immovables required to lay-out cut corners at various places on Hochelaga Street, from Pie IX Boulevard eastward.

- 131 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,107.00 pour l'acquisition de l'immeuble requis pour l'élargissement projeté de l'avenue Wiseman, au sud du boulevard Crémazie.

To vote an additional credit of \$1,107.00 for the acquisition of the immovable required for the proposed widening of Wiseman Avenue, south of Crémazie Boulevard.

- 132 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$8.29 pour l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour l'ouverture de la rue Prieur, entre l'avenue de Lorimier et la rue des Prairies.

To vote an additional credit of \$8.29 for the acquisition and prior possession of the immovable required to open Prieur Street, between de Lorimier Avenue and des Prairies Street.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 133 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$105.60 pour l'acquisition du terrain requis pour l'établissement d'un pan coupé à l'angle sud-ouest des rues Richmond et Trudel.

To vote an additional credit of \$105.60 for the acquisition of the land required for the establishment of a cut corner at the southwest corner of Richmond and Trudel Streets.

- 134 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$70,647.65 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Kelly, entre les rues Millen et Meilleur, et également pour le raccordement de ladite rue Kelly avec le boulevard Perras, entre la rue Millen et la rue Saint-Hubert, et pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Kelly, entre la rue Meilleur et la limite ouest de la Cité.

To vote an additional credit of \$70,647.65 for the acquisition of the immovables required to widen Kelly Street, between Millen and Meilleur Streets, and also to connect said Kelly Street with Perras Boulevard, between Millen and Saint-Hubert Streets, and to open and widen Kelly Street, between Meilleur Street and the west City limit.

- 135 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$17.00 pour l'acquisition de l'immeuble requis pour l'établissement d'un pan coupé à l'angle nord-est des rues Frontenac et Notre-Dame.

To vote an additional credit of \$17.00 for the acquisition of the immovable required to establish a cut corner at the northeast corner of Frontenac and Notre-Dame Streets.

- 136 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$16.71 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Séguin, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur.

To vote an additional credit of \$16.71 for the acquisition of the immovables required to open Séguin Street, between Henri-Bourassa Boulevard and Prieur Street.

- 137 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$40.00 pour l'acquisition de l'immeuble requis pour l'établissement d'un pan coupé à l'angle nord-ouest des rues Charlevoix et Wellington.

To vote an additional credit of \$40.00 for the acquisition of the immovable required to establish a cut corner at the northwest corner of Charlevoix and Wellington Streets.

- 138 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$15.29 pour l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour l'ouverture de la 15e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse.

To vote an additional credit of \$15.29 for the acquisition and prior possession of the immovable required to open 15th Avenue, between Rosemont Boulevard and de Bellechasse Street.

- 139 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$36,065.00 pour l'acquisition des immeubles requis pour le redressement de la rue Albert, à l'ouest de la rue Canning.

To vote an additional credit of \$36,065.00 for the acquisition of the immovables required to straighten Albert Street, west of Canning Street.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 140 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$30,112.00 pour l'acquisition de certains immeubles aboutissant à la rue Maisie et aux avenues Windom et Curotte, ainsi que de certaines parcelles de terre requises pour le prolongement de la ruelle portant le no 213-168 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet jusqu'à la ruelle portant le no 217-717 du même cadastre.

To vote an additional credit of \$30,112.00 for the acquisition of certain immovables abutting on Maisie Street and on Windom and Curotte Avenues, as well as of certain parcels of land required to extend the lane bearing No. 213-168 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet as far as the lane bearing No. 217-717 of the same cadastre.

- 141 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$96,832.00 pour l'acquisition, aux fins d'un parc de stationnement, d'immeubles situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Dominique et de l'avenue Fairmount.

To vote an additional credit of \$96,832.00 for the acquisition, for the purposes of a parking ground, of immovables located at the southwest corner of Saint-Dominique Street and Fairmount Avenue.

- 142 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$13,300.98 pour l'acquisition d'immeubles requis pour l'élargissement

To vote an additional credit of \$13,300.98 for the acquisition of the immovables required to widen

a) de la rue McGregor, à l'intersection du chemin de la Côte des Neiges;

a) McGregor Street, at the intersection of Côte des Neiges Road;

b) du chemin de la Côte des Neiges, à l'intersection de l'avenue Pine;

b) Côte des Neiges Road, at the intersection of Pine Avenue;

c) du chemin de la Côte des Neiges, entre la rue McGregor et l'avenue Cedar;

c) Côte des Neiges Road, between McGregor Street and Cedar Avenue;

d) du chemin de la Côte des Neiges, à l'est de l'avenue Cedar.

d) Côte des Neiges Road, east of Cedar Avenue.

- 143 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$13,518.00 pour l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de l'avenue Fielding, entre l'avenue Coronation et un point à l'est de l'avenue Walkley, et pour l'ouverture de ruelles au nord et au sud de l'avenue Fielding, entre les avenues Coronation et Walkley.

To vote an additional credit of \$13,518.00 for the expropriation and prior possession of the immovables required to widen Fielding Avenue, between Coronation Avenue and a point east of Walkley Avenue, and to open lanes north and south of Fielding Avenue, between Coronation and Walkley Avenues.

- 144 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$219.57 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture et l'élargissement de la rue de Louvain, entre la rue Foucher et la rue Saint-Hubert.

To vote an additional credit of \$219.57 to acquire the immovables required to open and widen de Louvain Street, between Foucher and Saint-Hubert Streets.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 145 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$28.80 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de l'avenue Bourret, entre les avenues Clanranald et Macdonald.

To vote an additional credit of \$28.80 for the acquisition and prior possession of the immovables required to open Bourret Avenue, between Clanranald and Macdonald Avenues.

- 146 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$4,839.74 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue au sud de la terrasse d'A Huntsic, entre les rues Berri et Saint-Denis.

To vote an additional credit of \$4,839.74 for the acquisition of the immovables required to open a street south of Ahuntsic Terrace, between Berri and Saint-Denis Streets.

- 147 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$9,794.83 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Tellier, à l'est de la rue Curatteau.

To vote an additional credit of \$9,794.83 for the acquisition of the immovables required to open and widen Tellier Street, east of Curatteau Street.

- 148 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$3,824.22 pour l'acquisition de certains immeubles requis pour compléter l'étendue du parc Père-Marquette.

To vote an additional credit of \$3,824.22 for the acquisition of certain immovables required to complete the area of Père-Marquette Park.

- 149 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$6,320.23 pour l'acquisition et la possession préalable des terrains requis pour l'élargissement de la rue Séguin, au nord du boulevard Henri-Bourassa.

To vote an additional credit of \$6,320.23 for the acquisition and prior possession of the lots required to widen Séguin Street, north of Henri-Bourassa Boulevard.

- 150 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$96,958.07 pour l'acquisition et la possession préalable d'immeubles compris entre la rue de Bleury, la rue Dorchester élargie, la limite est du lot P.497 et la rue Carmichael, en vue d'un meilleur aménagement des abords de la rue Dorchester.

To vote an additional credit of \$96,958.07 for the acquisition and prior possession of immovables between de Bleury Street, Dorchester Street (widened), the east limit of lot No. P.497 and Carmichael Street, for a better arrangement of the approaches of Dorchester Street.

- 151 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$242.52 pour l'acquisition de l'immeuble requis pour l'élargissement de la rue de Martigny, au sud du boulevard Gouin.

To vote an additional credit of \$242.52 for the acquisition of the immovable required to widen de Martigny Street, south of Gouin Boulevard.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 152 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$5,623.68 pour l'expropriation des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Dudemaine, depuis la limite est de la terre no 31 jusqu'à la rue Grenet projetée.

To vote an additional credit of \$5,623.68 for the expropriation of the immovables required to open Dudemaine Street, from the east limit of farm No. 31 to projected Grenet Street.

- 153 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 5 septembre 1956 décrétant l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Masson, entre l'avenue de Lorimier et la rue d'Iberville, aux angles nord-est et sud-ouest de l'avenue de Lorimier et à l'angle nord-ouest de la rue Fullum, et votant un crédit de \$703,780.00 à cette fin.

To amend the resolution of Council of September 5th, 1956 ordaining the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Masson Street, between de Lorimier Avenue and d'Iberville Street, at the northeast and southwest corners of de Lorimier Avenue and at the northwest corner of Fullum Street, and voting a credit of \$703,780.00 for such purpose.

Lignes homologuées

- 154 -

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire les procédures nécessaires pour l'effacement des lignes homologuées le 27 mai 1949 pour l'ouverture d'une rue au nord du boulevard Crémazie, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Henri-Julien.

Homologated lines

To instruct the City Attorneys to institute the procedures necessary to erase the lines homologated on May 27th, 1949 for the opening of a street north of Crémazie Boulevard, between Saint-Denis Street and Henri-Julien Avenue.

- 155 -

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire les procédures pour l'annulation des lignes homologuées le 27 décembre 1940 pour la rue de La Gauchetière, entre les rues de la Cathédrale et de l'Inspecteur.

To instruct the City Attorneys to take the necessary procedures to erase the homologated lines laid on December 27th, 1940 for de La Gauchetière Street, between de la Cathédrale and de l'Inspecteur Streets.

- 156 -

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure requise pour l'effacement des lignes homologuées le 11 octobre 1956 pour l'ouverture d'une rue à l'ouest de la rue Séguin, au sud du boulevard Henri-Bourassa.

To instruct the City Attorneys to take the proceedings required to erase the lines homologated on October 11th, 1956 for the opening of a street west of Séguin Street, south of Henri-Bourassa Boulevard.

- 157 -

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement des lignes homologuées pour le prolongement des rues Charlevoix et Favard à travers le lot P.3259.

To instruct the City Attorneys to take the proceedings necessary to erase lines homologated for the extension of Charlevoix and Favard Streets, through lot No. P.3259.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 158 -

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement de la ligne homologuée le 10 octobre 1947 sur le côté sud de la rue Cathcart, entre la rue University et la rue Est appartenant à la Compagnie des chemins de fer nationaux.

To instruct the City Attorneys to take the proceedings necessary to erase the line homologated on October 10th, 1947 on the south side of Cathcart Street, between University Street and East Street belonging to the Canadian National Railway Company.

- 159 -

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure requise pour l'effacement des lignes homologuées en vue du prolongement de la 14e Avenue et de la rue Lafond, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, et pour l'établissement d'un parc et terrain de jeux entre les 13e et 15e Avenues, au nord de l'avenue Laurier.

To instruct the City Attorneys to take the proceedings required to erase homologated lines for the extension of 14th Avenue and Lafond Street, between Saint-Joseph Boulevard and Laurier Avenue, and for the establishment of a park and playground between 13th and 15th Avenues, north of Laurier Avenue.

Projets de règlements

- 160 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement 1682 décrétant la création d'un service d'urbanisme, tel que modifié.

Draft by-laws

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1682 enacting the creation of a City Planning Department, as amended.

- 161 -

Soumettant un projet de règlement concernant les ateliers de réparation d'automobiles.

Submitting a draft by-law concerning auto repair shops.

- 162 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de déterminer le taux uniforme suivant lequel les égouts, dont la construction sera décidée durant l'exercice 1957-58, seront mis à la charge des propriétaires.

Submitting a draft by-law to determine the uniform rate at which sewers the construction of which will be decided during the fiscal year 1957-58 will be charged to the property owners.

- 163 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer une lisière de l'avenue Pine.

Submitting a draft by-law to close a strip of Pine Avenue.

- 164 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1900 concernant la construction des bâtiments dans la cité de Montréal, tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1900 concerning the construction of buildings in the City of Montréal, as amended.

JEUDI, 7 MARS 1957
TUESDAY, MARCH 7th 1957

- 165 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended.

- 166 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet d'accorder à Campbell Enterprises Inc. le privilège d'installer et de maintenir des fils aériens à travers certaines rues de la Cité de Montréal.

Submitting a draft by-law to grant to Campbell Enterprises Inc. the privilege of installing and maintaining overhead wires across certain streets of the City of Montréal.

- 167 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1413 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Rosemont, tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1413 concerning the erection and occupancy of buildings in Rosemont Ward, as amended.

- 168 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1264 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, tel que modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1264 concerning the erection of buildings in Notre-Dame-de-Grâce Ward, as amended.

Approbation d'actes

- 169 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de lisières de terrains entre la Cité et Sa Majesté la Reine aux droits de la Province de Québec.

Approval of deeds

To approve a draft deed of exchange of strips of land between the City and Her Majesty the Queen, in the rights of the Province of Québec.

- 170 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente de gré à gré à la Commission Hydroélectrique de Québec d'un terrain ayant front sur la rue Dorchester ouest, au prix de \$25,900.00.

To approve a draft deed of sale by mutual agreement to the Hydroelectric Commission of Québec of a lot fronting on Dorchester Street West, at the price of \$25,900.00.

- 171 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité permet à Canada Packers Limited de construire un tunnel en-dessous de la rue Mill pour unir son usine avec celle de Wilsil Limited.

To approve a draft deed whereby the City allows Canada Packers Limited to construct a tunnel under Mill Street to connect its plant with that of Wilsil Limited.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 172 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente de gré à gré à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de terrains situés sur la 17ème Avenue et la 18ème Avenue, au prix de \$5,637.50.

To approve a draft deed of sale by mutual agreement to the Montréal Catholic School Commission of lots located on 17th Avenue and 18th Avenue, at the price of \$5,637.50.

- 173 -

A l'effet d'approuver divers projets d'actes par lesquels la Cité ratifie la vente à l'enchère de certains immeubles.

To approve various deeds whereby the City ratifies the sale by auction of certain immovables.

- 174 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition, de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, au prix de \$1.00, de deux lisières de terrain requises pour fins de ruelle et situées à l'ouest de l'avenue des Érables, au nord de l'avenue du Mont-Royal.

To approve a draft deed of acquisition, from the Montréal Catholic School Commission, at the price of \$1.00, of two strips of land required for lane purposes and located west of des Érables Avenue, north of Mont-Royal Avenue.

- 175 -

A l'effet

a) d'approuver un projet d'acte d'échange de certains immeubles entre la Cité et "Habitations Beaugrand Inc.";

b) d'approuver un projet d'acte d'acquisition de madame Aline Dufort-Burbidge et al, es qualité, de terrains ayant front sur la rue Ontario est; et

c) d'abroger la résolution du Conseil en date du 1er juin 1955 approuvant un projet d'acte d'échange de certains immeubles entre la Cité et "Habitations Beaugrand Inc."

To

a) approve a draft deed of exchange of certain immovables between the City and "Habitations Beaugrand Inc.";

b) approve a draft deed of acquisition from Mrs. Aline Dufort-Burbidge et al, es qualité, of lots fronting on Ontario Street east; and

c) repeal the resolution of Council of June 1st, 1955 approving a draft deed of exchange of certain immovables between the City and "Habitations Beaugrand Inc."

- 176 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité rétrocède à la Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf une lisière de terrain située à l'extrémité nord de la rue McKenna, au nord de l'avenue Maplewood.

To approve a draft deed whereby the City retrocedes to the Corporation of Jean-de-Brébeuf College a strip of land located at the north extremity of McKenna Street, north of Maplewood Avenue.

- 177 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité permet l'empiètement sur la rue Fabre de marches de l'escalier extérieur de l'église Saint-Gabriel Lalemand.

To approve a draft deed whereby the City allows the encroachment upon Fabre Street of steps of the stairway outside of Saint Gabriel-Lalemand Church.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 178 -

A l'effet

a) d'approuver un projet d'acte permettant à Canada Packers Limited d'utiliser le passage sis entre la caserne de pompiers no 21 et la propriété de cette compagnie située sur la rue Mill; et

b) d'abroger la résolution du Conseil à ce sujet en date du 1er mars 1956.

To

a) approve a draft deed allowing Canada Packers Limited to use the passage located between No. 21 Fire Station and the property of that Company located on Mill Street, and

b) to repeal the resolution of Council in this respect dated March 1st, 1956.

- 179 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente de certains terrains situés dans le quadrilatère formé par les rues Dumas, d'Aragon, Raudot et Allard.

To approve a draft deed of sale of certain lots located in the block bounded by Dumas, d'Aragon, Raudot and Allard Streets.

- 180 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité établit une servitude de vue et de passage sur le lot no 132-P.3 du cadastre du village incorporé de la Côte des Neiges.

To approve a draft deed whereby the City establishes a servitude of view and right-of-way over lot No. 132-P.3 of the Cadastre of the incorporated Village of Côte des Neiges.

- 181 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte accordant à Campbell Enterprises Inc. le privilège d'installer et de maintenir des fils aériens à travers certaines rues de la Cité de Montréal.

To approve a draft deed allowing Campbell Enterprises Inc. the privilege of installing and maintaining aerial wires across certain streets of the City of Montréal.

- 182 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité annule en faveur de Robert D. Nadeau, Inc. les restrictions et obligations imposées dans un acte passé le 31 janvier 1956 et affectant certains terrains traversés par un fossé tributaire du ruisseau Raimbault.

To approve a draft deed whereby the City annuls in favor of D. Nadeau Inc. the restrictions and obligations imposed in a deed passed on January 31st, 1956 and affecting certain lots crossed by a tributary ditch of Raimbault Creek.

Permis de construction

- 183 -

Building permit

A l'effet de permettre à M. Aurèle Gosselin de construire une maison sans marge latérale d'isolement du côté nord et avec une marge latérale moindre que celle exigée du côté sud, sur un lot situé sur le côté est de la rue de Reims, entre les rues Legendre et de Beauharnois.

To allow Mr. Aurèle Gosselin to erect a house without lateral setback on the north side and with a lateral setback less than that required, on the south side, on a lot located on the east side of de Reims Street, between Legendre and de Beauharnois Street.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

Drain et conduite d'eau

- 184 -

Drain and water main

A l'effet

To

a) de permettre à Mme Roger Charron de raccorder un drain et une conduite d'eau dans la rue Tolhurst; et

a) allow Mrs. Roger Charron to connect a drain and a water main in Tolhurst Street; and

b) d'abroger la résolution du Conseil en date du 4 décembre 1956 accordant cette permission à Thibodeau Frère, Ltée.

b) repeal the resolution of Council dated December 4th, 1956 granting this permission to Thibodeau Frère, Limitée.

Noms de rues

- 185 -

Street names

A l'effet de dénommer une voie et de changer le nom d'une autre voie.

To name a street and to change the name of another street.

Pensions

- 186 -

Pension

A l'effet d'accorder un supplément de pension à M. Moïse Cadieux, ex-employé de la Cité.

To vote an additional pension to Mr. Moïse Cadieux, ex City employee.

Subventions

- 187 -

Subsidies

A l'effet d'accorder diverses subventions à certaines institutions, etc.

To grant various subsidies to certain institutions, etc.

Nominations

- 188 -

Appointments

Relativement à la nomination de certains employés du service des finances en qualité d'huisiers de la Cour municipale.

Concerning the appointment of certain employees of the Finance Department as bailiffs of the Municipal Court.

Traitement

- 189 -

Salary

A l'effet d'augmenter le traitement du Président de la Commission des Services Électriques de la Cité de Montréal.

To increase the salary of the Chairman of the Electrical Commission of the City of Montréal.

Legs à la Cité

- 190 -

Legacy to the City

A l'effet d'accepter un legs de \$3,430.50 fait à la Cité en vertu du testament de M. Thomas Miller.

To accept a legacy of \$3,430.50 made to the City in virtue of Mr. Thomas Miller's will.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

Commission de Transport

- 191 -

Transportation Commission

Transmettant au Conseil

Transmitting to Council

a) le rapport de la Commission de Transport de Montréal pour l'exercice terminé le 30 novembre 1956; et

a) the report of the Montréal Transportation Commission for the fiscal year ended November 30th, 1956; and

b) le rapport des vérificateurs sur les affaires de ladite Commission pour le même exercice.

b) the report of the Auditors on the affairs of the said Commission for the same fiscal year.

Budget

- 192 -

Budget

a) A l'effet d'imposer et de prélever les surtaxes et taxes suivantes:

a) To levy and collect the following surtaxes and taxes:

1) Surtaxe de 5% re emprunt de \$13,500,000.00 pour fins budgétaires;

1) Surtax of 5% re loan of \$13,500,000.00 for budget purposes;

2) Surtaxe de 3% re emprunt de \$6,731,000.00 pour fins budgétaires;

2) Surtax of 3% re loan of \$6,731,000.00 for budget purposes;

3) Taxe de \$0.01 par \$100.00 de valeur imposable re emprunt pour la reconstruction de l'hôtel de ville;

3) Tax of \$0.01 per \$100.00 of assessable value re loan for the reconstruction of the City Hall.

4) Taxe de \$0.23 par \$100.00 de valeur imposable re divers excédents de pavages, etc.

4) Tax of \$0.23 per \$100.00 of assessable value re sundry paving excesses, etc.

b) Soumettant un projet de règlement concernant le prix ou taux de l'eau dans les cités de Westmount et d'Outremont pour l'exercice 1957-58.

b) Submitting a draft by-law concerning the price or rate of water in the Cities of Westmount and Outremont for the fiscal year 1957-58.

c) Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1642 concernant la taxe d'affaires, la taxe de l'eau, la taxe sur le capital et les taxes personnelles, tel que modifié.

c) Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1642 concerning the business tax, water rate, tax on capital and personal taxes, as amended.

d) Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1862 concernant les taxes spéciales ou personnelles imposées sous forme de permis ou licences, tel que modifié.

d) Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1862 concerning special or personal taxes levied as permits or licenses, as amended.

e) Soumettant un projet de règlement imposant certaines taxes et contributions foncières pour l'exercice 1957-58.

e) Submitting a draft by-law to levy certain real estate taxes and assessments for the fiscal year 1957-58.

f) Soumettant les prévisions budgétaires pour l'exercice 1957-58.

f) Submitting the budget estimates for the fiscal year 1957-58.

- 193 -

Avis de motions.

Notices of motions.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

MOTIONS

- 194 -

Conseiller Hanley. — Relativement à l'éclairage des parcs Marguerite-Bourgeoys et Grand Trunk.

Councillor Hanley. — Concerning the lighting in Marguerite-Bourgeoys and Grand Trunk Parks.

- 195 -

Conseiller Hanley. — Relativement à la demande de soumissions pour la construction du centre Saint-Gabriel.

Councillor Hanley. — Concerning the calling for tenders for the construction of the Centre Saint-Gabriel.

- 196 -

Conseiller O'Flaherty. — Relativement au zonage pour fins domiciliaires des rues Bourgeoys, Charron et Ash, de la rue LeBer aux limites sud de la cité.

Councillor O'Flaherty. — Concerning the zoning for residential purposes of Bourgeoys, Charron and Ash Streets, from LeBer Street to the southern limits of the City.

- 197 -

Conseiller Gagliardi. — Relativement au mode d'administration de la Cité.

Councillor Gagliardi. — Concerning the City's system of administration.

- 198 -

Conseiller Hanley. — Relativement à l'établissement d'un terrain de jeux dans la paroisse Saint-Joseph.

Councillor Hanley. — Concerning the establishment of a playground in Saint-Joseph Parish.

- 199 -

Conseiller Hanley. — Relativement à la construction du Centre Saint-Gabriel.

Councillor Hanley. — Concerning the erection of the Centre Saint-Gabriel.

- 200 -

Conseiller J.-M. Savignac. — Relativement au nombre des propriétaires à Montréal.

Councillor J.-M. Savignac. — Concerning the number of proprietors in Montréal.

- 201 -

Conseiller J.-M. Savignac. — Relativement aux plaques des noms de rues.

Councillor J.-M. Savignac. — Concerning the street name plates.

- 202 -

Conseiller Hanley. — Relativement à l'heure de fermeture des bureaux de la Ville.

Councillor Hanley. — Concerning the closing time of City offices.

- 203 -

Conseiller E.-T. Asselin. — Relativement à l'élargissement de la rue Sherbrooke, de la rue Marci au boulevard Cavendish.

Councillor E. T. Asselin. — Concerning the widening of Sherbrooke Street, between Marci Street and Cavendish Boulevard.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 204 -

Conseiller E.-T. Asselin. — Relativement à l'ouverture du boulevard Cavendish, du chemin de la Côte Saint-Luc au boulevard Métropolitain.

Councillor E. T. Asselin. — Concerning the opening of Cavendish Boulevard, from Côte Saint-Luc Road to Metropolitan Boulevard.

- 205 -

Conseiller E.-T. Asselin. — Relativement à l'installation de feux de circulation à certaines intersections.

Councillor E. T. Asselin. — Concerning the installation of traffic lights at certain intersections.

- 206 -

Conseiller J.-O. Asselin. — Relativement aux subventions accordées aux hôpitaux.

Councillor J. O. Asselin. — Concerning the subsidies granted to hospitals.

- 207 -

Conseiller Boissonnault. — Relativement au remboursement de certaines amendes alors qu'il y a doute sur la légalité de leur imposition.

Councillor Boissonnault. — Concerning the refund of certain fines as there is doubt as to the legality of their imposition.

- 208 -

Conseiller Bonnier. — Relativement à l'installation de terrains de stationnement près de la rue Ontario, entre les rues Amherst et Papineau.

Councillor Bonnier. — Concerning the installation of parking lots near Ontario Street, between Amherst and Papineau Streets.

- 209 -

Conseiller Bonnier. — Relativement au nom du nouvel hôtel de la Compagnie des chemins de fer nationaux.

Councillor Bonnier. — Concerning the name of the new hotel of the Canadian National Railway Company.

- 210 -

Conseiller Brown. — Relativement à la construction d'un autre centre récréatif dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Councillor Brown. — Concerning the erection of another recreational center in Notre-Dame-de-Grâce Ward.

- 211 -

Conseiller Campeau. — Relativement à la limitation de capacité des réservoirs souterrains à essence.

Councillor Campeau. — Concerning the limitation of capacity of underground gasoline reservoirs.

- 212 -

Conseiller Campeau. — Relativement à la formation d'un comité pour étudier la question des postes d'essence.

Councillor Campeau. — Concerning the creation of a committee to study the question of filling stations.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 213 -

Conseillers Clouette et Labelle. — Relativement à la construction d'un bain et d'un centre récréatif dans le parc Marquette.

Councillors Clouette and Labelle. — Concerning the erection of a bath and of a recreational centre in Marquette Park.

- 214 -

Conseiller A. Desmarais. — Relativement à la codification des règlements concernant les lignes de construction.

Councillor A. Desmarais. — Concerning the codification of by-laws relating to building lines.

- 215 -

Conseiller A. Desmarais. — Relativement à un dépôt avec chaque plainte à l'encontre des rôles d'évaluation.

Councillor A. Desmarais. — Concerning a deposit with each complaint against valuation rolls.

- 216 -

Conseiller J.-H. Dupuis. — Relativement au parcours des autobus du boulevard Saint-Joseph.

Councillor J. H. Dupuis. — Concerning the route of Saint-Joseph Boulevard autobuses.

- 217 -

Conseiller Gagliardi. — Relativement au numérotage des rues.

Councillor Gagliardi. — Concerning the numbering of streets.

- 218 -

Conseiller Grégoire. — Relativement à la création d'une commission pour étudier les permis des postes d'essence.

Councillor Grégoire. — Concerning the creation of a commission to study filling station permits.

- 219 -

Conseiller J.-P. Hamelin. — Relativement à l'établissement d'un terrain de jeux dans la paroisse Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Councillor J. P. Hamelin. — Concerning the establishment of a playground in Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus Parish.

- 220 -

Conseiller J.-P. Hamelin. — Relativement à l'établissement de postes privés de télévision dans la région de Montréal.

Councillor J. P. Hamelin. — Concerning the establishment of private television stations in the Montréal area.

- 221 -

Conseiller Hanley. — Relativement aux contrats pour la collecte des déchets.

Councillor Hanley. — Concerning the contracts for the collection of garbage.

- 222 -

Conseiller Hanley. — Relativement à la construction de logements pour les couples âgés.

Councillor Hanley. — Concerning the erection of lodgings for aged couples.

- 223 -

Conseiller Hanley. — Relativement à la construction d'habitations à loyer modique dans les districts 1 et 2.

Councillor Hanley. — Concerning the erection of low-rental houses in Districts Nos. 1 and 2.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 224 -

Conseiller Hanley. — Relativement à la construction de l'autostrade est-ouest.

Councillor Hanley. — Concerning the construction of the east-west expressway.

- 225 -

Conseiller Laberge. — Relativement au retour à la pratique pour la Ville de faire ses travaux elle-même.

Councillor Laberge. — Concerning the return by the City to the policy of doing its work itself.

- 226 -

Conseiller Lafaille. — Relativement à une augmentation des traitements des directeurs de services.

Councillor Lafaille. — Concerning an increase in the salaries of the directors of departments.

- 227 -

Conseiller Lafaille. — Relativement aux recommandations du Comité nommé pour étudier la question des tarifs et les dispositions du règlement créant la Commission de Transport.

Councillor Lafaille. — Concerning the recommendations of the Committee appointed to study the question of tariffs and the provisions of the by-law creating the Transportation Commission.

- 228 -

Conseiller Lanciault. — Relativement à une contribution à la Grand'Corvée du Cardinal.

Councillor Lanciault. — Concerning a contribution to the Cardinal's Bee.

- 229 -

Conseiller Meunier. — Relativement à la construction d'un viaduc à l'intersection Boulevard Saint-Joseph - 11e Avenue.

Councillor Meunier. — Concerning the construction of a viaduct at the Saint-Joseph Boulevard - 11th Avenue intersection.

- 230 -

Conseiller Moore. — Relativement au renvoi des 230 employés manuels de la Cité.

Councillor Moore. — Concerning the dismissal of 230 manual employees of the City.

- 231 -

Conseiller Moore. — Relativement à la pollution des eaux de la rivière des Prairies.

Councillor Moore. — Concerning the pollution of the waters of des Prairies River.

- 232 -

Conseiller Moore. — Relativement à un service de protection des enfants à la sortie des classes.

Councillor Moore. — Concerning a protective service for children coming out of school.

- 233 -

Conseiller E. Pigeon. — Relativement à l'établissement d'un terrain de jeux dans le quartier Saint-Jacques.

Councillor E. Pigeon. — Concerning the establishment of a playground in Saint James Ward.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 234

Conseiller Seigler. — Relativement aux empoisonnements accidentels.

- 235

Conseiller Seigler. — Relativement à la création d'un comité pour étudier la construction d'un stade.

- 236

Conseiller Seigler. — Relativement à la tenue de séances du Conseil à jour fixe chaque mois.

- 237

Conseiller Tozzi. — Relativement à l'établissement d'un parc entre les rues Alma, Dante, Bélanger et Henri-Julien.

- 238

Conseiller Vachon. — Relativement au paiement du coût des trottoirs.

- 239

Conseiller Vachon. — Relativement à la vente de gré à gré de terrains appartenant à la Cité.

JEUDI, 7 MARS 1957
THURSDAY, MARCH 7th 1957

- 234 -

n- *Councillor Seigler.* — Concerning the accidental poisonings.

- 235 -

on *Councillor Seigler.* — Concerning the creation
le. of a committee to study the construction of a stadium.

- 236 -

ue *Councillor Seigler.* — Concerning the holding of Council meetings on a fixed day each month.

- 237 -

e- *Councillor Tozzi.* — Concerning the establish-
n- ment of a park between Alma, Dante, Bélanger and Henri-Julien Streets.

- 238 -

e- *Councillor Vachon.* — Concerning the payment of the cost of sidewalks.

- 239 -

ite *Councillor Vachon.* — Concerning the sale by mutual agreement of lots belonging to the City.

JEUDI, le 7 mars 1957

ORDRE DU JOUR

1.-L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente,

Proposé par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller Lafaille,

Que cet article soit biffé de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Croteau déclare qu'il serait préférable, à son avis, que l'étude de cet article soit différée.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Pierre DesMarais,
il est

RESOLU:- que l'étude de cet article soit différée.

2.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour la nomination du maire suppléant pour le présent terme,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin, Croteau et
Sarrazin, il est

RESOLU:- que le conseiller Murray Hayes soit nommé maire suppléant pour le présent terme.

3.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif à l'effet de nommer M. Léo Delage auditeur de la Cité:

(Pour rapport F-269 voir page 59 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers P. DesMarais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau et Sarrazin,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, March 7th 1957

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day being read for the reading and approval of the minutes of the preceding meeting.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Lafaille,

That this article be struck from the order of the day.

And, a debate arising, Councillor Croteau said that in his opinion it would be preferable, that consideration of this article be deferred.

And, a new debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,
it was

RESOLVED:- that consideration of this article be deferred.

2.- Article 2 of the order of the day being read for the appointment of the Acting Mayor for the present term,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin, Croteau
and Sarrazin, it was

RESOLVED:- that Councillor Murray Hayes be appointed Acting Mayor for the present term.

3.- Article 3 of the order of the day being read to consider a report from the Executive Committee to appoint Mr. Léo Delage City Auditor:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors P. DesMarais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau and Sarrazin,
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI, le 7 mars 1957

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

Il est alors proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par le conseiller Sauvé,

Que l'étude des articles 4 à 191 inclusivement de l'ordre du jour soit différée jusqu'à une phase ultérieure de la présente séance, afin de permettre l'étude des articles relatifs au budget de l'exercice 1957-58.

Et, un débat s'engageant, le président du Comité déclare qu'il n'a pas d'objection à ce que le Conseil commence dès maintenant l'étude des articles relatifs au budget de l'exercice 1957-58, mais qu'il aimerait que le Conseil dispose auparavant des projets de règlements constituant les articles 4 et 5 de l'ordre du jour, afin de permettre au greffier de la Cité d'obtenir du directeur des finances les certificats qui sont requis pour certains rapports du Comité exécutif qui suivent ces articles.

Le conseiller J.-M. Savignac dit que le Conseil devrait procéder immédiatement à l'étude des articles relatifs au budget de l'exercice 1957-58, afin de pouvoir renseigner au plus tôt la population qui est anxieuse de connaître les revenus que la Cité aura besoin pour cet exercice.

Il est alors proposé par le conseiller Lauriault,
Appuyé par le conseiller J.-P. Hamelin,

Que les rapports constituant les articles 8 à 69 inclusivement de l'ordre du jour soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés.

Et, un nouveau débat s'engageant, le conseiller J.-P. Hamelin retire son nom comme second de cette motion et le conseiller Mayer appuie alors cette motion.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime des membres du Conseil, les conseillers Lauriault et Mayer retirent leur motion.

La motion des conseillers J.-M. Savignac et Sauvé étant alors mise aux voix, les conseillers P. DesMarais, Labelle, A. Desmarais, Niding et O'Hearn demandent le vote sur cette motion et le Conseil se partage comme suit:

POUR:- Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Kölber, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautolet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Brisebois, Loisel, Asselin E.-T., Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Millen, Crompt, Brown, Desjardins, Kliger, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Outerbridge, Boissonnault et Allard. (59)

CONTRE:- Les conseillers Vanier, Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Lévesque, Sarrazin, Goulet, Hanson, Vezau, Flynn, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just, Pélouquin et David. (25)

Ainsi, ladite motion est adoptée.

Le Conseil procède en conséquence à l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour.

THURSDAY, MARCH 7th, 1957

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

It was then moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillor Sauvé,

That consideration of articles 4 to 191 inclusively of the order of the day be deferred until a later stage of the present meeting, to allow the study of articles relating to the budget for the fiscal year 1957-58.

And, a debate arising, the Chairman of the Committee declared that he had no objection to the Council beginning at once study of the article relating to the budget for the fiscal year 1957-58, but that he would like Council to dispose beforehand of the draft by-laws constituting articles 4 and 5 of the order of the day, in order to allow the City Clerk to obtain from the Director of Finance the certificates required on certain reports of the Executive Committee which follow these articles.

Councillor J.M. Savignac said that Council should proceed immediately with the study of the articles relating to the budget for the fiscal year 1957-58, in order to inform as soon as possible the population which is anxious to know the revenues which the City will need for the next fiscal year.

It was then moved by Councillor Lauriault,
Seconded by Councillor J.-P. Hamelin,

That the reports relating to articles 8 to 69 inclusively of the order of the day be considered as read and be adopted.

And, a new debate arising, Councillor J.-P. Hamelin withdraw his name as second of this motion and Councillor Mayer then seconded this motion.

And, another debate arising, by unanimous consent of the members of Council, Councillors Lauriault and Mayer withdrew their motion.

The motion of Councillors J.M. Savignac and Sauvé then being put, Councillors P. DesMarais, Labelle, A. Desmarais, Niding and O'Hearn requested the vote on this motion and Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, . . . (59)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Vanier, . . . (25)

Thus, said motion was adopted.

Council accordingly proceeded with the study of article 192 of the order of the day.

JEUDI, le 7 mars 1957

4.- L'article 192a de l'ordre du jour étant alors lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116000 Voir page 156 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers P. DesMarais, Hanson, E. Hamelin,
Croteau et Sarrazin.

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller J.-P. Hamelin,
Appuyée par le conseiller Savignac, il est

RESOLU:- que le Conseil se forme en Comité plénier pour étudier les rapports du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède à l'étude des rapports du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour. A ce moment, MM. L. Hétu, directeur des services municipaux, L. Roberge, directeur des finances et Me A. Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent aux membres du Conseil certains renseignements.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Lafaille est remplacé par le conseiller Leblanc pour présider le Comité plénier.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller P. DesMarais, il est

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ce Comité a étudié lesdits rapports et qu'il rapporte progrès.

Proposé par le conseiller Gagliardi,
Appuyé par le conseiller Bertrand,

Que la présente séance du Conseil soit suspendue jusqu'à 8 heures du soir, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Proposé en amendement par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller P. DesMarais,

Que la présente séance du Conseil soit suspendue jusqu'à 8 heures et 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence.

THURSDAY, March 7th, 1957

4.- Article 192a of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors P. DesMarais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau and Sarrazin,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

On motion of Councillor J.P. Hamelin,
Seconded by Councillor Savignac, it was

RESOLVED: that this Council resolve itself into Committee of the whole to study the report of the Executive Committee constituting article 192 of the order of the day.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and he left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole proceeded to study the reports from the Executive Committee constituting article 192 of the order of the day. At that moment, Messrs. L. Hétu, Director of Departments, L. Roberge, Director of Finance and Mr. A. Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council Room and furnished certain information to the members of Council.

And, a debate arising, Councillor Lafaille was replaced by Councillor Leblanc to preside the Committee of the whole.

And, another debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor P. DesMarais, it was

RESOLVED: that the Committee of the whole now rise and report progress.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the whole, reported that the Committee had studied said reports and that it reported progress.

Moved by Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor Bertrand,

That the present meeting be suspended until 8 o'clock p.m., this day, to continue the study of the order of the day.

Moved in amendment by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor P. DesMarais,

That the present meeting of Council be suspended until 8.30 o'clock p.m., this day, to continue the study of the order of the day.

And, a debate arising and said amendment being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

JEUDI, le 7 mars 1957

Et, advenant 8 heures 30 du soir, ce jour. --

Son Honneur le Maire, Me Jean Drapeau ayant repris le fauteuil et les conseillers Filion, J.-M. Savignac, E. Hamelin, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vantelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Vezeau, Flynn, Brown, Desjardins, Boire, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin et Allard étant présents, le Conseil reprend sa séance.

Sur la proposition du conseiller J.-P. Hamelin,
Appuyé par le conseiller J.-M. Savignac, il est

RESOLU: que le Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude des rapports du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède à l'étude des rapports du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour. A ce moment, MM. L. Hétu, directeur des services municipaux, L. Roberge, directeur des finances et Me A. Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements aux divers membres du Conseil.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Saulnier,
Appuyée par le conseiller O'Hearn, il est

RESOLU: que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ce Comité a étudié lesdits rapports et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller J.-H. Dupuis,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au VENDREDI, le 8 mars courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

E. Longpré

Je donne mon assentiment et j'appose
ma signature aux résolutions, etc.
contenues dans ce procès-verbal.

Jean Drapeau
MAIRE,
Jean Drapeau
MAIRE.

THURSDAY, March 7th, 1957

And, at 8.30 o'clock p.m., this day.

His Worship the Mayor, Mr. Jean Drapeau, having resumed the chair and Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

and Allard being present, Council resumed its meeting.

Sur la proposition du Conseiller J.P. Hamelin,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac, it was

RESOLVED:- that the Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of the reports of the Executive Committee constituting article 192 of the order of the day.

His Worshipt the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and he left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole proceeded to the study of the reports from the Executive Committee constituting article 192 of the order of the day. At that moment, Messrs L. Hétu, Director of Departments, L. Roberge, Director of Finance and Mr. A. Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council Room and gave certain information to the different members of Council.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Saulnier,
Seconded by Councillor O'Hearn, it was

RESOLVED: that the Committee of the whole now rise and report progress.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the whole, reported that this Committee had studied said reports and that it reported progress.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.H. Dupuis,

That this Council adjourn until FRIDAY, March 8th instant, at 3 o'clock p.m., to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and I am affixing
my signature to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

E. Longpré
CITY CLERK.

Jean Drapeau
MAYOR,
Jean Drapeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue VENDREDI, le 8 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SCWT PRESENTS: Son Honneur le Maire Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Leverdure, Lépine, Vautel, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loiselle, E.-T. Asselin, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Desjardins, Kliger, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Meunier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouin, David et Allard.

Au début de la séance, Son Honneur le Maire invite le notaire Baron Lafrenière, maire de la ville de Ste-Agathe-des-Monts, qui est dans la galerie, à venir prendre un siège sur le parquet du Conseil. Ce dernier s'étant rendu à cette invitation, Son Honneur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil.

ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller J.-M. Savignac,
Appuyée par le conseiller Lafaille, il est alors

RESOLU:— que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour, ayant trait au budget de l'exercice 1957-58 etc.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède à l'étude de l'article 192a de l'ordre du jour. A ce moment, MM. Lucien Héту, directeur des services, Lactance Roberge, directeur des finances et Me Albert Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Et, un débat s'engageant,

Il est proposé par le conseiller E.-T. Asselin,
Appuyé par les conseillers Outerbridge, McDougall,
Hanley et Brown,

Qu'une somme de \$100,000.00 soit déduite de l'article "Projets" du budget de la division des services techniques du service des travaux publics pour l'exercice 1957-58, et insérée au budget du directeur des services pour les fins de la défense civile.

Et, un nouveau débat s'engageant, le Président suggère au conseiller E.-T. Asselin d'attendre l'étude du budget du service des travaux publics pour présenter cette motion, afin de savoir si le directeur de ce service peut disposer de cette somme.

Le conseiller E.-T. Asselin dit qu'il n'a pas d'objection à cette demande si c'est le désir du Conseil.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on FRIDAY, March 8th, 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

At the beginning of the meeting, His Worship the Mayor invited Notary Baron Lafrenière, Mayor of the City of Ste-Agathe-des-Monts, who was in the gallery, to take a seat on the Council floor. This latter having accepted this invitation, His Worship the Mayor welcomed him on behalf of the Council.

ORDER OF THE DAY

On motion of Councillor J.M. Savignac,
Seconded by Councillor Lafaille, it was then

RESOLVED:

that this Council resolve itself into Committee of the whole to continue consideration of article 192 of the order of the day, relating to the budget for the fiscal year 1957-58 etc.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole proceeded the study of article 192a of the order of the day. At that moment, Messrs. Lucien Héту, Director of Departments, Lactance Roberge, Director of Finance, and Mr. Albert Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council Room and furnished certain information.

And, a debate arising,

It was moved by Councillor E.-T. Asselin,
Seconded by Councillors Outerbridge, McDougall,
Hanley and Brown,

That a sum of \$100,000.00 be deducted as follows from the following articles of the budget of the Public Works Department-Engineering Division and inserted in the budget of the Director of Departments for the purposes of Civil Defence.

And, a new debate arising, the Chairman suggested to Councillor E.T. Asselin to wait the study of the budget of the Public Works Department to present this motion, in order to know if the Director of this department can dispose of that amount.

Councillor E.-T. Asselin said he had no objection to this request if the Council wished so.

VENDREDI, le 8 mars 1957

Cette motion est alors déposée sur la table.

Et, un autre débat s'engageant,

Sur la proposition du Conseiller Laberge,
Appuyée par le conseiller J.-M. Savignac, il est

RESOLU:-- Que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le Maire ayant repris le fauteuil,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller McDougall,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au LUNDI, 11 mars 1957, à 3 heures
de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C.B. Longpré

Je donne mon assentiment
et j'appose ma signature
aux résolutions, etc.
contenues dans ce procès-
verbal.

Jean Brabeau
MAIRE,

Jean Brabeau
MAIRE.

FRIDAY, March 8th, 1957

This motion then was laid on the table.

And, another debate arising,

On motion of Councillor Laberge,
Seconded by Councillor J.M. Savignac, it was

RESOLVED:-- that the Committee of the whole now rise and report progress.

His Worship the Mayor having resumed the chair,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor McDougall,

That Council adjourn until MONDAY, March 11th, 1957, at 3 o'clock
p.m., to continue the study of the present order of the day.

C.B. Longpré

CITY CLERK.

I am giving my assent and I am
affixing my signature to the
resolutions, etc. contained in
these minutes.

Jean Brabeau
MAYOR,
Jean Brabeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue LUNDI, le 11 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le Maire Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loiseleur, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, David et Allard.

Au début de la séance, Son Honneur le Maire invite M. Elzéar Julien, conseiller de Deschambault, qui est dans la galerie, à venir prendre un siège sur le parquet du Conseil. Ce dernier s'étant rendu à cette invitation, Son Honneur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil.

ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller J.-M. Savignac,
Appuyée par le conseiller Marchand, il est

RESOLU: que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour ayant trait au budget de l'exercice 1957-58, etc.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et quitter le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède alors à l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour. A ce moment, MM. Lucien Héty, directeur des services, Lactance Roberge, directeur des finances, et Me Albert Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Le directeur des services dépose sur la table des renseignements sur les sujets suivants demandés par des conseillers:

- 1.- Montants des contributions payées par les employés de la Cité aux différentes organisations d'employés durant les exercices 1952-53 à 1956-57.
- 2.- Honoraires payés pour avocats-conseils durant les exercices 1950-51 à 1956-57.
- 3.- Coût du temps supplémentaire effectué par les employés municipaux au cours de l'exercice 1955-56.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Hanley discute de la loi concernant les relations entre la Cité et ses employés et déclare qu'il présentera un avis de motion à cette séance à l'effet de prier le Comité exécutif d'accorder à l'avenir à la veuve de tout employé de la Cité qui

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on MONDAY, March 11th 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

At the beginning of the meeting, His Worship the Mayor invited Mr. Elzéar Julien, Councillor of Deschambault, who is in the gallery, to sit on the Council floor. This latter having accepted this invitation, His Worship the Mayor welcomed him on behalf of the Council.

ORDER OF THE DAY

On motion of Councillor J.M. Savignac,
Seconded by Councillor Marchand, it was

RESOLVED: that this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of article 192 of the order of the day relating to the budget for the fiscal year 1957-58, ect..

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole proceeded to study article 192 of the order of the day. At that moment, Messrs. Lucien Héty, Director of Departments, Lactance Roberge, Director of Finance, and Mr. Albert Berthiaume, Chief City Attorney entered the Council Room and furnished certain information.

The Director of Departments laid on the table information on the following subjects which had been asked by the Councillors:

- 1.- Amounts of the contributions paid by the City employees to the different organizations of employees during the fiscal years 1952-53 to 1956-57.
- 2.- Fees paid for Consulting Attorneys during the Fiscal years 1950-51 to 1956-57.
- 3.- Cost of the overtime worked by municipal employees during the fiscal year 1955-56.

And, a debate arising, Councillor Hanley discussed the law concerning the relations between the City and its employees and declared that he would present a motion at this meeting to request the Executive Committee to grant in future to the widow of any employee of the City who lost his life in the

LUNDI, le 11 MARS 1957

perdra la vie dans l'exercice de ses fonctions, le plein salaire de son marié jusqu'à ce que son dernier enfant ait atteint l'âge de 18 ans, et que, dans le cas où elle se remarierait, ce salaire soit payé à une fiduciaire au nom des enfants jusqu'à ce que le dernier ait atteint l'âge de 18 ans.

Au cours du débat, le conseiller Lucien Tremblay déclare que le Gouvernement de la Province serait disposé à accorder à la Cité un octroi substantiel pour le parachèvement du centre sportif.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Laberge,
Appuyée par le conseiller J.-M. Savignac, il est

RESOLU: que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Le conseiller Provost ayant pris le fauteuil,

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ce Comité a étudié les rapports du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Despatis,
Appuyée par le conseiller Moore, il est

RESOLU: que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures et 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Et, advenant 8 heures et 30 du soir, ce jour.

Le conseiller Provost ayant repris le fauteuil et les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Pierre Desmarais, Lauriault, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautel, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Coulet, Brisebois, Loïselle, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Neunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Salmier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, David et Allard étant présents, le Conseil continue sa séance.

Sur la proposition du conseiller Lessard,
Appuyée par le conseiller Bertrand, il est

RESOLU: que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour ayant trait au budget de l'exercice 1957-58, etc.

Le membre présidant désigne le conseiller Lauriault pour présider ledit Comité et quitte le fauteuil.

MONDAY, MARCH 11th, 1957

performance of his duties, the full salary of her husband until such time as her youngest child shall have reached the age of 18 years, and, should she remarry, that such salary be placed in trust for the children until the youngest shall have reached the age of 18 years.

During the debate, Councillor Lucien Tremblay stated that the Provincial Government would be disposed to grant to the City a substantial sum for the completion of the Sports Center.

And, a new debate arising,

On motion of Councillor Laberge,
Seconded by Councillor J.M. Savignac, it was

RESOLVED: that the Committee of the whole now rise and report progress.

Councillor Provost having resumed the chair,

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the whole, reported that this Committee had studied these reports from the Executive Committee and constituting article 192 of the order of the day and that it reported progress.

On motion of Councillor Despatis,
Seconded by Councillor Moore, it was

RESOLVED: that the present meeting be suspended until 8.30 o'clock p.m., this day, to continue the study of the present order of the day.

And, at 8.30 o'clock p.m., this day,

Councillor Provost having resumed the chair and Councillors Filion, J.M. Savignac,

and Allard being present, Council continued its meeting.

On motion of Councillor Lessard,
Seconded by Councillor Bertrand, it was

RESOLVED: that this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of article 192 of the order of the day relating to the budget for the fiscal year 1957-58, etc.

The presiding member designated Councillor Lauriault to preside said Committee and left the Chair.

LUNDI, le 11 MARS 1957

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier continue l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour. A ce moment, M. Lucien Héту, directeur des services, Lactance Roberge, directeur des finances, et M. Albert Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Mayer,
Appuyée par le conseiller Brown, il est

RESOLU: que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès. (le conseiller Gagliardi dissident).

Le conseiller Provost ayant repris le fauteuil,

EN CONSEIL

Le conseiller Lauriault, membre président le Comité plénier, fait rapport que ce Comité a étudié les rapports du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour et qu'il rapporte progrès.

Proposé par le conseiller Despatis,
Appuyé par le conseiller Gagliardi,

Que la présente séance soit ajournée au MARDI, 12 mars 1957, à 10 heures et 30 du matin, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Proposé en amendement par le conseiller P. DesMarais,
Appuyé par le conseiller J.-O. Asselin,

Que la présente séance soit ajournée au MARDI, 12 mars 1957, à 3 heures et 30 de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté sur division, et il est

RESOLU: en conséquence. (les conseillers Despatis et Gagliardi dissidents).

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Langpré

Je donne mon assentiment et j'appose
ma signature aux résolutions, etc.
contenues dans ce procès-verbal.

Jean Srapeau
MAIRE,
Jean Srapeau
MAIRE.

MONDAY, MARCH 11th, 1957

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole continued the study of article 192 of the order of the day. At that moment, Messrs. Lucien Héту, Director of Departments, Lactance Roberge, Director of Finance, and Mr. Albert Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council Room and furnished certain information.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Mayer,
Seconded by Councillor Brown, it was

RESOLVED: that the Committee of the whole now rise and report progress. (Councillor Gagliardi dissenting).

Councillor Provost having resumed the chair,

IN COUNCIL

Councillor Lauriault, presiding member of the Committee of the whole, reported that this Committee had studied the reports from the Executive Committee constituting article 192 of the order of the day and that it reported progress.

Moved by Councillor Despatis,
Seconded by Councillor Gagliardi,

That the present meeting be adjourned until TUESDAY, March 12th, 1957, at 10.30 o'clock a.m., to continue the study of the present order of the day.

Moved in amendment by Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillor J.O. Asselin,

That the present meeting be adjourned until TUESDAY, March 12th, 1957, at 3.30 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

Said amendment being put, it was adopted on division, and it was

RESOLVED: accordingly. (Councillors Despatis and Gagliardi dissenting).

C. Langpré

CITY CLERK.

I am giving my assent and I am affixing
my signature to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

Jean Srapeau
MAYOR,

Jean Srapeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue MARDI, le 12 mars 1957,
à 3 heures et 30 de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le Maire Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, Hamilton, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Meunier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, David et Allard.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Sur la proposition du conseiller J.-M. Savignac,
Appuyée par le conseiller Sauvé, il est

RESOLU:- que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour ayant trait au budget de l'exercice 1957-58, etc.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède alors à l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour. A ce moment, MM. Lucien Héту, directeur des services, Lactance Roberge, directeur des finances, et Me Albert Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Et, un débat s'engageant, à la demande des conseillers J.-M. Savignac, Burrows, Moore et Laberge, le président du Comité exécutif fait remettre aux membres du Conseil copie des recommandations de la Commission d'étude Paquette sur les problèmes métropolitains.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller J.-M. Savignac,
Appuyée par le conseiller Sauvé, il est

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le Maire ayant repris le fauteuil,

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ce Comité a étudié les rapports du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour et qu'il rapporte progrès.

Son Honneur le Maire fait alors part au Conseil que M. Lactance Roberge, célèbre aujourd'hui le vingtième anniversaire de sa nomination au poste de directeur des finances de la Cité, et profite de sa présence au Conseil, pour lui exprimer ses félicitations et ses meilleurs vœux.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on TUESDAY, March 12th, 1957,
at 3.30 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

- 1.- On motion of Councillor J.M. Savignac,
Seconded by Councillor Sauvé, it was

RESOLVED:- that this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of article 192 of the order of the day relating to the Budget for the fiscal year 1957-58, etc.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole proceeded to study article 192 of the order of the day. At that moment, Messrs. Lucien Héту, Director of Departments, Lactance Roberge, Director of Finance, and Mr. Albert Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council Room and furnished certain information.

And, a debate arising, at the request of Councillors J.M. Savignac, Burrows, Moore and Laberge, the Chairman of the Executive Committee had copy of the Paquette Study Commission on the Metropolitan Problems handed to the members of Council.

And, a new debate arising,

On motion of Councillor J.M. Savignac,
Seconded by Councillor Sauvé, it was

RESOLVED:- that the Committee of the whole now rise its meeting and report progress.

His Worship the Mayor having resumed the chair,

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the whole, reported that this Committee had studied the reports from the Executive Committee constituting Article 192 of the order of the day and that it reported progress.

His Worship the Mayor informed the Council that Mr. Lactance Roberge, celebrated his twentieth anniversary of his appointment as Director of Finance of the City, and take the opportunity of his presence in Council, to express to him his congratulations and best wishes.

MARDI, le 12 mars 1957

Le président et le vice-président du Comité exécutif de même que les conseillers J.-M. Savignac, Croteau, L. Tremblay, J.-P. Hamelin et le chef du Conseil, le conseiller Lafaille, rendent également hommage à M. Roberge en termes élogieux.

M. Roberge, à son tour, se dit profondément ému des hommages qui lui sont rendus à l'occasion du vingtième anniversaire de sa nomination au poste de directeur des finances, et déclare qu'il croit que la meilleure façon de remercier le Conseil est de continuer à bien le servir.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Dupuis, il est alors

RESOLU:— que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures et 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Et, advenant 8 heures et 30 du soir, ce jour.

Son Honneur le Maire ayant repris le fauteuil et les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautellet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Eribois, Loïselle, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Mayer, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Meunier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, David et Allard étant présents, le Conseil continue sa séance.

Sur la proposition du conseiller Gagliardi,
Appuyée par le conseiller Lessard, il est

RESOLU:— que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour ayant trait au budget de l'exercice 1957-58, etc.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède alors à l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour. A ce moment, MM. Lucien Héту, directeur des services, Lactance Roberge, directeur des finances, et Me Albert Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Il est alors proposé par le conseiller P. DesMarais,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que le Comité plénier procède à l'étude de l'article 192a de l'ordre du jour.

TUESDAY, March 12th 1957

The Chairman and the Vice-Chairman of the Executive Committee together with Councillors J.M. Savignac, Croteau, L. Tremblay, J.P. Hamelin and the Leader of Council, Councillor Lafaille, also praised Mr. Roberge in heartfelt terms.

In his term, Mr. Roberge stated that he was deeply moved by the tokens rendered to him in the occasion of the twentieth anniversary of his appointment as Director of Finance, and said that he believed that his best way to thank Council was to keep on serving it well.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Dupuis, it was then

RESOLVED:— that the present meeting be suspended until 8.30 o'clock p.m., this day, to continue the study of the order of the day.

And, at 8.30 o'clock p.m., this day.

His Worship the Mayor having resumed the chair and Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

and Allard being present, Council continued its meeting.

On motion of Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor Lessard, it was

RESOLVED:— that this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of article 192 of the order of the day relating to the budget for the fiscal year 1957-58, etc..

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole proceeded to study article 192 of the order of the day. At that moment, Messrs Lucien Héту, Director of Departments, Lactance Roberge, Director of Finance, and Mr. Albert Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council Room and furnished certain information.

It was then moved by Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That the Committee of the whole proceeded to study article 192a of the order of the day.

MARDI, le 12 mars 1957

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée. (le conseiller Despatis dissident).

Le Comité plénier procède en conséquence à l'étude du rapport suivant du Comité exécutif constituant l'article 192a de l'ordre du jour:

(Pour rapport 116000 voir page 156 volume 50 des rapports)

Et, un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller P. DesMarais,
Appuyé par les conseillers Hanson, E. Hamelin et
Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un nouveau débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Le président du Comité plénier déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

2.- L'article 192b de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116000 voir page 160 volume 50 des rapports)

(Pour règlement 2360 voir page 398 volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller P. DesMarais,
Appuyé par les conseillers Hanson, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime, l'étude de ce rapport est différée.

Du consentement unanime, le Comité plénier procède ensuite à l'étude de l'article 192d de l'ordre du jour.

3.- L'article 192d de l'ordre du jour étant alors lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116000 voir page 160 volume 50 des rapports)

(Pour règlement 2358 voir page 398 volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller P. DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson, E. Hamelin et
Croteau, il est

RESOLU: que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Comité plénier procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement, et les articles 1 à 3 inclusivement étant lus, il sont agréés.

TUESDAY, March 12th, 1957

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted. (Councillor Despatis dissenting).

The Committee of the whole accordingly proceeded with the study of the following report from the Executive Committee constituting article 192a of the order of the day.

And, a debate arising, it was

Moved by Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, E. Hamelin
and Croteau,

That said report be adopted.

And, a new debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The Chairman of the Committee of the whole declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

2.- Article 192b of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, E. Hamelin
and Croteau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

And, a debate arising, by unanimous consent, consideration of this report was deferred.

By unanimous consent, the Committee of the whole proceeded to study article 192d of the order of the day.

3.- Article 192d of the order of the day being then read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, E. Hamelin
and Croteau, it was

RESOLVED: that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of said draft by-law annexed thereto.

The Committee of the whole accordingly proceeded with the reading of said draft by-law, and articles 1 to 3 inclusively being read, they were agreed to.

MARDI, le 12 mars 1957

Sur la proposition du conseiller P. DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson, E. Hamelin et
Croteau, il est

RESOLU:— que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Le président du Comité plénier déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

Du consentement unanime, le Comité plénier procède ensuite à l'étude de l'article 192f de l'ordre du jour.

4.— L'article 192f de l'ordre du jour étant alors lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116000 Voir page 159 Volume 50 des rapports)
(Pour règlement Voir page Volume des rapports)

Proposé par le conseiller P. DesMarais,
Appuyé par les conseillers Hanson, E. Hamelin et
Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Lafaille quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Lauriault.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller J.-P. Hamelin,
Appuyée par le conseiller Gagliardi, il est

RESOLU:— que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le Maire ayant repris le fauteuil,

EN CONSEIL

Le conseiller Lauriault, président du Comité plénier, fait rapport que le Conseil, siégeant en Comité plénier, a étudié les rapports du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller P. DesMarais, il est alors

RESOLU:— que soient confirmées et ratifiées les décisions prises par ce Conseil, siégeant en Comité plénier, au cours de l'étude de l'article 192 du présent ordre du jour.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller J.-H. Dupuis,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au MERCREDI, 13 mars 1957, à 7 heures et 30 du soir, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Langpré

Je donne mon assentiment et j'appose
ma signature aux résolutions, etc.
contenues dans ce procès-verbal.

Jean Srapeau
MAIRE,
Jean Srapeau
MAIRE.

TUESDAY, March 12th, 1957

On motion of Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, E. Hamelin
and Croteau, it was

RESOLVED:— that said draft by-law now be adopted.

The Chairman of the Committee of the whole declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

By unanimous consent, the Committee of the whole proceeded to study article 192f of the order of the day.

4.— Article 192f of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, E. Hamelin
and Croteau,

That said report be adopted,

And, a debate arising, Councillor Lafaille left the chair and was replaced by Councillor Lauriault.

And, a new debate arising,

On motion of Councillor J.P. Hamelin,
Seconded by Councillor Gagliardi, it was

RESOLVED:— that the Committee of the whole now rise its meeting and report progress.

His Worship the Mayor having resumed the chair,

IN COUNCIL

Councillor Lauriault, Chairman of the Committee of the whole reported that the Council, sitting in Committee of the whole, had studied the reports from the Executive Committee constituting article 192 of the order of the day and that it reported progress.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor P. DesMarais, it was then

RESOLVED:— that the decisions taken by Council, sitting in Committee of the whole, during the study of article 192 of the present order of the day be confirmed and ratified.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.H. Dupuis,

That this Council adjourn until WEDNESDAY, March 13th, 1957, at 7.30 o'clock p.m., to continue the study of the present order of the day.

C. Langpré
CITY CLERK.

I am giving my assent and I am affixing
my signature to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

Jean Srapeau
MAYOR,
Jean Srapeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue le MERCREDI, 13 mars 1957,
à 7 heures et 30 du soir.

SONT PRESENTS: Son Honneur le Maire Jean Drapeau au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisel, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Péloquin, David et Allard.

ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller J.-H. Dupuis,
Appuyée par le conseiller J.-O. Asselin, il est

RESOLU: que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour ayant trait au budget de l'exercice 1957-58, etc.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

1.- Du consentement unanime, le Comité plénier procède à l'étude de l'article 192c de l'ordre du jour.

A ce moment, M. Lactance Roberge, directeur des finances et Me Albert Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

L'article 192c de l'ordre du jour étant alors lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116000 Voir page 157 Volume 250 des rapports)

(Pour règlement 2359 Voir page 398 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller P. DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU: que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Comité plénier procède alors à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller J.-H. Dupuis,
Appuyé par les conseillers Brisebois, Bertrand, E. Pigeon, Bonnier, A. Tremblay, Poitras, Moore, Loisel, Simoneau, Despatis et Gagliardi,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y changeant, dans l'article 1, le chiffre "11" par le chiffre "12".

Et, un nouveau débat s'engageant, le conseiller Lauriault remplace le conseiller Lafaille pour présider le Comité plénier.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on WEDNESDAY, March 13th,
1957, at 7.30 o'clock p.m.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

On motion of Councillor J.H. Dupuis,
Seconded by Councillor J.O. Asselin, it was

RESOLVED:- that this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of article 192 of the order of the day relating to the budget for the fiscal year 1957-58, ect.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

1.- By unanimous consent, the Committee of the whole proceeded to study article 192c of the order of the day.

At that moment, Mr. Lactance Roberge, Director of Finance and Mr. Albert Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council room and furnished certain information.

Article 192c of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed to the reading of the draft by-law annexed thereto.

The Committee of the whole then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, and a debate arising,

Moved by Councillor J.H. Dupuis,
Seconded by Councillors Brisebois, Bertrand,
E. Pigeon, Bonnier, A. Tremblay, Poitras, Moore,
Loiselle, Simoneau, Despatis and Gagliardi,

That said draft by-law now before Council be amended by changing, in article 1, the figure "11" by the figure "12".

And, a new debate arising, Councillor Lauriault replaced Councillor Lafaille to preside the Committee of the whole.

MERCREDI, le 13 mars 1957

Et, un autre débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, le Comité plénier se partage comme suit:

POUR:- Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Laverdure, Lépine, Vautellet, Simoneau, Moore, Despatis, Brisebois, Loisel, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Crompt, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Antoine Tremblay, Marchand et Lanciault. (35)

CONTRE:- Les conseillers McDougall, Vanier, Parent, Pierre Desmarais, Lyall, Lortie, Drapeau, Murphy, Lévesque, Vachon, Hudon, English, Sarrazin, Goulet, Hamilton, Léopold Pigeon, Hanson, Grégoire, Lessard, Vezeau, Millen, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Moisan, Campeau, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouquin et Allard. (43)

Ainsi, ledit amendement est sans effet, vu qu'il n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

L'article 1 étant alors mis aux voix, le Comité plénier se partage comme suit:

POUR:- Les conseillers Sauvé, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Pierre Desmarais, Lauriault, Lyall, Lortie, Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautellet, Lévesque, Vachon, Hudon, English, Sarrazin, Goulet, Loisel, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Léopold Pigeon, Provost, Hanson, Grégoire, Lessard, Vezeau, Millen, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouquin et Allard. (60)

CONTRE:- Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Burrows, Hanley, Victor, J.-H. Dupuis, Lafaille, Simoneau, Moore, Despatis, Brisebois, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Crompt, Poitras, et Bonnier. (18)

Ainsi, il est agréé.

L'article 2 étant lu et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller J.-H. Dupuis,
Appuyé par les conseillers Brisebois, Bertrand, E. Pigeon,
Bonnier, A. Tremblay, Laberge, Poitras, Moore et
Gagliardi,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y changeant dans l'article 2, les mots "sept et un quart" par le mot "sept".

Et, un nouveau débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, le Comité plénier se partage comme suit:

POUR:- Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Lauriault, Lafaille, Lyall, Laverdure, Lépine, Simoneau, Moore, Despatis, Brisebois, E.-T. Asselin, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Crompt, Desjardins, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Lanciault et Allard. (38)

WEDNESDAY, March 13th, 1957

And, another debate arising and said amendment being put, the Committee of the whole divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (35)

NAYS: Councillors McDougall, (43)

Thus, said amendment was without effect, as it did not receive sufficient number of votes.

Article 1 then being put, the Committee of the whole divided as follows:

YEAS: Councillors Sauvé, (60)

NAYS: Councillors Filion, (18)

Thus, it was agreed to.

Article 2 being read and, a debate arising,

Moved by Councillor J.H. Dupuis,
Seconded by Councillors Brisebois, Bertrand, E.
Pigeon, Bonnier, A. Tremblay, Laberge, Poitras,
Moore and Gagliardi,

That said draft by-law now before Council be amended by changing in article 2, the words "seven and a quarter" by the word "seven".

And, a new debate arising and said amendment being put, the Committee of the whole divided as follows:

NAYS: Councillors Filion, (38)

MERCREDI, le 13 mars 1957

CONTRE:- Les conseillers McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lortie, Drapeau, Murphy, Vautlet, Lévesque, Vachon, Hudon, English, Sarrazin, Goulet, Loïselle, Hamilton, Archambault, Hanson, Vezeau, Millen, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Moisan, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Pélouquin. (40)

Ainsi, ledit amendement est sans effet, vu qu'il n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

L'article 2 étant alors mis aux voix, le Comité plénier se partage comme suit:

POUR:- Les conseillers Sauvé, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, McDougall, Vanier, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lyall, Lortie, Drapeau, Murphy, Laverdure, Vautlet, Lévesque, Vachon, Hudon, English, Sarrazin, Goulet, Loïselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Hanson, Grégoire, Lessard, Vezeau, Millen, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Moisan, Angers, Antoine Tremblay, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouquin et Allard. (56)

CONTRE:- Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Burrows, J.-M. Dupuis, Lafaille, Lépine, Simoneau, Moore, Despatis, Brisebois, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Crompt, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Marchand, et Lanciault. (22)

Ainsi, il est agréé.

Les articles 3 à 6 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller P. DesMarais, Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Le président du Comité plénier déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

Sur la proposition du conseiller P. DesMarais, Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le Maire ayant repris le fauteuil,

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ce Comité a étudié le rapport du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Lafaille, Appuyée par le conseiller P. DesMarais, il est alors

RESOLU:- que soient confirmées et ratifiées les décisions prises par ce Conseil, siégeant en Comité plénier, au cours de l'étude de l'article 192 du présent ordre du jour.

WEDNESDAY, March 13th, 1957

NAYS: Councillors McDougall, (40)

Thus, said amendment was without effect, as it did not receive a sufficient number of votes.

Article 2 then being put, the Committee of the whole divided as follows:

YEAS: Councillors Sauvé, (56)

NAYS: Councillors Filion, (22)

Thus, it was agreed to.

Articles 3 to 6 inclusively being read, they were agreed to.

On motion of Councillor P. DesMarais, Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

The Chairman of the Committee of the whole declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

On motion of Councillor P. DesMarais, Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that the Committee of the whole now rise and report progress.

His Worship the Mayor having resumed the chair;

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that this Committee had studied the report from the Executive Committee constituting Article 192 of the order of the day and that it reported progress.

On motion of Councillor Lafaille, Seconded by Councillor P. DesMarais, it was then

RESOLVED:- that the decisions taken by Council, sitting in Committee of the whole, during the study of article 192 of the order of the day be confirmed and ratified.

MERCREDI, le 13 mars 1957

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller P. DesMarais,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au JEUDI, 14 mars 1957, à 3 heures de
l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

E. Langpré

Je donne mon assentiment et j'appose
ma signature aux résolutions, etc.
contenues dans ce procès-verbal.

Jean Sapeau
MAIRE,

Jean Sapeau
MAIRE.

WEDNESDAY, March 13th, 1957

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor P. DesMarais,

That this Council adjourn until THURSDAY, March 14th, 1957, at 3.00
o'clock p.m., to continue the study of the present order of the day.

E. Langpré
CITY CLERK.

I am giving my assent and I am affixing
my signature to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

Jean Sapeau
MAYOR,

Jean Sapeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue le JEUDEI, 14, mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le Maire Jean Drapeau au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautellet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouquin, David et Allard.

ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par le conseiller Sauvé,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour ayant trait au budget de l'exercice 1957-58, etc.

Et, un débat s'engageant, l'étude de cette motion est différée.

1.- Le Conseil reprend alors l'étude de l'article 192b de l'ordre du jour qui avait été différée lors de la séance tenue le 12 mars 1957.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers P. DesMarais et Hanson, il est

RESOLU: que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement, et un débat s'engageant, et le préambule et l'article 1 étant lus,

Son Honneur le Maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Leblanc.

A ce moment, Me Albert Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entre dans la salle du Conseil et fournit certains renseignements.

Et, un nouveau débat s'engageant, Son Honneur le Maire reprend le fauteuil.

Le préambule et l'article 1 étant alors mis aux voix, ils sont agréés. (les conseillers Gagliardi, Moore, J.-P. Hamelin, J.-M. Savignac et Bertrand dissidents).

Les articles 2 à 10 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

L'article 11 étant lu et, un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller J.-M. Savignac,
Appuyée par le conseiller P. DesMarais, il est

RESOLU: que les articles 12 à 24 inclusivement dudit projet de règlement soient considérés comme lus et qu'ils soient agréés.

AJOURNED REGULAR MEETING

held on THURSDAY, March 14th, 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillor Sauvé,

That this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of article 192 of the order of the day relating to the budget for the fiscal year 1957-58, etc.

And, a debate arising, consideration of this motion was deferred.

1.- Council then resumed consideration of article 192b of the order of the day which had been deferred at the meeting held on March 12th, 1957.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors P. DesMarais and Hanson,
it was

RESOLVED: that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council accordingly proceeded with the reading of said draft by-law, and a debate arising, the preamble and article 1 being read,

His Worship the Mayor left the chair and was replaced by Councillor Leblanc.

At that moment, Mr. Albert Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council room and furnished certain information.

And, a new debate arising, His Worship the Mayor resumed the chair.

The preamble and article 1 then being put, they were agreed to. (Councillors Gagliardi, Moore, J.-P. Hamelin, J.-M. Savignac and Bertrand dissenting)

Article 2 to 10 inclusively being read, they were agreed to.

Article 11 being read and, a debate arising, they were agreed to.

On motion of Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillor P. DesMarais, it was

RESOLVED: that articles 12 to 24 inclusively of said draft by-law be considered as read and be agreed to.

JEUDEI, le 14 mars 1957

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers P. DesMarais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau et Sarrazin, il est

RESOLU:-- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (les conseillers Gagliardi, Moore, Bertrand, J.-P. Hamelin et Despatis dissidents).

Son Honneur le Maire déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

2.- L'article 192e de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116000 Voir page 157 Volume 50 des rapports)

(Pour règlement 2361 Voir page 398 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers P. DesMarais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau et Sarrazin, il est

RESOLU:-- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu,

Il est de nouveau proposé par le conseiller Savignac,
Appuyé par le conseiller Sauvé,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude de l'article 192 de l'ordre du jour ayant trait au budget de l'exercice 1957-58, etc.

Cette motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-- en conséquence.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lauriault pour présider ledit Comité et quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède à l'étude de l'article 192e de l'ordre du jour. A ce moment, MM. Lucien Héту, directeur des services, Lactance Roberge, directeur des finances, et Me Albert Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Le conseiller Lauriault quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Lafaille, chef du Conseil.

Et, un débat s'engageant sur l'article 1 dudit projet de règlement,

Proposé par le conseiller J.-H. Dupuis,
Appuyé par les conseillers Brisebois, Bertrand, E. Pigeon,
Bonnier, Laberge, Filion, Poitras, Moore et
A. Tremblay,

Que l'article 1 dudit projet de règlement soit modifié en remplaçant le paragraphe e) par le suivant:

"e) Cette contribution foncière est de \$1,0875 pour chaque cent dollars (\$100.00) de la valeur desdits immeubles, telle que portée au rôle d'évaluation, et elle constitue une charge grevant lesdits immeubles et les propriétaires en sont personnellement responsables".

THURSDAY, March 14th, 1957

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors P. DesMarais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau and Sarrazin, it was

RESOLVED:-- that said draft by-law now be adopted. (Councillors Gagliardi, Moore, Bertrand, J.-P. Hamelin and Despatis dissenting).

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

2.- Article 192e of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors P. DesMarais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau and Sarrazin, it was

RESOLVED:-- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council accordingly proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read,

It was again moved by Councillor Savignac,
Seconded by Councillor Sauvé,

That this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of article 192 of the order of the day relating to the budget for the fiscal year 1957-58, etc.

This motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-- accordingly.

His Worship the Mayor designated Councillor Lauriault to preside said Committee and left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole proceeded to study article 192e of the order of the day. At that moment, Messrs. Lucien Héту, Director of Departments, Lactance Roberge, Director of Finance, and Mr. Albert Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council room and furnished certain informations.

Councillor Lauriault left the chair and was replaced by Councillor Lafaille, Leader of Council.

And, a debate arising on article 1 of said draft by-law,

Moved by Councillor J.-H. Dupuis,
Seconded by Councillors Brisebois, Bertrand, E. Pigeon,
Bonnier, Laberge, Filion, Poitras, Moore and
A. Tremblay,

That article 1 of said draft by-law be amended by replacing paragraph e) by the following:

"e) Such assesment shall be \$1,0875 per each one hundred dollars (\$100.00) of the value of such immovable property, as entered on the valuation roll, and shall constitute a charge upon said immovable property, and the owners thereof shall be personally liable therefor.

JEUDI, le 14 mars 1957

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller J.-H. Dupuis,
Appuyé par les conseillers Filion, Laberge et Moore,

Que la question préalable soit maintenant posée.

Et, un nouveau débat s'engageant, le président du Comité plénier déclare cette motion hors d'ordre vu que le Conseil siège en Comité plénier.

Et, un autre débat s'engageant,

Proposé par le conseiller P. DesMarais,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Gagliardi,
Appuyé par les conseillers Hanley, Simoneau et Despatis,

Que le vote soit enregistré sur la motion précitée des conseillers P. DesMarais et Hanson.

Et, un nouveau débat s'engageant, de consentement unanime, les conseillers Gagliardi, Hanley, Simoneau et Despatis retirent leur motion.

La motion des conseillers P. DesMarais et Hanson à l'effet que le Comité plénier lève sa séance et rapporte progrès étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:— en conséquence.

Son Honneur le Maire reprend le fauteuil,

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que le Conseil siégeant en Comité plénier a étudié les rapports du Comité exécutif constituant l'article 192 de l'ordre du jour et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller McDougall, il est alors

RESOLU:— que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures et 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Et, advenant 8 heures et 30 du soir, ce jour,

Son Honneur le Maire reprend le fauteuil et les conseillers Filion, J.-H. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, Asselin, J.-O., Victor, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Grotteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelot, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisel, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Poitras, Guilbault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Couterbridge, Péloquin et David étant présents, le Conseil continue sa séance.

THURSDAY, March 14th, 1957

And, a debate arising,

Moved by Councillor J.-H. Dupuis,
Seconded by Councillors Filion, Laberge
and Moore,

That the previous question now be put.

And, a new debate arising, the Chairman of the Committee of the whole declared this motion out of order as the Council is sitting in Committee of the whole.

And, another debate arising,

Moved by Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That the Committee of the whole now rise its meeting and report progress.

And, a new debate arising,

Moved by Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillors Hanley, Simoneau and Despatis,

That the vote be registered on the motion of Councillors P. DesMarais and Hanson.

And, a new debate arising, by unanimous consent, Councillors Gagliardi Hanley, Simoneau and Despatis withdrew their motion.

The motion of Councillors P. DesMarais and Hanson so that the Committee of the whole rise and report progress then being put, it was adopted and it was

RESOLVED:— accordingly.

His Worship the Mayor resumed the chair,

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the whole, reported that the Council sitting in Committee of the whole had studied the reports from the Executive Committee constituting article 192 of the order of the day and that it reported progress.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor McDougall, it was then

RESOLVED:— that the present meeting be suspended until 8.30 o'clock p.m., this day, to continue the study of the order of the day.

And, at 8.30 o'clock p.m., this day.

His Worship the Mayor resumed the chair and Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

and David being present, Council continue its meeting.

JEUDI, le 14 mars 1957

Le Conseil continue l'étude de l'article 192e de l'ordre du jour, ainsi que de l'amendement des conseillers J.-H. Dupuis, Brisebois, Bertrand, E. Pigeon, Bonnier, Laberge, Filion, Poitras, Moore et A. Tremblay à l'article 1 du projet de règlement y ayant trait.

Et, un débat s'engageant, et ledit amendement, qui comporte l'approbation de l'avocat en chef de la Cité, est mis aux voix et est adopté.

Ledit article 1, tel que modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller P. DesMarais, Appuyée par les conseillers Hanson, Croteau et Sarrazin, il est

RESOLU: que ledit projet de règlement, tel que modifié, soit maintenant adopté.

Son Honneur le Maire déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

Sur la proposition du conseiller J.-M. Savignac, Appuyée par le conseiller Sauvé, il est

RESOLU: que ce Conseil se forme en Comité plénier pour étudier l'article 192f de l'ordre du jour ayant trait aux prévisions budgétaires pour l'exercice 1957-58.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède en conséquence à l'étude de l'article 192f de l'ordre du jour.

A ce moment, M. Lactance Roberge, directeur des finances, entre dans la salle et dépose deux certificats en date du 14 mars 1957, conformément à l'article 30 du règlement 1735, relativement à la modification projetée des taux de la taxe foncière de façon à la réduire à \$1,0875 par chaque cent dollars (\$100.00).

Et, un débat s'engageant, MM. J.-L. Renaud, directeur adjoint du service des achats et magasins, et C.-E. Campeau, directeur du service d'urbanisme, entrent à leur tour dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Sur la proposition du conseiller J.-P. Hamelin, Appuyée par le conseiller R. Savignac, il est

RESOLU: que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le Maire reprend le fauteuil,

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ce Comité a étudié le rapport du Comité exécutif constituant l'article 192f de l'ordre du jour et qu'il rapporte progrès.

THURSDAY, March 14th, 1957

Council continued the study of article 192e of the order of the day, and also the amendment of Councillors J.-H. Dupuis, Brisebois, Bertrand, E. Pigeon, Bonnier, Laberge, Filion, Poitras, Moore and A. Tremblay to article 1 of the draft by-law related thereto.

And, a debate arising, said amendment, which included the approval of the Chief City Attorney, was put and was adopted.

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Articles 3 and 4 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor P. DesMarais, Seconded by Councillors Hanson, Croteau and Sarrazin, it was

RESOLVED: that said draft by-law, as amended, now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

On motion of Councillor J.-M. Savignac, Seconded by Councillor Sauvé, it was

RESOLVED: that this Council resolve itself into Committee of the whole to study article 192f of the order of the day relating to the budget estimates for the fiscal year 1957-58.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole accordingly proceeded to study article 192f of the order of the day.

At that moment, Mr. Lactance Roberge, Director of Finance, entered the room and tabled two certificates dated March 14th, 1957, according to article 30 of by-law 1735, concerning the projected amendment to the real estate tax rate so as to reduce it to \$1.0875 per each hundred dollars (\$100.00).

And, a debate arising, Messrs J.-L. Renaud, Assistant Director of the Purchases and Stores Department, and C.-E. Campeau, Director of the City Planning Department, in their turn entered the Council Room and gave certain information.

On motion of Councillor J.-P. Hamelin, Seconded by Councillor R. Savignac, it was

RESOLVED: that the Committee of the whole now rise and report progress.

His Worship the Mayor resumed the chair,

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the whole, reported that this Committee had studied the report of the Executive Committee constituting article 192f of the order of the day and reported progress.

JEUDI, le 14 mars 1957

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller P. DesMarais,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au VENDREDI, 15 mars 1957, à 3 heures
de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Longpre

Je donne mon assentiment et j'appose
ma signature aux résolutions, etc.
contenues dans ce procès-verbal.

Jean Srapeau
MAIRE,

Jean Srapeau
MAIRE.

THURSDAY, March 14th, 1957

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor P. DesMarais,

That this Council adjourn until FRIDAY, March 15th, 1957, at 3.00
o'clock p.m., to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and I am affixing
my signature to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

C. Longpre

CITY CLERK.

Jean Srapeau
MAYOR,

Jean Srapeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue le VENDREDI, 15 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le Maire Jean Drapeau au fauteuil;

Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautellet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisel, E.-T. Asselin, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Péloquin, David et Allard.

ORDRE DU JOUR

1.- Du consentement unanime des membres présents, est soumis et lu le rapport suivant du Comité exécutif à l'effet d'autoriser l'émission d'un emprunt temporaire de \$10,000,000.00 en anticipation de la perception du revenu, etc. de l'exercice 1957-58:

(Pour rapport 116089 Voir page 161 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller P. DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents.

2.- Sur la proposition du conseiller J.-M. Savignac,
Appuyée par le conseiller Sauvé, il est

RESOLU:- que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude de l'article 192f de l'ordre du jour ayant trait au rapport du Comité exécutif soumettant les prévisions budgétaires pour l'exercice 1957-58.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède à l'étude dudit rapport constituant l'article 192f de l'ordre du jour et M. L. Héту, directeur des services, L. Roberge, directeur des finances, C.-E. Campeau, directeur du service d'urbanisme, A. Langlois, directeur du service de la police et A. Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent tour à tour dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Lauriault remplace le conseiller Lafaille pour présider le Comité plénier.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on FRIDAY, March 15th, 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau in the chair;
Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- By unanimous consent of the members present, the following report from the Executive Committee was submitted and read to authorize the issue of a temporary loan of \$10,000,000.00 in anticipation of the collection of revenue, etc. for the fiscal year 1957-58:

On motion of Councillor P. DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present.

2.- On motion of Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillor Sauvé, it was

RESOLVED:- that this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of article 192f of the order of the day relating to the report from the Executive Committee submitting the budget estimates for the fiscal year 1957-58.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole proceeded to study said report constituting article 192f of the order of the day and Messrs. L. Héту, Director of Departments, L. Roberge, Director of Finance, C.-E. Campeau, Director of the City Planning Department, A. Langlois, Director of the Police Department and A. Berthiaume, Chief City Attorney, in their turn entered the Council Room and furnish certain information.

And, a debate arising, Councillor Lauriault replaced Councillor Lafaille to preside the Committee of the whole.

VENDREDI, le 15 mars 1957

Son Honneur le Maire et plusieurs membres du Conseil souhaitent en termes élogieux la bienvenue à M. Albert Langlois, à l'occasion de son retour à la direction du service de la police.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Victor, il est

RESOLU: que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le Maire ayant repris le fauteuil,

EN CONSEIL

Le conseiller Lauriault, président du Comité plénier, fait rapport que ce Comité a étudié le rapport du Comité exécutif constituant l'article 192f de l'ordre du jour et qu'il rapporte progrès.

Il est alors proposé par le conseiller P. DesMarais,
Appuyé par les conseillers Hanson, Hamelin et Sarrazin,

Que ledit rapport soit modifié de façon

- a) à réduire d'une somme de \$368,436.00 le montant de \$21,078,768.00 prévu pour les dépenses non recouvrables du chapitre I - Service de la dette; et
- b) à réduire d'une somme de \$5,611.00 le montant de \$1,442,607.00 prévu au chapitre XXVII - Crédit pour dépenses contingentes.

Le directeur des finances remet à ce sujet le certificat requis par la loi et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Du consentement unanime des membres présents, la motion des conseillers E.-T. Asselin, Outerbridge, McDougall, Hanley et Brown à l'effet qu'une somme de \$100,000.00 soit déduite de l'article "Projets" du budget de la division des services techniques du service des travaux publics et insérée au budget du directeur des services pour les fins de la défense civile, et qui avait été laissée sur la table à la séance du 8 mars 1957, est remplacée par la suivante:

"Proposé par le conseiller E.-T. Asselin,
Appuyé par les conseillers Outerbridge, Brown,
Gagliardi et Hanley,

Que ledit rapport soit modifié de façon qu'une somme de \$100,000.00 soit déduite comme suit des articles suivants du budget du service des travaux publics et insérée au budget du directeur des services pour les fins de la défense civile, savoir:

<u>Services techniques</u>	
<u>Projets</u>	
Traitements et gages	\$ 30,000.00
<u>Egouts</u>	
Entretien des égouts	
Traitements et gages	10,000.00
<u>Aqueduc</u>	
Conduites	
Traitements et gages	20,000.00
<u>Signaux de circulation</u>	
Traitements et gages	30,000.00
<u>Chauffage</u>	
Traitements et gages	10,000.00."

FRIDAY, March 15th 1957

His Worship the Mayor and several members of Council, in complimentary terms, welcomed Mr. Albert Langlois, on his return to the direction of the Police Department.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Victor, it was

RESOLVED: that the Committee of the whole now rise and report progress.

His Worship the Mayor having resumed the chair,

IN COUNCIL

Councillor Lauriault, Chairman of the Committee of the whole, reported that this Committee had studied the report of the Executive Committee constituting article 192f of the order of the day and reported progress.

It was then moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Hamelin and Sarrazin,

That said report be amended so as

- a) to reduce by a sum of \$368,436.00 the amount of \$21,078,768.00 provided for the non-recoverable expenditures of Chapter I - Debt Service; and
- b) to reduce by a sum of \$5,611.00 the amount of \$1,442,607.00 provided in chapter XXVII - Appropriation for Contingent Expenditures.

The Director of Finance gave the certificate to that effect required by law and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

By unanimous consent of the members present, the motion of Councillor E.-T. Asselin, Outerbridge, McDougall, Hanley and Brown to deduct an amount of \$100,000.00 from the article "Projets" of the budget of the Technical Division of the Public Works Department and insert it in the budget of the Director of Departments for the Civil Defence purposes, and which had been left on the table at the meeting of March 8th, 1957, was replaced by the following:

"Moved by Councillor E.-T. Asselin,
Seconded by Councillors Outerbridge,
Brown, Gagliardi and Hanley,

That said report be amended so that an amount of \$100,000.00 be deducted as follows from the following articles of the budget of the Public Works Department and inserted in the budget of the Director of Departments for Civil Defence purposes, to wit:

<u>Technical Services</u>	
<u>Projets</u>	
Salaries and wages	\$ 30,000.00
<u>Sewers</u>	
Sewer Maintenance	
Salaries and wages	10,000.00
<u>Waterworks</u>	
Mains	
Salaries and wages	20,000.00
<u>Traffic Signals</u>	
Salaries and wages	30,000.00
<u>Heating</u>	
Salaries and wages	10,000.00."

VENDREDI, le 15 mars 1957

Et, un débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée sous réserve qu'elle n'implique pas pour le Comité exécutif l'obligation de créer un bureau de défense civile ni de disposer de cette somme à cette fin et il est

RESOLU:- en conséquence.

Sur la proposition du conseiller P. DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson, E. Hamelin
et Croteau, il est alors

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif constituant l'article 192f de l'ordre du jour soit adopté, tel que modifié. (Le conseiller Gagliardi dissident).

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les deux-tiers des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

Son Honneur le Maire offre ici, au nom du Conseil, aux conseillers Filion et Savignac ses plus sincères félicitations à l'occasion de leur vingt-cinquième anniversaire comme membres de ce Conseil.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Savignac,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au LUNDI, 18 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Blongpre

Je donne mon assentiment et j'appose
ma signature aux résolutions, etc.
contenues dans ce procès-verbal.

Jean Brasseur
MAIRE,
Jean Brasseur
MAIRE.

FRIDAY, MARCH 15th, 1957

And, a debate arising, and said motion being put, it was adopted under provision that it would not imply for the Executive Committee the obligation to create an Office of Civil Defence nor to dispose of this amount to that effect and it was

RESOLVED:- accordingly.

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, E. Hamelin and
Croteau, it was then

RESOLVED:- that the report of the Executive Committee constituting article 192f of the order of the day be adopted, as amended, (Councillor Gagliardi dissenting).

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

His Worship the Mayor here tendered, on behalf of the Council, to Councillors Filion and Savignac his most heartfelt congratulation on their twenty-fifth anniversary as members of this Council.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Savignac,

That this Council adjourn until MONDAY, March 18th 1957, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and I am affixing
my signature to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

C. Blongpre

CITY CLERK.

Jean Brasseur
MAYOR,

Jean Brasseur
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue le LUNDI, 18 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Les conseillers Filion, J.-H. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vantelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissomault, David et Allard.

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Lafaille, il est

RESOLU: que le conseiller Lauriault soit choisi pour présider la présente séance.

Le conseiller Lauriault prend le fauteuil.

1.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116024 Voir page 421 Volume 504 des rapports)

(Pour règlement Voir page Volume des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson et Croteau, il est

RESOLU: que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement, et le titre, le préambule et l'article 1 étant lus,

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson et Croteau, il est

RESOLU: que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en remplaçant, dans le titre et le préambule, la somme de \$10,000,000.00 par celle de \$5,000,000.00.

Un autre débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par les conseillers Hanson et Croteau,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en remplaçant dans l'article 1, les sommes de \$10,000,000.00, \$2,000,000.00 et \$8,000,000.00 par celles de \$5,000,000.00, \$2,000,000.00 et \$3,000,000.00 respectivement.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on MONDAY, March 18th, 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: Councillors Filion,

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Lafaille, it was

RESOLVED: that Councillor Lauriault be chosen to preside the present meeting.

Councillor Lauriault took the chair.

1.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson and Croteau, it was

RESOLVED: that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council accordingly proceeded with the reading of said draft by-law, and the title, the preamble and article 1 being read,

And, a debate arising,

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson and Croteau, it was

RESOLVED: that the draft by-law now before Council be amended by replacing, in the title and preamble, the amount of \$10,000,000.00 by the one of \$5,000,000.00.

And, another debate arising,

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson and Croteau,

That the draft by-law now before Council be amended by replacing in article 1, the amount of \$10,000,000.00, \$2,000,000.00 and \$8,000,000.00 by the one of \$5,000,000.00, \$2,000,000.00 and \$3,000,000.00 respectively.

LUNDI, le 18 mars 1957

Et, un nouveau débat s'engageant, il est alors

Proposé par le conseiller Moore,
Appuyé par les conseillers Despatis et Hanley,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude dudit projet de règlement.

Et, un autre débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Le conseiller Lauriault quitte alors le fauteuil pour présider ledit Comité.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède à l'étude dudit projet de règlement. A ce moment, M. P.-E. Sénécal, assistant directeur des finances et Albert Berthiaume, avocat en chef de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Laberge,
Appuyée par le conseiller Lafaille, il est

RESOLU: que l'étude du projet de règlement constituant l'article 4 de l'ordre du jour soit différée.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Marchand, il est

RESOLU: que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Le conseiller Lauriault, membre président, reprend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille fait rapport que le Conseil siégeant en Comité plénier a étudié le projet de règlement constituant l'article 4 de l'ordre du jour et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller McDougall, il est

RESOLU: que soit confirmée et ratifiée la décision prise par ce Conseil, siégeant en Comité plénier, au cours de l'étude de l'article 4 du présent ordre du jour.

2.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116016 Voir page 59 Volume 50 des rapports)

(Pour règlement Voir page Volume des rapports)

MONDAY, MARCH 18th, 1957

And, a new debate arising, it was then

Moved by Councillor Moore,
Seconded by Councillors Despatis and Hanley,

That this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of said draft by-law.

And, another debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

Councillor Lauriault then left the chair to preside said Committee.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the whole proceeded with the study of said draft by-law. At that moment, Messrs. P.-E. Sénécal, Assistant Director of Finance and Albert Berthiaume, Chief City Attorney, entered the Council Room and furnished certain information.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Laberge,
Seconded by Councillor Lafaille, it was

RESOLVED: that the study of the draft by-law constituting Article 4 of the order of the day be deferred.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Marchand, it was

RESOLVED: that the Committee of the whole now rise and report progress.

Councillor Lauriault, presiding member, resumed the chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, reported that the Council, sitting in Committee of the whole had studied the draft by-law constituting article 4 of the order of the day and reported progress.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor McDougall, it was

RESOLVED: that the decisions taken by Council, sitting in Committee of the whole, during the study of article 4 of the present order of the day be confirmed and ratified.

2.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

LUNDI, le 18 mars 1957

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais, Hanson,
E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU: que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement, et le préambule étant lu, et un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller McDougall, il est

RESOLU: que ledit préambule soit modifié de façon à y inclure en regard des item correspondants les montants suivants:

ITEM	MONTANTS
1	\$2,500,000.00
2	1,500,000.00
3	2,000,000.00
4	3,500,000.00
5	9,000,000.00
6	800,000.00
7	1,500,000.00
8	200,000.00
9	3,100,000.00
10	2,400,000.00
11	3,500,000.00
12	500,000.00
13	4,500,000.00.

Ledit préambule, tel que modifié, est alors agréé.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Moore,
Appuyé par les conseillers Lafaille, Simoneau,
Despatis et Hanley,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude dudit projet de règlement.

Et, un nouveau débat s'engageant et du consentement unanime des conseillers présents, les conseillers Moore, Lafaille, Simoneau, Despatis et Hanley retirent leur motion.

Sur la proposition du conseiller Delisle,
Appuyé par le conseiller Moore,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au MARDI, 19 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Longpré

Je donne mon assentiment et j'appose
ma signature aux résolutions, etc.
contenues dans ce procès-verbal.

Jean Rappeau
MAIRE,
Jean Rappeau
MAIRE.

MONDAY, MARCH 18th 1957

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council accordingly proceeded with the reading of said draft by-law, and the preamble being read, and a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor McDougall, it was

RESOLVED:- that said preamble be amended so as to include in regard to the item corresponding the following amounts:

ITEM	AMOUNTS
1	\$ 2,500,000.00
2	1,500,000.00
3	2,000,000.00
4	3,500,000.00
5	9,000,000.00
6	800,000.00
7	1,500,000.00
8	200,000.00
9	3,100,000.00
10	2,400,000.00
11	3,500,000.00
12	500,000.00
13	4,500,000.00

Said preamble, as amended, was then agreed to.

Article 1 being read, and a debate arising,

Moved by Councillor Moore,
Seconded by Councillors Lafaille, Simoneau,
Despatis and Hanley,

That this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of said draft by-law.

And, a new debate arising and by unanimous consent of the Councillors present, Councillors Moore, Lafaille, Simoneau, Despatis and Hanley withdraw their motion.

On motion of Councillor Delisle,
Seconded by Councillor Moore,

That this Council adjourn until TUESDAY, March 19th, 1957, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and I am
affixing my signature to the
resolutions, etc. contained in
these minutes.

C. Longpré

CITY CLERK.

Jean Rappeau
MAYOR,
Jean Rappeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue MARDI, le 19 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisel, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Hiding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouquin, David et Allard.

Du consentement unanime des membres présents, le conseiller Lauriault est choisi pour présider la présente séance.

Le conseiller Lauriault prend le fauteuil.

Du consentement unanime des membres présents, le rapport suivant du Comité exécutif à l'effet d'avancer d'une heure le temps réglementaire dans la Cité de Montréal entre le 28 avril et le 27 octobre 1957, est soumis:

(Pour rapport Voir page Volume des rapports)

QUESTION DE PRIVILEGE

Le conseiller Hanley soulève une question de privilège et proteste contre certaines déclarations extraordinaires faites par Son Honneur le Maire, à Winnipeg, et qui sont reproduites dans le quotidien de Montréal "The Herald", du 19 mars 1957. Il cite dudit article les déclarations suivantes qu'aurait faites Son Honneur le Maire, savoir: "que le plan Dozois est un "scheme"; que le Pacifique Plante va demeurer assistant directeur du service de la police; qu'il étudie l'opportunité d'en appeler à la Cour Suprême du jugement de la Cour d'appel de la Province de Québec qui a réhabilité le directeur Langlois; qu'il existe au Conseil municipal une opposition systématique de la part de certains conseillers; que son groupe de La Ligue de l'Action Civique projetait de prendre le contrôle du Comité exécutif et du Conseil municipal aux prochaines élections et que les troubles survenus dans l'est de la ville avaient été "arrangés" en prévision du retour du directeur du service de la police, M. Langlois" (pour article, voir dossier du Conseil). Il proteste vivement contre de telles déclarations qu'il considère non fondées et comme une insulte au directeur Langlois et au Conseil municipal, attendu que ces troubles durent depuis deux ans. Il prétend que c'est illégal, selon la charte, pour quelque groupe que ce soit, de prendre le contrôle du Conseil et que ces déclarations font contraste avec la promesse qu'il a faite au Conseil, vendredi dernier, que "le maire de Montréal ne contrecarrerait pas le travail du directeur du service de la police".

Il termine en disant qu'il ne se rappelle pas qu'un seul projet de Son Honneur le Maire ou du Comité exécutif ait été refusé par le Conseil et qu'en conséquence, il n'a pas dit la vérité et que s'il était sincère, il aurait dû faire ces déclarations lors de la séance du Conseil, vendredi dernier, et non pas à Winnipeg.

Le conseiller Vezeau soulève un point d'ordre et prétend que le conseiller Hanley devrait attendre que Son Honneur le Maire soit de retour avant de l'accuser, afin de lui permettre de se défendre.

Parlant sur ce point d'ordre, le conseiller Croteau souligne que c'est le privilège du conseiller Hanley de s'en prendre actuellement au Maire, car si ce dernier a des déclarations à faire sur l'administration de la ville de Montréal, il devrait les faire au Conseil municipal de Montréal.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on TUESDAY, March 19th 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of the members present, Councillor Lauriault was chosen to preside the present meeting.

Councillor Lauriault take the chair.

By unanimous consent of the members present, the following report from the Executive Committee to advance by one hour Standard Time in the City of Montréal between April 28th, and October 27th, 1957, was submitted:

QUESTION OF PRIVILEGE

Councillor Hanley rose to a question of privilege to protest against some extraordinary statements made by His Worship the Mayor at Winnipeg and published in the Montreal Daily Herald on March 19th 1957. He quoted from the article the following declarations attributed to His Worship the Mayor, to wit: That the Dozois plan was a "scheme"; that Mr. Pacifique Plante will remain as assistant Director of the Police Department; that he is studying the advisability of appealing to the Supreme Court against the judgment of the Quebec Court of Queen's Bench (Appeal side) which reinstated Director Langlois; that there is in the City Council systematic opposition on the part of some Councillors; that his Civic Action group proposed to take control of the Executive Committee and of the Council at the next elections; and that the disturbance which had occurred in the East end had been "planned" in view of the imminent return of Police Director Albert Langlois. (for text of article, see Council file). He forcibly protested against such statements which he considered to be unfounded and an insult to Director Langlois and to the City Council, as such troubles have existed for some two years. He alleged that it was illegal, according to the Charter, for any group whatsoever to take control of Council and that these declarations are contrary to the promise which he had made to Council, last Friday, that "the Mayor of Montréal would not interfere with the work of the Director of the Police Department."

He concluded by stating that he could not recall when one single project from the Mayor or the Executive Committee had been refused by the Council and that, consequently, His Worship had not told the truth and, had he been sincere, he would have made his declarations at the Council meeting last Friday, and not at Winnipeg.

Councillor Vezeau rose on a point of order and pretended that Councillor Hanley should await the arrival of His Worship the Mayor before making accusations against him, so as to give him a chance to defend himself.

Speaking on this point of order, Councillor Croteau emphasized that it was Councillor Hanley's privilege to take this stand against the Mayor now as, if the latter had statements to make on the City administration he should make them before the Montreal City Council.

MARDI, le 19 mars 1957

Le membre président déclare que le conseiller Hanley est dans l'ordre lorsqu'il souligne la partie de la déclaration où Son Honneur le Maire accuse les conseillers de faire de l'objection systématique, mais il est hors d'ordre lorsqu'il parle de l'appel du jugement Langlois.

Parlant sur cette question de privilège, le conseiller Lafaille dit que les déclarations du Maire sont fausses et, pour le prouver, il informe le Conseil qu'il a fait faire, il y a environ deux mois, un résumé des rapports que le Comité exécutif a transmis au Conseil. D'après ce résumé, le Comité exécutif a, du 1er décembre 1954 au 4 septembre 1956, transmis au Conseil 2,252 rapports; sur ce nombre, .0938% des rapports transmis par le Comité exécutif au Conseil ont été retournés, c'est-à-dire seulement .05%, si l'on exclu ceux qui ont été retournés à l'Exécutif à la suggestion de l'administration elle-même.

Devant ces chiffres, il se demande où se trouve l'objection systématique dont se plaint Son Honneur le Maire. Il ajoute espérer que des agences télégraphiques lui rapporteront ces renseignements. A son avis, il dit que Son Honneur le Maire fait de la démagogie et jette du discrédit sur le Conseil municipal; il aurait dû faire ces remarques lors de la séance du Conseil de vendredi dernier, alors que nous aurions pu lui répondre. Il ajoute que lui et ses collègues étaient sous l'impression que Son Honneur le Maire était parti dans l'ouest faire une tournée de bonne entente et de publicité de bon aloi à la ville de Montréal, mais quand il accuse le Conseil de faire de l'opposition systématique, Son Honneur le Maire trompe sciemment la population et manifeste de la mauvaise foi.

En terminant, il dépose sur le bureau le relevé des rapports du Comité exécutif soumis au Conseil dont il a fait mention plus haut (pour relevé, voir dossier du Conseil).

Le conseiller Hanson demande si ce qui est écrit dans le journal "The Herald" n'aurait pas été dit lors d'une conférence de presse plutôt que lors d'une causerie.

Parlant sur la même question de privilège, le conseiller Laberge trouve les déclarations de Son Honneur le Maire malheureuses et il les qualifie de mensonges éhontés; il prétend que l'honneur du Conseil a été attaqué et que M. Drapeau n'a pas le droit d'imputer une opinion quelconque aux conseillers. Il informe alors le Conseil de son intention de proposer une motion de censure et demande en conséquence de lui accorder quelques minutes afin de la rédiger.

Le président du Comité exécutif soulève un point d'ordre et déclare qu'à son avis, une telle motion est hors d'ordre vu qu'aucun avis n'a été donné à cette fin. Le membre président émet lui aussi un doute à ce sujet. Il demande au greffier de la Cité d'obtenir l'opinion du Contentieux à ce sujet avant de se prononcer.

Le président du Comité exécutif donne alors lecture d'un autre article publié dans le quotidien "The Star" qui, à son avis, contredit le compte rendu du quotidien "The Herald" du jour et ajoute que l'on fait une tempête dans un verre d'eau.

Les conseillers O'Flaherty, Burrows et Marchand parlent également sur cette question de privilège et blâment les déclarations faites par Son Honneur le Maire.

Le conseiller Croteau déclare que tout ce qui s'est dit sur cette question aura le même effet qu'une motion de censure. Il prie en conséquence le conseiller Laberge, qui est l'ami de charité, de ne pas présenter de motion de censure car, ce n'est pas la personne que l'on doit considérer dans le Maire, mais la fonction qu'il représente. Les conseillers J.-M. Savignac, Lafaille, Bass, O'Flaherty et Marchand prient également le conseiller Laberge de ne pas présenter de motion.

Le conseiller Laberge tient ici à dire qu'il est aussi honnête que le Maire ou quelque autre membre du Comité exécutif et que l'on ne devrait pas faire de déclarations qui laissent entendre que des conseillers ne seraient pas honnêtes.

Il termine en disant qu'il ne présentera pas de motion de censure.

TUESDAY, MARCH 19th, 1957

The presiding member stated that Councillor Hanley was in order when he pointed out that part of His Worship the Mayor's declaration in which he accused the Councillor of systematic obstruction, but that he was out of order when he spoke of the appeal from the Langlois judgment.

Speaking of this question of privilege, Councillor Lafaille stated that the Mayor's statements were false and, to prove this, he told Council that he had, some two months ago, secured a summary of all reports which the Executive Committee had sent to Council. From this summary, it was shown that the Executive Committee, from December 1st, 1954, to September 4th 1956, sent to Council 2,252 reports; of this number 0.0938 % were sent back to the Executive, and this is reduced to 0.05% if we exclude those which were sent back at the request of the Administration itself.

In the face of these figures, he asked where one could find systematic obstruction as complained of by His Worship the Mayor. He hoped that the news wire services would send him this information. In his opinion, he said, the Mayor was practising demagoguery and reflected discredit on the City Council; he should have made his remarks at last Friday's Council meeting, when he could have been answered. He added that he, as well as his colleagues, had been under the impression that His Worship the Mayor had left for the West to make a goodwill tour and to make good publicity for the City but when he accused Council of making systematic obstruction, His Worship knowingly misinformed the public and gave evidence of bad faith.

In concluding, he tabled the summary of Executive Committee reports submitted to Council which he had referred to previously. (for summary, see Council file.)

Councillor Hanson asked whether the statements in the article in the Herald were not stated in a Press Conference rather than in an address.

Speaking on the same question of privilege, Councillor Laberge found that the Mayor's statements were unfortunate and he qualified them as "shameless lies"; he stated that the honour of the Council had been attacked and that Mayor Drapeau did not have the right to attribute any motives to Councillors. He informed Council of his intention to move a vote of censure and asked for a few minutes' time in which to draft it.

The Chairman of the Executive Committee rose to a point of order and said that, in his opinion, such a motion would be out of order as no notice of motion had been given thereof. The presiding member stated that he had some doubts about this point and asked the City Clerk to obtain an opinion from the Law Department before making a decision.

The Chairman of the Executive Committee then read another article published in the Montreal Star, which, in his opinion, contradicted the account given in the Herald of the same date and added that he considered the whole thing a "tempest" in a glass of water.

Councillors O'Flaherty, Burrows, and Marchand also spoke on this question of privilege and criticized the statements attributed to the Mayor.

Councillor Croteau said that all that had been said on this question would have the same effect as a vote of censure. He therefore asked Councillor Laberge, as a charitable man which he was, not to move his vote of censure as it was not the individual which we were supposed to see in the Mayor but the office which he filled. Councillors J.-M. Savignac, Lafaille, Bass, O'Flaherty and Marchand also asked Councillor Laberge to refrain from making his motion.

Councillor Laberge here added that he was just as honest as the Mayor or any member of the Executive Committee and that no one should make any remarks which could be interpreted as meaning that city Councillors were not honest.

He concluded by stating that he would not move a vote of censure.

MARDI, le 19 mars 1957

1.- Du consentement unanime des membres présents, le Conseil reprend l'étude du rapport du Comité exécutif à l'effet d'avancer d'une heure le temps réglementaire dans la Cité de Montréal entre le 28 avril et le 27 octobre 1957.

Proposé par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par les conseillers Hanson, Croteau et Sarrazin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

2.- Du consentement unanime des membres présents, le rapport suivant du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$150,000.00 pour la construction, soit en régie ou par contrat, du côté ouest de l'émissaire du collecteur Saint-Pierre, d'une digue en terre pour canaliser les eaux d'égouts jusqu'en eau profonde et travaux corrélatifs, est soumis:

(Pour rapport 116099 Voir page 162 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, Croteau, Sarrazin, Loïselle,
O'Flaherty, Burrows et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Du consentement unanime des membres présents, il est alors

Proposé par le conseiller Hanley,
Appuyé par le conseiller O'Flaherty,

Que la résolution du conseil à l'effet de voter un crédit de \$150,000.00 pour la construction, soit en régie ou par contrat, du côté ouest de l'émissaire du collecteur Saint-Pierre, d'une digue en terre pour canaliser les eaux d'égouts jusqu'en eau profonde et travaux corrélatifs, soit recon- sidérée.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Du consentement unanime des membres présents, il est

RESOLU:- que l'étude dudit rapport soit différée.

3.- Du consentement unanime des membres présents, le rapport suivant du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$14,500.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 83-2, 83-3 et 84-1 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges, du chemin de la Côte-des-Neiges à la rue de Namur, et dans la rue de Namur, de la rue projetée nos 83-2, 83-3 et 84-1 à l'égout existant, est soumis:

(Pour rapport E-1257 Voir page 161 Volume 50 des rapports)

TUESDAY, MARCH 19th, 1957

1.- By unanimous consent of the members present, Council resumed consideration of the report from the Executive Committee to advance an hour ahead the standard time in the City of Montréal between April 28th and October 27th, 1957.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Croteau and Sarrazin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

2.- By unanimous consent of the members present, the following report from the Executive Committee to vote a credit of \$150,000.00 for the construction, by day-labor or by contract, of the west side of the emissary of the St-Pierre collector, of an earth dyke to channel the sewer waters to deep water and correlative works, was submitted.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, Croteau, Sarrazin, Loïselle,
O'Flaherty, Burrows and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

By unanimous consent of the members present, it was then

Moved by Councillor Hanley,
Seconded by Councillor O'Flaherty,

That the resolution of Council to vote a credit of \$150,000.00 for the construction, by day-labor or by contract, of the west side of the emissary of the St-Pierre collector, of an earth dyke to channel the sewer waters to deep water and correlative works, be reconsidered.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

By unanimous consent of the members present, it was

RESOLVED:- that consideration of said report be deferred.

3.- By unanimous consent of the members present, the following report of the Executive Committee to vote a credit of \$14,500.00 to lay a sewer in projected street Nos. 83-2, 83-3 and 84-1 of the cadastre of the incorporated Village of Côte-des-Neiges, from Côte-des-Neiges Road to de Namur Street, and in de Namur Street, in projected streets Nos. 83-2, 83-3 and 84-1 to the existing sewer, was submitted.

MARDI, le 19 mars 1957

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, Croteau et Sarrasin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

4.- A ce stage de la séance, le président du Comité exécutif dépose sur la table certains renseignements demandés par le conseiller J.-O. Asselin, concernant les emprunts autorisés et non contractés.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude des articles 4 et 5 du présent ordre du jour est différée.

5.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport V-33 Voir page 60 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence. (Les conseillers Gagliardi et Laberge dissidents)

6.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport V34-41-46 Voir page 60 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Le membre président déclare les deux rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

7.- Les articles 8 à 68 inclusivement de l'ordre du jour étant lus pour prendre en délibération les rapports suivants du Comité exécutif:

(Pour rapports E-1223 Voir page 62 à 92 Volume 50 des rapports)

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 25 MAR 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 25 MAR 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 25 MAR 1957

THURSDAY, MARCH 19th, 1957

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, Croteau and Sarrasin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

4.- At this stage of the meeting, the Chairman of the Executive Committee certain information required by Councillor J.-O. Asselin, concerning the authorized loans which had never been contracted.

By unanimous consent of the members present, consideration of articles 4 and 5 of the present order of the day were deferred.

5.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly. (Councillors Gagliardi and Laberge dissenting)

6.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The presiding member declared the 2 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

7.- Articles 8 to 68 inclusively of the order of the day being read to consider the following reports from the Executive Committee:

MARDI, le 19 mars 1957

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau,

Que lesdits rapports soient adoptés.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,
elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 MAR 1957

8.- L'article 69 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport P3-2262 Voir page 92 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Kolber, Victor et Bass, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare que les 62 rapports ci-dessus sont adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

9.- L'article 70 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport P3-2261 Voir page 92 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est alors

Proposé par le conseiller Bertrand,
Appuyé par le conseiller E. Pigeon,

Que la présente séance soit ajournée au MERCREDI, 20 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Proposé en amendement par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que la présente séance soit ajournée au MARDI, 19 mars 1957, à 8 heures et 30 du soir, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté sur division et il est

RESOLU: en conséquence.

Et, advenant 8 heures et 30 du soir, ce jour.

SONT PRÉSENTS: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sawé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-M. Dupuis, Vanier, Leblanc, Pierre DesMarais, Lafaille, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Lépine, Simoneau, Vachon, Hudon, English, Brischois, Loisel, et

TUESDAY, MARCH 19th, 1957

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau,

That said reports be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

8.- Article 69 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Kolber, Victor and Bass, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

The presiding member declared the 62 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

9.- Article 70 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was then

Moved by Councillor Bertrand,
Seconded by Councillor E. Pigeon,

That the present meeting be adjourn until WEDNESDAY, March 20th, 1957, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

Moved in amendment by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That the present meeting be adjourn until TUESDAY, March 19th, 1957, at 8.30 o'clock p.m., to continue the study of the present order of the day.

Said amendment being put, it was adopted on division and it was

RESOLVED: accordingly.

And, at 8.30 o'clock, p.m., this day.

WERE PRESENT: Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

MARDI, le 19 mars 1957

E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Desjardins, Amand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Hiding, Guilbeault, Bonnier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, David et Allard.

Du consentement unanime des membres présents, le conseiller Lortie est choisi pour présider la présente séance.

Le conseiller Lortie prend le fauteuil.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude des articles 70 à 80 inclusivement du présent ordre du jour est différée.

10.- L'article 81 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116013 Voir page 109 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers A. Dupuis et Mayer,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Bertrand,
Appuyé par les conseillers J.-H. Dupuis et J.-O. Asselin,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude dudit article 81 de l'ordre du jour.

Et, un nouveau débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers Bertrand, J.-H. Dupuis et J.-O. Asselin retirent leur motion.

Et, un autre débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Bertrand,
Appuyé par le conseiller E. Pigeon,

Que l'étude du rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil, constituant l'article 81 du présent ordre du jour soit différée.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers Bertrand et E. Pigeon retirent leur motion.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

11.- Du consentement unanime des membres présents, le Conseil reprend l'étude de l'article 70 de l'ordre du jour qui avait été différée à une phase antérieure de la présente séance.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 10 MAY 1957

TUESDAY, MARCH 19th, 1957

E.-T. Asselin,

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of the members present, Councillor Lortie was chosen to preside the present meeting.

Councillor Lortie take the chair.

By unanimous consent of the members present, consideration of articles 70 to 80 inclusively of the present order of the day were deferred.

10- Article 81 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors A. Dupuis and Mayer,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Bertrand,
Seconded by Councillors J.-H. Dupuis and J.-O. Asselin,

That this Council resolve itself into Committee of the whole to continue the study of said article 81 of the order of the day.

And, a new debate arising, by unanimous consent of the members present, Councillors Bertrand, J.-H. Dupuis and J.-O. Asselin withdrew their motion.

And, another debate arising,

Moved by Councillor Bertrand,
Seconded by Councillor E. Pigeon,

That consideration of the report from the Executive Committee now before Council, constituting article 81 of the present order of the day be deferred.

And, another debate arising, by unanimous consent of the members present, Councillors Bertrand and E. Pigeon withdrew their motion.

The main motion then being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

11.- By unanimous consent of the members present, the Council resumed consideration of article 70 of the order of the day which had been deferred at a prior stage of the present meeting.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

MARDI, le 19 mars 1957

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller J.-M. Savignac, il est

RESOLU:— que la motion principale soit mise aux voix.

Le Conseil se partage en conséquence comme suit sur la motion principale:

POUR: Les conseillers Pierre DesMarais, Drapeau, English, Hanson, Vezeau, Flynn, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Niding et Sigouin. (12)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Lafaille, Lortie, Croteau, Murphy, Lépine, Simoneau, Vachon, Hudon, Brisebois, Loiseau, Archaubault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Crompt, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Roland Savignac, Guilbeault, Bonnier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Couterbridge et Alard. (47)

Ainsi, la motion des conseillers Lafaille, Pierre DesMarais, Hanson, E. Hamelin et Croteau, constituant l'article 70 de l'ordre du jour, est sans effet, vu qu'elle n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

12.- L'article 71 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115960 Voir page 93 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

13.- L'article 72 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-2228 Voir page 104 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

14.- L'article 73 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1226 Voir page 104 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 AVR 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 AVR 1957
VP 532 Vol 290

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957
VP 99 Vol 291

TUESDAY, MARCH 19th, 1957

And, a debate arising,

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac, it was

RESOLVED:— that the main motion be put.

Council accordingly divided as follows on the main motion:

YEAS: Councillors Pierre DesMarais, (12)

NAYS: Councillors Filion, (47)

Thus, the motion of Councillors Lafaille, Pierre DesMarais, Hanson, E. Hamelin and Croteau, constituting article 70 of the order of the day, was without effect, as it did not gather a sufficient number of votes.

12.- Article 71 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

13.- Article 72 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

14.- Article 73 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

MARDI, le 19 mars 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

15.- L'article 74 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-2249 Voir page 105 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-O. Asselin,
Flynn, E.-T. Asselin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

16.- L'article 75 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-2250 Voir page 106 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-O. Asselin,
Flynn et E.-T. Asselin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

17.- L'article 76 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1236 Voir page 107 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Crompt, Loïselle,
O'Flaherty et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

18.- L'article 77 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PE-1225 Voir page 107 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

19.- L'article 78 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1228 Voir page 108 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers A. Dupuis, Mayer et
Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

TUESDAY, MARCH 19th, 1957

15.- Article 74 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-O. Asselin,
Flynn, E.-T. Asselin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

16.- Article 75 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-O. Asselin,
Flynn and E.-T. Asselin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

17.- Article 76 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loïselle,
O'Flaherty and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

18.- Article 77 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Sigouin, Croteau, J.-P.
Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

19.- Article 78 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors A. Dupuis, Mayer and
Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MARDI, le 19 mars 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

20.- L'article 79 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1230 Voir page 108 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Leblanc, Niding et
J.-M. Savignac, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

21.- L'article 80 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-2265 Voir page 109 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
Grégoire, Bonnier et E. Pigeon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare les 10 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

22.- L'article 82 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1246 Voir page 110 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

23.- L'article 83 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 102401-36
115969 Voir page 110 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

TUESDAY, MARCH 19th, 1957

20.- Article 79 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Leblanc, Niding and
J.-M. Savignac, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

21.- Article 80 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Grégoire, Bonnier and E. Pigeon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The presiding member declared the 10 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

22.- Article 82 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

23.- Article 83 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

MARDI, le 19 mars 1957

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Delisle,

Que la présente séance soit ajournée au MERCREDI, 20 mars 1957, à
3 heures de l'après-midi.

Proposé en amendement par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller Clouette,

Que la présente séance soit ajournée au MERCREDI, 20 mars 1957, à
10 heures 30 du matin.

Du consentement unanime du Conseil, les conseillers Pierre DesMarais
et Clouette retirent leur amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée et
il est

RESOLU: en conséquence.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Longpré

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Jean Brasseur
MAIRE,
Jean Brasseur
MAIRE.

TUESDAY, MARCH 19th, 1957

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Delisle,

That the present meeting be adjourn until WEDNESDAY, March 20th, 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

Moved in amendment by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Clouette,

That the present meeting be adjourned until WEDNESDAY, March 20th, 1957,
at 10.30 o'clock a.m.

By unanimous consent of Council, Councillors Pierre DesMarais and
Clouette withdrew their amendment.

The main motion then being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

C. Longpré

CITY CLERK.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

Jean Brasseur
MAYOR,
Jean Brasseur
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue MERCREDI, 20 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Kolber, Leblanc, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Lépine, Vautelot, Lévesque, Vachon, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Miding, Poitras, Guilbeault, Bomier, Montpetit, Campeau, Angers, Antoine Trambly, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Coterbridge, Boissonnault, Pélouquin, David et Allard.

Du consentement unanime des membres présents, le conseiller Lauriault est choisi pour présider la présente séance.

Le conseiller Lauriault prend le fauteuil.

1.- L'article 84 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115970 Voir page 111 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-N. Drapeau, Allard,
Montpetit et Despatis,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

2.- L'article 85 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115969 Voir page 112 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Desmarais, Hanson
et Croteau, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

3.- L'article 86 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115968 Voir page 112 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Desmarais, Hanson
et Croteau, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude de l'article 87 est différée.

4.- L'article 88 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on WEDNESDAY, March 20th, 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of the members present, Councillor Lauriault was chosen to preside the present meeting.

Councillor Lauriault took the chair.

1.- Article 84 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Allard,
Montpetit and Despatis,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED; accordingly.

2.- Article 85 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre Desmarais,
Hanson and Croteau, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

3.- Article 86 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre Desmarais,
Hanson and Croteau, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

By unanimous consent of the members present, consideration of article 87 was deferred.

4.- Article 88 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MERCREDI, le 20 mars 1957

(Pour rapport Voir page 112 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Hanson,
et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

5.- L'article 89 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1229 Voir page 113 Volume 50 des rapports)

Du consentement unanime des membres présents, le rapport suivant du Comité exécutif en date du 1er mars 1957, est substitué à celui en date du 13 février 1957, savoir:-

(Pour rapport Voir page Volume des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller J.-O. Asselin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

6.- L'article 90 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1235 Voir page 113 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Croteau, J.-P. Hamelin
et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude des articles 91 et 92 est différée.

7.- L'article 93 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115896 Voir page 115 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers A. Tremblay et
E. Hamelin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

8.- L'article 94 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

WEDNESDAY, MARCH 20th, 1957

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

5.- Article 89 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

By unanimous consent of the members present, the following report from the Executive Committee dated March 1st, 1957, was substituted to the one dated February 13th, 1957, to wit:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-O. Asselin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

6.- Article 90 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Croteau, J.-P. Hamelin,
and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

By unanimous consent of the members present, consideration of articles 91 and 92 was deferred.

7.- Article 93 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors A. Tremblay and
E. Hamelin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

8.- Article 94 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MERCREDI, le 20 mars 1957

(Pour rapport 116009 Voir page 115 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller J.-O. Asselin, il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

9.— L'article 95 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116010 Voir page 115 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers A. Tremblay et E. Hamelin,
il est

RESOLU:— que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare les 9 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

10.— L'article 96 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116007 Voir page 116 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais, Hanson,
E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé en amendement par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Bass, J.-O. Asselin, et
J.-M. Savignac,

Que l'étude dudit rapport soit différée.

Et, un nouveau débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers Lafaille, Bass, J.-O. Asselin et J.-M. Savignac retirent leur motion.

Et, un autre débat s'engageant,

Proposé en amendement par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-H. Dupuis et J.-O. Asselin,

Que l'étude dudit rapport soit différée.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Kolber, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Lortie, Croteau, Lépine, Vautelot, Vachon, Hudon, Despatis, Brisbois, Loiseleur, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Lessard, Desjardins, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campau, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault et Allard. (40)

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 APR 1957

WEDNESDAY, MARCH 20th, 1957

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-O. Asselin, it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

9.— Article 95 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors A. Tremblay and
E. Hamelin, it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

The presiding member declared the 9 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

10.— Article 96 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved in amendment by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Bass, J.-O. Asselin
and J.-M. Savignac,

That consideration of said report be deferred.

And, a new debate arising, by unanimous consent of the members present, Councillors Lafaille, Bass, J.-O. Asselin and J.-M. Savignac withdrew their motion.

And, another debate arising,

Moved in amendment by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-H. Dupuis and
J.-O. Asselin,

That consideration of said report be deferred.

Said amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (40)

(for names, see opposite page)

MERCREDI, le 20 mars 1957

CONTRE: Les conseillers Edmond Hamelin, Pierre DesMarais, Lyall, Drapeau, Murphy, English, Sarrazin, Hanson, Grégoire, Vezeau, Crompt, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Hiding, Guilbeault, Montpetit, Angers, Saulnier, Letellier de Saint-Just, Boissonnault, Pélouquin et David. (30)

Ainsi, ledit amendement est sans effet, vu qu'il n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

La motion principale étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Edmond Hamelin, Burrows, Vanier, Kolber, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lyall, Lortie, Drapeau, Murphy, Vautelet, Hudon, English, Sarrazin, Loïselle, Archambault, Hanson, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Hiding, Guilbeault, Montpetit, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Letellier de Saint-Just, Boissonnault, Pélouquin et David. (43)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-H. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Lafaille, Croteau, Lépine, Vachon, Despatis, Brisebois, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Desjardins, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lanciault, et Allard. (27)

Ainsi, ladite motion principale est sans effet, vu qu'elle n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

11.- L'article 97 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116035 Voir page 117 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin, Croteau et Sarrazin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-H. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, J.-O. Asselin, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Kolber, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Vautelet, Vachon, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Archambault, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Vezeau, Crompt, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Hiding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Boissonnault, Pélouquin, David et Allard. (60)

CONTRE: Les conseillers O'Flaherty, Burrows, Bass, Lafaille, Murphy, Lépine, Loïselle, Gagliardi, Léopold Pigeon, Lessard, Roland Savignac, et Campeau. (12)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 15 APR 1957

WEDNESDAY, MARCH 20th, 1957

NAYS: Councillors Edmond Hamelin, (30)

Thus, said amendment was without effect, as it had not obtained the required number of votes.

The main motion then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Edmond Hamelin, (43)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (27)

Thus, the main motion was without effect, as it had not obtained the required number of votes.

11.- Article 97 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin, Croteau and Sarrazin,

That said report be adopted.

And, a debate arising, and said motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (60)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors O'Flaherty, (12)

Thus, said motion was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmatives votes.

MERCREDI, le 20 mars 1957

Proposé par le conseiller Marchand,
Appuyé par le conseiller A. Tremblay,

Que la présente séance soit ajournée au JEUDI, 21 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi.

Proposé en amendement par le conseiller Clouette,
Appuyé par le conseiller Labelle,

Que la présente séance soit ajournée au MERCREDI, 20 mars 1957, à 8 heures 30 du soir.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Edmond Hamelin, Sauvé, Bass, Pierre Desmarais, Lauriault, Lyall, Drapeau, Murphy, Lépine, Vachon, Hudon, Brisebois, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Hanson, Vezeau, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Angers, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, David et Allard. (40)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-H. Savignac, O'Flaherty, Burrows, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Kolber, Leblanc, Lafaille, Lortie, Croteau, Vautel, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Loïselle, Léopold Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Lessard, Crompt, Roland Savignac, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Boissomault, et Féloquin. (32)

Ainsi, ledit amendement est adopté, et il est

RESOLU: en conséquence.

Et, advenant 8 heures 30 du soir.

SONT PRESENTS: Les conseillers Filion, J.-H. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, J.-C. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Drapeau, Croteau, Murphy, Lépine, Lévesque, Vachon, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Brisebois, Loïselle, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Moisan, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, David et Allard.

Du consentement unanime des membres présents, le conseiller Lauriault est choisi pour présider la présente séance.

Le conseiller Lauriault prend le fauteuil.

QUESTION DE PRIVILEGE

Le conseiller Pierre Desmarais souleve une question de privilège et proteste contre certaines déclarations publiées dans un communiqué du Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal, en date du 18 mars 1957, sous la signature de M. Robert Langlois, vice-président du syndicat, relativement à certains propos qu'il aurait tenus, au sujet du temps supplémentaire payé par la Cité de Montréal aux employés municipaux. Il considère ces décla-

WEDNESDAY, MARCH 20th, 1957

Moved by Councillor Marchand,
Seconded by Councillor A. Tremblay,

That the present meeting be adjourned until THURSDAY, March 21st, 1957, at 3 o'clock in the afternoon.

Moved in amendment by Councillor Clouette,
Seconded by Councillor Labelle,

That the present meeting be adjourned until WEDNESDAY, March 20th, 1957, at 8.30 o'clock p.m.

Said amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Edmond Hamelin, (40)

NAYS: Councillors Filion, (32)

Thus, said amendment was adopted, and it was

RESOLVED: accordingly.

And, at 8.30 o'clock p.m.

WERE PRESENT: Councillors Filion,

By unanimous consent of the members present, Councillor Lauriault was chosen to preside the present meeting.

Councillor Lauriault resumed the chair.

QUESTION OF PRIVILEGE

Councillor Pierre Desmarais rose to a question of privilege and protested against certain declarations made and published in a communication from the National Syndicate of Municipal Employees of Montréal, dated March 18th 1957, over the signature of Mr. Robert Langlois, Vice-president of the Syndicate, concerning certain statements which he was suppose to have made relating to over-time paid to municipal employees by the City of Montréal. He considered these statements very insulting and said that he understood why

MERCREDI, le 20 mars 1957

rations très injurieuses et déclare comprendre pourquoi les citoyens qui se respectent hésitent beaucoup avant d'accepter de siéger à l'hôtel de ville pour servir leurs concitoyens. Il informe le Conseil qu'il remettra ce document à ses avocats, car il croit qu'il contient du libelle. Il s'élève contre cette façon d'injurier le président et d'autres membres du Comité exécutif.

Il termine en disant que les personnes qui l'attaquent de cette façon devront en subir les conséquences.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 10 MAY 1957

12.- L'article 98 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110926-4 Voir page 116 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par les conseillers Hanson, E. Hamelin et
Sarrazin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lyall, Drapeau, Murphy, Lépine, Lévesque, Vachon, Hudon, Sarrazin, Brisebois, Archambault, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Hanson, Grégoire, Lessard, Vezeau, Grompt, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Montpetit, Moisan, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et David. (55)

CONTRE: Les conseillers Lafaille, Croteau, Despatis, Gagliardi, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Bonnier, Lanciault et Allard. (9)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence,

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 15 APR 1957

13.- L'article 99 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110928-8 Voir page 116 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Angers, E. Hamelin et
Vachon, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 10 MAY 1957

14.- L'article 100 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110928-7 Voir page 117 Volume 50 des rapports)

WEDNESDAY, MARCH 20th, 1957

citizens who respected themselves have great hesitancy in accepting to sit at the City Hall to represent their fellow-citizens. He told Council that he would submit this document to his attorneys because he thought that it contained libellous statements. He protested against this means of insulting the Chairman and other Members of the Executive Committee.

He ended by stating that the persons who attacked him in this manner would pay the consequences.

12.- Article 98 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, E. Hamelin
and Sarrazin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (55)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Lafaille, (9)

Thus, said motion was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

13.- Article 99 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Angers, E. Hamelin and
Vachon, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

14.- Article 100 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MERCREDI, le 20 mars 1957

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers J.-M. Drapeau, Allard,
Montpetit, Despatis et Moisan, il est

RESOLU:-- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 15 APR 1957

15.- L'article 101 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116011 Voir page 117 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers J.-O. Asselin, Flynn et
Wagar, il est

RESOLU:-- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare les 3 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 10 MAY 1957

16.- L'article 102 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116026 Voir page 118 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par les conseillers Hanson, E. Hamelin et
Sarrazin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller J.-H. Dupuis,

Que la présente séance du Conseil soit ajournée au JEUDI, 21 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi.

Proposé en amendement par le conseiller O'Hearn,
Appuyé par le conseiller Tozzi,

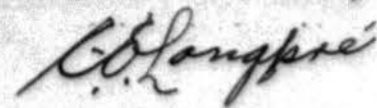
Que la présente séance du Conseil soit ajournée au JEUDI, 21 mars 1957, à 10 heures 30 du matin.

Du consentement unanime des membres présents, les conseillers O'Hearn et Tozzi retirent leur amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-- en conséquence.

LE GREFFIER DE LA CITE,



Je donne mon assentiment et j'appose
ma signature aux résolutions, etc.
contenues dans ce procès-verbal.

J. Drapeau
MAIRE,
J. Drapeau
MAIRE.

WEDNESDAY, MARCH 20th, 1957

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Allard,
Montpetit, Despatis and Moisan, it was

RESOLVED:-- that said report be adopted.

15.- Article 101 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors J.-O. Asselin, Flynn
and Wagar, it was

RESOLVED:-- that said report be adopted.

The presiding member declared the 3 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

16.- Article 102 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, E. Hamelin and Sarrazin,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-H. Dupuis,

That the present meeting of Council be adjourned until THURSDAY, March 21st, 1957, at 3 o'clock in the afternoon.

Moved in amendment by Councillor O'Hearn
Seconded by Councillor Tozzi,

That the present meeting of Council be adjourned until THURSDAY, March 21st, 1957, at 10.30 o'clock a.m.

By unanimous consent of the members present, Councillors O'Hearn and Tozzi withdrew their amendment.

The main motion then being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-- accordingly.



CITY CLERK.

I am giving my assent and I am
affixing my signature to the reso-
lutions, etc. contained in these
minutes.

J. Drapeau
MAYOR,
J. Drapeau
MAYOR.

SERVICE REGULIERE AJOURNEE

tenue le JEDI, 21 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Les conseillers Filion, J.-H. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Kolber, Leblanc, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Vachon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisel, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Pélouquin, David et Allard. Du consentement unanime des membres présents, le conseiller Lauriault est choisi pour présider la présente séance.
Le conseiller Lauriault prend le fauteuil.

QUESTION DE PRIVILEGE

Le conseiller Croteau soulève une question de privilège et déclare qu'à la suite de certains renseignements verbaux qu'il avait fournis au Conseil, il avait, à l'assemblée d'hier, induit le Conseil en erreur, lors du débat sur le rapport recommandant de voter un crédit de \$3,000,000.00 pour l'agrandissement de l'annexe de l'hôtel de ville, alors qu'il a déclaré que le Comité exécutif avait autorisé l'engagement d'architectes sans voter les crédits nécessaires à cette fin.

Il s'excuse d'avoir mal renseigné le Conseil; les renseignements fournis et la déclaration qu'il a faite n'étaient pas conformes aux faits, car le Conseil avait bel et bien voté le crédit requis à sa séance tenue le 8 juillet 1955.

1.- Le Conseil reprend l'étude du rapport suivant du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$2,000,000.00 pour l'aménagement de parcs et terrains de jeux et de golf, y compris la construction de bâtiments, la préparation des plans et autres travaux corrélatifs, constituant l'article 102 de l'ordre du jour, laissée en suspens lors de l'ajournement de la séance tenue le 20 mars courant.

Proposé par le conseiller Pierre Desmarais,
Appuyé par les conseillers Hanson, E. Hamelin
et Sarrazin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude de l'article 103 de l'ordre du jour est différée.

2.- L'article 104 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114951-1 Voir page 119 Volume 50 des rapports)

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

15 APR 1957

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on THURSDAY, March 21st, 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of the members present Councillor Lauriault was chosen to preside the present meeting.

Councillor Lauriault took the Chair.

QUESTION OF PRIVILEGE

Councillor Croteau rose to a question of privilege and stated that, following certain information which he had given verbally to Council, he had, at yesterday's meeting, induced Council into error when, on the debate on the report recommending a credit of \$3,000,000.00 for the extensions to the City Hall Annex, when he had stated that the Executive Committee had authorized the hiring of architects without voting the required credits.

He apologized for having misinformed Council; the incorrect information and the statement which he had made were not in accordance with the facts, as the Municipal Council had very definitely voted the required credit at a meeting held on July 8th 1955.

1.- Council resumed consideration of the following report from the Executive Committee to vote a credit of \$2,000,000.00 to lay-out parks playgrounds and golf courses, including the erection of buildings, the preparation of plans and other correlative works, constituting article 102 of the order of the day, left in abeyance at the adjournment of the meeting held on March 20th instant.

Moved by Councillor Pierre Desmarais,
Seconded by Councillors Hanson, E. Hamelin
and Sarrazin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

By unanimous consent of the members present, consideration of article 103 of the order of the day was deferred.

2.- Article 104 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

JEUDI, le 21 mars 1957

Proposé par Le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer et Sullivan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé en amendement par le conseiller Sullivan,
Appuyé par les conseillers A. Dupuis, J.-O. Asselin
et Vautelet,

Que ledit rapport présentement devant le Conseil soit modifié
en en retranchant dans le paragraphe a) les mots suivants "un pan coupé
à l'angle nord-ouest des rues Stanley et Dorchester, pour".

Et, un nouveau débat s'engageant, du consentement unanime des
membres présents, les conseillers Sullivan, A. Dupuis, J.-O. Asselin et
Vautelet retirent leur amendement.

Et, un autre débat s'engageant,

Proposé en amendement par le conseiller Murphy,
Appuyé par le conseiller Gagliardi,

Que ledit rapport présentement devant le Conseil soit retour-
né au Comité exécutif pour plus ample étude.

Du consentement unanime des membres présents, les conseillers
Murphy et Gagliardi retirent leur amendement.

Sur la proposition du conseiller J.-O. Asselin,
Appuyée par le conseiller Vautelet, il est alors

RESOLU: que l'étude dudit rapport soit différée.

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 26 JUN 1957

3.- L'article 105 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en déli-
bération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115964 Voir page 119 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, A. Tremblay
et Vachon, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 15 APR 1957

4.- L'article 106 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en déli-
bération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115966 Voir page 120 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été ap-
prouvée par la Commission
municipale de Québec

le 15 APR 1957

5.- L'article 107 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en déli-
bération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115965 Voir page 120 Volume 50 des rapports)

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer and Sullivan,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved in amendment by Councillor Sullivan,
Seconded by Councillors A. Dupuis, J.-O.
Asselin and Vautelet,

That said report now before Council be amended by striking out in
paragraph a) the following words "a cut corner at the northwest corner of
Stanley and Dorchester Streets, for".

And, a new debate arising, by unanimous consent of the members
present, Councillors Sullivan, A. Dupuis, J.-O. Asselin and Vautelet
withdrew their amendment.

And, another debate arising,

Moved in amendment by Councillor Murphy,
Seconded by Councillor Gagliardi,

That said report now before Council be referred back to the Executive
Committee for further study.

By unanimous consent of the members present, Councillors Murphy and
Gagliardi withdrew their amendment.

On motion of Councillor J.-O. Asselin,
Seconded by Councillor Vautelet, it was then

RESOLVED: that consideration of said report be deferred.

3.- Article 105 of the order of the day being read to consider the
following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, A. Tremblay,
and Vachon, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

4.- Article 106 of the order of the day being read to consider the
following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,
it was

RESOLVED: that said report be adopted.

5.- Article 107 of the order of the day being read to consider the
following report from the Executive Committee:

JEUDI, le 21 mars 1957

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine et Vezeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

6.- L'article 108 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115967 Voir page 121 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Drapeau,
Allard et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 15 APR 1957

7.- L'article 109 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115971 Voir page 121 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Saulnier,
Sigouin, Croteau, J.-P. Hamelin
et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 JUN 1957

8.- L'article 110 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115984 Voir page 122 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

9.- L'article 111 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115985 Voir page 122 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Kolber, Victor
et Bass, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine and Vezeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

6.- Article 108 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Drapeau,
Allard and Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

7.- Article 109 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier,
Sigouin, Croteau, J.-P. Hamelin,
and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

8.- Article 110 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and
Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

9.- Article 111 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Kolber, Victor
and Bass, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI, le 21 mars 1957

10.- L'article 112 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116006 Voir page 123 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Kliger,
Vautelet, A. Dupuis, Mayer et
Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

11.- L'article 113 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116004 Voir page 123 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Kolber, Victor
et Bass, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

12.- L'article 114 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116008 Voir page 124 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Angers, A. Tremblay
et Vachon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 10 MAY 1957

13.- L'article 115 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116005 Voir page 125 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

14.- L'article 116 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 100272-59 Voir page 125 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Victor et Bass,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

10.- Article 112 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Kliger,
Vautelet, A. Dupuis, Mayer and
Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

11.- Article 113 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Kolber, Victor
and Bass, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

12.- Article 114 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, A. Tremblay
and Vachon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

13.- Article 115 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and
Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

14.- Article 116 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Victor and Bass,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

JEUDI, le 21 mars 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 15 APR 1957

15.- L'article 117 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116014 Voir page 126 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

16.- L'article 118 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116019 Voir page 126 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau,
Allard, Montpetit et Despatis,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude de l'article 119 de l'ordre du jour est différée.

17.- L'article 120 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116029 Voir page 128 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Filion, Labelle,
Tozzi, Clouette, Gagliardi et O'Hearn,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

18.- L'article 121 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116037 Voir page 128 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

19.- L'article 122 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116042 Voir page 129 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

15.- Article 117 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

16.- Article 118 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau,
Allard, Montpetit and Despatis,
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

By unanimous consent of the members present, consideration of article 119 of the order of the day was deferred.

17.- Article 120 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle,
Tozzi, Clouette, Gagliardi and O'Hearn,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

18.- Article 121 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

19.- Article 122 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI, le 21 mars 1957

Le membre président déclare les 17 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude de l'article 123 de l'ordre du jour est différée.

20.- L'article 124 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116030 Voir page 130 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Le membre président déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

21.- L'article 125 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116038 Voir page 130 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, A. Tremblay et
Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 15 APR 1957

22.- L'article 126 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116040 Voir page 131 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Filion, Labelle,
Tozzi, Clouette, Gagliardi et O'Hearn, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 15 APR 1957

23.- L'article 127 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116039 Voir page 131 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-O. Asselin,
Flynn et Brown, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

24.- L'article 128 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116048 Voir page 132 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

The presiding member declared the 17 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

By unanimous consent of the members present, consideration of article 123 of the order of the day was deferred.

20.- Article 124 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

The presiding member declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

21.- Article 125 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, A. Tremblay
and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

22.- Article 126 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle,
Tozzi, Clouette, Gagliardi and O'Hearn, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

23.- Article 127 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-O. Asselin,
Flynn and Brown, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

24.- Article 128 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,

That said report be adopted.

JEUDI, le 21 mars 1957

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

25.- L'article 129 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116034 Voir page 132 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-N. Drapeau,
Allard, Montpetit et Despatis,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

26.- L'article 130 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113257-1 Voir page 133 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Angers, A. Tremblay et
Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

27.- L'article 131 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110797-1 Voir page 133 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Filion, Labelle,
Tozzi, Clouette, Gagliardi et O'Hearn,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

28.- L'article 132 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 111266-1 Voir page 133 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

29.- L'article 133 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 111326-1 Voir page 134 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Crompt, Loisele,
O'Flaherty, Burrows et Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

25.- Article 129 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau,
Allard, Montpetit and Despatis,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

26.- Article 131 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, A. Tremblay
and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

27.- Article 131 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle,
Tozzi, Clouette, Gagliardi and O'Hearn,
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

28.- Article 132 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

29.- Article 133 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loisele,
O'Flaherty, Burrows and Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI, le 21 mars 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

30.- L'article 134 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115954 Voir page 134 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

31.- L'article 135 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115514-1 Voir page 135 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, A. Tremblay,
E. Hamelin et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

32.- L'article 136 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110328-1 Voir page 135 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

33.- L'article 137 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112740-1 Voir page 135 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Crompt, Loïselle,
O'Flaherty, Burrows et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

34.- L'article 138 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 111354-1 Voir page 136 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau,
Allard, Montpetit et Despatis, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

35.- L'article 139 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 109757-1 Voir page 136 Volume 50 des rapports)

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

30.- Article 134 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

31.- Article 135 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, A. Tremblay,
E. Hamelin and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

32.- Article 136 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

33.- Article 137 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loïselle,
O'Flaherty, Burrows and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

34.- Article 138 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau,
Allard, Montpetit and Despatis, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

35.- Article 139 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

JEUDI, le 21 mars 1957

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Crompt, Loïselle,
O'Flaherty, Burrows et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

36.- L'article 140 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110617-1 Voir page 136 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Le membre président déclare les 16 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

37.- L'article 141 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 107500-88 Voir page 137 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Kolber, Victor
et Bass,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, l'étude de l'article 141 de l'ordre du jour est différée.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

38.- L'article 142 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 108470-1 Voir page 137 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Vautelet, A. Dupuis,
Mayer et Sullivan, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

39.- L'article 143 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 111264-1 Voir page 138 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-O. Asselin, Flynn
et Brown, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loïselle,
O'Flaherty, Burrows and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

36.- Article 140 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The presiding member declared the 16 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

37.- Article 141 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Kolber, Victor
and Bass,

That said report be adopted.

And, a debate arising, by unanimous consent of the members present, consideration of article 141 of the order of the day was deferred.

38.- Article 142 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet, A. Dupuis,
Mayer and Sullivan, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

39.- Article 143 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-O. Asselin, Flynn
and Brown, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

JEUDI, le 21 mars 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

40.- L'article 144 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112194-2 Voir page 138 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

41.- L'article 145 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112163-A1 Voir page 139 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Vautelet, A. Dupuis,
Mayer et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

42.- L'article 146 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110930-1 Voir page 139 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

43.- L'article 147 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 109930-1 Voir page 139 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, A. Tremblay,
E. Hamelin et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

44.- L'article 148 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110445-2 Voir page 140 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Filion, Labelle,
Tozzi, Clouette, Gagliardi et O'Hearn,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

45.- L'article 149 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 100272-36A Voir page 141 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Modifier 3 juin 57
VP Vol
Art 145

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

40.- Article 144 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

41.- Article 145 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet, A. Dupuis,
Mayer and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

42.- Article 146 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

43.- Article 147 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, A. Tremblay,
E. Hamelin and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

44.- Article 148 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle,
Tozzi, Clouette, Gagliardi and
O'Hearn, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

45.- Article 149 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI, le 21 mars 1957

Le membre président déclare les 9 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité absolue de tous les membres du Conseil.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 - APR 1957

46.- L'article 150 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 100272-36A Voir page 141 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer et Sullivan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller J.-O. Asselin,
Appuyée par le conseiller Lafaille,

Ce Conseil s'ajourne jusqu'au JEUDI, 21 mars 1957, à 8 heures 30 du soir, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, advenant 8 heures 30 du soir,

SONT PRESENTS: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, J.-H. Dupuis, Vanier, Kolber, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelet, Lévesque, Vachon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loïselle, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Lessard, Vezeau, Crompt Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouquin, David et Allard.

Du consentement unanime des membres présents, le conseiller Lauriault est choisi pour présider la présente séance.

Le conseiller Lauriault prend le fauteuil.

47.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 150 de l'ordre du jour laissée en suspens à la séance précédente.

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

48.- L'article 151 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112668-1 Voir page 141 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957

49.- L'article 152 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116044 Voir page 141 Volume 50 des rapports)

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

The presiding member declared the 9 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

46.- Article 150 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer and Sullivan,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

On motion of Councillor J.-O. Asselin,
Seconded by Councillor Lafaille,

That this Council adjourn until THURSDAY, March 21st, 1957, at 8.30 o'clock p.m., to continue the study of the present order of the day.

And, at 8.30 o'clock p.m.

WERE PRESENT: Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of the members present, Councillor Lauriault was chosen to preside the present meeting.

Councillor Lauriault took the chair.

47.- Council resumed consideration of article 150 of the order of the day left in abeyance at the preceding meeting.

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

48.- Article 151 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

49.- Article 152 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

JEUDI, le 21 mars 1957

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:-- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 3 - APR 1957
VP 155 Vol 293

50.- L'article 153 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114627-1 Voir page 142 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Leblanc, A. Desmarais,
Niding, J.-M. Savignac, J.-N. Drapeau,
Allard, Montpetit et Despatis, il est

RESOLU:-- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

51.- L'article 154 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115955 Voir page 453 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:-- que ledit rapport soit adopté.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude de l'article 155 de l'ordre du jour est différée.

52.- L'article 156 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113376-2 Voir page 143 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:-- que ledit rapport soit adopté.

Du consentement unanime des membres présents, l'article 157 est biffé de l'ordre du jour.

53.- L'article 158 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116025 Voir page 143 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers David, Vautellet,
A. Dupuis, Mayer et Sullivan, il est

RESOLU:-- que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

54.- Article 159 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors J.-M. Drapeau, Allard,
Montpetit and Despatis, it was

RESOLVED:-- that said report be adopted.

The presiding member declared the 4 above reports adopted, constituting articles 154, 156, 158 and 159, the majority required to do so, according to article 21e of the charter being the majority of the members present.

55.- Article 160 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson and E.
Hamelin, it was

RESOLVED:-- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, and a debate arising,

Article 1 then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (43)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (25)

Thus, said article was not agreed to, as it did not obtain a sufficient number of votes.

56.- Article 161 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Croteau
and Sarrazin, it was

RESOLVED:-- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, and a debate arising, it was agreed to.

157

Marais,
Sigouin,
ciault, it was

to consider the fol-

Marais,
. Desmarais,
N. Drapeau,
tis, it was

ts adopted, the majority
rter, being the majority

to consider the fol-

Marais,
Sigouin,
ciault, it was

nsideration of article

o consider the fol-

Marais,
Sigouin,
ciault, it was

icle 157 of the order

o consider the fol-

arais,
elet,



Pagination Erronée

JEUDI, le 21 mars 1957

Les articles 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

L'article 4 étant lu, il est agréé. (Le conseiller Hanley dissident)

L'article 5 étant lu

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:— que ledit article 5 soit retranché.

L'article 6 maintenant article 5 étant lu, du consentement unanime des membres présents, la version anglaise est modifiée en remplaçant le mot "inflammable" par le mot "incombustible",

Ledit article, tel que modifié, est alors agréé.

L'article 7 maintenant article 6 étant lu, et un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, la version anglaise est modifiée en remplaçant les mots "used for housing in any of its parts" par les mots "any part whereof is used for housing",

Ledit article, tel que modifié, est alors agréé.

L'article 8 maintenant article 7 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 9 maintenant article 8 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 10 maintenant article 9 étant lu, et un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, ledit article est modifié en y ajoutant à la fin les mots "et du directeur du service d'incendie",

Ledit article, tel que modifié, est alors agréé.

Les articles 11 et 12 maintenant articles 10 et 11 étant lus, ils sont agréés.

Proposé par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que ledit projet de règlement tel que modifié soit maintenant adopté.

Proposé en amendement par le conseiller Sullivan,
Appuyé par les conseillers A. Dupuis, Mayer, Lessard,
Campeau et Kliger,

Que ledit projet de règlement présentement devant le Conseil soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Et, un débat s'engageant,

Du consentement unanime des membres présents, les conseillers Sullivan, A. Dupuis, Mayer, Lessard, Campeau et Kliger retirent leur amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Edmond Hamelin, Burrows, Victor, Bass, Vanier, Kolber, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lyall, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Vautelet, Lévesque, Vachon, English, Sarrasin, Goulet, Brisebois, Gagliardi, Hanson, Vezou, Crompt, Flynn, Armand Dupuis, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Montpetit, Moisan, Angers, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouquin et David. (14)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, Hanley, M.-G. Hamelin, J.-F. Lefaille, Lépine, Despatis, Loiseleur, Archambault, Léopold Pigeon, Émile Pigeon, Bertrand, Gagnaire, Lessard, Bross, Desjardins, Kliger, Mayer, Sullivan, Boice, Labelle, Baudier, Campeau, Antoine Tremblay, et Allard. (27)

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

50.— Article 153 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Leblanc, A. Desmarais,
Niding, J.-M. Savignac, J.-N. Drapeau,
Allard, Montpetit and Despatis, it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

The presiding member declared the 4 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

51.— Article 154 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

By unanimous consent of the members present, consideration of article 155 of the order of the day was deferred.

52.— Article 156 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

By unanimous consent of the members present, article 157 of the order of the day was stricken from the order of the day.

53.— Article 158 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer and Sullivan,
it was

RESOLVED:— that said report be adopted.

JEUDI, le 21 mars 1957

54.- L'article 159 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116046 Voir page 143 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers J.-M. Drapeau, Allard,
Montpetit et Despatis, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, constituant les articles 154, 156, 158 et 159, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte étant la majorité des membres présents.

55.- L'article 160 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115814 Voir page 144 Volume 50 des rapports)

(Pour règlement Voir page 397 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson et E.
Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, et un débat s'engageant,

L'article 1 étant alors mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lyall, Drapeau, Murphy, Laverdure, Vantelet, Vachon, English, Sarrazin, Coulet, Hanson, Grégoire, Vezeau, Crompt, Flynn, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Montpetit, Moisan, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouquin et David. (43)

CONTRE: Les conseillers Filion, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, J.-M. Dupuis, Kolber, Croteau, Lépine, Despatis, Brisebois, Loisselle, Archembault, Sagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Lessard, Brown, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Lanciault, et Allard. (25)

Ainsi, ledit article n'est pas agréé, vu qu'il n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

56.- L'article 161 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115998 Voir page 144 Volume 50 des rapports)

(Pour règlement 2368 Voir page 397 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Croteau et
Sarrazin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

Articles 2 and 3 being read, they were agreed to.

Article 4 being read, it was agreed to. (Councillor Hanley dissenting)

Article 5 being read

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said article 5 be struck out.

Article 6 now article 5 being read, by unanimous consent of the members present, the English version was amended by replacing the word "inflammable" by the word "incombustible",

Said article, as amended, was then agreed to.

Article 7 now article 6 being read, and a debate arising, by unanimous consent of the members present, the English version was amended by replacing the words "used for housing in any of its parts" by the words "any part whereof is used for housing",

Said, article, as amended, was then agreed to.

Article 8 now article 7 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 9 now article 8 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 10 now article 9 being read, and a debate arising, by unanimous consent of the members present, said article was amended by adding at the end the words "and of the Director of the Fire Department",

Said article, as amended, was then agreed to.

Articles 11 and 12 now articles 10 and 11 being read, they were agreed to

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That said draft by-law as amended now be adopted.

Moved in amendment by Councillor Sullivan,
Seconded by Councillors A. Dupuis, Mayer
Lessard, Campeau and Kliger,

That said draft by-law now before Council be referred back to the Executive Committee for further study.

And, a debate arising,

By unanimous consent of the members present, Councillors Sullivan, A. Dupuis, Mayer, Lessard, Campeau and Kliger withdrew their amendment.

The main motion then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Edmond Hamelin, (44)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (27)

JEUDI, le 21 mars 1957

Ainsi, ladite motion est sans effet, vu qu'elle n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

57.- L'article 162 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115982 Voir page 144 Volume 50 ~~222~~ des rapports)

(Pour règlement 2368 Voir page 396 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Croteau et
Sarrazin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement et le préambule et les articles 1, 2, 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Croteau
et Sarrazin, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

58.- L'article 163 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115987 Voir page 144 Volume 50 des rapports)

(Pour règlement 2363 Voir page 396 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Kolber, Victor et
Bass, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Kolber, Victor et Bass,
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Le membre président déclare les 2 projets de règlements ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

59.- L'article 164 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116020 Voir page 145 Volume 50 des rapports)

(Pour règlement 2364 Voir page 395 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Croteau et
Sarrazin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

Thus, said motion was without effect, as it did not obtain the sufficient number of votes.

57.- Article 162 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Croteau and
Sarrazin, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council proceeded with the reading of said draft by-law and the preamble and articles 1, 2, 3 and 4 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Croteau and
Sarrazin, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

58.- Article 163 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Kolber, Victor and
Bass, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Kolber, Victor and
Bass, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

The presiding member declared the 2 above drafts by-laws adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

59.- Article 164 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Croteau and
Sarrazin, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

JEUDI, le 21 mars 1957

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller J.-H. Dupuis,
Appuyé par le conseiller Lafaille,

Que la présente séance du Conseil soit ajournée au VENDREDI, 22 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi.

Proposé en amendement par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller A. DesMarais,

Que la présente séance du Conseil soit ajournée au VENDREDI, 22 mars 1957, à 10 heures 30 du matin.

Ledit amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur division.

Proposé en amendement par le conseiller Gagliardi,
Appuyé par le conseiller Lessard,

Que la présente séance du Conseil soit ajournée au VENDREDI, 22 mars 1957, à minuit et 5.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Edmond Hamelin, Sauvé, Hanley, J.-O. Asselin, Kolber, Lauriault, Lafaille, Lépine, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Grégoire, Lessard, Crompt, Desjardins, Armand Dupuis, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Bonnier, David et Allard. (23)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Burrows, Victor, Bass, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Pierre Desmarais, Iyall, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Vautelst, Lévesque, Vachon, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisel, Archambault, Léopold Pigeon, Hanson, Vezeau, Flynn, Brown, Kliger, Mayer, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Montpetit, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Pélouquin. (50)

Ainsi, ledit amendement est rejeté.

Proposé en amendement par le conseiller Pierre Desmarais,
Appuyé par le conseiller Clouette,

Que la présente séance du Conseil soit ajournée au VENDREDI, 22 mars 1957, à 10 heures 27 du matin.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Pierre Desmarais, Iyall, Lévesque, Despatis, Hanson, Grégoire, Flynn, Kliger, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Montpetit, Moisan, Angers, Laberge et Saulnier. (23)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, J.-H. Dupuis, Vanier, Kolber, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Vautelst, Vachon, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loisel, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Lessard, Vezeau, Crompt, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Pélouquin, David et Allard. (50)

Ainsi, ledit amendement est rejeté.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, and a debate arising,

Moved by Councillor J.-H. Dupuis,
Seconded by Councillor Lafaille,

That the present Council meeting be adjourned until FRIDAY, March 22nd, 1957, at 3 o'clock in the afternoon.

Moved in amendment by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor A. DesMarais,

That the present Council meeting be adjourned until FRIDAY, March 22nd, 1957, at 10.30 o'clock p.m.

Said amendment being put, it was rejected on division.

Moved in amendment by Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor Lessard,

That the present Council meeting be adjourned until FRIDAY, March 22nd, at 12.05 o'clock a.m.

Said amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Edmond Hamelin, (23)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (50)

Thus, said amendment was rejected.

Moved in amendment by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Clouette,

That the present Council meeting be adjourned until FRIDAY, March 22nd, at 10.27 o'clock a.m.

Said amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Pierre DesMarais, (23)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (50)

Thus, said amendment was rejected.

JEUDI, le 21 mars 1957

Proposé en amendement par le conseiller Gagliardi,
Appuyé par le conseiller Emile Pigeon,

Que la présente séance soit ajournée au VENDREDI, 22 mars 1957,
à 12 heures 06 du matin, et un débat s'engageant,

Le membre président met fin au débat et déclare que le Conseil
est ajourné au VENDREDI, 22 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi.

LE GREFFIER DE LA CITE,

E. Longpré

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Jean Brapeau
MAIRE,
Jean Brapeau
MAIRE.

THURSDAY, MARCH 21st, 1957

Moved in amendment by Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor Emile Pigeon,

That the present meeting be adjourned until FRIDAY, March 22nd, 1957,
at 12.06 o'clock a.m., and a debate arising,

The presiding member ended the debate and declared that the Council
was adjourned until FRIDAY, March 22nd, 1957, at 3 o'clock in the afternoon.

E. Longpré

CITY CLERK.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

Jean Brapeau
MAYOR,
Jean Brapeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue le VENDREDI, 22 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagan, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loisel, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, LaBelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Meunier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Lamberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault et Allard.

Du consentement unanime des membres présents, le conseiller Lauriault est choisi pour présider la présente séance.

Le conseiller Lauriault prend le fauteuil.

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 164 de l'ordre du jour soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1900 concernant la construction des bâtiments dans la Cité de Montréal, tel que modifié par le règlement 2304, laissée en suspens lors de l'ajournement de la séance tenue le 21 mars courant.

L'article 2 étant de nouveau lu, et un débat s'engageant, le Conseil procède à l'étude, article par article, du chapitre 18 dudit article.

L'article 18-1 étant lu, il est agréé.

L'article 18-2 étant lu, et un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, l'étude dudit paragraphe est différée.

Les articles 18-3, 18-4, 18-5, 18-6 et 18-7 étant lus, ils sont agréés.

Les articles 18-8, 18-9 et 18-10 étant lus, et un débat s'engageant, ils sont agréés.

Les articles 18-11, 18-12 et 18-13 étant lus, ils sont agréés.

L'article 3 étant lu, il est agréé.

Le Conseil reprend l'étude de l'article 18-2 qui avait été suspendue et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 dudit projet de règlement est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Hanson,
E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU: que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

2.- L'article 165 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116045 Voir page 145 Volume 50 des rapports)

(Pour règlement 2365 Voir page 396 Volume 50 des rapports)

ADJOURNED SPECIAL MEETING

held on FRIDAY, March 22nd, 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of the members present, Councillor Lauriault, was chosen to preside the present meeting.

Councillor Lauriault took the chair.

1.- Council resumed consideration of article 164 of the order of the day a draft by-law to amend By-law No. 1900 concerning the erection of buildings in the City of Montréal, as amended by By-law No. 2304, left in abeyance at the adjournment of the meeting held on March 21st instant.

Article 2 being read again, and a debate arising, Council proceeded to study, article by article, chapter 18 of said article.

Article 18-1 being read, it was agreed to.

Article 18-2 being read, and a debate arising, by unanimous consent of the members present, consideration of said paragraph was deferred.

Articles 18-3, 18-4, 18-5, 18-6 and 18-7 being read, they were agreed to.

Articles 18-8, 18-9 and 18-10 being read, and a debate arising, they were agreed to.

Articles 18-11, 18-12 and 18-13 being read, they were agreed to.

Article 3 being read, it was agreed to.

Council resumed consideration of article 18-2 which had been suspended and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 of said draft by-law was then agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

2.- Article 165 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

VENDREDI, le 22 mars 1957

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Kliger, A. Dupuis,
Mayer et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

L'article 3 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 4 étant lu, il est agréé.

L'article 5 étant lu, et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Mayer,
Appuyé par le conseiller Sullivan,

Que l'article 5 du projet de règlement soit modifié en y remplaçant dans le premier alinéa du paragraphe 4-b de l'article 6 du règlement 1265, tel que proposé, les mots "le chemin Queen Mary" par les mots "l'avenue Van Horne".

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers Mayer et Sullivan retirent leur motion.

Et, un nouveau débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que l'article 5 du projet de règlement soit biffé.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers Pierre DesMarais et Hanson retirent leur motion.

Ledit article 5 est alors agréé.

Les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Kliger, A. Dupuis,
Mayer et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Le conseiller Gagliardi déclare qu'il est en faveur de l'adoption de ce projet de règlement sous réserve de son opinion personnelle que le Conseil siège présentement dans l'illégalité.

Le membre président déclare les 2 projets de règlements ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

3.- L'article 166 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116015 Voir page 145 Volume 50 des rapports)

(Pour règlement Voir page 394 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais et
Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Kliger, A. Dupuis,
Mayer and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

Article 3 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 4 being read, it was agreed to.

Article 5 being read, and a debate arising,

Moved by Councillor Mayer,
Seconded by Councillor Sullivan,

That article 5 of the draft by-law be amended by replacing in the first alinea of paragraph 4-b of article 6 of By-law 1265, as proposed, the words "Queen Mary Road" by the words "Van Horne Avenue".

And, another debate arising, by unanimous consent of the members present, Councillors Mayer and Sullivan withdrew their motion.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That article 5 of the draft by-law be struck out.

And, another debate arising, by unanimous consent of the members present, Councillors Pierre DesMarais and Hanson withdrew their motion.

Said article 5 was then agreed to.

Articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 and 14 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Kliger, A. Dupuis,
Mayer and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

Councillor Gagliardi declared that he was in favor of the adoption of this draft by-law under reserve of his personal opinion that Council presently sat in illegality.

The presiding member declared the 2 above by-laws adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

3.- Article 166 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais
and Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

VENDREDI, le 22 mars 1957

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement et le préambule et l'article 1 étant lus, et un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller J.-O. Asselin, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Le membre président déclare le projet de règlement ci-dessus retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

4.- L'article 167 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116018 Voir page 145 Volume 50 des rapports)

(Pour règlement 2366 Voir page 394 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Allard,
Despatis et Meunier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 3 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 4 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 5, 6, 7, 8 et 9 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau,
Allard, Despatis et Meunier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (Le conseiller Bertrand est dissident quant à l'article 1)

QUESTION DE PRIVILEGE

Le conseiller Gagliardi soulève une question de privilège et soumet la déclaration écrite suivante:

"ATTENDU que, jeudi le 21 mars 1957, à 11 heures 25 du soir, le membre président la séance du Conseil a accepté une motion d'ajournement présentée par le conseiller Gagliardi, appuyée par le conseiller Emile Pigeon et plusieurs autres dont le membre président ladite séance a dispensé l'énumération.

ATTENDU que l'amendement suivant des conseillers ci-dessus mentionnés devait remplacer la motion principale proposée par les conseillers Lafaille et J.-H. Dupuis pour que la séance du Conseil s'ajourne au VENDREDI, 22 mars 1957, à 3 heures 22 de l'après-midi; "Que la séance du Conseil s'ajourne au VENDREDI, 22 mars 1957, à 12 heures 06 du matin."

ATTENDU que le membre président la séance du Conseil n'a pas soumis aux membres du Conseil, alors présents, la motion principale, J.-H. Dupuis secondée par M. Lafaille.

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and the preamble and article 1 being read, and a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-O. Asselin, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be referred back to the Executive Committee for further study.

The presiding member declared the above draft by-law referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

4.- Article 167 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Allard,
Despatis and Meunier, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of the draft by-law and article 1 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 3 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 4 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Articles 5, 6, 7, 8 and 9 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Allard,
Despatis and Meunier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted. (Councillor Bertrand dissenting as to article 1)

QUESTION OF PRIVILEGE

Councillor Gagliardi rose on a question of privilege and submitted the following written declaration:

"WHEREAS, on Thursday, March 21st 1957, at 11.25 o'clock P.M. the presiding member of the Council accepted a motion of adjournment proposed by Councillor Gagliardi, seconded by Councillor Emile Pigeon and several others, mention of whom was dispensed with by the presiding member:

WHEREAS the following amendment by the Councillors above mentioned was supposed to replace the main motion presented by Councillors Lafaille and J.-H. Dupuis to adjourn the meeting until FRIDAY, March 22nd 1957, at 3.22 o'clock of the afternoon; "That the meeting of Council adjourn to FRIDAY, March 22nd 1957, at 12.06 o'clock p.m."

WHEREAS the member presiding the Council meeting did not submit to the members of Council then present the main motion, of J.-H. Dupuis, seconded by M. Lafaille;

VENDREDI, le 22 mars 1957

ATTENDU que sans pouvoir ou droits pour ce faire, le président de ladite séance, sans raisons valables ou justifiables, contrairement aux règles, règlements, résolutions, droits, devoirs et prérogatives du président de la séance, le Conseiller W.E. Lauriault, A DE SON PROPRE CHEF, illégalement et sans motif justifiable, sans même invoquer une seule raison ou un seul motif quelconque, contrairement au décorum dudit Conseil, aux règles du Conseil, à toute coutume ou procédures des assemblées délibérantes, sans respect des droits des membres dudit Conseil municipal, NONOBTANT LES PROTESTATIONS des conseillers Gagliardi et Pigeon, DECRETE ET ORDONNE ILLEGALEMENT l'ajournement de la séance du jeudi soir au vendredi, 22 mars 1957 à 3 heures de l'après-midi. Le conseiller Gagliardi demande que toutes les résolutions, actes, gestes posés au cours de toutes les séances subséquentes à la séance du jeudi soit 21 mars 1957 soient déclarés NULS et Sans effet légal comme s'ils n'avaient pas été posés par le Conseil municipal siégeant légalement et dans ses droits.

EN OUTRE, sous réserve de tous autres droits et privilèges des membres de ce Conseil, les conseillers Gagliardi et Pigeon déclarent que ni leur présence aux assemblées et séances subséquentes au 21 mars 1957, ni leur participation au débat, ni leur vote ou autres gestes ne doivent être considérés comme des faits ou actes tendant à infirmer l'illégalité desdites séances ou assemblées ou leur invalidité.

De plus, MM. les conseillers Gagliardi et Pigeon demandent aux officiers légaux de la Cité de Montréal de prendre connaissance des faits énumérés et de décréter toutes les résolutions visées, tous les faits et actes posés subséquentement à la séance du jeudi 21 mars 1957 comme étant NULS et Sans effet. Ils prient le Maire de la Cité de Montréal de refuser sa signature ou de poser tout acte qui en vertu de ses fonctions serait de nature à valider ou décréter légaux et valables les documents de la Cité de Montréal desdites séances.

En conclusion, les conseillers Gagliardi et Pigeon censurent la façon illégale du membre président de la séance qui déclara: "JE SUIS TANNÉ - trois heures demain". Ils regrettent qu'un geste anti-démocratique, contraire au décorum, au bon ordre et au bon renom ait été posé aussi arbitrairement, contrairement au bon renom des membres de ce Conseil et de la Cité de Montréal.

Ils prient donc instamment les autorités responsables de la Cité de prendre toutes les procédures pour atteindre les fins dénoncées dans la présente."

5.- L'article 168 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116032 . Voir page 145 Volume 50 des rapports)
(Pour règlement 2367 . Voir page 396 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-O. Asselin, Flynn,
Wagar, E.-T. Asselin et Brown, il est

RESOLU: que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé. (Les conseillers Lyall, Sigouin et O'Flaherty dissidents)

L'article 2 étant lu, il est agréé.

L'article 3 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé. (Les conseillers Flynn et Lyall dissidents)

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

WHEREAS, without the right or power to do so, the chairman of the said meeting, without sufficient or justifiable reasons, contrary to the rules, regulations, resolutions, rights, duties and prerogatives of the chairman of the meeting, Councillor W.E. Lauriault, DID ON HIS OWN INITIATIVE, illegally and without justifiable motive, without invoking one single reason or a single motive whatsoever, contrary to the decorum of the said Council, to the rules of Council, to all custom and procedure of deliberative assemblies, without respect for the rights of the members of the said City Council, NOTWITHSTANDING THE PROTESTS OF COUNCILLORS Gagliardi and Pigeon, ILLEGALLY ORDAINED AND ORDERED the adjournment of the Thursday evening meeting to Friday, March 22nd 1957, at 3.00 o'clock in the afternoon. Councillor Gagliardi asks that all resolutions, acts, deeds performed during all meetings subsequent to the meeting of Thursday, March 21st 1957, be declared NULL and OF NO LEGAL EFFECT, as if they had not been performed by the City Council sitting legally and within its rights;

MOREOVER, under reserve of all other rights and privileges of the members of this Council, Councillors Gagliardi and Pigeon declare that neither their assistance at the meetings of and subsequent to that of March 21st 1957, nor their votes or other acts be considered as facts or acts tending to remedy the illegality of such meetings or assemblies or alter their invalidity.

MOREOVER, Councillors Gagliardi and Pigeon ask the City's legal officials to take communication of the facts herein enumerated and to declare all the resolutions considered, all the acts done or made subsequently to the meeting of Thursday, March 21st, 1957, as NULL AND VOID. They request the Mayor of the City of Montreal to refuse to sign them or to do anything which, in virtue of his office, would be of nature to validate or declare legal and effective the documents of the City of Montreal concerning such meetings.

In conclusion, Councillors Gagliardi and Pigeon censure the illegal gesture of the presiding member of Council who stated: "I'M FED UP! (je suis tanné) - three o'clock tomorrow!" They regret that an anti-democratic gesture contrary to decorum, good order and the good repute of Council has been so arbitrarily made, contrary to the good reputation of the members of this Council and of the City of Montreal.

They therefore urgently request the responsible officials of the City to take all the necessary measures to attain the ends presently stated."

5.- Article 168 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-O. Asselin, Flynn,
Wagar, E.-T. Asselin and Brown, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, and a debate arising, it was agreed to. (Councillors Lyall, Sigouin and O'Flaherty dissenting)

Article 2 being read, it was agreed to.

Article 3 being read, and a debate arising, it was agreed to. (Councillors Flynn and Lyall dissenting)

VENDREDI, le 22 mars 1957

Les articles 4, 5 et 6 étant lus, ils sont agréés.

Et, un débat s'engageant

Proposé par le conseiller J.-O. Asselin,
Appuyé par les conseillers Wagar, E.-T. Asselin
et Brown,

Que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Et, un nouveau débat s'engageant

Proposé en amendement par le conseiller Flynn,
Appuyé par le conseiller Lyall,

Que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

FOUR: Les conseillers O'Flaherty, Pierre DesMarais, Lafaille, Lyall, Drapeau, Croteau, Lépine, Lévesque, Simoneau, Vachon, Despatis, Archambault, Grégoire, Vezeau, Crompt, Flynn, Desjardins, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just et Allard. (31)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Edmond Hamelin, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Lauriault, Murphy, Wagar, Vautelet, Hudon, English, Brisebois, Loisel, E.-T. Asselin, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Mack, Millen, Brown, Kliger, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, et Outerbridge. (42)

Ainsi, ledit amendement est sans effet, vu qu'il n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Le membre président déclare les deux projets de règlements ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

6.- L'article 169 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115988 . . . Voir page 146 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Bass, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

7.- L'article 170 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 90000-6156 . . . Voir page 146 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Kliger, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer et Sullivan,

Que ledit rapport soit adopté.

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

Articles 4, 5 and 6 being read, they were agreed to.

And, a debate arising,

Moved by Councillor J.-O. Asselin,
Seconded by Councillors Wagar, E.-T. Asselin,
and Brown,

That said draft by-law now be adopted.

And, a new debate arising,

Moved in amendment by Councillor Flynn,
Seconded by Councillor Lyall,

That said draft by-law be referred back to the Executive Committee for further study.

Said amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors O'Flaherty, (31)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (42)

Thus, said amendment was without effect, as it did not obtain the sufficient number of votes.

The main motion then being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

The presiding member declared the 2 drafts by-laws adopted, the majority required to do so, according to article 21^e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

6.- Article 169 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Bass, il est

RESOLVED: that said report be adopted.

7.- Article 170 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Kliger, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer and Sullivan,

That said report be adopted.

VENDREDI, le 22 mars 1957

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

8.- L'article 171 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115897 Voir page 147 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Crompt, Loisel, O'Flaherty, Burrows et Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

9.- L'article 172 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 90000-6 Voir page 147 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Allard, Despatis et Meunier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

10.- L'article 173 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport Voir page Volume des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Hanson, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare les 5 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

11.- L'article 174 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116033 Voir page 148 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Leblanc, Lévesque, Niding et J.-M. Savignac, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

12.- L'article 175 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110619-Voir page 149 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay, E. Hamelin et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

8.- Article 171 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loisel,
O'Flaherty, Burrows and Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

9.- Article 172 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Allard,
Despatis and Meunier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

10.- Article 173 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The presiding member declared the 5 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

11.- Article 174 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Leblanc, Lévesque,
Niding and J.-M. Savignac, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

12.- Article 175 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau,
A. Tremblay, E. Hamelin and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

VENDREDI, le 22 mars 1957

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

13.- L'article 176 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116043 Voir page 150 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Kliger,
Vautelet, A. Dupuis, Mayer et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

14.- L'article 177 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116031 Voir page 150 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

Le membre président déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

15.- L'article 178 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112832-1 Voir page 151 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Crompt, Loisele,
O'Flaherty, Burrows et Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

16.- L'article 179 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 90000-6157 Voir page 151 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine et Vezeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

17.- L'article 180 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1160037 Voir page 152 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du Conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Kliger, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

13.- Article 176 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Kliger,
Vautelet, A. Dupuis, Mayer and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

14.- Article 177 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

The presiding member declared the above report referred back, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

15.- Article 178 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loisele,
O'Flaherty, Burrows and Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

16.- Article 179 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine and Vezeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

17.- Article 180 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Kliger, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

VENDREDI, le 22 mars 1957

Le membre président déclare les 3 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21g de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

18.- L'article 181 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116015-1 Voir page 152 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus retourné, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21g de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

19.- L'article 182 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 90000#5955-2 Voir page 152 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigouin,
J.-P. Hamelin et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Le conseiller J.-M. Savignac dissident)

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21g de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

20.- L'article 183 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115989 Voir page 153 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21g de la charte, étant la majorité des membres présents.

21.- L'article 184 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115573-1 Voir page 153 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21g de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

The presiding member declared the 3 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

18.- Article 181 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee:

The presiding member declared the above report referred back, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

19.- Article 182 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
J.-P. Hamelin and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillor J.-M. Savignac dissenting)

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

20.- Article 183 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

21.- Article 184 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

VENDREDI, le 22 mars 1957

22.- L'article 185 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112780-12 Voir page 153 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Lauriault, Lépine
et J.-P. Hamelin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

23.- L'article 186 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport Voir page 154 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

24.- L'article 187 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112860-4 Voir page 154 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, la motion suivante est soumise:

"CONSIDERANT que la Clinique B.C.G. rend des services inestimables à la population de Montréal par son service de vaccination contre la tuberculose;

CONSIDERANT que pour l'hospitalisation et le traitement de la tuberculose le budget de la province est de \$7,000,000.00 par année;

CONSIDERANT que la Loi de l'Hygiène publique nous enjoint de prendre tous les moyens à notre disposition pour prévenir les maladies contagieuses;

CONSIDERANT qu'il est reconnu que le vaccin B.C.G. est d'une efficacité préventive de cette maladie, dans 80% des cas;

CONSIDERANT que la Clinique B.C.G. apporte une collaboration efficace au département de la santé pour la vaccination de nombreux enfants contre la tuberculose;

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

22.- Article 185 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillors Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault, Lépine
and J.-P. Hamelin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

23.- Article 186 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

24.- Article 187 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, the following motion was submitted:

"CONSIDERING that the B.C.G. Clinic renders invaluable services to the people of Montreal through its anti-tuberculosis vaccination service;

CONSIDERING that, for hospitalizing and treating tuberculosis the budget of the Province is \$7,000,000.00 per year;

CONSIDERING that the Public Health Act enjoins us to take all means at our disposal to prevent communicable diseases;

CONSIDERING that it is recognized that B.C.G. vaccine possesses preventive effectiveness to 80 per cent against this disease;

CONSIDERING that the B.C.G. Clinic provides efficient collaboration to the Department of Health in vaccinating many children against tuberculosis;

VENDREDI, le 22 mars 1957

CONSIDERANT que la tuberculose est en régression continuelle puisque la mortalité est descendue à un niveau de 12,5 par 100,000 de population et que l'emploi de méthodes préventives comme la vaccination par le B.C.G. contribuera à la faire diminuer davantage;

CONSIDERANT que du 1er janvier au 31 décembre 1956, la Clinique B.C.G. a donné 22,182 consultations à des enfants de la Cité de Montréal; qu'elle a donné 9,563 épreuves ou tests prévacinations; qu'elle a effectué 8,460 vaccinations; qu'elle a émis 8,460 certificats de vaccination et qu'elle a donné 10,526 avis postaux à des enfants de la Cité;

PROPOSE par le conseiller Archambault,
AFFUXE par les conseillers Brisebois et J.-O. Asselin,

Que ledit rapport soit modifié en incluant une subvention de \$15,000.00 à la Clinique B.C.G., pour l'année 1957-1958."

Et, un nouveau débat s'engageant, le membre président déclare être d'opinion que cette motion est hors d'ordre en vertu de l'article 338a de la charte.

Et, un autre débat s'engageant,

Le membre président déclare qu'il préférerait avoir l'opinion de l'avocat en chef de la Cité avant de déclarer cette motion définitivement hors d'ordre. Un grand nombre de conseillers demandent alors de faire venir l'avocat en chef.

L'avocat en chef se présente alors dans la salle des délibérations et répond à plusieurs questions et finit par déclarer qu'il a besoin de plus de temps pour étudier cette question, qu'il lui est impossible de donner une réponse verbale immédiatement et qu'il la transmettra par écrit plus tard.

Il est ensuite, du consentement unanime des membres présents,

RESOLU:- que l'étude dudit rapport soit différée.

25.- L'article 188 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport F-274 Voir page Volume des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

26.- L'article 189 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115983 Voir page 155 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

27.- L'article 190 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115986 Voir page 155 Volume 50 des rapports)

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

CONSIDERING that tuberculosis has shown a continuous retrogression and the mortality rate has been lowered to a rate of 12.5 per 100,000 of population and that the use of preventive measures such as B.C.G. vaccination will contribute to further diminutions;

CONSIDERING that from January 1st to December 31st 1956, the B.C.G. Clinic gave 22,182 consultations to Montreal children; that it has made 9,563 pre-vaccination tests; that it has given 8,460 vaccinations; that it has given 8,460 vaccination certificates; and that it has sent 10,526 postal notification to city children;

Moved by Councillor Archambault,
Seconded by Councillors Brisebois and J.-O. Asselin,

That said report be amended by including therein a grant of \$15,000.00 to the B.C.G. Clinic for the year 1957-58."

And, another debate arising, the presiding member declared he was of opinion that this motion was out of order in virtue of article 338a of the charter,

And, another debate arising,

The presiding member stated that he would prefer to have the opinion of the Chief City Attorney before declaring that this motion was definitely out of order. Several Councillors asked that the Chief City Attorney be called.

The Chief City Attorney then entered the Council Room and answered several questions and finally stated that he would need more time to study this question, that he could not possibly give a verbal reply at once and that he would send it in writing later on.

It was then, by unanimous consent of the members present,

RESOLVED:- that consideration of said report be deferred.

25.- Article 188 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

26.- Article 189 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

27. Article 190 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

VENDREDI, le 22 mars 1957

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix,
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

28.- L'article 191 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115958 Voir page 155 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives.

Le membre président déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21g de la charte, étant la majorité des membres présents.

29.- Le Conseil reprend l'étude du rapport du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$150,000.00 pour la construction, soit en régie ou par contrat, du côté ouest de l'émissaire du collecteur Saint-Pierre, d'une digue en terre pour canaliser les eaux d'égouts jusqu'en eau profonde et travaux corrélatifs, laissée en suspens lors de la séance tenue le 19 mars courant:

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson, Croteau, Sarrazin, Loisel, O'Flaherty, Burrows et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix,
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21g de la charte, étant les deux-tiers des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller J.-M. Savignac,

Que la présente séance du Conseil soit ajournée au LUNDI, 25 mars 1957, à 3 heures de l'après-midi.

Proposé en amendement par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller Labelle,

Que la présente séance soit ajournée au VENDREDI, 22 mars 1957, à 8 heures 30 du soir.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Edmond Hamelin, Pierre DesMarais, Iyall, Lévesque, Hanson, Vezeau, Millen, Flynn, Brown, Armand Dupuis, Mayer, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Angers, Saulnier et Sigouin. (22)

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

28.- Article 191 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED: that said report be filed of record.

The presiding member declared the 4 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21c of the charter, being the majority of the members present.

29.- Council resumed consideration of the report from the Executive Committee to vote a credit of \$150,000 for the construction, by day labor or by contract, on the west side of emissary of the Saint-Pierre collector, of an earth dyke to channel the sewer waters to deep water and correlative works, left in abeyance at the meeting held on March 19th instant:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson, Croteau, Sarrazin, Loisel, O'Flaherty, Burrows and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising, and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac,

That the present meeting of Council be adjourned until MONDAY, March 25th, 1957, at 3 o'clock in the afternoon.

Moved in amendment by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Labelle,

That the present meeting be adjourned until FRIDAY, March 22nd, 1957, at 8.30 o'clock p.m.

Said amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Edmond Hamelin, . . . (22)

VENDREDI, le 22 mars 1957

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Drapeau, Croteau, Murphy, Lépine, Vautelet, Simoneau, Vachon, Hudon, Despatis, English, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Crompt, Desjardins, Kliger, Sullivan, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (50)

Ainsi, ledit amendement est rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Drapeau, Croteau, Murphy, Lépine, Vautelet, Simoneau, Vachon, Hudon, Despatis, English, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Crompt, Desjardins, Kliger, Sullivan, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (50)

CONTRE: Les conseillers Edmond Hamelin, Pierre DesMarais, Lyall, Lévesque, Hanson, Vezeau, Millen, Flynn, Brown, Armand Dupuis, Mayer, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Angers, Saulnier et Sigouin. (22)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Blongpré

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions, etc. contenues dans ce procès-verbal.

Jean Drapeau
MAIRE,
Jean Drapeau
MAIRE.

FRIDAY, MARCH 22nd, 1957

NAYS: Councillors Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, (50)

(for names, see opposite page)

Thus, said amendment was rejected.

The main motion then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows; (50)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Edmond Hamelin, Pierre DesMarais, Lyall, Lévesque, (22)

Thus, said motion was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

C. Blongpré

CITY CLERK.

I am giving my assent and I am affixing my signature to the resolutions, etc. contained in these minutes.

Jean Drapeau
MAYOR,
Jean Drapeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue le LUNDI, 25 mars 1957,
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Drapeau, Croteau, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Hudon, Despatis, English, Sarrazin, Brisebois, Loïselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, David et Allard.

Du consentement unanime des membres présents, le conseiller Lauriault est choisi pour présider la présente séance.

Le conseiller Lauriault prend le fauteuil.

1.- Le Conseil reprend l'étude du projet de règlement autorisant un emprunt de \$10,000,000.00 pour dépenses d'expropriations, laissée en suspens lors de la séance tenue le 18 mars courant.

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais, Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif.

Le membre président déclare le projet de règlement ci-dessus retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents mais au moins 34 voix favorables.

2.- Le Conseil reprend l'étude du projet de règlement autorisant un emprunt de \$35,000,000.00 pour dépenses capitales, laissée en suspens lors de la séance tenue le 18 mars courant.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais, Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit modifié en ajoutant à la fin de l'article 1, les mots suivants: "et pour chacune d'elles dans la proportion qui est déterminée à ladite liste".

L'article 1, tel que modifié, étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Vanier, Leblanc, Pierre DesMarais, Lauriault, Lyall, Lortie, Drapeau, Murphy, Vautelet, Lévesque, Hudon, English, Sarrazin, Brisebois, Archambault, Hanson, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Millen, Crompt, Flynn, Desjardins, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Meunier, Moisan, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault et David, (45)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Parent, Lafaille, Laverdure, Lépine, Wagar, Simoneau, Vachon, Despatis, Loïselle, E.-T. Asselin, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Brown, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay et Allard, (30)

Ainsi, ledit article, tel qu'amendé est sans effet vu qu'il n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on MONDAY, March 25th 1957,
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: Councillors Filion,

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of the members present, Councillor Lauriault was chosen to preside the present meeting.

Councillor Lauriault took the chair.

1.- Council resumed consideration of the draft by-law authorizing a loan of \$10,000,000.00 for expropriation expenses, left in abeyance at the meeting held on March 18th instant:

On motion of Councillor Pierre DesMarais, Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be referred back to the Executive Committee.

The presiding member declared the above draft by-law referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present but at least 34 affirmative votes.

2.- Council resumed consideration of the draft by-law authorizing a loan of \$35,000,000.00 for capital expenditures, left in abeyance at the meeting held on March 18th instant.

Article 1 being read, and a debate arising

On motion of Councillor Pierre DesMarais, Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be amended by adding thereto at the end of article 1, the following words: "and for each of them in the proportion mentioned in the said list".

Article 1, as amended, being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Vanier, (45)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Filion, (30)

Thus, said article, as amended was without effect as it did not obtain the sufficient number of votes.

LUNDI, le 25 mars 1957

Du consentement unanime des membres présents, l'étude dudit projet de règlement est différée.

3.- Le Conseil reprend l'étude du rapport du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$1,059,000.00 pour l'élargissement et la reconstruction du pavage sur le boulevard St.-Joseph, de l'avenue Park à la 2e Avenue, constituant l'article 70 de l'ordre du jour, laissée en suspens lors de la séance tenue le 19 mars courant.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Desmarais,
Hanson et Sarrazin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller J.-M. Savignac,

Que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Lortie, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelot, Lévesque, Simonsau, Vachon, Hudon, Despatis, Brisebois, Loisselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Mack, Lessard, Crompt, Brown, Desjardins, Sullivan, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et Allard. (49)

CONTRE: Les conseillers Parent, Pierre Desmarais, Lyall, Drapeau, English, Sarrazin, Hanson, Grégoire, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Meunier, Moisan, Angers, Sigouin, Lanciault, Boissonnault, et David. (26)

Ainsi, ladite motion est sans effet, vu qu'elle n'a pas recueilli un nombre suffisant de voix.

La motion principale à l'effet d'adopter ledit rapport étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Parent, Pierre Desmarais, Lyall, Drapeau, English, Sarrazin, Hanson, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Niding, Meunier, Moisan, Sigouin et Boissonnault. (20)

CONTRE: Les conseillers Filion, J.-M. Savignac, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Lortie, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelot, Lévesque, Simonsau, Vachon, Hudon, Despatis, Brisebois, Loisselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Crompt, Brown, Desjardins, Mayer, Sullivan, Poitras, Bonnier, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Saulnier, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, David et Allard. (54)

Ainsi, ladite motion est rejetée.

Le membre président déclare que le rapport ci-dessus a été rejeté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21g de la charte, étant les 2/3 des membres présents mais au moins 51 voix favorables.

MONDAY, MARCH 22nd, 1957

By unanimous consent of the members present, consideration of said draft by-law was deferred.

3.- Council resumed consideration of the report from the Executive Committee to vote a credit of \$1,059,000.00 to widen and relay the paving on Saint-Joseph Boulevard, from Park Avenue to 2nd Avenue, constituting article 70 of the order of the day, left in abeyance at the meeting held on March 19th instant.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre Desmarais,
Hanson and Sarrazin,

That said report was adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac,

That said report be referred back to the Executive Committee for further study.

Said motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (49)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Parent, (26)

Thus, said motion was without effect, as it did not obtain the sufficient number of votes.

The main motion to adopt said report then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Parent, (20)

NAYS: Councillors Filion, (54)

(for names, see opposite page)

Thus, said motion was rejected.

The presiding member declared the above report rejected, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

LUNDI, le 25 mars 1957

3.- Le Conseil reprend à nouveau l'étude du projet de règlement autorisant un emprunt de \$35,000,000.00 pour dépenses capitales, laissée en suspens à une phase antérieure de la présente séance.

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif.

Le membre président déclare que le projet de règlement ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

4.- L'article 87 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115853-3 Voir page 112 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 17 APR 1957

5.- L'article 91 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115959 Voir page 114 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

6.- L'article 92 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116028 Voir page 114 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

Le membre président déclare que les 3 rapports ci-dessus ont été retournés au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

7.- Du consentement unanime des membres présents, il est alors

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller J.-H. Dupuis,

RESOLU:- que la résolution du Conseil qui vient d'être passée à l'effet de retourner au Comité exécutif le rapport recommandant un crédit de \$47,856.98 pour la construction de conduits souterrains dans les districts existants, soit reconsidérée.

Le Conseil reprend alors l'étude du rapport ci-dessus mentionné, et

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est alors

RESOLU:- que ledit rapport soit maintenant adopté.

MONDAY, MARCH 25th 1957

3.- Council resumed again consideration of the draft by-law authorizing a loan of \$35,000,000.00 for capital expenditures, left in abeyance at a prior stage of the present meeting.

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be referred back to the Executive Committee:

The presiding member declared the above draft by-law referred back to the Executive Committee; the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

4.- Article 87 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

5.- Article 91 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

6.- Article 92 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

The presiding member declared the 3 above reports referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

7.- By unanimous consent of the members present, it was then

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-H. Dupuis,

RESOLVED:- that the resolution of Council just passed to refer back to the Executive Committee the report recommending a credit of \$47,856.98 to lay underground conduits in existing districts, be reconsidered

Council then resumed consideration of the above mentioned report, and

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was then

RESOLVED:- that said report now be adopted.

LUNDI, le 25 mars 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 APR 1957

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

8.- Le Conseil reprend l'étude du rapport du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$170,000.00 pour la conversion de l'édifice du refuge Meurling en édifice à bureaux, constituant l'article 96 de l'ordre du jour, laissée en suspens lors de la séance tenue le 20 du courant.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
Hanson et Sarrazin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

9.- L'article 103 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-116036 Voir page 118 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

Le membre président déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 15 APR 1957

Modifier
VP 76 Vol 296
art 108

10.- Le Conseil reprend l'étude du rapport du Comité exécutif à l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour un pan coupé à l'angle nord-ouest des rues Stanley et Dorchester, pour l'élargissement de la rue Stanley (côté ouest), au sud de la rue Dorchester, pour l'aménagement d'un pan coupé sur le coin nord-est des rues Osborne et Stanley et pour le déplacement de la rue Osborne, depuis la rue Stanley jusqu'à la rue Drummond, et pour un meilleur aménagement des abords ouest de la rue Stanley (élargie) au sud de la rue Dorchester et des abords sud de la rue Osborne (déplacée), à l'ouest de la rue Stanley, et de voter le crédit exigé à cette fin, constituant l'article 104 de l'ordre du jour, laissée en suspens lors de la séance tenue le 21 mars courant.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer et Sullivan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Le conseiller Gagliardi dissident)

Le membre président déclare le rapport le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

Le conseiller Gagliardi soulève un point d'ordre et conteste la légalité de la décision rendue par le Conseil en se basant sur la question de privilège qu'il a soulevée le 22 mars 1957.

MONDAY, MARCH 25th, 1957

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

8.- Council resumed consideration of the report of the Executive Committee to vote a credit of \$170,000.00 to transform the Meurling Refuge building into an office building, constituting article 96 of the order of the day, left in abeyance at the meeting held on 20th March instant.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
Hanson and Sarrazin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

9.- Article 103 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

The presiding member declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

10.- Council resumed consideration of the report from the Executive Committee to ordain the acquisition and prior possession of the immovables required for a cut corner at the northwest corner of Stanley and Dorchester Streets, for the widening of Stanley Street (west side), south of Dorchester Street, for the establishment of a cut corner at the northeast corner of Osborne and Stanley Streets and for the displacement of Osborne Street, from Stanley Street to Drummond Street, and for a better arrangement of the west approaches of widened Stanley Street south of Dorchester Street and of the south approaches of displaced Osborne Street, west of Stanley Street, and to vote the credit required for such purpose, constituting article 104 of the order of the day, left in abeyance at the meeting held on March 21st instant.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer and Sullivan,

That said report be adopted.

And, a debate arising, and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillor Gagliardi dissenting)

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

Councillor Gagliardi rose on a point of order and oppose the legality of the decision rendered by Council, relying upon the question of privilege which he had submitted on March 22nd 1957.

LUNDI, le 25 mars 1957

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 15 APR 1957

Modifié Bant 58
VP 11910-295
art. 13

11.- L'article 119 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116012 Voir page 127 Volume 50 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer et Sullivan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le conseiller Gagliardi soulève un point d'ordre et conteste la légalité de la décision rendue par le Conseil en se basant sur la question de privilège qu'il a soumise le 22 mars 1957.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 421 de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

12.- L'article 123 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116041 Voir page 129 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

13.- L'article 141 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1107500-88 Voir page 137 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

Le membre président déclare que les deux rapports ci-dessus ont été retournés au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 421 de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

14.- L'article 155 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116017 Voir page 142 Volume 50 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le conseiller Gagliardi soulève un point d'ordre et conteste la légalité de la décision rendue par le Conseil en se basant sur la question de privilège qu'il a soumise le 22 mars 1957.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité des membres présents.

MONDAY, MARCH 25th, 1957

11.- Article 119 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis, Mayer and Sullivan,

That said report be adopted.

And, a debate arising, and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Councillor Gagliardi rose on a point of order and opposed the legality of the decision rendered by Council, relying upon the question of privilege which he had submitted on March 22nd 1957.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according article 421 of the charter, being the majority of all the members of Council.

12.- Article 123 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

13.- Article 141 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

The presiding member declared the 2 above reports referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 421 of the charter, being the majority of all the members of Council.

14.- Article 155 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet, A.
Dupuis, Mayer and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

Councillor Gagliardi rose on a point of order and opposed the legality of the decision rendered by Council, relying upon the question of privilege which he had submitted on March 22nd 1957.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of the members present.

LUNDI, le 25 mars 1957

15.- Le Conseil reprend l'étude du projet de règlement à l'effet de modifier le règlement 1682 décrétant la création d'un service d'urbanisme, tel que modifié, constituant l'article 160 de l'ordre du jour, laissée en suspens lors de la séance tenue le 21 mars courant.

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais, appuyée par le conseiller Hanson, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif.

Le membre président déclare que le projet de règlement ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

16.- Le Conseil reprend l'étude du projet de règlement concernant les ateliers de réparation d'automobiles, constituant l'article 161 de l'ordre du jour, laissée en suspens lors de la séance tenue le 21 mars courant.

La motion des conseillers Pierre DesMarais et Hanson à l'effet d'adopter ledit projet de règlement, tel que modifié, est de nouveau soumise.

Et, un débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le conseiller Gagliardi soulève un point d'ordre et cite l'article 45 des règles du Conseil, voulant que la légalité de toute modification au projet de règlement doit être certifiée par l'avocat en chef de la Cité avant qu'il soit agréé, tel que modifié.

Le greffier informe le Conseil que l'avocat en chef de la Cité lui a certifié verbalement la légalité des modifications apportées au projet de règlement.

Le membre président déclare le projet de règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

17.- Le Conseil reprend l'étude du rapport du Comité exécutif à l'effet d'accorder diverses subventions à certaines institutions, etc., constituant l'article 187 de l'ordre du jour, laissée en suspens lors de la séance tenue le 22 mars courant.

Est de nouveau soumise la motion du conseiller Lafaille, appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Hanson et Croteau à l'effet d'adopter le rapport ci-dessus.

Et, un débat s'engageant,

Proposé en amendement par le conseiller Hanley, appuyé par les conseillers Burrows, et O'Flaherty,

"Que le rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soit modifié en y insérant les octrois suivants:-

- | | | |
|-----|-------------------------------|-------------|
| 1.- | "Catholic Sailors' Club" | \$ 1,000.00 |
| 2.- | "Montréal Sailors' Institute" | \$ 1,000.00 |

et en portant le crédit nécessaire aux fins mentionnées dans ledit rapport à \$472,000.00 au lieu de \$470,000.00".

MONDAY, MARCH 25th, 1957

15.- Council resumed consideration of the draft by-law to amend By-Law No. 1682 enacting the creation of a City Planning Department, as amended, constituting article 160 of the order of the day, left in abeyance at the meeting held on March 21st instant.

On motion of Councillor Pierre DesMarais, Seconded by Councillor Hanson, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be referred back to the Executive Committee.

The presiding member declared the above draft by-law referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

16.- Council resumed consideration of the draft by-law concerning auto repair shops, constituting article 161 of the order of the day, left in abeyance at the meeting held on March 21st instant.

The motion of Councillors Pierre DesMarais and Hanson to adopt said draft by-law, as amended, was again submitted.

And, a debate arising, and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Councillor Gagliardi rose on a point of order and quoted article 45 of the Rules of Council which demands that the legality of any amendment to a draft by-law shall be attested by the Chief City Attorney before such draft is accepted as amended.

The City Clerk informed the Council that the Chief City Attorney had verbally certified for him the legality of the amendments brought to the draft by-law.

The presiding member declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

17.- Council resumed consideration of the report from the Executive Committee to grant various subsidies to certain institutions, etc., constituting article 187 of the order of the day, left in abeyance at the meeting held on March 22nd instant.

Was again submitted the motion of Councillor Lafaille, seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson and Croteau to adopt the above report.

And, a debate arising,

Moved in amendment by Councillor Hanley, Seconded by Councillors Burrows and O'Flaherty,

"That the report from the Executive Committee now before Council be amended by inserting therein the following subsidies:

- | | | |
|-----|-------------------------------|-------------|
| 1.- | "Catholic Sailors' Club" | \$ 1,000.00 |
| 2.- | "Montréal Sailors' Institute" | \$ 1,000.00 |

and bringing the credit required for the above mentioned purposes in the said report to \$472,000.00 instead of \$470,000.00".

LUNDI, le 25 mars 1957

Et, un autre débat s'engageant, le membre président déclare hors d'ordre l'amendement du Conseiller Archambault, appuyé par les conseillers Brisebois et J.-O. Asselin, proposé le 22 mars 1957, ainsi que celui proposé par le conseiller Hanley, appuyé par les conseillers Brisebois, Hanson et O'Flaherty, vu l'opinion légale donnée à ce sujet par l'avocat en chef de la Cité, le 25 mars 1957.

Et, un autre débat s'engageant, la motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-- en conséquence.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21g de la charte, étant la majorité absolue des membres du Conseil.

AVIS DE MOTION

18.- Le conseiller Campeau donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que la ville a un grand besoin de policiers additionnels;

ATTENDU que les postulants se font de plus en plus rares;

ATTENDU que la Cité a été obligée de rechercher ces candidats en dehors de la ville;

ATTENDU que le règlement qui oblige les candidats à posséder un certificat d'études de 9^{ème} année empêche un grand nombre de personnes à se porter candidats au poste de policiers;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'ordonner à la Commission du service civil de permettre l'engagement de policiers possédant un certificat d'étude de 7^{ème} année et de faire suivre à ces policiers des cours pour leur permettre d'obtenir un certificat d'études de 9^{ème} année."

19.- Le conseiller English donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que la charte de la Cité prévoit que le Conseil municipal doit agir sur les recommandations que le Comité exécutif lui soumet;

ATTENDU que le Conseil municipal ne peut adopter un rapport sans que le Comité exécutif n'y donne suite subséquentement;

ATTENDU que le Conseil municipal demeure souvent sans renseignements quant aux raisons du délai ou à l'omission d'agir de la part du Comité exécutif;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité, lors du prochain projet d'amendements à la charte de la Cité, d'insérer un nouvel amendement à l'effet que lorsqu'une recommandation impliquant une dépense capitale a été approuvée par un vote affirmatif des deux-tiers des conseillers municipaux présents, le Comité exécutif fasse rapport sur telle recommandation au Conseil municipal lors de la séance statutaire suivante du Conseil et par la suite, lors de chaque séance statutaire, jusqu'à ce que le projet n'ait été entrepris ou qu'on en ait disposé d'une autre façon."

20.- Le conseiller English donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU qu'il y a raison de croire que les transactions immobilières sont stimulées par la nouvelle que des améliorations, des expropriations et autres activités civiques similaires sont envisagées;

MONDAY, MARCH 25th, 1957

And, another debate arising, the presiding member declared out of order the amendment of Councillor Archambault, seconded by Councillors Brisebois and J.-O. Asselin, proposed the 22nd March 1957, and also the one proposed by Councillor Hanley, seconded by Councillors Brisebois, Hanson and O'Flaherty, in view of the legal opinion given in this respect by the Chief City Attorney, on March 25th, 1957.

And, another debate arising, the main motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-- accordingly.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

NOTICE OF MOTIONS

18.- Councillor Campeau gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the City is in great need of additional policemen;

WHEREAS the applicants are fewer than ever;

WHEREAS the City is obliged to seek outside the City for these candidates;

WHEREAS the regulation obliging candidates to have a 9th grade study certificate prevents a great number of persons from applying for the function of policeman;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of instruction the Civil Service Commission to allow the hiring of policemen having a 7th grade study certificate and to have these policemen attend courses to enable them to obtain a 9th grade study certificate."

19.- Councillor English gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the City Charter provides that action by the City Council shall be taken on recommendations placed before it by the Executive Committee;

WHEREAS the City Council cannot adopt such a report without its being followed by subsequent action by the Executive Committee;

WHEREAS the City Council is frequently left without any information as to the reasons for delay or inaction on the part of the Executive Committee;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability in the next draft amendments to the City Charter, of providing for a further amendment to the effect that when a recommendation involving a capital expenditure has been approved by the affirmative vote of two-thirds of the City Councillors present, the Executive Committee shall report on such recommendation to the City Council at the next statutory meeting of the Council and thereafter at each statutory meeting until the project is initiated or otherwise disposed of."

20.- Councillor English gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS there is reason to believe that real estate transactions are stimulated by news that improvements, expropriations or other such civic actions are being contemplated;

LUNDI, le 25 mars 1957

ATTENDU que plusieurs sont d'avis que cette stimulation des transactions immobilières est basée sur l'entente qu'une compensation accrue peut être réalisée;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité, lors du prochain projet d'amendements à la charte de la Cité, d'insérer un autre amendement à l'effet que l'expropriation par la Cité sera basée sur la valeur et l'usage de la propriété en question telle qu'ils existaient au moment de la première considération du projet par le Conseil municipal ou par le Comité exécutif à moins qu'une bonne raison à ce contraire puisse être démontrée devant la Régie des Services publics."

21.- Le conseiller English donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que la charte de la Cité prévoit que les avis de convocation des séances du Conseil et l'ordre du jour de ces séances soient envoyés aux conseillers deux jours avant chaque séance du Conseil;

ATTENDU que pour ces fins, samedi est considéré comme un jour juridique;

ATTENDU que ceci n'accorde pas le temps suffisant aux conseillers municipaux d'étudier l'ordre du jour et d'obtenir des renseignements concernant des dossiers qui peuvent les intéresser, surtout lorsqu'une séance du Conseil est convoquée pour un lundi ou un mardi;

ATTENDU que deux jours ne constituent pas un avis suffisant pour les conseillers dont les occupations les appellent de temps à autre à sortir hors de la Ville;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité, lors du prochain projet d'amendements à la charte de la Cité, d'insérer un autre amendement à l'effet que les avis de convocation et l'ordre du jour d'une séance du Conseil soient envoyés aux conseillers une semaine avant la date de la séance du Conseil."

22.- Le conseiller English donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que la charte de la Cité prévoit que les séances statutaires du Conseil municipal doivent être tenues le premier jour juridique des mois de mars, juin, septembre et décembre;

ATTENDU que des séances spéciales du Conseil ne peuvent être convoquées que par le Comité exécutif ou par voie de requête d'un nombre spécifique de conseillers municipaux;

ATTENDU que des séances aussi peu fréquentes résultent en un ordre du jour extrêmement chargé, comme en font foi les 245 items de l'ordre du jour de la séance de décembre 1956;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité, lors du prochain projet d'amendements à la charte de la Cité, d'insérer un autre amendement à l'effet que les séances statutaires soient tenues le premier jour juridique de chaque mois excepté janvier et août."

23.- Le conseiller Madame Letellier de Saint-Just donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, elle soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que les cellules réservées aux prisonniers, au poste no 1, ne conviennent nullement à des malades et que les autorités du service de la police sont cependant dans l'obligation d'y laisser séjourner, parfois durant des semaines et des mois, faute de disponibilités dans l'hôpital où elles devraient être conduites, les femmes irresponsables par suite de leur état mental;

MONDAY, MARCH 25th, 1957

WHEREAS it is believed by many that such stimulation of real estate transactions is based on the understanding that an augmented compensation can be realized;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability, in the next draft amendments to the City Charter, of providing for a further amendment to the effect that expropriation by the City shall be based on the value and use of the property in question as it existed on the date of the first consideration of the project in City Council or in Executive Committee unless good reason to the contrary shall be shown to the Public Services Board".

21.- Councillor English gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the City Charter provides that the notices of Council meetings and the agenda for such meetings shall be sent to the Councillors two days before each Council meeting;

WHEREAS for this purpose Saturday is counted as a juridical day;

WHEREAS this allows insufficient time to City Councillors to study the Order of the Day and to make enquiry about dossiers in which they may be interested, especially when a Council meeting is called for a Monday or a Tuesday;

WHEREAS two days is insufficient notice for Councillors who have duties which take them out of town from time to time;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability, in the next draft amendments to the City Charter of providing for a further amendment to the effect that the notices and Order of the Day for a Council meeting shall be mailed to the Councillors one week before the date of the Council meeting".

22.- Councillor English gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the City Charter provides that Statutory meetings of the City Council shall be held on the first juridical day of March, June, September and December;

WHEREAS special meetings of the Council can be called only by the Executive Committee or by petition of a specified number of City Councillors;

WHEREAS such infrequent meetings have the result of making an extremely long Order of the Day such as the 245 items on the Order of the Day for the December meeting in 1956;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability, in the next draft amendments to the City Charter of providing for a further amendment to the effect that statutory meetings be held on the first juridical day of each month except January and August."

23.- Councillor Madame Letellier de Saint-Just gives notice that, at the next meeting of Council, she will submit the following motion:

"WHEREAS the cells reserved for prisoners in No. 1 Station are not suitable for sick persons and the authorities of the Police Department are nevertheless obliged to leave therein, sometimes for weeks and months due to lack of hospital space where they should be, women who are irresponsible due to their mental condition;

LUNDI, le 25 mars 1957

ATTENDU que cet état de choses date de 1948, qu'il se prolonge malgré les rapports adressés aux autorités concernées et semble vouloir se continuer longtemps encore;

ATTENDU que malgré les frais qu'entraîne à la Cité la garde de ces malades qui ont perdu la raison, temporairement ou sans retour, elles ne reçoivent aucun des soins et des traitements médicaux auxquels elles ont droit et que ne peuvent leur être dispensés que dans un endroit approprié;

ATTENDU qu'à une époque où l'on fait grand état de la réhabilitation mentale, la Ville devient solidaire d'une situation condamnable qu'elle supporte contre son gré;

ATTENDU que malgré de nombreux appels et la requête portant 6,000 signatures qui a été adressée au Gouvernement provincial par des associations féminines, en juin dernier, pour réclamer des locaux et des soins adéquats pour ces femmes, aucune amélioration à leur condition n'a encore été rendue possible;

QUE le Comité exécutif soit prié de bien vouloir attirer de nouveau l'attention des autorités provinciales sur ces faits et demander qu'elles y apportent, sans plus de délai, une solution équitable pour les personnes en cause et pour la Cité de Montréal."

24.- Le conseiller Mayer donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que sur l'île de Montréal il y a plusieurs municipalités où les signaux de circulation ne sont pas identiques à ceux de Montréal ce qui porte à une grande confusion;

QUE le Comité exécutif soit prié de faire les démarches nécessaires auprès de la Commission métropolitaine pour que ces municipalités adoptent les mêmes signaux de circulation que ceux de Montréal."

25.- Le conseiller Mayer donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que le Gouvernement de la Province a commencé vers 1937, des travaux au Centre sportif, angle du boulevard Pie IX et de la rue Sherbrooke;

ATTENDU que le Gouvernement de la Province a contribué à l'érection d'une salle de concert à Montréal;

ATTENDU que le Centre sportif constitue un actif non seulement pour Montréal et la région mais pour toute la province;

ATTENDU qu'il serait possible d'obtenir une contribution substantielle de la Province pour continuer ces travaux;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de faire préparer au plus tôt les plans et autres détails nécessaires pour compléter les travaux de ce Centre sportif et de faire des démarches en vue d'obtenir une contribution du Gouvernement de la Province."

26.- Le conseiller Mayer donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que la récente mort dramatique du policier Houle ramène la question des pensions convenables pour les veuves des pompiers et des policiers qui meurent victimes de leur devoir;

MONDAY, MARCH 25th, 1957

WHEREAS this state of things which dated from 1948 still exists in spite of reports addressed to the authorities concerned and it seems that it will continue to exist for a long while yet;

WHEREAS, in spite of the costs entailed by the City for the keeping of these sick persons who are afflicted with a temporary or permanent mental illness, the latter do not receive the medical cares to which they are entitled and which can be given only in an appropriate place;

WHEREAS at a time when so much importance is given to mental rehabilitation, the City becomes jointly responsible for a blameworthy situation which it endures against its will;

WHEREAS in spite of several appeals and the petition bearing 6,000 signatures which was addressed to the Provincial Government by women's associations last June, to request premises and adequate care for these women, no improvement in their situation has yet been made possible;

THAT the Executive Committee be requested to bring the attention of the Provincial Authorities to these facts and to request them to arrive, without delay at an equitable solution for the persons in question and for the City of Montréal."

24.- Councillor Mayer gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS on the Island of Montreal there are several municipalities where traffic signals differ from those of Montréal thus creating great confusion;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of taking the necessary steps before the Metropolitan Commission in order that these municipalities adopt the same traffic signals as those of Montréal."

25.- Councillor Mayer gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the Government of the Province has, about 1937, started works at the Sports Center, at the corner of Pie IX Boulevard and Sherbrooke Street;

WHEREAS THE Government has given a contribution to erect a Concert Hall in Montréal;

WHEREAS the Sports Center constitutes an asset not only for Montréal and the region but for the entire Province;

WHEREAS it would be possible to secure a substantial contribution from the Province to pursue these works;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of having prepared as soon as possible the necessary plans and other details to complete the works of this Sports Center and to take steps to secure a contribution from the Government of the Province."

26.- Councillor Mayer gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the recent tragic death of Constable Houle brings up the question of reasonable pensions for the widows of firemen and policemen who died in the performance of their duties;

LUNDI, le 25 mars 1957

ATTENDU que les pensions que reçoivent actuellement les veuves des policiers et des pompiers victimes de leur devoir sont insuffisantes, si on les considère en fonction du coût de la vie;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'augmenter le taux des pensions qui sont accordées aux veuves des pompiers et des policiers morts au devoir de façon qu'elles soient plus proportionnées au coût de la vie, et qu'elles constituent vraiment un témoignage de reconnaissance de la Cité à l'endroit de ces braves serviteurs".

27.- Le conseiller Emile Pigeon donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que le garage occupé présentement par la maison J.-B. Baillargeon et que l'édifice occupé par l'Ecole Ménagère Provinciale sont susceptibles de devenir la propriété de la Cité de Montréal depuis 1955, vu la résolution du Conseil décrétant l'acquisition par prise de possession préalable;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de prendre immédiatement possession de ces édifices et de commencer sans délai les travaux pour la construction du tunnel de la rue Berri."

28.- Le conseiller Emile Pigeon donne avis, que lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que la circulation intense sur la rue Berri entre les rues Ontario et Sherbrooke est une cause d'embouteillage, par suite du grand nombre d'autobus allant et venant au Terminal de l'Est de la Compagnie de Transport Provincial et des voitures se dirigeant vers le Palais du Commerce;

ATTENDU qu'entre les rues Sherbrooke et Ontario, la rue Berri n'a que 30 pieds de largeur;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'entreprendre immédiatement les travaux de construction du tunnel de la rue Berri."

29.- Le conseiller Vachon donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que certains établissements commerciaux tentent de se soustraire aux dispositions du règlement no 695 concernant la fermeture de bonne heure des magasins, en ouvrant des salles d'échantillonnage où l'on prend des commandes, au gros comme au détail;

ATTENDU que le règlement no 695 doit s'appliquer dans de tels cas;

ATTENDU que la police ne semble pas exercer la surveillance voulue pour faire cesser ces abus, dont on surtout à se plaindre les marchands de meubles, qui subissent ainsi une concurrence déloyale;

ATTENDU que ces marchands n'aimeraient pas être obligés de former groupe et prendre des procédures contre la Ville pour forcer cette dernière à mettre ce règlement en vigueur;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner au service de la police des instructions afin que les dispositions du règlement no 695 soient appliquées dans toute leur rigueur et, si nécessaire, d'apporter des amendements à ce règlement en vue d'y inclure de façon plus claires les salles d'échantillonnage et d'en rendre les peines plus sévères."

MONDAY, MARCH 25th, 1957

WHEREAS pensions now paid to widows of policemen and firemen who were the victims of their duties are insufficient when the cost of living is taken into account;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of increasing the rate of pensions paid to the widows of firemen and policemen who have died in the performance of their duties to the end that they may be in keeping with the cost of living and in the nature of a real token of the City's gratitude to its valiant employees".

27.- Councillor Emile Pigeon gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the garage presently occupied by J.-B. Baillargeon Limitée and the building occupied by the Ecole Managere Provinciale are liable to become the property of the City of Montréal since 1955, according to the resolution of Council ordaining the acquisition by prior possession;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of taking immediate possession of these buildings and to start without delay the works for the construction of the Berri Street tunnel."

28.- Councillor Emile Pigeon gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the heavy traffic on Berri Street between Ontario and Sherbrooke Streets is the cause of bottlenecks because of the great number of autobuses going to or from the East Terminal of the Provincial Transport Company and of the cars proceeding to the Showmart;

WHEREAS, between Sherbrooke and Ontario Streets, Berri has a width of only 30 feet;

THAT THE Executive Committee be requested to consider the advisability of undertaking immediately the works of construction of the Berri Street tunnel."

29.- Councillor Vachon gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS certain commercial establishments try to evade the provisions of By-law No. 695 concerning early closing of stores, by opening sample rooms where they take orders, both wholesale and retail;

WHEREAS By-law No. 695 must apply in such cases;

WHEREAS the police does not seem to provide enough supervision to stop these abuses, which are mainly complained of by furniture dealers who, in this manner, suffer from unfair competition;

WHEREAS these dealers would not wish to group themselves and take procedure against the City to compel the latter to have this by-law enforced;

THAT THE Executive Committee be requested to consider the advisability of instructing the Police Department so that provisions of By-law No. 695 be applied in all their rigor and, if need be, bring amendments to this By-law in order to include sample rooms in a more definite manner and to render the sanctions more severe."

LUNDI, le 25 mars 1957

30.- Le conseiller Vachon donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que, en 1945, la Cité recevait des réclamations pour inondations de caves, soubassements, etc., se chiffrant par environ \$145,000.00;

ATTENDU que, depuis ce temps, la Cité a paré à certains de ces dommages par la construction d'égouts de plus grandes dimensions et par l'installation de systèmes de pompage;

ATTENDU que le secteur des environs des rues LaSalle, Létourneux et Sainte-Catherine a beaucoup à souffrir de telles inondations en hiver, causant des dommages aux marchandises dans les caves, aux systèmes de chauffage et aux bâtiments eux-mêmes;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner les instructions nécessaires aux services intéressés en vue de l'installation de système de protection contre les inondations dans le secteur des environs des rues LaSalle, Létourneux et Sainte-Catherine."

31.- L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller J.-O. Asselin,

Que soient considérés comme lus et soient ratifiés le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 28 février 1957, ainsi que ceux des séances d'ajournement qui l'ont suivie.

Et, un débat s'engageant, les conseillers Pierre DesMarais et O'Hearn demandent que le vote soit pris sur cette motion.

Ladite motion étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Filion, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, J.-H. Dupuis, Vanier, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Murphy, Lépine, Vautelet, Simoneau, Hudon, Despatis, English, Brisebois, Loiseau, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Crompt, Brown, Desjardins, Sulivan, Boire, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand, Laberge, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault et Allard. (50)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, Iyall, Drapeau, Lévesque, Vezeau, Flynn, Armand Dupuis, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Keunier, Moisan, Angers, -Saulnier, Sigouin et David. (21)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude des articles 194 à 239 inclusivement est différée.

Le Conseil lève maintenant sa séance.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Blangpré

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions, etc. contenues dans ce procès-verbal.

Jean Vapreau
MAIRE,
Jean Vapreau
MAIRE.

MONDAY, March 25th, 1957

30.- Councillor Vachon gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion;

"WHEREAS in 1945 the City received claims for floodings in cellars, basements, etc., amounting to approximately \$145,000.00;

WHEREAS, since that time, the City has warded against some of these damages by the construction of larger sewers and the installation of pumping systems;

WHEREAS the sector in the vicinity of LaSalle, Létourneux and Sainte-Catherine Streets suffers greatly from such floodings in winter, causing damages to merchandise in cellars, to heating systems and to buildings themselves;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of giving the necessary instructions to the interested departments for the installation of systems of protection against floodings for the sector in the vicinity of LaSalle, Létourneux and Sainte-Catherine Streets."

31.- Article 1 of the order of the day being read for the reading and approval of the minutes of the preceding meeting.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-O. Asselin,

That the minutes of the City Council meeting held on February 28th, 1957, and those of the following adjourned meetings be considered as read and ratified.

And, a debate arising, Councillors Pierre DesMarais and O'Hearn asked that the vote be taken on this motion.

Said motion then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Filion, (50)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, (21)

Thus, said motion was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

By unanimous consent of the members present, consideration of articles 194 to 239 inclusively was deferred.

Council now rose its meeting.

C. Blangpré
CITY CLERK.

I am giving my assent and I am affixing my signature to the resolutions, etc. contained in these minutes.

Jean Vapreau
MAYOR,
Jean Vapreau
MAYOR.